

Université de Montréal

Empereurs et évêques à Trèves, Milan et Sirmium (285-402) :  
L'impact religieux de la présence impériale

Par  
Éric Fournier  
Département d'Histoire  
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès Arts (M.A.)  
en histoire

Avril 2001

© Éric Fournier



2.5.1982

Université de Montréal

Ensemble de la série 1-100, 101-200, 201-300, 301-400, 401-500, 501-600, 601-700, 701-800, 801-900, 901-1000

Les  
Les  
Département d'histoire  
Les

D  
154  
2001  
N. 020



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :  
Empereurs et évêques à Trèves, Milan et Sirmium (285-402) :  
L'impact religieux de la présence impériale

présenté par :  
Éric Fournier

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

M. Pierre Boglioni (président du jury)

Mme. Hélène Leclerc (directrice de recherche)

Mme. Elizabeth DePalma Digeser (codirectrice de recherche)

M. John Drendel (membre du jury)

Mémoire accepté le : .....10 juillet 2001.....

## **SOMMAIRE**

Dès le II<sup>e</sup> siècle après J.-C., les empereurs romains résident hors de Rome pour des périodes de plus en plus longues. À la fin du III<sup>e</sup> siècle, avec la mise en place de la Tétrarchie par Dioclétien (285), les empereurs d'Occident résident dans des villes situées près du front, près du Rhin et du Danube. Nous avons donc entrepris l'étude de trois d'entre elles: Trèves (Belgique première), Milan (Émilie-Ligurie) et Sirmium (Pannonie seconde). La présence continue des empereurs dans ces lieux de résidence entre 285 et 402, le déménagement de la cour impériale de Milan à Ravenne, laisse deviner un impact important sur la société de ces villes. Nous avons donc circonscrit notre étude à l'impact religieux de ce phénomène en envisageant l'interaction entre les empereurs et les évêques de ces lieux de résidence. Ce qui nous a mené à souligner trois caractéristiques majeures: la continuité religieuse entre l'empire romain et la période médiévale, l'essor des évêques comme nouvelle élite urbaine supportée par l'empereur et l'implication profonde des souverains dans la communauté chrétienne.

Mots-clés: Histoire / Antiquité tardive / Empire d'Occident / Gaule / Italie / Illyricum / Résidences impériales / Trèves / Milan / Sirmium

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE . . . . .	iii
TABLE DES MATIÈRES . . . . .	iv
ABRÉVIATIONS . . . . .	v
REMERCIEMENTS . . . . .	xv
INTRODUCTION . . . . .	1
CHAPITRE I: TRÈVES . . . . .	18
1- De Constance Chlore à la mort de Constantin . . . . .	19
2- De Constantin II à Constance II . . . . .	25
3- Constance II, le concile d'Arles et l'unification religieuse de l'Occident . . . . .	29
4- De Valentinien à Magnus Maximus . . . . .	35
5- De l'usurpation de Magnus Maximus au schisme félicien . . . . .	39
CHAPITRE II: MILAN . . . . .	46
1- De Maximien à la mort de Constantin . . . . .	46
2- De la mort de Constantin à l'usurpation de Magnence . . . . .	52
3- De Constance II à l'avènement de Valentinien I <sup>er</sup> . . . . .	57
4- De Valentinien I <sup>er</sup> à la mort de Gratien . . . . .	65
5- De Valentinien II à Honorius . . . . .	77
CHAPITRE III: SIRMIMUM . . . . .	95
1- De Dioclétien à la mort de Constantin . . . . .	95
2- Constance II et les évêques illyriens . . . . .	101
3- De Julien à la mort de Valentinien . . . . .	112
4- De Gratien à Théodose . . . . .	120
CONCLUSION . . . . .	131
ANNEXES . . . . .	139
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	160

## ABRÉVIATIONS

Voici les principales abréviations utilisées dans cette étude. Pour les articles de périodiques, nous renvoyons au système présenté par l'*Année Philologique*. Nous avons également pris la liberté d'abrégé les références bibliographiques, lorsque la situation le permettait. C'est principalement le cas pour les grandes collections de sources en traduction. Par exemple, plutôt que de répéter la référence bibliographique complète de la collection *Sources chrétiennes* (Paris, Cerf, etc.), nous avons simplement indiqué l'abréviation *SC*, le numéro de la collection et l'année entre parenthèse. L'adresse complète se trouve elle-même dans la liste d'abréviations, dans la rubrique «Collection». Aussi, les notes de bas de page dans le texte renvoient fréquemment aux traductions de sources présentées dans les abréviations. Nous avons donc indiqué entre parenthèses le nom du traducteur et de l'éditeur, ce qui renvoie aux traductions et aux éditions présentées ici. Dans le cas d'un texte non mentionné dans les abréviations, nous donnons la référence complète. Enfin, les lettres d'Ambroise citées dans le texte renverront à la numérotation présentée par l'édition de Vienne (*CSEL* 82), avec entre parenthèse l'équivalent de la vieille édition des Mauristes (*PL* 16) qui est encore parfois utilisée. Quant aux fragments historiques d'Hilaire, nous les citerons selon l'ordre présenté par l'édition de Vienne (*CSEL* 65), qui présente d'ailleurs (p. xxiii-xxv) une table de concordance avec l'édition de Coustant encore utilisée.

### I. Sources :

- Ambr., *Ep.* = Ambrosius Mediolanensis. *Epistulae*. O. Faller (vol. 1) et M. Zelzer (vol. 2-4), édd. *Sancti Ambrosi Opera*. Vol. X : *Epistulae et Acta*. *CSEL* 82 (1968-1996). 4 vol.  
Trad. M. Melchior Beyenks. *FC* 26 (1967 [1954]), p. 3-495.
- Ambr., *Obit.* = Ambrosius Mediolanensis. *De Obitu Theodosii Oratio*. D.A.B. Caillau, éd. *Opera omnia*. Vol. VIII. Paris, 1842<sup>2</sup>, p. 117-139.  
Trad. R.J. Deferrari. «On Emperor Theodosius». In L. McCauley et al. *Funeral Orations by St. Gregory Nazianzen and St. Ambrose*. *FC* 22 (1953), p. 307-332.
- Amm. = Ammianus Marcellinus. *Rerum Gestarum Libri*. Éd. et trad. J. Fontaine et al. Paris, Les Belles Lettres, 1968-1999. 6 vol.
- Athan., *Apol. Const.* = Athanasius. *Apologia ad Constantium*. Éd. et trad. J.M. Szymusiak. *Athanase d'Alexandrie. Deux Apologies à l'empereur pour sa fuite*. *SC* 56bis (1987 [1956]), p. 86-175.

- Athan., *Apol. fug.* = Athanasius. *Apologia de fuga*. Texte et trad. J.M. Szymusiak. *Athanase d'Alexandrie. Deux Apologies à l'empereur pour sa fuite*. SC 56bis (1987 [1956]), p. 176-245.
- Athan., *Apol. c. Ar.* = Athanasius. *Apologia contra Arianos*. H.G. Opitz, éd. *Athanasius Werke*. Vol. II, 2. Berlin – Leipzig, 1938, p. 87-168.  
Trad. A. Robertson. *NPNF Série 2*, vol. 4 (1993 [1891]), p. 97-148.
- Athan., *De syn.* = Athanasius. *De synodis*. H.G. Opitz, éd. *Athanasius Werke*. Vol. II, 1. Berlin - Leipzig, 1936, p. 231-240.  
Trad. H.C. Newman, rév. par A. Robertson. *NPNF Série 2*, vol. 4 (1993 [1891]), p. 448-480.
- Athan., *Hist. Ar.* = Athanasius. *Historia Arianorum ad Monachos*. H.G. Opitz, éd. *Athanasius Werke*. Vol. II, 1. Berlin – Leipzig, 1936, p. 183-230.  
Trad. A. Robertson. *NPNF Série 2*, vol. 4 (1993 [1891]), p. 266-302.
- Athan., *Or. Ar.* = Athanasius. *Orationes contra Arianos*. PG 26, col. 11-526.  
Trad. A. Robertson. *NPNF Série 2*, vol. 4 (1993 [1891]), p. 303-447.
- Aug., *Conf.* = Aurelius Augustinus. *Confessionum*. P. Knöll, éd. *CSEL* 33, 1, 1 (1962 [1896]), p. 1-388.  
Trad. J. Trabucco. Paris, Flammarion, 1964 (*Garnier Flammarion* 21).
- Aur. Vict., *Caes.* = Sextus Aurelius Victor. *Liber de Caesaribus*. F. Pichlmayr & R. Gruendel, édd. Leipzig, Teubner, 1961, p. 77-129.  
Trad. H.W. Bird. *Liber de Caesaribus of Sextus Aurelius Victor*. *TTH* 17 (1994), p. 1-54.  
Éd. et trad. P. Dufraigne. *Aurélius Victor. Caesares*. Paris, Les Belles Lettres, 1975.
- Aus. = Ausonius. Éd. et trad. H.G. Evelyn White. *LCL* 96 (1951[1919]). 2 vol.
- BHG = *Bibliotheca Hagiographica Graeca*. Socii Bollandiani, éd. Bruxelles, 1909 (2<sup>e</sup> éd. *Synopsis Metaphrastica*).
- BHL = *Bibliotheca Hagiographica Latina antiquae et mediae aetatis*. Socii Bollandiani, éd. Bruxelles, 1898-1901, 7 fasc. = 8 vol.

- Chron. Min.* = *Chronica Minora Saec. IV. V. VI. VII.* T. Mommsen, éd. In *MGHaa*. Berlin, vol. IX, 1892; XI, 1894; XIII, 1898.
- Chron. Pasch.* = *Chronicon Paschale*. L. Dindorf, éd. *CSHB* (1832). 2 vol. Trad., avec notes et introduction, M. & M. Whitby. *Chronicon Paschale. 284-628 A.D. TTH 7* (1989), p. 1-189.
- CIL* = *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Berlin, 1862 —
- Coll. Avell.* = *Epistulae Imperatorum pontificum aliorum inde ab a. CCCLXVII ad a. DLIII datae Avellana quae dicitur Collectio*. O. Guenther, éd. *CSEL 35* (1895). 2 vol.
- Conc. Gall.* = *Concilia Galliae 314-506*. C. Munier, éd. *CCSL 148* (1963). Introduction, trad. et notes par Jean Gaudemet. *SC 241* (1977).
- CTh.* = *Codex Theodosianus. Theodosiani libri XVI cum constitutionibus sirmondianis et leges novellae ad Theodosianum pertinentes*. T. H. Mommsen & P. M. Meyer, édd. Berlin, *Za lucis ope expressa*, 1962 (3<sup>e</sup> éd.). 3 vol. Trad. Clyde Pharr in Collaboration with T.S. Davidson & M.B. Pharr. *The Theodosian Code and Novels and the Sirmondian Constitutions. A Translation with Commentary, Glossary, and Bibliography. With an Introduction by C.D. Williams*. Princeton, University Press, 1969 (1952).
- Epiph., Pan.* = Epiphanius Salaminis. *Panarion*. J.-P. Migne, éd. *PG 41*, col. 156-1200 & 42 (1903), col. 9-832. Trad. F. Williams. *The Panarion of Epiphanius of Salamis*. Leiden – New York – Cologne, E.J. Brill, 1993-4 (*Nag Hammadi and Manichaean Studies 36*). 2 vol.
- Epit.* = Incertus Auctor. *Epitome de Caesaribus*. F. Pichlmayr & R. Gruendel, édd. Leipzig, Teubner, 1961, p. 133-176.
- Eun., Vit. Soph.* = Eunapius Sardiensis. *Vitae Sophistarum*. Éd. et trad. W.C. Wright. *Philostratus and Eunapius Lives of the Sophists*. *LCL 134*(1968 [1921]), p. 342-565.
- Eus., HE* = Eusebius Pamphilius. *Historia Ecclesiastica*. Éd. et trad. G. Bardy. *Eusèbe. Histoire ecclésiastique*. *SC 31, 41, 55 & 73* (1952-1960). 4 vol.
- Eus., VC* = Eusebius. *Vita Constantini*. F. Winkelmann, éd. *Über das Leben des Kaisers Konstantins*. *GCS 1, 1* (1992 [1975]).

- Trad., avec une introduction et des commentaires, A. Cameron & S.G. Hall. *Eusebius Life of Constantine*. Oxford, Clarendon Press, 1999, p. 67-182.
- Eut. = Eutropius. *Breviarium ab urbe condita*. Éd. C. Santini. Leipzig, Teubner, 1979.  
Trad. H.W. Bird. *TTH* 14 (1993), p. 2-70.
- Gesta Conc. Aquil.* = *Gesta [uel Acta] Concilii Aquileienseis*. M. Zelzer, éd. *CSEL* 82, 3 (1982), p. 325-368.  
Éd. et trad. R. Gryson. *Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée*. *SC* 267 (1980), p. 330-383.
- HE* = *Historia Ecclesiastica*.
- Hil., *Frg. hist.* = Hilarius Pictaviensis. *Collectanea antiariana parisiense* (= *Fragmenta historica*). Éd. A. Feder, *CSEL* 65 (1916), p. 41-205.  
Trad. avec une introduction et des notes, L.R. Wickham. *Hilary of Poitiers. Conflicts of Conscience and Law in the Fourth-century Church. Against Valens and Ursacius: the extant fragments, together with his Letter to the Emperor*. *TTH* 25 (1997), p. 15-109.
- Hil., *In Const.* = Hilarius Pictaviensis. *In Constantium*. Éd. et trad. A. Rocher. *SC* 334 (1987), p. 166-223.
- Hist. ac.* = *Historia «Acephalia» Athanasii*. Éd. et trad. A. Martin. *Histoire «Acéphale» et Index syriaque des lettres festales d'Athanase d'Alexandrie*. *SC* 317 (1985), p. 7-213.
- Hyd., *Chron.* = Hydatius. *Chronicon*. Éd. et trad. A. Tranoy. *SC* 218-9 (1974). 2 vol.
- Index* = *Index syriaque des lettres festales d'Athanase d'Alexandrie*. Éd. et trad. A. Martin. *Histoire «Acéphale» et Index syriaque des lettres festales d'Athanase d'Alexandrie*. *SC* 317 (1985), p. 215-277.
- Jer., *Chron.* = Hieronymus. *Chronicon*. R. Helm, éd. *GCS* 24 : *Eusebius Werke* 7 (1956<sup>2</sup>), p. 1-250.  
Trad. M.D. Donalson. *A Translation of Jerome's Chronicon with Historical Commentary*. Lewinston – Queenston – Lampeter, Mellen University Press, 1989.
- Jul., *Ep. ad Ath.* = Iulianus. *Epistula ad Athenienses*. Éd. et trad. J. Bidez. *L'Empereur Julien : Œuvres complètes*. Vol. I, 1. Paris, Les Belles Lettres, 1932, p. 213-235.

- Lact., *DMP* = Lucius Caecilius Lactantius. *De Mortibus Persecutorum*.  
Éd. et trad. J.L. Creed. Oxford, Clarendon Press, 1984 (*OECT*), p.  
4-79.
- Origo* = *Anonymi Valesiani Pars Prior. Origo Constantini  
Imperatoris*. Éd. et trad. J.C. Rolfe, in Ammianus Marcellinus, *Res  
Gestae*, vol. III. *LCL* 331 (1972<sup>2</sup> [1939]), p. 506-530.  
Trad. Lieu-Montserrat, p. 43-48.
- Pan. Lat.* = *XII Panegyrici Latini*. Éd. R.A.B. Mynors. Oxford,  
University Press, 1964.  
Trad. É. Galletier, *Panegyriques latins*. Paris, Les Belles Lettres,  
1949-1955. 3 Vol.  
Une nouvelle édition de la trad. de Galletier, avec introduction et  
notes, a été consultée pour les panégyriques II et III : O. Ricoux.  
*Mamertin, Panégyriques de Maximien (289 et 291)*, Paris, Les  
Belles Lettres, 1999 (*Classiques en Poche* 50).
- Philost., *HE* = Philostorgius. *Historia Ecclesiastica*. J. Bidez, éd. révisée  
par J. Winkelmann. *GCS* 21 (1972).  
Trad. du résumé de Photius par E. Walford. *Sozomen and  
Philostorgius*. Londres, Bohn's Ecclesiastical Library, 1855, p.  
429-528.  
Trad. française de certains passages dans W.G. Rusch, «À la  
recherche de l'Athanase historique», in C. Kannengiesser, éd.  
*Politique et théologie chez Athanase d'Alexandrie. Actes du  
Colloque de Chantilly, 23-25 septembre 1973*. Paris, Beauchesne,  
1975 (*Théologie historique* 27), p. 161-177.
- Ruf., *HE* = Rufin d'Aquilée, *Histoire Ecclésiastique*. Éd. *PL* 21, col.  
465-540.  
Trad. P.R. Amidon. *The Church History of Rufinus of Aquileia.  
Books 10 and 11*. New York-Oxford, Oxford University Press,  
1997, p. 3-42 & 63-89.
- Scholia* = *Scholia ariana apud Concilium Aquileiae*. Éd. et trad. R.  
Gryson. *Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée*. *SC* 267 (1980),  
p. 204-327.
- Soc., *HE* = Socrates Scholasticus. *Historia Ecclesiastica*. R. Hussey,  
éd. Oxford, 1853. 3 vol.  
Trad. A.C. Zenos. *The Ecclesiastical History of Socrates  
Scholasticus*. *NPNF* Série 2, Vol. 2 (1993), p. 1-178.

- Soz., *HE* = Salaminus Hermias Sozomen. *Historia Ecclesiastica*. J. Bidez & G.C. Hansen, édd. *GCS* 50 (1960<sup>2</sup>).  
Trad. C. Hartranft. *The Ecclesiastical History of Sozomen*. *NPNF* Série 2, Vol. 2 (1993), p. 179-427.  
Trad. Sozomène, *Histoire ecclésiastique*. Trad. par A.-J. Festugière, revue par B. Grillet. Vol. I : *Livres I-II*. Introduction par Bernard Grillet et Guy Sabbah. Annotation par Guy Sabbah. *SC* 306 (1983). Vol. II : *Livres III-IV*. Introduction et annotation par Guy Sabbah. *SC* 418 (1996).
- Sulp. Sev., *Chron.* = Sulpicius Severus. *Chronica*. C. Halm, éd. *CSEL* 1 (1866), p. 3-105.  
Trad. A. Roberts. *NPNF* Série 2, vol. 11 (1991 [1889]), p. 71-122.
- Sulp. Sev., *Dial.* = Sulpicius Severus. *Dialogus*. C. Halm, éd. *CSEL* 1 (1866), p. 152-216.  
Trad. B.M. Peebles. *FC* 7 (1949), p. 161-254.
- Sulp. Sev., *Vita Mart.* = Sulpicius Severus. *Vita Martini*. Éd. et trad. J. Fontaine. *SC* 133 (1967), p. 248-345.
- Symm., *Ep.* = Quintus Aurelius Symmachus. *Epistulae*. Éd. O. Seeck. *MGHaa* VI, 1. Berlin, 1883.  
Éd. et trad. J.-P. Callu. Paris, Les Belles Lettres, 1972-1995. 3 vol. (Livres I à VIII).
- Theod., *HE* = Theodoretus. *Historia Ecclesiastica*. L. Parmentier, éd., révisée par F. Scheidweiler. *GCS* 44 (1954).  
Trad. B. Jackson. *NPNF* Série 2, vol. 3, p. 33-159.
- Vit. Amb.* = Paulinus. *Vita Ambrosii*. Éd. *PL* 14 (1882), col. 29-50.  
Trad. É. Lamirande, *Paulin de Milan et la «Vita Ambrosii»*. *Aspects de la religion sous le Bas-Empire*, Montréal, Bellarmin, 1983, p. 44-67.
- Zon. = Zonaras. *Epitome Historiarum*. L. Dindorf, éd. Leipzig, Teubner, 1868-1875.
- Zos. = Zosimus. *Historia Nova*. Éd. et trad. F. Paschoud. Paris, Les Belles Lettres, 1971-1986. 5 vol.

**II. Collections :**

- CCSL* = *Corpus Christianorum, Series Latina*. Turnhout, Brépols, 1954 — .
- CSEL* = *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*. Vienne, Verlag des Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1866 — .
- CSHB* = *Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*. Bonn, E. Weber, 1828-1878.
- FC* = *The Fathers of the Church. A New Translation*. Washington (D.C.), Catholic University of America Press, 1947-1954.
- GCS* = *Die griechische christliche Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*. Leipzig & Berlin, Akademie Verlag, 1897 — .
- LCL* = *Loeb Classical Library*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1912 — .
- MGHaa* = *Monumenta Germaniae Historica auctores antiquissimi*. Berlin, 1877-1919.
- NPNF* = P. Schaff & H. Wace, édd. *A Select Library of Nicene and Post-Nicene Fathers of the Christian Church. Second Series Translated into English with Prolegomena and Explanatory Notes*. Grand Rapids (Mich.)—Édinbourg, T&T Clark, 1991-1998 (1887-1900).
- OECT* = *Oxford Early Christian Texts*. Oxford, Clarendon Press, 1970 — .
- PG* = J.-P. Migne, éd. *Patrologia cursus completus. Series graeca*. Paris, 1857-1886.
- PL* = J.-P. Migne, éd. *Patrologiae cursus completus. Series latina*. Paris, 1878-1890<sup>2</sup> (1844-1864).
- PLS* = *Patrologiae cursus completus. Series latina, Supplementum*. Paris, 1958 — .
- SC* = *Sources Chrétiennes*. Paris, Cerf, 1940 — .

*TTH* = *Translated Texts for Historians*. Liverpool, University Press, 1985 — .

### III. Travaux :

*ANRW* = H. Temporini, éd. *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt. Geschichte und Kultur Roms im Spiegel der neueren Forschung*. Berlin – New York, Walter de Gruyter, 1972 — .

Barnes, *AC* = T.D. Barnes. *Athanasius and Constantius. Theology and Politics in the Constantinian Empire*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1993.

Barnes, *CE* = T.D. Barnes. *Constantine and Eusebius*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1981.

Barnes, *NE* = T.D. Barnes. *The New Empire of Diocletian and Constantine*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1982.

Bonfioli = M. Bonfioli, «Soggiorni imperiali a Milano e ad Aquileia da Diocleziano a Valentiniano III», *AAAd*, IV : *Aquileia e Milano*. Udine, Arti Grafiche Friulane, 1973, p. 125-149.

*CAH XIII* = A. Cameron & P. Garnsey, édd. *The Cambridge Ancient History*. Vol. XIII : *The Late Empire, A.D. 337-425*. Cambridge, University Press, 1998.

*DACL* = H. Marrou, éd. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1924 — .

*DECA* = A. Di Berardino, éd. Trad. de l'Italien par F. Vial. *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*. Paris, Cerf, 1990. 2 vol.

Duchesne, *Fastes* = L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Paris, Fontemoing, 1907-1915. 3 vol.

*EEC* = E. Ferguson, éd. *Encyclopedia of Early Christianity*. New York & Londres, Garland, 1997<sup>2</sup>. 2 vol.

*Felix Temporis Reparatio* = G.S. Chiesa & E.A. Arslan, édd. *Atti del Convegno Archeologico Internazionale : Milano Capitale dell'Impero Romano. Milano 8-11 Marzo 1990*. Milan, ET, 1992. 2 vol.

- Fliche-Martin III = A. Fliche & V. Martin, édd. *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*. Tome III : J.-R. Palanque, G. Bardy & P. de Labriolle. *De la paix constantinienne à la mort de Théodose*. Paris, Bloud & Gay, 1947.
- Gauthier = N. Gauthier. *L'évangélisation des pays de la Moselle. La province romaine de Première Belgique entre Antiquité et Moyen Âge (3<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> siècle)*. Paris, De Boccard, 1980.
- Gauthier, *RICG I* = H.-I. Marrou, dir. *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures à la Renaissance carolingienne*. N. Gauthier. Vol. I : *Belgique Première*. Paris, P.U.F., 1975.
- Hanson = R.P.C. Hanson. *The Search for the Christian Doctrine of God*. Edinbourg, T. & T. Clark, 1988.
- Heinzelmann = M. Heinzelmann, «Gallische Prosopographie 260-527», *Francia* 10 (1982), p. 531-718.
- Jones = A.H.M Jones. *The Later Roman Empire, 284-602. A Social, Economic, and Administrative Survey*. Baltimore, John Hopkins, 1964. 2 vol.
- Lieu-Monserrat = S.N.C. Lieu & D. Montserrat. *From Constantine to Julian. Pagan and Byzantine Views. A Source History*. Londres & New York, Routledge, 1996.
- Matthews = J.F. Matthews. *Western Aristocracies and Imperial Court. A.D. 364-425*. Oxford, Clarendon Press, 1975.
- McLynn = N.B. McLynn. *Ambrose of Milan. Church and Court in a Christian Capital*. Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1994 (*The Transformation of the Classical Heritage* 22).
- Meslin = M. Meslin. *Les Ariens d'Occident, 335-430*. Paris, Seuil, 1967 (*Patristica Sorbonensia* 8).
- Mocsy = A. Mócsy. *Pannonia and Upper Moesia. A History of the Middle Danube Provinces of the Roman Empire*. Trad. S. Frere. Londres & Boston, Routledge & Kegan Paul, 1974 (Coll. «The Provinces of the Roman Empire»).
- Paoli = É. Paoli, «Les notices sur les évêques de Milan (IV<sup>e</sup> – VI<sup>e</sup> siècle)», *MEFRM* 100 (1988), p. 207-225.

- PLRE I* = A.H.M. Jones, J.R. Martindale & J. Morris, édd. *The Prosopography of the Later Roman Empire*. Vol. I : A.D. 260-395. Cambridge, University Press, 1971.
- Seeck = O. Seeck. *Regesten der Kaiser und Päpste für die Jahre 311 bis 476 N. Chr. Vorarbeit zu einer Prosopographie der Christlichen Kaiserzeit*. Stuttgart, J.B. Metzlersche, 1919.
- Van Dam = R. Van Dam. *Leadership and Community in Late Antique Gaul*. Berkeley – Los Angeles – Oxford, University of California Press, 1985.
- Wightman = E.M. Wightman. *Roman Trier and the Treveri*. New York & Washington, Praeger, 1970.
- Williams = D.H. Williams. *Ambrose of Milan and the End of the Nicene-Arian Conflicts*. Oxford, Clarendon Press, 1995 (*Oxford Early Christian Studies*).
- Zeiller = J. Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, Rome, «L'Erma» di Bretschneider, 1967 (*Studia Historica* 48 [réimpression de l'éd. de Paris, *Bibliothèque des Écoles françaises de Rome et d'Athènes* 112, 1918]).

## **REMERCIEMENTS**

Il convient d'abord de souligner qu'il nous est impossible, dans l'espace qui nous est alloué, de mentionner tous ceux et celles qui, par leur appui, leur aide, leurs encouragements ou simplement par leur présence, ont rendu possible l'accomplissement de cette étude. Ma reconnaissance va d'abord à mes parents. Par leur constant soutien moral et financier, ils m'ont permis de poursuivre un but qui m'est cher. Je tiens à remercier particulièrement mon père qui m'a permis de visiter deux des villes étudiées dans le cadre de cette étude. À Mme Hélène Leclerc, ma directrice de recherche, va également ma gratitude. Elle m'initia, la première, aux joies de la recherche en histoire ancienne. De plus, par ses conseils judicieux et surtout par sa grande disponibilité, elle a contribué d'une façon non négligeable à la réalisation de ce projet. Je tiens également à remercier Mme Élisabeth Digeser qui, dès son arrivée à Montréal, fut prête à m'assister dans mes recherches sans compter son temps. Sa grande connaissance de l'Antiquité tardive m'a également permis d'éviter de nombreuses erreurs. L'apport de M. Pierre Bonnechère, qui a gentiment accepté de réviser mon long tableau d'Abbreviations et à qui je dois une solide formation méthodologique, doit aussi être souligné. Enfin, un remerciement spécial est destiné à ma compagne de vie, Johanick Petit qui, par sa confiance en moi, sa patience et son amour, a constitué une source d'inspiration infinie.

## Introduction

Au début de ses *Histoires*, «le plus grand des historiens romains» affirme qu'avec la mort de Néron, «un secret d'État venait d'être divulgué : on pouvait faire un empereur ailleurs qu'à Rome»<sup>1</sup>. Harold Drake souligne que Tacite écrivait pour une audience cultivée et sophistiquée qu'il pouvait considérer comme capable de noter la signification implicite de cette phrase. La question latente, pour lui, est «'if not at Rome, then where? And by whom?' The chilling answer – on the frontiers, and by the armies – lay bare the heart of the Augustan settlement»<sup>2</sup>.

En effet, à la fin du III<sup>e</sup> siècle les empereurs romains ne résident plus à Rome. Notre étude se veut donc une analyse de l'impact religieux de la présence de l'empereur dans trois résidences impériales occidentales : Trèves (Belgique Première), Milan (Émilie-Ligurie) et Sirmium (Pannonie seconde). Ces villes sont effectivement les lieux de résidence les plus fréquentés au IV<sup>e</sup> siècle. Nous considérons que l'impact de la présence impériale au point de vue religieux se manifeste plus clairement lorsque l'on envisage d'étudier la nouvelle religion officielle de l'empire — le christianisme — par l'intermédiaire de ses représentants dans ses communautés — les évêques — et de leurs rapports avec l'empereur et la cour. C'est justement ce dernier aspect qui n'a jamais été étudié : comment la présence de l'empereur influence-t-elle l'histoire religieuse de ces trois métropoles? Considérons d'abord brièvement l'évolution qui mène à cette situation.

---

<sup>1</sup> Tacite, *Hist.* I, 4 (texte et trad. H. Bornecque, Paris, Garnier, 1954, I, p. 8-9) : «*Evulgato imperii arcano, posse principem alibi quam Romae fieri*». L'expression au sujet de Tacite est de R. Syme, *La révolution romaine*, traduit de l'anglais par R. Stuveras, Paris, Gallimard, 1967 (1952<sup>2</sup>), p. 15.

<sup>2</sup> H.A. Drake, *Constantine and the Bishops. The Politics of Intolerance*, Baltimore et Londres, Johns Hopkins University Press, 2000, p. 52.

Les premiers empereurs romains n'étaient guère enclins à s'éloigner de Rome. Tibère ne va pas plus loin que Capri<sup>3</sup>. Mais dès la fin du premier siècle, Sirmium est mentionnée comme quartier général et résidence hivernale de Domitien, qui utilise la ville située près du Danube entre ses campagnes de Pannonie<sup>4</sup>. Philostrate atteste également du fait que Marc-Aurèle y aurait installé ses quartiers généraux lors des guerres contre les tribus pannoniennes<sup>5</sup>. Lentement, les troubles militaires poussent les empereurs à séjourner hors de Rome, plus près des différents fronts, pour des périodes de temps de plus en plus longues.

On voit même dans l'abandon de Rome un processus lent et complexe qui débiterait sous Commode. Dans sa supposée folie, si l'on suit l'abrégiateur de Dion Cassius, cet empereur aurait transformé l'*Urbs* en *Colonia Commodiana*<sup>6</sup>, c'est-à-dire qu'il aurait abaissé Rome, le siège politique et l'emblème de l'empire, au statut de colonie. Soulignons l'importance de ce pas, qui précède de peu la suppression par Septime Sévère des privilèges militaires de l'Italie, la dissolution des cohortes prétoriennes et leur remplacement par des soldats illyriens. Le même empereur éprouve d'ailleurs très peu de respect pour le caractère sacré de Rome, puisqu'il revêt le proconsulat en Italie et même dans l'enceinte sacrée de l'*Urbs*, indice suprême d'abaissement. Septime Sévère constituerait ainsi l'étape décisive de ce processus<sup>7</sup>. D'ailleurs, pour de nombreux historiens, l'année 193 correspond à une coupure importante : la cour devient itinérante et de ce fait, Rome commence à perdre son statut de capitale unique de l'empire puisqu'elle n'est

---

<sup>3</sup> Tacite, *Annales* IV, 67 (texte et trad. H. Goelzer, Paris, Les Belles Lettres, 1959, II, p. 219).

<sup>4</sup> M. Mirković, «Sirmium –Its History from the I. century A.D. to 582 A.D.», in V. Popovic, éd., *Sirmium. Archaeological Investigations in Sirmian Pannonia*, Vol. I, Belgrade, Institut archéologique de Belgrade – Denison University – City University of New York – Centre A. Merlin (C.N.R.S.) – École française de Rome, 1971-1973, p. 5-90, à la p. 33, qui ne mentionne malheureusement pas ses sources.

<sup>5</sup> *Vitae Sophistarum*, 560 (LCL 134 [cf. Abréviations : Eun., *Vit. Soph.*], p. 169).

<sup>6</sup> Dion Cassius, *Építome* du livre LXXIII, 15, 2 (texte et trad. E. Cary, LCL 177 [1969 (1914)], IX, p. 100-101) : «Κομμοδιανήν γούν τήν τε Ῥώμην αὐτήν».

<sup>7</sup> H. Kahler, *Rome et son empire*, Paris, Albin Michel, 1963, p. 162-163. Pour Septime Sévère, cf., entre autres, A.R. Birley, *Septimius Severus, The African Emperor*, Londres et New York, Routledge, 1999 (1971), 292 p.

plus la seule résidence impériale<sup>8</sup>. Au début du III<sup>e</sup> siècle, avec l'édit de Caracalla (212) qui accorde la citoyenneté romaine à tous les habitants libres de l'empire, les prérogatives romaines et italiennes sont pratiquement terminées<sup>9</sup>.

Cette lente évolution mène à une égalisation du statut des provinces. Rome n'est plus l'unique centre du monde. Au contraire, le centre devient mobile, selon les déplacements des empereurs. Ces derniers, au cours des trois premiers siècles, sont alternativement originaires d'Espagne, de Syrie ou d'Afrique du Nord. Les sénateurs provinciaux sont de plus en plus nombreux, et les citoyens des provinces veulent obtenir les mêmes avantages, les mêmes droits que leurs concitoyens romains pour qui ils combattent et travaillent depuis plusieurs générations. Ainsi, les mentalités ont évolué et les habitants de l'empire du début du III<sup>e</sup> siècle sont maintenant prêts à accepter l'idée que le pouvoir est transportable, qu'il est lié à la fonction impériale et non plus seulement au caractère sacré et séculaire de la ville de Rome. «C'est à cette rupture du lien traditionnel entre le pouvoir et le lieu où il s'exerce, que des villes comme Milan, Arles, Aquilée, Ravenne et Trèves doivent d'accéder (passagèrement) au rôle de capitales impériales»<sup>10</sup>.

C'est ce phénomène que nous souhaitons étudier. Plus précisément, l'impact de ce phénomène. En effet, il est naturel de penser que la présence de l'institution politique dominante de l'époque, l'empereur et son *comitatus*, a certainement entraîné des conséquences importantes pour les villes et les régions qui avaient le privilège de les accueillir. L'originalité de notre étude réside donc d'abord dans son approche, dans son examen du phénomène pris dans son

<sup>8</sup> Cf., entre autres : J. Le Gall et M. Le Glay, *L'Empire romain*, Tome I : *Le Haut-Empire de la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) à l'assassinat de Sévère Alexandre (235 ap. J.-C.)*, Paris, P.U.F., 1987, p. 528 et 551.

<sup>9</sup> Dion Cassius, *Epitome* du livre LXVIII, 9, 5 (texte et trad. Cary [cité n. 6], IX, p. 296-297) : «οὗ ἕνεκα καὶ Ῥωμαίους πάντας τοὺς ἐν τῇ ἀρχῇ αὐτοῦ, λόγῳ μὲν τιμῶν, ἔργῳ δὲ ὅπως πλείω αὐτῷ καὶ ἐκ τοῦ τοιοῦτου προσίη διὰ τὸ τοὺς ξένους τὰ πολλὰ αὐτῶν μὴ συντελεῖν, ἀπέδειξεν». Cf. également Ulpien, *Digeste*, I, 5, 17; *P. Giessen* 40; Kahler (cité n. 5), p. 163.

<sup>10</sup> Ch.-M. Ternes, «Trèves, capitale d'empire», *Histoire et archéologie, les Dossiers* 20 (1984), p. 65. De même, pour l'évolution de ce phénomène et une étude sémantique du vocabulaire lié à la présence impériale, cf. F. Millar, *The Emperor in the Roman World (31 BC-AD 337)*, Ithaca (N.Y.) et Londres, Cornell University Press, 1977, p. 1-53 («I. Marcus Aurelius at Sirmium» et «II. From Rome to Constantinople»).

ensemble. Car de nombreuses publications ont déjà envisagé certains aspects précis de notre recherche pour une région ou une ville en particulier, comme un rapide coup d'œil à notre bibliographie peut le confirmer (Mocsy pour la Pannonie; McLynn et Williams pour Milan; Wightman pour Trèves et la Belgique sont les cas les plus représentatifs). Mais jamais le résultat de ces investigations n'a été mis en commun afin d'en dégager des conclusions plus générales, qui portent sur un échantillon restreint, mais néanmoins représentatif, des résidences impériales de l'empire romain tardif occidental. Aussi, cette étude vise consciemment à une implication historiographique, au sujet d'une époque qui a trop longtemps été touchée par des interprétations subjectives et des jugements de valeur<sup>11</sup>. À l'opposé, les ouvrages les plus récents insistent sur la notion de transformation plutôt que sur celle d'un déclin, d'une époque de transition avec de nouvelles normes socio-religieuses, d'un nouvel empire romain<sup>12</sup>. De plus, ce même courant historiographique souligne l'importance des études régionales afin de bien mettre en relief au niveau local, provincial, les caractéristiques avancées au niveau global<sup>13</sup>. C'est donc à ce type d'approche que nous souhaitons apporter notre contribution, aussi minime soit-elle, en insistant sur les aspects positifs, les conséquences salutaires, du phénomène étudié. Mais avant d'aborder les détails

---

<sup>11</sup> Cette vision influente qui a par la suite marqué plusieurs générations d'historiens, tire son origine des œuvres d'E. Gibbon, *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*, N.Y., Modern Library, 1995(1776-83), 924 p. et C.-L. de Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Paris, O. Orban, 1987 (1734), 240 p. Parmi les ouvrages plus récents, cf. par exemple, F. Lot, *La fin du monde antique et le début du Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, 1989 (1927), 562 p. (à ce sujet, cf. le commentaire de Marrou [voir n. suivante] : «Le vieux manuel de F. Lot [...] n'a de valable que son titre : on a rarement vu pareille incompréhension de son sujet par l'historien!»), M.I. Rostovtseff, *Histoire économique et sociale de l'empire romain*, trad. O. Demange, Paris, Robert Laffont, 1988 (1957), 780 p., G.E.M. de Ste-Croix, *The Class Struggle in the Ancient Greek World*, Londres, Duckworth, 1981, 732 p., R. MacMullen, *Corruption and the Decline of Rome*, New Haven (Conn.) et Londres, Yale University Press, 1988, 465 p., dont le titre est assez éloquent.

<sup>12</sup> Chez les francophones, l'ouvrage pionnier est celui de H.-I. Marrou, *Décadence romaine ou antiquité tardive? III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1977, 183 p., tandis que Jones (cf. Abréviations) et P. Brown, *The Making of Late Antiquity*, Harvard, University Press, 1978, 135 p., faisaient de même du côté anglophone. En dernier lieu, cf. la collection *The Transformation of the Classical Heritage*, dirigée par P. Brown (cf. Abréviations : *TCH*), dont le titre est également éloquent. Pour l'aspect religieux relatif à cette question, cf. Drake (cité n.2) et la bibliographie antérieure.

<sup>13</sup> Il suffit de jeter un coup d'œil aux ouvrages suivants, mentionnés dans notre liste d'abréviations : Gauthier, Heinzlmann, Matthews, Meslin, Mocsy, Van Dam, Wightman. Nous pouvons arbitrairement rajouter celui-ci, parmi une longue liste : H. Sivan, *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic Aristocracy*, Londres et New York, Routledge, 1993, 242 p.

de notre sujet d'étude, il convient de passer en revue les divers textes anciens qui attestent de ce phénomène.

Dans un discours probablement prononcé le 21 avril 289<sup>14</sup>, à Trèves, à l'occasion des festivités entourant l'anniversaire de la fondation de Rome, Mamertinus s'adresse ainsi à Roma : «Cependant, souveraine des nations, puisque la raison d'État retient dans ses Gaules bien-aimées ce prince si désiré, nous te prions, s'il se peut, de ne pas porter envie à notre cité à laquelle il confère aujourd'hui une majesté semblable à la tienne, en y célébrant ton jour de naissance avec les habitudes magnifiques qui te sont dues»<sup>15</sup>. Ce texte est fort révélateur, puisqu'il permet de constater que l'anniversaire de la fondation de la ville qui donne son nom à l'empire n'est même pas fêté dans ses murs, mais sur le Rhin, où réside l'empereur. Et Mamertinus renchérit : «Tu vois, empereur, l'effet des faveurs divines que tu as pour nous : nous jouissons encore de ta présence et déjà nous souhaitons ton retour»<sup>16</sup>. La même idée se retrouve d'ailleurs dans le second panégyrique de Mamertinus, probablement prononcé en juillet 291, à Trèves également, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de l'empereur Maximien<sup>17</sup>. Dioclétien et son collègue impérial s'étaient rencontrés à Milan, pour régler certains problèmes d'État :

La souveraine des nations, Rome elle-même, transportée de la joie immodérée que lui causait votre proximité, essayait de vous apercevoir du haut des observatoires de ses monts afin de pouvoir de plus près rassasier sa vue de vos visages et, pour vous contempler, elle se rapprocha de vous autant qu'elle le put. En effet elle dépêcha les lumières de son sénat, accordant volontiers à la cité milanaise, si heureuse pendant ces jours, quelque chose de sa propre majesté, si bien que la capitale de l'empire paraissait alors être la ville où s'étaient réunis les deux empereurs<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> C'est la datation acceptée par Ricoux (cf. Abréviations, *Pan. Lat.*), p. XVII-XVIII.

<sup>15</sup> *Pan. Lat.* II (10), 14, 3 (trad. Ricoux, p. 37-39; texte Galletier, I, p. 37) : «*Interim tamen te, gentium domina, quoniam hunc optatissimum principem in Galliis suis retinet ratio reipublicae, quaesumus, si fieri potest, ne huic inuidens ciuitati, cui nunc ille similitudinem maiestatis tuae confert natalem tuum diem celebrando in ea consuetudine magnificentiae tibi debita*».

<sup>16</sup> *Pan. Lat.* II (10), 14, 5 (trad. Ricoux, p. 39; texte Galletier, I, p. 37) : «*Vides, imperator, quanta uis sit tuorum in nos caelestium beneficiorum : adhuc praesentia tua fruimur et iam reditum desideramus*».

<sup>17</sup> C'est la datation acceptée par Ricoux, p. XIX-XXI. Pour ce qui concerne les festivités, l'anniversaire de naissance de Maximien et peut-être les fêtes données en l'honneur d'*Hercules Victor*, cf. C.E.V. Nixon, «The 'Epiphany' of the Tetrarchs? An Examination of Mamertinus' Panegyric of 291», *TAPA* 111 (1981), p. 157-166.

<sup>18</sup> *Pan. Lat.* III (11), 12, 1 (trad. Ricoux, p. 71; texte Galletier, I, p. 61) : «*Ipsa etiam gentium domina Roma immodico propinquitatis uestrae elata gaudio uosque e speculis suorum montium prospicere conata, quo se uultibus uestris propius expleret, ad intuendum cominus quantum potuit*

Le texte de Mamertinus montre bien, dans ce cas-ci, comment l'«abandon» de Rome pouvait frapper les esprits. En effet, il met en scène Rome elle-même, avide de voir ses «enfants», les empereurs. Mais l'idée qui frappe le plus le lecteur moderne est cet aveu, dans la dernière phrase, qui admet que la capitale est bel et bien située là où réside l'empereur. De même, sous Constantin, un orateur anonyme louange l'empereur pour avoir honoré la ville de Trèves :

C'est ainsi que je vois ici une cité fortunée, cette cité dont ta piété célèbre aujourd'hui le jour anniversaire, se relever si heureusement dans toute son enceinte, qu'elle se félicite presque d'être tombée jadis en ruines, puisqu'elle est agrandie par tes bienfaits : j'y vois un grand cirque qui me paraît rivaliser avec celui de Rome, j'y vois des basiliques, un forum, œuvres vraiment royales, et un palais de justice se dresser à une hauteur si prodigieuse qu'ils se portent au voisinage des astres et du ciel dont ils sont dignes. Ce sont là, sans doute, toutes faveurs dues à ta présence<sup>19</sup>.

Ce thème récurrent de la présence bénéfique de l'empereur se retrouve dans un autre panégyrique anonyme de Constantin, qu'un orateur d'Autun aurait prononcé à Trèves, probablement à l'occasion des Quinquennales de l'empereur<sup>20</sup> :

Aussi en ce jour où cette cité qui, jusqu'ici, plus que les autres, jouit de ta présence continue – et c'est un bonheur que lui disputera notre Flavia – te voit entouré de toute la cohorte de tes amis et de tout l'appareil de la majesté impériale et où sont tous présents, venus de presque toutes les cités, soit des députés à titre officiel, soit des particuliers venus te supplier pour eux-mêmes<sup>21</sup>.

---

*accessit. Lumina siquidem senatus sui misit beatissimae illi per eos dies Mediolanensium ciuitati similitudinem maiestatis suae libenter impartiens, ut ibi tunc esse sedes imperii uideretur quo uterque uenerat imperator».*

<sup>19</sup> *Pan. Lat.* VII (6), 22, 4-5 (texte et trad. Galletier, II, p. 73) : «*Sicuti uideo hanc fortunatissimam ciuitatem, cuius natalis dies tua pietate celebratur, ita cunctis moenibus resurgentem ut se quodammodo gaudeat olim conruisse, auctior tuis facta beneficiis. Video circum maximum aemulum, credo, Romano, uideo basilicas et forum, opera regia, sedemque iustitiae in tantam altitudinem suscitari ut se sideribus et caelo digna et uicina promittant. Quae certe omnia sunt praesentiae tuae munera».*

<sup>20</sup> Galletier, II (cf. Abréviations : *Pan. Lat.*), p. 77-78, situe cet événement peu après le 31 mars 312, alors que C.E.V. Nixon, «The Occasion and Date of *Panegyric VIII* (V), and the Celebration of Constantine's Quinquennalia», *Antichthon* 14 (1980), p. 157-169, opte pour le 25 juillet 311. Cette date est présentée comme un fait accepté dans C.E.V. Nixon et B.S. Rodgers, *In Praise of the Later Roman Emperors. The Panegyrici Latini. Introduction, Translation, and Historical Commentary with the Latin text of R.A.B. Mynors*, Berkeley – Los Angeles – Oxford, University of California Press, 1994, p. 255.

<sup>21</sup> *Pan. Lat.* VIII (5), 2, 1 (texte et trad. Galletier, II, p. 90) : «*Nunc itaque, cum in hac urbe quae adhuc assiduitate praesentiae tuae prae ceteris fruitur (habebit enim felicitatis aemulam Flauiam nostram), totus tibi amicorum tuorum comitatus et omnis imperii apparatus assistit et cum omnes homines omnium fere ciuitatum aut publice missi aut pro se tibi supplices assunt».*

Les résidences impériales de Trèves et de Sirmium sont également mentionnées dans un document anonyme, l'*Expositio totius mundi et gentium*, probablement rédigé à la fin des années 340<sup>22</sup> : «Il y a ensuite la région de Pannonie, pays riche en tout, [...]. Elle est toujours la résidence des empereurs. Elle possède aussi de très grandes villes, Sirmium et Noricum»<sup>23</sup>. Procédant par région, l'auteur décrit ensuite la Gaule : «Après la Pannonie, la province de Gaule. Comme elle est très grande et a toujours besoin d'un empereur, elle en a un pour elle. [...] On dit qu'elle a une très grande ville appelée Trèves, où réside, dit-on, le maître; celle-ci est au milieu des terres»<sup>24</sup>. Il est significatif que l'auteur note bien ce besoin d'une présence impériale, lorsque l'on connaît la propension des Gaulois des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles à proclamer des usurpateurs locaux.

Dans la dernière portion du quatrième siècle, Ausone –lui-même un résident de la ville en qualité de tuteur de l'empereur Gratien– affirme, au sujet de Trèves :

Long has Gaul, mighty in arms, yearned to be praised, and that royal city of the Treveri, which, though full near the Rhine, reposes unalarmed as if in the bosom of deep profound peace, because she feeds, because she clothes and arms the forces of the Empire. Widely her walls stretch forward over a spreading hill; beside her bounteous Moselle glides past with peaceful stream, carrying the far-brought merchandises of all races of the earth<sup>25</sup>.

Peu de temps après, Ammien Marcellin, dans une digression décrivant les Gaules et le cours du Rhône, affirme : «la Belgique première nous offre Metz et Trèves,

---

<sup>22</sup> Cf. T.D. Barnes, «Christians and Pagans in the Reign of Constantius», in A. Dihle, éd., *L'Église et l'Empire au IV<sup>e</sup> siècle*, Genève-Vandoeuvres, Fondation Hardt, 1989, p. 304, qui soutient (contra J. Rougé, *Expositio totius mundi et gentium, Introduction, texte critique, traduction, notes et commentaires*, Paris, Cerf, 1966 (SC 124), p. 89 et suivantes, qui opte pour 359), que ce texte serait en fait une traduction d'un document grec écrit par un natif de la Palestine vers la fin des années 340.

<sup>23</sup> *Expositio totius mundi et gentium* LVII, 5-7 (texte et trad. J. Rougé [SC 124] Paris, Cerf, 1966, p. 196-197) : «Deinde Pannonia regio, terra dives in omnibus [...]. Et semper habitatio imperatorum est. Habet autem et ciuitates maximas, Sirmium quoque et Noricum».

<sup>24</sup> *Expositio totius mundi et gentium* LVIII (texte et trad. Rougé [cité n. 23], p. 196-199) : «Cum maxima sit et imperatorum semper egeat, hunc ex se habet. [...] Ciuitatem autem maximam dicunt habere quae vocatur Triveris, ubi et habitare dominus dicitur, et est mediterranea».

<sup>25</sup> Aus., *Ordo urbium nobilium* VI (texte et trad. Evelyn White, I, p. 270-271) : «Armipotens dudum celebrari Gallia gestit. Trevericaeque urbis solium, quae proxima Rheno pacis ut in mediae gremio secura quiescit, imperii vires quod alit, quod vestit et armat. Lata per extantum procurrant moenia collem : largus tranquillo praelabitur amne Mosella, longinqua omnigenae vectans commercia terrae».

*magnifique séjour des empereurs (notre emphase)*»<sup>26</sup>. De même, après avoir décrit les merveilles que l'on trouve à Milan (une richesse abondante, une double muraille, un cirque, un théâtre, un temple, un palais impérial, l'autel de la Monnaie et le quartier renommé pour les Bains d'Hercule), Ausone affirme que toutes ces choses : «as if it were rivals in the vast masses of their workmanship, are passing grand; nor does the near neighbourhood of Rome abase them»<sup>27</sup>. Le poète fait indirectement référence à Sirmium dans des vers commandés par l'empereur Valentinien au sujet de la source du Danube : «I, Danube, whose head was once concealed in lands remote, now flow at full length under your sway : where amidst the Suebi I pour fourth my chill source, where I divide the Pannonias *pregnant with empire (notre emphase)*»<sup>28</sup>. Une façon bien poétique de souligner le rôle de Sirmium et des Pannonies en général dans les proclamations impériales du IV<sup>e</sup> siècle.

À la toute fin de la période envisagée, le poète Claudien reprend l'idée mise en scène par Mamertinus et va même plus loin en imaginant les mots que Roma aurait pu formuler à l'empereur Honorius :

Too long, my emperor, have I, your mother, borne in silence the hurt your refusal to return had done me. How long shall favoured Liguria possess that for which I desire? How long shall the Rubicon, separating me from the object of my prayers by so narrow a space, torture the Tiber by the all-but-presence of that divine being whose nearer sojourn it is not allowed to enjoy? [...] During these years which number twice ten lustres, I have but thrice seen an emperor enter my walls in triumph; all at different times but for the same reason — civil war. [...] How long shall our emperor's rule be a stranger to its true home and his governance stray from its rightful seat? Why does my palace which has given its name to all palaces mourn in neglected decay? Cannot the world be ruled therefrom? Phoebus never deserts his centre path though his beams are shed upon all. Was the hand of those old emperors who made me their home any lighter laid upon the tribes of Danube and Rhine?<sup>29</sup>

<sup>26</sup> Amm. XV, 11, 9 (texte et trad. Fontaine *et al.*, I, p. 141) : «*Belgica prima Mediomatricos praetendit et Treueros, domicilium principum clarum*».

<sup>27</sup> Aus., *Ordo urbium nobilium* VII (texte et trad. Evelyn White, I, p. 272-273) : «*Et Mediolanum mira omnia, copia rerum, innumerae cultaeque domus, facunda virorum ingenia et mores laeti; tum duplici muro amplificata loci species populique voluptas circus et inclusi moles cuneata theatri; templa Palatinaeque arces opulensque moneta et regio Herculei celebris sub honore lavacri; cunctaque marmoreis ornata peristyla signis moeniaque in valli formam circumdata limbo : omnia quae magnis operum velut aemula formis excellunt : nec iuncta premit vicinia Romae*».

<sup>28</sup> Aus., *Ad fontem Danuvii Iussu Valentiniani Augusti* (texte et trad. Evelyn White, II, p. 170-173) : «*Danuvius penitis caput occultatus in oris totus sub vestra iam ditione fluo : qua gelidum fontem mediis effundo Suebis, imperiis gravidas qua seco Pannonias*».

<sup>29</sup> Claud., *Pan. de sexto consulato Honorii Augusti* 361-365, 392-395, 407-414, 441-452 (texte et trad. M. Platnauer, [LCL 136 (1956 [1922])], II, p. 100-107) : «*Dissimulata diu tristes in amore*

Claudien résume bien l'«abandon» de Rome que représente l'établissement des résidences impériales occidentales près du front rhéno-danubien. D'abord, il est clair que Claudien imagine la jalousie de Roma à l'égard de sa voisine Milan, désignée ici par le nom de sa province (Ligurie). Le reste du texte, en fait une série de questions mises dans la bouche de Roma et destinées à l'empereur Honorius, pourrait être destiné à n'importe quel empereur à partir de Dioclétien.

Notre sujet, la présence impériale dans les résidences de Trèves, Milan et Sirmium, concerne donc d'abord l'«abandon» de Rome. Mais notre étude, comme nous l'avons déjà mentionné, s'attache avant tout à illustrer l'impact de cette présence. Or, démontrer l'impact général de la présence impériale dans trois lieux de résidence est impensable, dans les limites imposées ici. Nous avons donc limité notre sujet à un aspect précis du phénomène envisagé : l'impact religieux. Ce choix n'est pas sans lien avec la fourchette chronologique envisagée. En effet, l'objet temporel de notre étude étant le IV<sup>e</sup> siècle, il nous a semblé tout naturel de débiter par le règne de l'empereur qui met un terme à l'anarchie politique du III<sup>e</sup> siècle et qui inaugure par ailleurs le commencement du IV<sup>e</sup> siècle, Dioclétien. De même, le *terminus ante quem* que nous avons fixé est le début du V<sup>e</sup> siècle (402), avec le déménagement de la cour impériale de Milan vers Ravenne, dont le site était plus facile à défendre. À cette date, Trèves, avec le déménagement de la préfecture du prétoire à Arles, et Sirmium menacée par les invasions germaniques, avaient déjà été abandonnées par les empereurs.

Or, ce sujet englobe un nombre impressionnant d'implications. Il serait donc, encore une fois, impossible d'aspirer à l'exhaustivité. D'autant plus que la période envisagée chevauche le processus de christianisation officielle de

---

*repulsas vestra parens, Auguste, queror. Quonam usque tenebit praelatus mea vota Ligus? Vêtutumque propinqua luce frui, spatiis discernens gaudia parvis, torquet Rubicon vicino numine Thybrim? [...] His annis, qui lustra mihi bis dena recensent, nostra ter Augustos intra pomeria vidi, temporibus variis; eadem sed causa tropaei civilis dissensus erat. [...] Quem, precor, ad finem laribus seiuncta potestas. [...] Exulat imperiumque suis a sedibus errat? Cur mea quae cunctis tribuere palatia nomen. Neglecto squalent senio? Nec creditur orbis. Illinc posse regi? Medium non deserit umquam. Caeli Phoebus iter, radiis tamen omnia lustrat. Segnius an veteres Histrum Rhenumque tenebant, qui nostram coluere domum?».*

l'Empire, ce qui implique l'existence parallèle d'au moins deux, sinon de plusieurs, courants religieux. Nous avons donc pris le parti de porter notre attention sur les évêques des résidences impériales envisagées. Le poste d'évêque étant le plus élevé de la hiérarchie ecclésiastique chrétienne de cette époque, il nous a donc semblé logique de se pencher sur ce personnage afin d'illustrer l'impact de la présence impériale<sup>30</sup>. Car il est constamment, tout au long de la période envisagée, en relation étroite avec l'empereur et sa cour. C'est ce que Peter Brown soutient lorsqu'il affirme que : «Imperial support and vigorous infighting go some way to account for the impact of Christian congregations on the cities of the fourth century. What is significant, however, is the manner in which the Christian bishops and clergy consistently presented their claims to prominence»<sup>31</sup>.

Ce qui implique donc une mise de côté volontaire de tout l'aspect relié aux religions traditionnelles, non-chrétiennes, de l'Empire romain, pour ne pas dire la religion «païenne». Nous porterons donc exclusivement notre attention sur l'impact religieux de la présence impériale en ce qui a trait à l'Église chrétienne. Nous mettrons donc évidemment de côté tout ce qui se rapporte à la conception qui voit l'histoire religieuse du IV<sup>e</sup> siècle comme un conflit entre le paganisme agonisant et l'Église triomphante des Chrétiens<sup>32</sup>. Ce qui nous semble d'abord et avant tout digne d'intérêt est l'immense impact de la «conversion» de l'Empire au christianisme. Sans vouloir entrer dans les détails du débat concernant la conversion de Constantin, ni sur la question controversée de l'avancée de la

---

<sup>30</sup> Rappelons que l'évêque de Rome ne jouira d'une primauté sur les autres prélats de l'empire d'Occident qu'à partir du début du V<sup>e</sup> siècle. Auparavant, les pères de Nicée avaient décrété que la plus haute autorité était celle des métropolitains, i.e. l'évêque de la capitale d'une province. Cf. Jones, II, p. 880-892, sur les «Patriarchates»; B. Lançon, *Rome dans l'Antiquité tardive, 312-604 après J.-C.*, Paris, Hachette, 1995 (*La vie quotidienne*), p. 215-217, de même que J. Richards, *The Popes and the Papacy in the Early Middle Ages, 476-752*, Londres, Duckworth, 1979, dont le titre est assez évocateur quant au *terminus post quem* relatif à l'évêque de Rome.

<sup>31</sup> P. Brown, *Power and Persuasion in Late Antiquity. Towards a Christian Empire*, Madison (Wisc.), University of Wisconsin Press, 1992, p. 91.

<sup>32</sup> À cet égard, le colloque édité par A. Momigliano, *The Conflict Between Paganism and Christianity in the Fourth Century: Essays*, Oxford, Clarendon Press, 1963, a certainement contribué, ne serait-ce que par la popularité de son titre et la célébrité de son éditeur, à forger ce type de raisonnement. Voir les remarques de Drake (cité n. 2), p. 246.

christianisation de l'Empire en 312<sup>33</sup>, nous pouvons néanmoins affirmer avec certitude que l'engagement personnel croissant des empereurs, tout au long du IV<sup>e</sup> siècle, dans les affaires religieuses de l'Empire, est un des traits marquants de la période envisagée. C'est donc dans cette optique que le rôle des évêques prend tout son sens.

De religion persécutée sous Dioclétien, nous verrons d'abord Constantin I<sup>er</sup> convoquer le premier concile œcuménique à Nicée en 325, puis Théodose, à la toute fin de la période, se plier aux exigences de l'évêque local, Ambroise de Milan, et faire pénitence publique<sup>34</sup>. C'est donc cet engagement croissant des empereurs dans les affaires chrétiennes que nous voulons circonscrire en étudiant l'interaction entre ces derniers et les évêques des villes<sup>35</sup> où ils résident temporairement. Car, comme l'a justement noté Glen Bowersock, «The convenient old dichotomy of the New Testament that segregated Caesar from God could no longer serve very well when Caesar was the chosen of God»<sup>36</sup>.

De plus, le monde antique ne connaissait pas la distinction entre religion et politique, puisque l'état lui-même était une institution religieuse et l'empereur de Rome était, en fait, chef de la religion d'état romaine : *pontifex maximus*<sup>37</sup>. Cela pose également un épineux problème à l'Église puisque l'empereur, en tant que régent de Dieu sur terre d'une part, et laïc d'autre part, est techniquement

<sup>33</sup> Parmi l'immense bibliographie, notons : Barnes, *CE* (à propos duquel voir les importantes remarques, qui mettent bien en relief les idées principales du débat, du compte rendu de H.A. Drake, «Review of *Constantine and Eusebius* by T.D. Barnes», *AJP* 103 [1982], p. 462-466) ; Barnes (cité n. 19), p. 301-337; R. Lane Fox, *Pagans and Christians*, New York, Alfred A. Knopf, 1987, 799 p.; R. MacMullen, *Christianizing the Roman Empire (A.D. 100-400)*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1984, 183 p.; Drake (cité n.2), 609 p. Pour une liste bibliographique plus complète, cf. E.D. Digeser, *The Making of a Christian Empire. Lactantius & Rome*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2000, p. 125-133 et 167-170.

<sup>34</sup> Pour ces deux événements dans l'évolution de l'histoire du christianisme au IV<sup>e</sup> siècle, voir G.W. Bowersock, «From Emperor to Bishop : The Self-Conscious Transformation of Political Power in the Fourth Century A.D.», *CP* 81 (1986), p. 298-307.

<sup>35</sup> Ce qui est pertinent pour notre propos, puisqu'un consensus semble s'être fait autour de la caractéristique urbaine du christianisme. Ainsi, en Gaule, on s'entend à dire que Martin de Tours sera le premier à tenter de diffuser le christianisme en dehors des communautés urbaines : cf. E.M. Wightman, *Gallia Belgica*, Londres, Batsford, 1985, p. 289. Plus généralement, cf. J. Herrin, *The Formation of Christendom*, Princeton (N.J.), University Press, 1987, p. 57-59 («The Expansion of Christian Belief in Cities»).

<sup>36</sup> Bowersock (cité n. 34), p. 298.

<sup>37</sup> Drake (cité n. 2), p. 36; G. Fowden, *Empire to Commonwealth. Consequences of Monotheism in Late Antiquity*, Princeton, University Press, 1993, p. 112.

subordonné aux évêques<sup>38</sup>. C'est cette ambivalence qui est à l'œuvre dans l'intervention d'Ambroise auprès de Théodose.

Pour Peter Brown, la volonté des empereurs à écouter les évêques, comme ils avaient auparavant été à l'écoute des philosophes, implique une nouvelle forme de pouvoir local<sup>39</sup>. Les non-chrétiens ont bien reconnu ce changement, puisqu'ils ont parlé de «pouvoir du tyran»<sup>40</sup>. En effet, l'enjeu n'est pas seulement un conflit de religions, même s'il est uniquement présenté ainsi par les sources chrétiennes. Pour Brown, nous sommes plutôt confrontés à un combat pour la prise en charge d'un nouveau style de leadership urbain. Ainsi, l'évêque chrétien et son clergé revendiquent une part sans cesse grandissante de l'exercice du pouvoir dans la cité. L'accord tacite des notables civils, devant l'introduction d'un nouveau partenaire dans la tâche sans fin de contrôle à l'intérieur de la cité et de représenter ses besoins au monde extérieur, fut accéléré par des signaux très clairs de la part de la cour impériale chrétienne. L'évêque devient *vir venerabilis*, une personne jugée «digne de révérence» par les puissants<sup>41</sup>. Ce qui fait dire à Drake que «the Christian community had become a player long before the time of Constantine. What his reign produced was power players, in the persons of the bishops»<sup>42</sup>. Ce qui donnait un avantage aux pouvoirs des évêques était une caractéristique intangible à leur poste, la durée de leur ministère : à vie, dans des circonstances normales. Cela leur donnait l'occasion de forger un lien étroit avec leur congrégation que peu d'aristocrates et aucun des gouverneurs impériaux annuels ne pouvait espérer posséder<sup>43</sup>. De même, après leur «passage terrestre»,

---

<sup>38</sup> Van Dam, p. 70.

<sup>39</sup> Brown ([1992] cité n. 31), p. 5.

<sup>40</sup> Brown ([1992] cité n. 31), p. 5, s'appuyant sur Eun., *Vit. Soph.* 472 (texte et trad. Wright, p. 422-423) : «δημοσίᾳ βουλόμενος ἀσχημονεῖν».

<sup>41</sup> Brown ([1992] cité n. 31), p. 77, n. 29.

<sup>42</sup> Drake (cité n. 2), p. 395-396; cf. également la remarque de T.D. Barnes, «The Career of Athanasius», *Studia Patristica* 21 (1989), p. 393 qui, pour une fois, semble être d'accord avec Drake : «Constantine's establishment of Christianity as the official religion of the Roman Empire had an effect on the political position of the bishops which has often been insufficiently emphasised».

<sup>43</sup> Drake (cité n. 2), p. 399, s'appuyant sur G. Fowden, «Bishops and Temples in the Eastern Roman Empire, A.D. 320-435», *JThS* N.S. 29 (1978), p. 57-58, qui a calculé que l'Égypte avait connu 25 préfets durant la tenure d'Athanase d'Alexandrie comme évêque.

les évêques deviennent des objets importants de vénération, plusieurs églises s'établissent d'ailleurs à partir de la tombe —réelle ou supposée— d'évêques renommés par la tradition ultérieure<sup>44</sup>. On comprend donc aisément l'intérêt de juger l'impact religieux de la présence impériale par l'intermédiaire d'un personnage aussi important que l'évêque pour la vie urbaine de l'antiquité tardive.

Mais devant l'absence d'autorité suprême dans l'Église, ce sont les conciles — précédent oblige — qui joueront un rôle prépondérant dans l'évolution des conflits doctrinaux et théologiques de la période envisagée. D'autant plus que nous aurons l'occasion de voir certains groupes d'évêques détenir momentanément une influence importante auprès de certains empereurs pour l'établissement d'une «orthodoxie» chrétienne. Une des conséquences majeures du règne de Constantin est d'ailleurs la transformation de la politique ecclésiastique en affaire d'État<sup>45</sup>. Ce qui explique les cris de frustration qui nous sont parvenus de la part de ceux qui n'avaient pu obtenir l'assentiment du pouvoir impérial : «Qu'est-ce que l'Église a à voir avec l'empereur?», s'exclame Donatus<sup>46</sup>.

C'est également ce qui est à la base de la critique qu'Ammien Marcellin fait du règne de Constance II. L'historien accuse l'empereur d'accabler l'État d'un fardeau supplémentaire inutile parce qu'il permet aux évêques de voyager par le *cursus publicus* pour se rendre aux divers conciles sommés par l'empereur<sup>47</sup>. Au contraire, si l'on doit se fier aux indications des sources concernant le niveau d'implication populaire dans les débats théologiques, et si la croyance populaire dans le fait que la faveur divine était le facteur le plus important pour le bien-être de l'État, les évêques voyageant de conciles en conciles étaient donc responsables du plus important travail gouvernemental. En fait, Ammien souligne plutôt la nouvelle importance des évêques et des conciles dans la période post-constantinienne, car l'historien n'avait pas besoin de

---

<sup>44</sup> Wightman (citée n.35), p. 292.

<sup>45</sup> Barnes, *AC*, p. 165-175; E.D. Hunt, «The Successors of Constantine», in *CAH XIII*, p. 7.

<sup>46</sup> Optatus, *Contra Donat.* III, 3 (trad. anglaise M. Edwards, *Optatus : Against the Donatists*, *TTH* 27 [1997], p. 62; texte, J.-L. Maier, *Le dossier du Donatisme*, I, Berlin, 1987, p. 78) : «*quid est imperatori cum ecclesia?*».

<sup>47</sup> *Amm.* XXI, 16, 18.

mentionner à ses lecteurs quel prestige était rattaché à l'utilisation de la poste publique<sup>48</sup>. Le problème est que la pénétration de l'Église dans la cour impériale et dans une grande proportion de l'administration donne aux conflits théologiques et doctrinaux une nouvelle dimension politico-sociale. Les évêques censurés par les synodes commencent rapidement à traiter l'empereur comme une cour d'appel à laquelle ils ont droit<sup>49</sup>. On voit donc un très fragile équilibre s'établir, susceptible d'être rompu par l'avènement d'une personnalité différente —et des croyances différentes— à la tête de l'État ou d'une personnalité très forte à la tête d'un siège épiscopal important, comme dans le cas d'Ambroise à Milan.

Le IV<sup>e</sup> siècle est aussi une période d'organisation au niveau de la structure administrative, qui verra l'établissement de juridictions déterminées : les provinces ecclésiastiques. Pasquato soutient que la prépondérance de certains centres urbains s'explique par le fait que la christianisation s'est répandue à partir des villes principales des provinces pour engendrer des communautés «qui devenaient ainsi les filiales de l'Église mère ou épiscopale centre»<sup>50</sup>. Mais nous verrons comment la présence impériale, donnant un prestige accru à l'évêque local, a pu avoir un impact non négligeable dans la mise en place d'une hiérarchie naissante. Or, si Athanase considère Paulin, évêque de Trèves sous Constance II, comme «[l'évêque] de la métropole des Gaules»<sup>51</sup>, il ne faudrait pas y voir une preuve de la suprématie juridique de Trèves sur les diocèses des Gaules. En effet, selon plusieurs historiens, l'organisation officielle de l'Église gauloise n'est pas antérieure au concile de Turin (398)<sup>52</sup>. Quoiqu'il en soit, à plusieurs égards, ce sont les communications entre les églises locales et les réunions régionales qui contribuèrent au pouvoir et au prestige des évêques. Avec des rencontres

---

<sup>48</sup> Drake (cité n. 2), p. 317, s'appuyant sur Jones, II, p. 830-834.

<sup>49</sup> Ainsi, Jérôme prenait pour acquis qu'un rescrit impérial pouvait renverser une décision conciliaire : *Apol. contra Rufinum* III, 1, 18; H. Chadwick, «Orthodoxy and Heresy», in *CAH* XIII, p. 563-564.

<sup>50</sup> O. Pasquato, «Provinces ecclésiastiques», in *DECA*, II, p. 1822.

<sup>51</sup> *Apol. fug.* 4 (texte et trad. Szymusiak, p. 137) : «ὁ τῆς μητροπόλεως τῶν Γαλλίων».

<sup>52</sup> Gauthier, p. 57, n. 122-123; cf. également J.-R. Palanque, «La Gaule chrétienne au temps de saint Hilaire», in E. R. Labande, éd., *Hilaire et son temps, Actes du Colloque de Poitiers, 29 septembre – 3 octobre 1968 à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Centenaire de la mort de saint Hilaire*, Paris, Études Augustiniennes – CNRS, 1969, p. 13.

régulières, une superstructure se mit en place. Cette structure existait déjà dans l'organisation provinciale romaine. Pour des raisons de commodité, la capitale de la province devint ordinairement le site de ces synodes, augmentant par conséquent le rôle de l'évêque local, qui fut graduellement perçu comme l'évêque dominant ou principal : ἀρχιεπίσκοπος ou métropolitain<sup>53</sup>.

Les trois sites de résidence impériale étudiés (Milan, Trèves et Sirmium) permettront ici de bien sentir ces luttes doctrinales qui ponctuent régulièrement l'histoire de l'Église entre 325 et le début des années 380. En effet, l'Occident est, d'une manière générale, nicéen et l'Orient —sauf Athanase— homéen<sup>54</sup>. L'Illyricum, situé entre les deux parties et appartenant à l'Occident, était homéen, puisque Arius y avait été exilé par Constantin. Les évêques de Sirmium seront donc, jusqu'à 375 environ, anti-nicéens. Le rôle joué par Constance II dans ce processus, à partir du moment où ce dernier prend le contrôle de l'empire dans sa totalité (en 353, après l'élimination de Magnence), sera prépondérant. Les années de résidence de ce prince à Sirmium entre 351 et 359 seront ici cruciales. De même, lorsque Constance se rend en Occident combattre Magnence, il y restera quelques années, résidant principalement à Milan. Cela aura un impact majeur sur les destinées de l'homéisme en Occident, puisqu'à l'instigation du prince et de sa cour, un évêque homéen sera nommé sur le siège de Milan qui deviendra, pour environ une quinzaine d'années, le bastion anti-nicéen d'Occident. De l'avis de tous, c'est le grand mérite de Meslin d'avoir ainsi mis en lumière le fait que la doctrine homéenne ne s'est pas répandue en Occident uniquement par l'arrivée de réfugiés «ariens» due aux invasions gothiques, ou par le patronage politique d'empereurs sympathiques à cette cause<sup>55</sup>.

Notre méthode est simple. Nous avons confronté les données de l'histoire

<sup>53</sup> Drake (cité n. 2), p. 75 et 106.

<sup>54</sup> Nous utiliserons ce terme, de préférence à «arien», qui ne dépeint pas la réalité historique avec exactitude. Voir les remarques de Hanson, p. 99-128 («The Rationale of Arianism») et D.H. Williams, «Another Exception to Later Fourth-Century 'Arian' Typologies: The Case of Germinius of Sirmium», *JECS* 4 (1996), p. 335-57, surtout 335-339. De même, nous utiliserons le terme «nicéen» plutôt que «catholique», qui nous semble moins rigoureux.

<sup>55</sup> Meslin, surtout p. 59; cf. les commentaires de Williams, p. 2 et Y.-M. Duval, «Sur l'arianisme des Ariens d'Occident», *MSR* 26 (1969), p. 146.

religieuse chrétienne des trois sites envisagés, en insistant particulièrement sur le rôle des évêques, avec ce que nous connaissons des séjours impériaux dans ces trois villes. L'Annexe I, qui présente une chronologie des séjours des empereurs dans ces trois villes pour la période envisagée, a d'ailleurs été réalisée dans le but de faciliter la tâche au lecteur à ce sujet. Les déplacements des empereurs sont surtout attestés par les lois rassemblées dans le *Code théodosien*. Mais les travaux de Timothy Barnes et d'Otto Seeck nous ont ici grandement facilité la tâche<sup>56</sup>. Car on connaît la grande difficulté d'utiliser ces lois impériales, dont la chronologie se contredit souvent et dont la transmission n'est pas toujours fiable<sup>57</sup>. En ce qui a trait à l'histoire chrétienne, les sources utilisées peuvent être classées chronologiquement. En effet, pour la première période, qui va de Dioclétien à la mort de Constantin, Lactance et Eusèbe sont certes nos meilleurs témoins. Les travaux modernes, particulièrement ceux de Timothy Barnes et de Harold Drake, sont également d'un grand secours dans l'évaluation des données présentées par ces auteurs anciens en ce qui concerne la fin du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle.

Évidemment, pour tout ce qui concerne Athanase d'Alexandrie, ses propres écrits sont primordiaux. Mais il est évident qu'ils demeurent entachés de parti pris. Aussi, encore une fois, l'étude récente de Barnes, par sa fine analyse et sa grande connaissance des textes, permet d'éviter de nombreux pièges et de conserver un esprit critique en face de ces témoignages inestimables mais difficiles d'utilisation. De même, à partir de la fin du règne de Valentinien I<sup>er</sup>, les écrits d'Ambroise de Milan, de Paulin de Milan et de Rufin d'Aquilée prennent une importance considérable, puisque Milan devient une métropole religieuse d'importance. Ces témoignages ne se limitent donc pas uniquement à l'Italie proprement dite. Mais encore une fois, et particulièrement dans le cas d'Ambroise, la subjectivité de ces sources doit être soulignée. Or, ces dernières années, une myriade de travaux ont été publiés au sujet d'Ambroise. Soulignons notamment ceux de Neil McLynn et de Daniel Williams, qui ont justement tenté

---

<sup>56</sup> Les références complètes se trouvent dans le paragraphe introducteur de l'Annexe I.

<sup>57</sup> À ce sujet, cf. la récente étude de J.F. Matthews, *Laying Down the Law, A Study in the Theodosian Code*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2000.

d'éliminer autant que possible les éléments légendaires entourant l'évêque de Milan<sup>58</sup>. Ces sources seront donc utilisées autant que possible parallèlement à ces travaux, afin d'éliminer tout ce que la subjectivité de ces témoins pourrait enlever à la recherche d'objectivité de l'historien. Enfin, outre les historiens ecclésiastiques (Socrate, Sozomène, Théodoret, Philostorge, Gélaze de Cyzique, etc.), qui seront mis à profit de façon ponctuelle, les sources et les travaux utilisés pour chaque résidence en particulier seront introduits au début des chapitres.

---

<sup>58</sup> Cf., à ce sujet, la remarque de Drake (cité n. 2), p. 440, au sujet de la confrontation entre Théodose et Ambroise : «What it reveals, when all the layers of image and legend have been scoured clean...».

## Chapitre I : Trèves

Si les *Panegyriques latins*, probablement rédigés en majorité par des Gaulois, donnent d'excellentes indications quant à la vie religieuse sous la Tétrarchie, il va sans dire qu'ils n'ont pas la même valeur en ce qui concerne les Chrétiens. Lactance demeure cependant une source tout à fait valable pour la Gaule durant la première phase étudiée puisque, comme nous le verrons, il a fort probablement vécu à la cour de Trèves sous Constantin. Jusqu'au règne de Constance II donc, les sources utilisées sont largement communes aux trois régions envisagées, à l'exception peut-être d'Athanase. Les écrits de l'évêque d'Alexandrie sont, à cet égard, particuliers puisqu'ils n'auront pas la même importance pour Milan et Sirmium. À partir du règne de Constance II cependant, les oeuvres de Sulpice Sévère et de Hilaire de Poitiers, deux Gaulois, prennent une importance considérable.

Hilaire, tout comme Athanase, a été un acteur de premier plan dans les conflits religieux de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Il est donc primordial de conserver une attitude critique et objective à l'égard de ces écrits. Et particulièrement dans le cas du dossier connu sous le nom de *Fragmenta historica*. Les études modernes sont ici d'un grand secours, en particulier celles de Barnes, Hanson et Yves-Marie Duval. Sulpice Sévère est une des seules sources à traiter de la controverse priscillianiste, il va sans dire qu'il sera donc abondamment utilisé, surtout dans la dernière partie de ce chapitre. Enfin, il convient de faire une place spéciale aux travaux modernes qui ont envisagé la vie religieuse gauloise. En particulier ceux de Duchesne, Griffé, Wightman et Gauthier. Si les deux premiers ont un peu vieilli et qu'ils doivent être corrigés sur certains points de détails, les faits généraux qu'ils consignent n'ont guère changé. Wightman, par son approche régionale, a été une pionnière dans ce domaine et Gauthier, à la fois dans son ouvrage sur l'évangélisation de la région mosellane et dans son recueil des inscriptions chrétiennes de Belgique, est incontournable pour tout ce qui concerne la vie chrétienne de Trèves.

### 1) De Constance Chlore à la mort de Constantin

La période qui débute avec l'établissement de la Tétrarchie est marquée par une réaction du gouvernement central contre les particularismes locaux, lesquels avaient émergé durant la «Crise du III<sup>e</sup> siècle». En Gaule, Maximien est envoyé par Dioclétien pour reprendre au nom du gouvernement central la partie de l'empire qui avait fait «sécession» sous les empereurs gaulois et pour éliminer les Bagaudes, des bandes de paysans armés. Sur le plan religieux, cette première phase, qui débute avec Maximien et s'étend jusqu'à la mort de Constantin, voit d'abord l'apparition d'une politique de persécution à l'égard du christianisme. En Gaule, les sources indiquent cependant une situation particulière. Les bienfaits de la présence impériale soulignés par les panégyristes gaulois s'appliqueraient également aux Chrétiens. Selon Lactance, c'est d'abord à la présence de Constance Chlore que l'on doit attribuer cette politique de bienveillance à l'égard des Chrétiens.

Nous verrons donc, dans la première partie de ce chapitre, comment la présence de Constance Chlore et de Constantin a pu influencer la vie des Chrétiens de Trèves. Même à la toute fin du règne de ce dernier, alors que Constantinople était pratiquement sa résidence exclusive, l'empereur a continué à influencer la vie chrétienne de Trèves. De plus, par sa décision d'exiler Athanase d'Alexandrie en Gaule, Constantin a joué un rôle déterminant dans le déroulement de l'histoire religieuse du IV<sup>e</sup> siècle pour tout l'Occident.

Malgré les doutes concernant l'historicité des premiers évêques mentionnés par les listes épiscopales, on fixe généralement les débuts de l'église de Trèves vers la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'absence d'église cimétériale indiquerait que

---

<sup>1</sup> É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, I : *Des origines chrétiennes à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Letouzey et Ané, 1964 (1945), p. 120-122; Wightman, p. 227. Sur les premiers évêques, Eucharius et Valerius, cf. Duchesne, *Fastes III*, p. 32 et 34; Gauthier, p. 11-12; Gauthier, *RICG I*, p. 19; Heinzelmänn, p. 710; H. Leclercq, «Trèves», in *DACL XV* (1953), col. 2727-2728,

l'église de Trèves ne connaissait aucun martyr au début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Ce qui concorde avec ce que nous savons par ailleurs de la situation religieuse de la fin du III<sup>e</sup> siècle dans la région. En effet, si nous ignorons tout de l'attitude de Maximien envers les Chrétiens durant ses séjours à Trèves, entre 286 et 293<sup>3</sup>, nous savons en revanche que la persécution décidée par Dioclétien et Maximien n'affecte que très peu la Gaule. Constance Chlore, qui réside généralement dans cette ville entre 293 et 306<sup>4</sup>, reçoit beaucoup de crédit de la part des auteurs chrétiens pour sa modération dans l'application du premier édit de persécution. Pour Eusèbe Constance, «pendant toute sa vie, avait eu pour ses sujets les dispositions les plus douces et les plus bienveillantes, et pour la doctrine divine les sentiments les plus amicaux»<sup>5</sup>. Et Lactance affirme qu'il s'est limité à détruire quelques églises et que, contrairement au reste de l'empire, la Gaule a été épargnée<sup>6</sup>.

Durant la seconde tétrarchie du 1<sup>er</sup> mai 305 (après la retraite simultanée de Dioclétien et Maximien), il semble que l'application des édits de persécution ait été uniquement mise en vigueur en Orient, dans les territoires de Galère et de Maximin Daïa<sup>7</sup>. Dans ce contexte, l'affirmation de Lactance, pour qui le premier acte officiel de Constantin aurait été de redonner la liberté de culte aux Chrétiens, est exagérée, puisque Constance Chlore avait déjà mis un terme à la persécution<sup>8</sup>.

---

qui reproduit la *Gesta Trevirorum* et résume les principaux problèmes relatifs à ce document du XII<sup>e</sup> siècle; C. Pietri, «Trèves», in *DECA* II, p. 2481-2482.

<sup>2</sup> Gauthier, p. 43; même idée chez Griffe (cité n. 1), p. 121, sans toutefois mentionner l'absence de cimetières; cf. également chap. IV, «Martyrs et confesseurs de la Gaule», p. 131-167, surtout p. 138-139 sur la Belgique.

<sup>3</sup> Cf. Annexe I, p. 2 et Barnes, *NE*, p. 56-58. Pour des allusions possibles à des cérémonies traditionnelles entourant l'inauguration du consulat, le 1<sup>er</sup> janvier 387, *Pan. Lat.* II(10), VI et commentaire *ad loc* de Ricoux (cf. Abréviations : *Pan. Lat.*).

<sup>4</sup> Cf. Annexe I, p. 3 et Barnes, *NE*, p. 60-61.

<sup>5</sup> *HE* VIII, 13, 12 (texte et trad. Bardy, III [SC 55], p. 31) : «Κωνσταντίος τὸν πάντα βίον πραότατα καὶ τοῖς ὑπηκόοις εὐνοϊκώτατα τῷ τε θεῷ λόγῳ προσφιλέστατα διαθέμενος». Cf. également Eus., *VC* I, 13.

<sup>6</sup> *DMP* 15, 7 – 16, 1 (Creed, p. 22) : «*Nam Constantius, ne dissentire a maiorum praeceptis videretur, conventicula, id est parietes, qui restitui poterant, dirui passus est, verum autem dei templum, quod est in hominibus, incolome servavit. Vexabatur ergo universa terra et praeter Gallias ab oriente usque ad occasum tres acerbissimae bestiae saeviebant*». Cf. Barnes, *CE*, p. 23; Digeser (citée n. 29, Introduction), p. 12; P. Keresztes, «From the Great Persecution to the Peace of Galerius», *VChr* 37 (1983), p. 386.

<sup>7</sup> Keresztes (cité n. 6), p. 384.

<sup>8</sup> *DMP* 24, 9 (Creed, p. 38) : «*Suscepto imperio Constantinus Augustus nihil egit prius quam*

Constantin fait néanmoins des dons et des largesses à partir du Trésor impérial pour construire ou agrandir des églises déjà existantes et les décorer somptueusement<sup>9</sup>. L'absence de martyrs en Gaule fait donc nettement pencher la balance en faveur d'un climat de tolérance<sup>10</sup>. Pour Drake, s'il est probable que Constantin a mis un terme officiel à la persécution dans ses territoires après avoir pris la relève de son père (c'est, pour lui, la signification la plus probable de l'affirmation de Lactance), il n'y a pas de raison de supposer qu'il a été le seul à saisir les opportunités permises par cette attitude. Sans surprise donc, les sources montrent à la fois Maxence (le fils de Maximien qui avait pris le pouvoir à Rome) et Constantin tendant la main vers les Chrétiens et adopter une politique conciliante. Ce qui n'est guère surprenant dans le cas de Maxence, affirme Drake, puisque le nombre plus élevé de Chrétiens à Rome ne lui laissait guère le choix<sup>11</sup>.

La nouvelle de la révocation de l'édit de persécution par Galère, à sa mort en 311, n'a donc aucun effet sur la cour de Trèves<sup>12</sup>. Si l'on écarte Maternus — le troisième évêque cité par la liste épiscopale, qui serait en réalité l'évêque de Cologne que les Trévires du VIII<sup>e</sup> siècle se sont appropriés<sup>13</sup> —, le premier évêque de Trèves attesté par les sources contemporaines est Agricinus, qui participe au concile d'Arles, en 314<sup>14</sup>. Pour Gauthier, c'est la présence impériale qui « donna [...] du lustre au siège épiscopal », puisque l'évêque de Trèves aurait joué « un rôle national » lors de ce concile<sup>15</sup>. C'est également la présence impériale

---

*Christianos cultui ac deo reddere. Haec fuit prima eius sanctio sanctae religionis restitutae*. Pour une opinion contraire, Barnes, *AC*, 14, qui soutient que Lactance doit être suivi à la lettre.

<sup>9</sup> Eus., *VC* I, 42, 2; Barnes, *CE*, p. 49. Pour la possibilité que la construction de la cathédrale de Trèves ait été entreprise vers 315-326, cf. Wightman, p. 109-113; Athan., *Apol. Const.* 14-15 mentionne également qu'il fut témoin de messes célébrées dans une église dont la construction n'était pas terminée. Sur l'impact de la christianisation des villes de Gaule et en particulier sur la topographie, cf. J. Harries, « Christianity and the city in Late Roman Gaul », in J. Rich, éd., *The City in Late Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1996 (1992), p. 77-98.

<sup>10</sup> L. Pietri, « Les résistances : de la polémique païenne à la persécution de Dioclétien », in C. et L. Pietri, édd., *Histoire du Christianisme des origines à nos jours, II : Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Paris, Desclée, 1995, p. 179.

<sup>11</sup> Drake (cité n. 2, Introduction), s'appuyant sur Lact., *DMP* 24, 9.

<sup>12</sup> E.D. Digeser, « Lactantius and the Edict of Milan : Does it Determine his Venue? », *Studia Patristica* 31 (1997), p. 289, suppose que la cour en reçut une copie.

<sup>13</sup> Duchesne, *Fastes* III, p. 34; Gauthier, *RICG* I, p. 19 et 148-149; Pietri ([1990] cité n. 1), p. 2481; Gauthier, p. 12-14.

<sup>14</sup> *Conc. Gall.* I, 4-24; Duchesne, *Fastes* III, p. 32; Heinzlmann, p. 549; Gauthier, p. 43-44.

<sup>15</sup> Gauthier, p. 43; Griffe (cité n. 1), p. 128-130, 186-200 sur le concile d'Arles.

— Constantin demeure continuellement à Trèves jusqu'en 316<sup>16</sup> — qui entraîne la présence dans la ville de Chrétiens distingués. Parmi eux, Lactance, qui aurait joint la cour de Trèves dès 310 pour y recevoir en tutorat le fils de l'empereur, Crispus, et qui dédie la seconde édition de ses *Divinae Institutes* à l'empereur<sup>17</sup>. Il y aurait même tenu des séances de lectures publiques de cette œuvre — une introduction aux principes de base du christianisme —, instruisant non seulement Crispus, mais également l'empereur et toute sa cour aux principes chrétiens<sup>18</sup>.

Le dernier événement qui concerne Trèves et la Gaule pour cette période a lieu peu de temps avant la mort de Constantin, à Constantinople. Avant la fin du concile de Tyr (335), où les Orientaux homéens tentent de déposer Athanase d'Alexandrie, ce dernier prend la fuite et se rend devant l'empereur dans le but d'obtenir une audience «objective». Les évêques de Tyr l'ayant rejoint, un débat houleux, dont nous ignorons les détails<sup>19</sup>, s'ensuit. Athanase en oublie la constance, le maintien nécessaire devant l'empereur et proclame : «God will judge between you and me, just as surely as you are in agreement with the traducers of my poor self»<sup>20</sup>. Constantin a certainement une réaction mesurée devant cet outrage à la majesté impériale : Athanase est exilé à Trèves<sup>21</sup>. Pourquoi Trèves? Drake souligne qu'il s'agit de l'endroit pratiquement le plus éloigné de sa base politique égyptienne. Aussi, malgré l'insistance des évêques orientaux, il refuse de déposer Athanase. Il l'envoie plutôt en Gaule pour qu'il puisse repenser à sa position. Constantin refuse à Athanase l'honneur de devenir un martyr, ce qui

<sup>16</sup> Cf. Annexe I, p. 143-144 et Barnes, *NE*, p. 68-73.

<sup>17</sup> Jérôme, *De vir. ill.* LXXX, 3. Barnes, *CE*, p. 13; Digeser (citée n. 29, Introduction), p. 13; *id.* ([1997] citée n. 12), p. 293, n. 52, et 294-295; *id.* «Lactantius and Constantine's Letter to Arles : Dating the *Divine Institutes*», *J ECS* 2 (1994), p. 51-52.

<sup>18</sup> Digeser ([1994] citée n. 17), p. 51-52, s'appuyant sur *Inst.* I, 1, 21. C'était déjà l'intuition de Wightman (citée n. 5), p. 296-297, qui affirme : «the presence of men such as Lactantius at the court would make more impact than the actual conversion of the emperor».

<sup>19</sup> H.A. Drake, «Athanasius' First Exile», *GRBS* 27 (1986), p. 193-204; Hanson, p. 263.

<sup>20</sup> Epiph., *Pan.* 68, 9, 5 (trad. Williams II, p. 323; texte *PG* 42, col. 199) : «ὡς ὅτι Δικάσει Κύριος ἀναμέσον ἐμοῦ καὶ σοῦ, ὅποια καὶ αὐτὸς συμφωνεῖς τοῖς συκοφαντοῦσι τὴν ἡμετέραν μετριότητα».

<sup>21</sup> Athan., *Apol. c. Ar.* 87; *Index* 8; *Hist. ac.* V, 8; Soz., *HE* II, 28, 14; Soc., *HE* I, 35. Sur cet événement, cf. T.D. Barnes, «Emperor and Bishops, A.D. 324-344 : Some Problems», *AJAH* 3 (1978), p. 62-63. Pour la réaction mesurée, il suffit de lire, chez Ammien XXX, 6, 1-6, la description de la mort de Valentinien I<sup>er</sup>, qui est emporté par une crise d'apoplexie provoquée par l'insolence des Germains.

ne donne à l'évêque aucun autre choix que de se tenir de plus en plus à l'écart de la «scène politico-religieuse» aussi longtemps qu'il vivrait<sup>22</sup>. Qui plus est, il y serait entouré d'étrangers parlant une langue qui lui était probablement inconnue, il serait donc hors d'état de nuire à la politique d'unification religieuse du «premier empereur chrétien»<sup>23</sup>.

Plus tard, après la mort de Constantin, si une lettre de Constantin II au peuple d'Alexandrie affirme que :

Pour déjouer donc cette férocité, il a été arraché aux mâchoires des hommes qui l'attaquaient et il a reçu l'ordre de vivre sous ma coupe, en telle manière que dans cette ville où il séjournait, il jouit à profusion de tout le nécessaire, quand bien même sa vertu digne de louange, confiante dans les secours divins, ne compte pour rien même les épreuves d'une fortune très cruelle. [...] Quand Athanase sera revenu en votre présence, vous apprendrez de quelle révérence je l'ai entouré. Il n'y a rien là d'étonnant, quoi que j'aie pu faire pour lui; car mon âme y a été mue et engagée, et par l'exemple de votre amour pour lui, et par la figure d'un si grand homme<sup>24</sup>,

il est clair que cette histoire est une impudente distorsion forgée *a posteriori* par Athanase lui-même, qui est probablement la source de Sozomène ici<sup>25</sup>. Nous ignorons à quel moment est mort Agriculus, le premier évêque attesté par les sources, mais il semble qu'Athanase ne l'ait jamais rencontré. Au contraire, ce dernier ne connaît que son successeur, Maximinus. C'est d'ailleurs Athanase qui est notre critère principal de datation en ce qui concerne l'épiscopat de Maximinus, qu'on fait généralement commencer vers 335 — faute d'attestation antérieure —, mais que Duchesne situait vers 330, *ex silentio*<sup>26</sup>.

Quoiqu'il en soit de ces problèmes chronologiques et malgré la volonté de Constantin, qui semble avoir fait un bien mauvais calcul en espérant museler

<sup>22</sup> Drake (cité n. 2, Introduction), p. 7 et 314-315.

<sup>23</sup> Hanson, p. 263. Sans parler du climat défavorable de Trèves et des rigueurs de l'hiver gaulois pour un Égyptien habitué à la chaleur et au climat désertique de l'Égypte!

<sup>24</sup> Soz., *HE* III, 2, 4-6 (texte et trad. Festugière, p. 59-61) : «Πρὸς τὸ διαπαῖξαι τοίνυν ταύτην ἀφηρέθη τῶν φαρύγγων τῶν ἐπικειμένων αὐτῷ ἀνδρῶν καὶ ὑπ' ἐμοὶ διάγειν κεκέλευσται οὕτως, ὡς ἐν ταύτῃ τῇ πόλει ἐν ἣ διέτριβε πᾶσι τοῖς ἀναγκαίοις ἐμπλεονάζειν, εἰ καὶ τὰ μάλιστα αὐτοῦ ἡ ἀοιδίμος ἀρετὴ ταῖς θείαις πεποιοῦν βουθεῖαις καὶ τὰ τῆς τραχυτέρας (τύχης) ἄχθη ἐξουθενεῖ [...] Ὅστις ἐπειδὴν τῆς ὑμετέρας τύχης προσόψεως, ὄσης παρ' ἐμοῦ αἰδοῦς τετύχηκε, γνῶσθε. Οὐ γὰρ θαυμαστόν, εἴ τι δ' ἂν ὑπὲρ αὐτοῦ πεποίηκα· καὶ γὰρ τὴν ἐμὴν ψυχὴν ἢ τε τοῦ ὑμετέρου πόθου εἰκῶν καὶ τὸ τηλικούτου ἀνδρὸς σχῆμα εἰς τοῦτο ἐκίνει καὶ προέτρεπεν». La version originale se trouve probablement

*apud* Athan., *Apol. c. Ar.* 87, 4 et *Hist. Ar.* 50, 2.

<sup>25</sup> Barnes, *AC*, p. 25; Hanson, p. 264.

<sup>26</sup> Duchesne, *Fastes* III, p. 35; Gauthier, p. 47; Heinzelmänn, p. 649.

l'évêque d'Alexandrie, Athanase a un impact considérable sur la vie religieuse trévire. Pour plusieurs, c'est à cette époque qu'il rédige les deux pamphlets intitulés *Contre les Païens* et *De l'Incarnation du Verbe*<sup>27</sup>. Athanase introduit en Gaule des informations nouvelles au sujet des pratiques ascétiques qui se sont propagées en Égypte et apporte une contribution certaine à la naissance du mouvement monastique occidental<sup>28</sup>. Mais surtout, si l'évêque de Trèves n'a pas participé au concile de Nicée et n'est guère familier avec les luttes doctrinales orientales, Athanase a certainement profité de son séjour de plus d'un an pour initier son collègue aux « dangers de l'hérésie »<sup>29</sup>.

Plus tard, si Hilaire de Poitiers considère Maximinus comme un des évêques occidentaux les plus actifs dans son soutien à la cause nicéenne, une grande part en revient certainement à l'enseignement d'Athanase<sup>30</sup>. Ce qui a contribué à fortifier la position de l'évêque d'Alexandrie, par l'acquisition de précieux appuis en Occident<sup>31</sup>. Sa présence dans cette partie de l'empire aura par ailleurs d'énormes répercussions sur l'avenir. Ce qui fait dire à Gryson que « ce n'est sans doute pas un hasard si la Gaule et l'Italie, par la suite, demeurèrent toujours foncièrement attachées à la foi de Nicée »<sup>32</sup>. Enfin, à la mort de Constantin, Athanase et tous les exilés religieux du règne sont autorisés à réintégrer leur siège<sup>33</sup>. On peut y voir l'effet de l'influence conjuguée d'Athanase et de Maximinus sur Constantin II, qui prend cette initiative au nom de ses deux collègues impériaux<sup>34</sup>.

<sup>27</sup> C. Kannengiesser, « La date de l'Apologie d'Athanase *Contre les Païens* et *Sur l'Incarnation du Verbe* », *RecSR* 58 (1970), p. 383-428; *id.*, « Athanasius », in *EEC* I, p. 139, suivi par Van Dam, p. 22. Pour un résumé des différentes positions à ce sujet : Barnes, *AC*, p. 12 et 242-243, n. 26-28.

<sup>28</sup> Wightman, p. 228; Drake (cité n. 2, Introduction), p. 393; Gauthier, p. 87; Hanson, p. 264.

<sup>29</sup> Gauthier, p. 48.

<sup>30</sup> Hil., *Frg. hist.* Series B II, 5; Wickham (cf. Abréviations : Hil., *Frg. hist.*), p. 53.

<sup>31</sup> L.W. Barnard, « The Emperor Constans and the Christian Church », *RSA* 11 (1981), p. 209.

<sup>32</sup> Gryson (cf. Abréviations : *Schol. ar.*), p. 101.

<sup>33</sup> Athan., *Apol. c. Ar.* 87, 4-7; *Hist. Ar.* 8; *Hist. ac.* V, 8; *Index* 10; Philost., *HE* II, 18; pour la chronologie : A. Piganiol, *L'Empire chrétien (325-395)*, 2<sup>e</sup> éd. A. Chastagnol, Paris, P.U.F., 1972 (1947), p. 90; Martin (cf. Abréviations : *Hist. ac.*), p. 83-84 et 235; Barnes, *AC*, p. 34; Hanson, p. 265.

<sup>34</sup> Griffe (cité n. 1), p. 204; C. Pietri, « De la *partitio* de l'Empire chrétien à l'unité sous Constance : la querelle arienne et le premier « césaropapisme » », in C. et L. Pietri, édd. ([1995] cité n. 10), p. 293.

On constate donc que la première partie de la période envisagée a d'abord été l'histoire d'une société privilégiée par la présence impériale et par la clémence du prince dans son application des édits impériaux de persécution. C'est d'abord le cas de Constance Chlore, puis celui de son fils Constantin, qui incorpore le dieu des Chrétiens dans le panthéon romain. Il aura par ailleurs un important rôle à jouer dans la formation des «clans» politico-religieux qui s'opposeront durant le reste du IV<sup>e</sup> siècle. En effet, en s'ingérant dans les luttes doctrinales orientales, ce qui a occasionné l'exil d'Athanase en Gaule, Constantin implique directement la partie occidentale de l'empire dans des débats auxquels elle était jusque là demeurée assez étrangère. Qui plus est, il contribue directement — par l'entremise de l'impact d'Athanase — à l'émergence d'une certaine cohésion doctrinale parmi évêques occidentaux dans le but de contrer la tentative d'uniformisation homéenne de Constance II.

## 2) De Constantin II à Constance II

La période qui va de la mort de Constantin à la défaite de Magnence — laquelle entraîne le rétablissement d'un pouvoir unique sur l'ensemble de l'empire — est assez mal connue. L'état fragmentaire des sources se reflète évidemment sur notre connaissance de Trèves, où les activités chrétiennes de la ville ne sont attestées qu'indirectement. Nous verrons donc, dans cette seconde partie, la profonde influence que la présence d'Athanase aura sur l'Occident. Les ramifications du geste de Constantin se font sentir lorsque les évêques occidentaux convainquent Constant, le nouveau protecteur des Nicéens, de sommer un concile général à Sardique. La mention de l'évêque de Trèves parmi les prélats à l'origine de ce mouvement s'explique par la présence d'Athanase quelques années auparavant, de même que par le prestige rattaché au siège épiscopal d'une des résidences impériales occidentales. De même, le retour de l'évêque d'Alexandrie en Occident, puis à Trèves, a certainement eu l'effet d'un

catalyseur, en cristallisant le «parti occidental» autour de l'empereur.

Ainsi, malgré son retour à Alexandrie après la mort de Constantin, l'impact d'Athanase se fait très rapidement sentir à Trèves. Paul de Constantinople subit un procès, à l'automne 337, pour avoir été consacré sans l'accord du métropolitain de Byzance, l'arien Théodore d'Héraclée. Exilé en 338 dans le Pont, Paul parvient à s'échapper et trouve refuge à Trèves<sup>35</sup>. La coïncidence est renforcée par le fait qu'Athanase avait assisté à son procès<sup>36</sup>. C'est également le seul événement religieux qui peut être assigné à la brève période de règne de Constantin II, qui meurt en tentant d'envahir le territoire italien de son frère Constant, en 340<sup>37</sup>. Cet incident illustre bien la situation postérieure à la mort de Constantin. La division de l'empire en trois régions distinctes gouvernées par trois souverains a un impact important sur l'Église : la source d'autorité unique qui pouvait exercer une pression simultanée sur les évêques d'Orient et d'Occident a disparu<sup>38</sup>.

Or, pendant l'opération qui vise à remplacer Athanase par Grégoire de Cappadoce, l'évêque d'Alexandrie s'enfuit de nouveau vers l'Occident et parvient à Rome vers l'automne 339. Pour Barnes, l'amitié nouée précédemment à Trèves entre Constantin II et Athanase fait en sorte que l'évêque a probablement écrit à l'empereur dès son arrivée à Rome. Lorsque Constantin II envahit l'Italie au printemps de 340, la lettre d'Athanase est donc interprétée comme un geste beaucoup moins innocent qu'une simple demande d'assistance de la part de l'évêque. Cette allégation —sans doute fausse, mais néanmoins plausible— est certainement une des raisons pour lesquelles Constant attend plus de trois ans avant de démontrer son intérêt pour la *causa Athanasii*<sup>39</sup>. Les évêques

<sup>35</sup> C. Pietri, «La politique de Constance II : un premier 'césaropapisme' ou l'*imitatio constantini*?», in Dihle, éd. ([1989] cité n. 19, Introduction), p. 135; Barnes, *AC*, p. 68.

<sup>36</sup> Athan., *Hist. Ar.* 7; Barnes, *AC*, p. 68, suggère que si Paul a choisi Trèves, c'est probablement à la suite d'une suggestion d'Athanase, ce qui est plausible, mais impossible à prouver.

<sup>37</sup> *Epit.* 41, 21; *Eut.* X, 9, 2; *Soz.*, *HE* III, 2, 10; *Soc.*, *HE* II, 5; *Zos.* II, 41; *Zon.* XIII, 5, 5; *Jer.*, *Chron. a. 340*; *Chron. Min.* I, p. 236; *Orose* VII, 29, 5.

<sup>38</sup> Barnard (cité n. 31), p. 206.

<sup>39</sup> Barnes, *AC*, p. 52; la première rencontre entre Athanase et Constant ayant lieu à Milan, nous y reviendrons dans la seconde portion de ce chapitre.

occidentaux, Jules de Rome, Osius de Cordoue et Maximinus de Trèves en tête, parviennent à convaincre Constant de la nécessité de convoquer un nouveau concile pour établir un consensus avec les Orientaux<sup>40</sup>. Durant l'été 342, une ambassade d'évêques orientaux arrive à Trèves<sup>41</sup>. Selon Barnes, le résultat de cette ambassade n'est pas connu<sup>42</sup>. En fait, les accusations portées par les Orientaux à Sardique contre Maximinus stipulent qu'«il a refusé de recevoir les évêques, nos collègues, que nous avons envoyés en Gaule»<sup>43</sup>. Tard en 342 cependant, Constant somme Athanase à Milan. Sous l'effet conjugué de Paul de Constantinople et de Maximinus de Trèves, Constant devient le champion des évêques orientaux exilés en Occident, convaincu que leur déposition mettait en péril l'orthodoxie chrétienne<sup>44</sup>.

Constant, attesté à Trèves le 30 juin 343<sup>45</sup>, y somme Athanase : «... de nouveau il me fit venir près de lui en Gaule. C'est là que se rendait aussi le vénérable Osius : nous devons de là nous mettre en route pour Sardique»<sup>46</sup>. Athanase a certainement été bien accueilli par Maximinus<sup>47</sup> qui, bien qu'absent du concile qu'il avait contribué à organiser, est également condamné par les

---

<sup>40</sup> Hil., *Frg. hist. Ser. A IV*, 1, 14 (CSEL 65, p. 57-58) : «cui (Athanasius) consensum commodantes non recte Julius urbis Romae episcopus, Maximinus et Osius ceterique complures ipsorum concilium apud Serdicam fieri ex imperatoris benignitate sumserunt». Soc., *HE II*, 20 parle également de Fortunatius d'Aquilée et de Vincent de Capoue; Hanson, p. 294; Barnard (cité n. 31), p. 210-211. Mais pour Barnes, *AC*, p. 67-68, c'est la présence de Paul de Constantinople à Trèves, en 342, qui fut à l'origine de ce projet; pour une version différente des faits, qui remet en doute la présence de Paul de Constantinople à Trèves, cf. Gauthier, p. 50. Enfin, notons cette remarque de C. Pietri ([1989] cité n. 35), p. 110, au sujet de la préparation du concile de Sardique : «... en particulier les pasteurs des résidences palatines qui peuvent, à l'occasion, exercer une influence directe sur leur impérial fidèle».

<sup>41</sup> À l'instigation de Constance, selon Pietri ([1989] cité n. 35), p. 143, qui soutient cependant la date de 343. Pour la chronologie, Barnes, *AC*, p. 69; cf. également Griffe (cité n. 1), p. 205.

<sup>42</sup> Barnes, *AC*, p. 69. Les sources attestant de l'ambassade sont : Soc., *HE II*, 18; Soz., *HE III*, 18; Athan., *De Syn.* 25.

<sup>43</sup> Lettre synodale des évêques orientaux *apud* Hil., *Frg. hist. Ser. A IV*, 1, 27 (trad. Gauthier, p. 49; texte CSEL 65, p. 66-67) : «...Maximum uero a Triueris, propter quod collegas nostros episcopos, quos ad Gallias miseramus...». Cf. également C. Pietri, «Athanase vu de Rome», in C. Kannengiesser, éd., *Politique et théologie chez Athanase d'Alexandrie. Actes du Colloque de Chantilly, 23-25 septembre 1973*, Paris, Beauchesne, 1974 (*Théologie historique* 27), p. 109-110.

<sup>44</sup> Barnes, *AC*, p. 69.

<sup>45</sup> *CTh.* XII, 1, 36.

<sup>46</sup> Athan., *Apol. Const.* 4, 4 (texte et trad. Szymusiak, p. 95) : «μετεπέμψατο πάλιν εις τὰς Γαλλίας, ἐκεῖ γὰρ καὶ ὁ Πατὴρ Ὀσιος ἤρχετο, ἵνα ἐκεῖθεν εις τὴν Σαρδικὴν ὁδεύσωμεν». L'entrevue aurait eu lieu en juillet/août 343 selon Barnes, *AC*, p. 70.

<sup>47</sup> Jer., *Chron. a.* 343; cf. Gauthier, p. 49, n. 75.

Orientaux pour avoir communiqué avec les hérétiques<sup>48</sup>. Il semble donc assez clair qu'Athanase, présent à Trèves, a été impliqué dans les préparatifs du concile de Sardique<sup>49</sup>. Mais ce rassemblement épiscopal tourne à la débâcle, exaspérant à la fois les disputes théologiques et canoniques. Les Orientaux sont hébergés dans une aile du palais impérial et refusent de rencontrer les Occidentaux aussi longtemps que ces derniers entendent maintenir un contact avec les Orientaux exilés et déposés<sup>50</sup>.

Devant l'intransigeance de l'épiscopat oriental, Constant, confiant dans sa puissance militaire, somme Constance de rétablir Athanase sur son siège épiscopal et, advenant un refus, le menace de ses armes<sup>51</sup>. Constance, préoccupé par Shapur et le problème perse, n'a d'autre choix que de capituler devant cet ultimatum. De plus, Grégoire de Cappadoce, l'évêque qui avait succédé à Athanase sur le siège d'Alexandrie, meurt bien à propos le 26 juin 345<sup>52</sup>. Athanase obtient donc une troisième entrevue avec Constant, à Trèves, à l'automne 345, après avoir reçu la lettre de Constance qui l'autorisait à rentrer en Égypte<sup>53</sup>. L'adhésion de Maximinus aux décisions du concile occidental de Sardique<sup>54</sup> est le dernier fait attesté à son sujet. Certains ont cependant suggéré qu'il aurait été à l'origine d'un concile réuni à Trèves, en mai 346<sup>55</sup>. Aussi la tentation est-elle grande de rapprocher la dernière visite d'Athanase de cet événement, mais aucune source ne l'atteste.

Ce qui démontre, encore une fois, toute la portée de la décision prise par

---

<sup>48</sup> Lettre synodale des évêques orientaux *apud* Hil., *Frg. hist. Ser. A IV*, 1, 27 (CSEL 65, p. 65-66) : «... *Maximum a Triueris damnait omne concilium...*».

<sup>49</sup> Gauthier, p. 49; Pietri ([1974] cité n. 43), p. 110, qui souligne cependant qu'Athanase, dans son *Apol. Const.* 4, souligne que l'idée du synode fut suggérée par un groupe de prélats établis à Milan. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

<sup>50</sup> Hanson, p. 295 et 306.

<sup>51</sup> Cinq historiens anciens sont unanimes sur ce point : Soc., *HE II*, 22, 23; Soz., *HE III*, 20, 1; Philost., *HE III*, 12; Theod., *HE II*, 8, 54; Ruf., *HE I*, 20. Mais le fait qu'Athanase ne parle pas des lettres reproduites par ces historiens, censées avoir été rédigées par Constant, plaide en faveur de leur inauthenticité. Griffe (cité n. 1), p. 208-209.

<sup>52</sup> Hanson, p. 307-308.

<sup>53</sup> Barnes, *AC*, p. 70.

<sup>54</sup> Athan., *Apol. c. Ar.* 50.

<sup>55</sup> Duchesne, *Fastes I*, p. 363-364; Griffe (cité n. 1), p. 210; Gauthier, p. 51.

Constantin en 335. On constate effectivement à quel point Athanase, devenu en quelque sorte l'emblème de la résistance nicéenne en Orient, joue un rôle important dans la «politique» ecclésiastique de cette période. L'empereur d'Occident, confiant dans sa supériorité militaire, profite du conflit perse qui occupe son frère Constance II pour tenter de prendre le haut du pavé en ce qui concerne l'élaboration d'un credo chrétien. On voit se former, autour de l'empereur et de la cour, un «parti» ecclésiastique auquel participe activement l'évêque de la résidence impériale de Trèves. Profitant de la présence impériale et surtout celle d'Athanase dans son «camp», Maximinus détient un rôle important que rien, au départ, ne laissait présager. La présence et l'influence d'Athanase se laissent d'ailleurs deviner dans la réaction intransigeante de l'évêque trévire face à l'ambassade orientale. Sans le pouvoir et l'assurance que lui procuraient l'assentiment de Constant et d'Athanase, Maximinus n'aurait probablement jamais eu le courage et l'audace de rebuter les prélats orientaux.

### **3) Constance II, le concile d'Arles et l'unification religieuse de l'Occident**

La disparition successive de trois empereurs d'Occident laisse la voie libre à Constance II pour imposer sa politique d'unification religieuse à tout l'empire. Or, on le sait, Constance II est homéen alors que l'Occident demeure majoritairement rattaché au credo de Nicée. Au niveau idéologique, l'affrontement semble donc inévitable. Il n'aura jamais lieu. En fait, Constance II procédera simultanément à une reconquête militaire et religieuse de l'Occident. À la suite de la défaite de Magnence, l'empereur et les évêques orientaux profitent de la présence de l'armée pour imposer leur conception du christianisme. À Arles, les évêques de la cour qui accompagnent l'empereur imposent leurs décisions à l'épiscopat gaulois sommé d'adhérer à la nouvelle «orthodoxie». Le processus connaîtra son aboutissement à Milan, ce que nous verrons dans le second chapitre.

Pour le moment, il suffit de noter l'itinéraire de Constance, qui débute sa «reconquête» à partir de Sirmium, pour ensuite se rendre à Arles, en Gaule, et terminer à Milan. Il est hautement significatif que Constance soit passé par les trois régions étudiées : l'empereur et ses conseillers jugeaient donc que leur plan d'unification passait par ces trois régions stratégiques. Enfin, il convient de noter que Constance ne se rendra jamais à Trèves. La loyauté de la ville à la dynastie constantinienne, à son père d'abord, puis à ses deux frères, et peut-être surtout la loyauté du peuple envers Athanase, lui faisait-elle craindre quelque réaction négative de la cité sur la Moselle? On ne sait. Quoiqu'il en soit, Paulin de Trèves est personnellement impliqué dans la résistance qu'offrent les Occidentaux à l'empereur homéen.

L'arrivée de Constance II en Occident, suite à l'élimination de Magnence en août 353, bouleverse les données de la situation religieuse occidentale. Le chrétien Magnence était demeuré en dehors des affaires de l'Église et les évêques occidentaux n'avaient pas eu à se plaindre de son attitude. Constance, posant en continuateur de la politique de consolidation de son père, souhaite appliquer à tout l'empire le processus d'unification de l'Église amorcé en Orient<sup>56</sup>. Or, Magnence avait envoyé une ambassade formée de deux évêques à Alexandrie — sûrement dans le but d'obtenir l'appui d'Athanase, «trop habile pour se compromettre»<sup>57</sup> — et Athanase s'était contenté de les renvoyer en leur suggérant de prier pour Constance<sup>58</sup>. Le lien entre l'évêque et l'usurpateur était suffisant pour que les ennemis de l'évêque l'accusent de haute trahison pour avoir fait collusion contre l'empereur<sup>59</sup>. Dans le contexte qui suit la suppression de l'usurpateur, toute résistance des ecclésiastiques envers la politique d'unification religieuse est considérée comme un acte de trahison. Pour Constance, la pomme de discorde principale est la présence d'Athanase sur le siège d'Alexandrie. Il arrive donc en

---

<sup>56</sup> J.W. Leedom, «Constantius II : Three Revisions», *Byzantion* 48 (1978), p. 137; Pietri ([1989] cité n. 35), p. 113, 153 et 156. Sur les usurpateurs en général, cf. A.E. Wardman, «Usurpers and Internal Conflicts in the 4<sup>th</sup> Century A.D.», *Historia* 33 (1984), p. 220-237.

<sup>57</sup> Pietri ([1995] cité n. 34), p. 317.

<sup>58</sup> Athan., *Apol. Const.* 6, 9-10.

<sup>59</sup> Athan., *Apol. Const.* 2, 6-11; Barnes, *AC*, p. 102-104.

Occident bien décidé à imposer la ratification de la condamnation de cet indésirable.

Constance parvient à Arles en octobre 353 et y passe l'hiver<sup>60</sup>. À Trèves, Maximinus a dû mourir avant 346-347, puisque Athanase reçoit de Paulin, son successeur, une copie de la lettre par laquelle Ursacius de Singidunum et Valens de Mursa — deux évêques présents à Tyr lors de la condamnation d'Athanase —, rentrent en communion avec lui<sup>61</sup>. Durant l'usurpation de Magnence, Trèves était demeurée fidèle à Constance en fermant les portes de la ville devant Décence (le représentant de Magnence)<sup>62</sup>. Constance n'en a jamais tenu compte, comme le démontre Sulpice Sévère :

an edict was issued by the emperor to the effect that those who did not subscribe to the condemnation of Athanasius should be sent into banishment. But, at that time, councils of bishops were held by our friends at Arles and Bitterae, towns situated in Gaul. [...] Valens and his confederates not venturing on a discussion respecting the faith, first desired to secure by force the condemnation of Athanasius. Owing to this conflict of parties, Paulinus was driven into banishment<sup>63</sup>.

On voit donc clairement que la condamnation d'Athanase est au centre du problème, ce qui est confirmé par Rufin et Athanase lui-même<sup>64</sup>. De même, les sources impliquent que c'est la lettre synodale du concile de Sirmium (351) qui a été présentée aux évêques occidentaux afin d'obtenir leur signature et que cette

<sup>60</sup> Amm. XIV, 5, 1; 10, 1; *CTh.* VIII, 7, 2; Barnes, *AC*, p. 221.

<sup>61</sup> Athan., *Apol. c. Ar.* 58; *Hist. Ar.* 26; Gauthier, p. 53-54; Meslin, p. 75.

<sup>62</sup> Amm. XV, 6, 4; cf. Y.-M. Duval, «Vrais et faux problèmes concernant le retour d'exil d'Hilaire de Poitiers et son action en Italie en 360-363», *Athenaeum* N.S. 48 (1970), p. 257, n. 24, qui souligne que l'exil de Paulin ne peut être expliqué par une mesure punitive contre la ville et les éventuels partisans de Magnence. Au contraire, l'évêque de Trèves doit son sort à son attachement et à sa fidélité à l'évêque d'Alexandrie. Nous pourrions également ajouter qu'on ne souligne pas assez le fait que cet exil est, en partie du moins, dû à la fidélité de Paulin envers son prédécesseur, car c'est bien Maximinus qui avait accueilli Athanase et noué avec lui des liens d'amitié. Pour la révolte de Poemenius, on consultera : J.P.C. Kent, «The Revolt of Trier against Magnentius», *NC* (1959), p. 105-108; P. Bastien, «Décence, Poemenius, Problèmes de chronologie», *Numismatica e antichità classiche* (1983), p. 177-189 et *id.*, *Le monnayage de Magnence (350-353)*, Wetteren, Cultura, 1964, p. 11.

<sup>63</sup> *Chron.* II, 39, 1-3 (trad. Roberts, p. 115; texte CSEL 1, p. 92) : «... edictum ab imperatore proponitur, ut qui in damnationem Athanasii non subscriberent, in exilium pellerentur. Ceterum a nostris tum apud Arelatem ac Bitteras, oppida Galliarum, episcoporum concilia fuere.[...] Sed Valens sociique eius prius Athanasii damnationem extorquere cupiebant, de fide certare non ausi. Ab hoc partium conflictu agitur in exilium Paulinus».

<sup>64</sup> Ruf., *HE* I, 20; Athan., *Apol. Const.* 27, 10-15; *Apol. fug.* 4, 6-16; *Hist. Ar.* 31; cf. Meslin, p. 270, qui souligne que le critère d'orthodoxie entre 351 et 357 est la condamnation d'Athanase, puisque la sentence de Tyr n'a jamais été abrogée.

lettre contenait à la fois un credo et une condamnation d'Athanase d'Alexandrie<sup>65</sup>.

Tous les évêques présents acceptent de ratifier le document qui leur est présenté, sauf Paulin de Trèves, qui donne son consentement aux deux premières condamnations mais refuse de ratifier celle d'Athanase<sup>66</sup>. Il est donc exilé, comme le précise Hilaire dans un langage polémique : «après quoi tu as porté toutes tes armes contre la foi de l'Occident et tu as retourné tes troupes contre les brebis du Christ : au temps de Néron, il m'eût été loisible de m'enfuir. Mais toi, c'est Paulin de Milan, ce héros à la passion bienheureuse, que tu as harcelé de tes flatteries, avant de l'exiler et de dépouiller un tel évêque la sainte église de Trèves»<sup>67</sup>. Il semble donc clair que l'exil de Paulin tire ses origines de la décision de Constantin, prise dix-huit ans auparavant, d'exiler Athanase à Trèves. Cet événement a eu un impact si profond sur la situation religieuse de la ville, sur toute la Gaule et même, sur l'ensemble de l'Occident, que Paulin préfère être exilé plutôt que de renier celui que son prédécesseur avait accueilli à Trèves et qui est devenu le symbole de la résistance nicéenne.

Trèves demeure apparemment sans évêque pour une période indéterminée<sup>68</sup>. De son côté, Constance se dirige rapidement vers l'Italie dès le printemps 354<sup>69</sup>, d'où il proclame le nouveau César d'Occident, Julien<sup>70</sup>. Constance quitte l'Italie vers la fin de l'été 357 pour se rendre à Sirmium, puis en Orient pour diriger les opérations militaires contre les Perses, où il meurt le 3

---

<sup>65</sup> K.M. Girardet, «Constance II, Athanase, et l'édit d'Arles (353) : À propos de la politique religieuse de l'empereur Constance II», in Kannengiesser, éd. (cité n. 43), p. 63-91; Barnes, *AC*, p. 110, n. 9, p. 273. Cf. également T.D. Barnes, «Hilary of Poitiers on his Exile», *VChr* 46 (1992), p. 129-140 (repris dans *AC*, p. 141), pour qui le manifeste de Sirmium provoqua une réaction hostile immédiate en Occident. Selon lui, Hilaire de Poitiers, de même que Rhodanius de Toulouse, sont condamnés en 356, par le concile de Baeterrae (Béziers), parce qu'ils avaient refusé tous deux de souscrire à la lettre synodale de Sirmium (351).

<sup>66</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 37, 7 (*CSEL* 1, p. 91) : «... *Paulinus, episcopus Treuerorum, oblata sibi epistola ita subscripsisse traditur, se in Photini atque Marcelli damnationem praeberere consensum, de Athanasio non probare*».

<sup>67</sup> Hil., *In Const.* 11, 14-19 (texte et trad. Rocher, p. 190-191) : «*Postquam, omniam contulisti arma aduersum fidem Occidentis et exercitus tuos conuertisti in oues Christi : fugere sub Nerone mihi licuit. At tu Paulinum beatae passionis uirum blandimento sollicitatum relegasti et ecclesiam sanctam Treuerorum tali sacerdote spoliasti*». Cf. également Hil., *Frg. hist.* Ser. B I, 6, 1 (*CSEL* 65, p. 102); Jer., *Chron. a.* 354.

<sup>68</sup> Gauthier, p. 57.

<sup>69</sup> *Amm.* XIV, 10, 1-2; 10, 16; Barnes, *AC*, p. 221.

<sup>70</sup> *Amm.* XV, 8, 17; *Chron. Min.* I, 238; Soc., *HE* II, 34, 5; Barnes, *AC*, p. 222.

novembre 361<sup>71</sup>. Probablement en février 360, Julien est proclamé Auguste par ses troupes à Paris<sup>72</sup>, ce qui aura de profondes conséquences sur le plan religieux. C'est probablement en 360 également que Julien publie pour la première fois un édit qui permet aux évêques exilés par Constance de retourner dans leurs villes respectives<sup>73</sup>. Ce geste indique clairement les intentions du César de miser sur l'hostilité des opposants ecclésiastiques de Constance afin d'obtenir un meilleur support de l'Occident. Dans ce contexte, Julien peut seulement avoir noté l'impopularité des politiques religieuses de Constance en Occident. De plus, pour Timothy Barnes, il n'est pas farfelu d'imaginer que le César avait commencé à repérer ses futurs alliés bien avant qu'il ne soit proclamé empereur<sup>74</sup>. Avec son élévation cependant, Julien déclarait son indépendance politique à l'égard de Constance. Ses sujets pouvaient donc s'attendre à ce qu'il abandonne les politiques les moins populaires de Constance II.

Sulpice Sévère rapporte qu'après le retour d'exil d'Hilaire de Poitiers (vers 360), le credo de Rimini est condamné par une série de synodes anti-homéens tenus à travers la Gaule<sup>75</sup>. De la collection de documents provenant du dossier d'Hilaire, nous savons qu'un de ces conciles s'est tenu à Paris. Il ne peut être daté avec certitude, mais les estimations des historiens varient entre le printemps 360 et le milieu de 361<sup>76</sup>. Le synode prend des mesures contre les évêques considérés apostats qui avaient été installés sur les sièges des évêques exilés par Constance. Ces derniers allaient être séparés de la communion des évêques nicéens et déposés

---

<sup>71</sup> Amm. XXI, 15, 3; Jer., *Chron. a.* 361; *Chron. Min.* I, 240; Soc., *HE* II, 47, 4; Barnes, *AC*, p. 224.

<sup>72</sup> Jul., *Ep. ad Ath.* 283a-285a; Amm. XX, 4, 4-22; Zos. III, 9, 1-3; Barnes, *AC*, p. 227.

<sup>73</sup> Soc., *HE* III, 1; *Hist. ac.* 3, 2-3. Cet édit, qui est évidemment absent des codes de lois compilés postérieurement, est généralement daté de la période suivant la date du décès de Constance, puisqu'il arrive à Alexandrie en février 362 et fut publié conséquemment. Mais Barnes, *AC*, p. 154, réexamine les témoignages et soutient de manière convaincante qu'il doit être attribué à la période précédant la mort de Constance.

<sup>74</sup> Barnes, *AC*, p. 153.

<sup>75</sup> *Chron.* II, 45, 5 (*CSEL* 1, p. 98) : «... frequentibus intra Gallias conciliis, atque omnibus fere episcopis de errore profitentibus, apud Ariminum gesta condemnat et in statum pristinum ecclesiarum fidem reformat».

<sup>76</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. AI (*CSEL* 65, p. 43-46); Jer., *Chron. a.* 360; Williams, p. 46; Barnes, *AC*, p. 153; Meslin, p. 292; Rocher (cf. Abréviations : Hil., *In Const.*), p. 35; Griffe (cité n. 1), p. 262 : «vers la fin de l'année 360».

de leurs sièges acquis «par trahison»<sup>77</sup>. Si Julien a supporté ces décrets par son pouvoir politique, comme il est probable qu'il l'ait fait, les mesures prises contre ces évêque ont sans aucun doute été couronnées de succès. Aucun étonnement donc à l'affirmation triomphante de Sulpice Sévère, qui rapporte qu'en une si courte période, «nos régions de Gaule furent débarrassées de la tache de l'hérésie»<sup>78</sup>. À Trèves, on a certainement profité des circonstances de cette «liberté religieuse» pour élire un nouvel évêque — car Paulin meurt en exil<sup>79</sup> —, Bonosius, dont on ignore cependant la date exacte d'entrée en charge<sup>80</sup>.

Cette brève période de sept ans qui voit Constance et ses évêques illyriens triompher en Occident dans leur désir d'unifier la foi, a d'importantes conséquences pour Trèves. En effet, par solidarité avec celui qui s'est attaché l'amitié et le support de la ville lors de son exil d'abord, puis lors de sa seconde visite avant le concile de Sardique, Paulin de Trèves refuse de condamner Athanase. Cet entêtement lui vaut l'exil, sous le régime de l'homéen Constance II, ce qui démontre que la présence impériale a aussi ses effets néfastes. Dans l'empire chrétien, pour être bénéfique, la présence impériale dépend donc des affinités religieuses et idéologiques qui peuvent être tissées avec la communauté d'accueil. Ce qui, par ailleurs, aurait pu être le cas avec Julien. Mais les circonstances politiques et militaires ont fait en sorte que c'est surtout l'Orient qui a eu à ressentir l'impact de l'apostasie du jeune empereur. Au contraire, l'Occident semble avoir plutôt bénéficié des antagonismes religieux de Julien et de Constance II.

---

<sup>77</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. A I, 4 (CSEL 65, p. 45).

<sup>78</sup> Chron. II, 45, 7 (CSEL 1, p. 99) : «... Gallias nostras piaculo haeresis liberatas».

<sup>79</sup> Jer., *Chron. a.* 358; *Coll. Avellana, Ep.* II, 77; Sulp. Sev., *Chron.* II, 45, 9; Gauthier, p. 57.

<sup>80</sup> Duchesne, *Fastes* III, p. 33-37; Gauthier, p. 58-59.

#### 4) De Valentinien à Magnus Maximus

Avec la mort de Julien s'éteint la dynastie constantinienne. L'avènement de Valentinien, un militaire pannonien, bouleverse profondément les données de la situation religieuse. En effet, celui-ci abandonne la tendance «césaropapiste» adoptée par Constance II. Au contraire, le prince est dorénavant étranger aux débats dogmatiques des Chrétiens et tient particulièrement au maintien de la paix civique. Ce qui a pour conséquence de ralentir le renversement que les Nicéens espéraient accomplir à la suite de la disparition de l'empereur homéen. Valentinien refuse de parrainer la déposition des évêques nommés par Constance, comme le souhaitaient les Nicéens occidentaux. À Trèves, ce changement de climat idéologique n'a que peu de conséquences directes, outre la nomination d'un successeur à Paulin. Malgré l'absence de preuves formelles, nous pouvons conjecturer que Constance aurait plutôt favorisé la candidature d'un homéen. La cour de Valentinien à Trèves nous montre un climat favorable à l'éclosion d'une ferveur chrétienne, comme l'atteste la «conversion» de Jérôme. Ce climat favorable évolue avec l'arrivée de Gratien, sous le règne duquel doit probablement être placée la conversion de deux *agentes in rebus* racontée par Augustin.

La neutralité religieuse de Valentinien est unanimement reconnue chez les historiens anciens<sup>81</sup>. Mais le *statu quo ante* instauré par ce prince a d'importantes conséquences, en particulier de mettre un frein à l'élan pro-nicéen qui s'était organisé depuis 360 sous la protection de Julien et de Jovien<sup>82</sup>. Durant l'empire chrétien, aucun régime n'était aussi loin des prêtres que celui de Valentinien I<sup>er</sup>. La cour de Trèves présentait un visage notoirement rude aux visiteurs, avec son

---

<sup>81</sup> Cf., par exemple, Amm. XXX, 9, 5; Soz., HE VI, 7, 1-2.

<sup>82</sup> Duval (cité n. 62), p. 274.

étalage de violence et de punitions sévères (et hautement publiques)<sup>83</sup>. Le clergé semble avoir été également intimidé. Aucun empereur chrétien n'a passé autant de temps ou accompli autant dans cette région que Valentinien, mais il a laissé le souvenir à ses hommes d'églises d'un chef «cruel et fier»<sup>84</sup>. C'est ce que Sulpice Sévère nous laisse entendre, dans sa description d'une visite de Martin de Tours au palais de Trèves, de laquelle il faut noter l'accueil très froid réservé à l'évêque :

Vers le temps où Martin venait d'être ordonné évêque, il fut dans la nécessité d'aller à la cour. Valentinien l'ancien était alors maître de l'empire. Ayant appris que Martin demandait des choses qu'il ne voulait pas lui accorder, il ordonna de lui fermer les portes du palais [...]. Après avoir tenté à deux reprises d'arriver jusqu'à l'orgueilleux prince, Martin recourut à des armes bien connues : il s'enveloppa d'un cilice, se couvrit de cendre, s'abstint de nourriture et de boisson, pria sans trêve nuit et jour. Le septième jour, il vit près de lui un ange qui lui ordonna d'aller au palais en toute sécurité. [...] Martin s'y rendit. Les portes étaient ouvertes, personne ne l'arrêta. Enfin, sans que nul l'empêchât, il parvint jusqu'à l'empereur. Celui-ci le vit venir de loin; grinçant des dents, il demanda pourquoi on l'avait laissé entrer. Il ne daigna pas se lever devant l'évêque debout, jusqu'au moment où son siège se couvrit de feu et où lui-même, l'empereur, dans la partie de son corps qui reposait sur le siège, fut atteint par l'incendie. Ainsi, l'orgueilleux prince fut arraché de son trône, et malgré lui, se leva devant Martin<sup>85</sup>.

Par ailleurs, le récit de Sulpice Sévère nous donne une indication importante sur la présence impériale en Gaule, à l'époque de Valentinien. En effet, il affirme que Martin était «dans la nécessité d'aller à la cour». Pour l'évêque de Tours, il était donc hors de question d'attendre que l'empereur se déplace dans sa région, ou même dans sa ville. Ce qui vient préciser l'importance

<sup>83</sup> Amm. XXX, 5-8. La belle formulation de McLynn, p. 80, nous force à présenter une paraphrase étroite des deux phrases précédentes.

<sup>84</sup> Sulp. Sev., *Dial.* II, 5, 6 (CSEL 1, p. 186) : «... *inmitem ac superbum...*».

<sup>85</sup> *Dial.* II, 5, 5-10 (trad. Griffé [cité n. 1], p. 290-291; texte CSEL 1, p. 186) : «*Eo fere tempore, quo primum episcopus datus est, fuit ei necessitas adire comitatum. Valentinianus tum maior rerum potiebatur. Hic cum Martinum ea petere cognovisset, quae praestare nolebat, iussit eum palatii foribus arceri [...]. Itaque Martinus, ubi semel adque iterum superbum principem adire temptavit, recurrit, ad nota praedisia : cilicio obuoluitur, cinere conspergitur, cibo potuque abstinet, orationem noctibus diebusque perpetuat. Septimo die adsistit ei angelus : iubet eum ad palatium ire securum [...] et fretus auxilio palatium petit. Patent limina, nullus obsistit : postremo usque ad regem nemine prohibente peruenit. Qui cum uenientem eminus uideret, frendens cur fuisset admissus, nequaquam adsurgere est dignatus adstanti, donec regiam sellam ignis operiret ipsamque regem ea parte corporis, qua sedebat, adflaret incendium. Ita e solio suo superbus excutitur et Martino inuitus adsurgit*». Cf. Wightman, p. 228 et Gauthier, p. 60. Pour une tentative de concilier les données de la carrière militaire de Valentinien et de Martin d'une part, et cette histoire narrée par Sulpice Sévère d'autre part, cf. D. Woods, «A Note Concerning the Early Career of Valentinian I», *AS* 26 (1995), p. 273-288, surtout p. 288, qui soutient que le service militaire commun des deux hommes expliquerait l'attitude de Valentinien à l'égard de Martin.

du siège épiscopal de Trèves, dont le titulaire était en contact étroit et constant avec le détenteur du pouvoir politique. Ce qui contraste hautement avec la position des autres prélats gaulois qui, à l'instar de Martin, devaient se déplacer, se rendre devant l'empereur pour présenter leurs requêtes.

C'est dans ces circonstances qu'un des hommes les plus célèbres de son époque arrive à Trèves, vers la fin des années 360<sup>86</sup>. Jérôme et son camarade Bonosus, après plusieurs années d'études à Rome, se rendent dans la capitale impériale du Nord, probablement dans le but de faire avancer leur carrière<sup>87</sup>. Or, comme Jérôme l'indique lui-même, il semble que son intérêt se soit rapidement tourné dans une direction tout à fait différente. C'est d'abord durant cette visite qu'il recopie deux ouvrages d'Hilaire de Poitiers<sup>88</sup>. Comme il mentionne ce fait en passant, il est probable qu'il ait recopié de nombreux autres ouvrages durant son séjour<sup>89</sup>. Il est même possible que ce soit à cette époque qu'il ait rédigé sa *Chronique*<sup>90</sup>. Mais plus important, c'est apparemment à Trèves qu'il décide d'abandonner le monde matériel et adopte l'idéal de vie ascétique : «le premier j'ai commencé à me vouer à ton culte»<sup>91</sup>. Pour plusieurs, c'est l'influence d'Athanase qui est à l'origine de la «conversion» de Jérôme<sup>92</sup>.

D'autres vont même plus loin, en identifiant Jérôme et Bonosus aux

---

<sup>86</sup> En faveur de 367, cf. A.D. Booth, «The Chronology of Jerome's Early Years», *Phoenix* 35 (1981), p. 256, n. 63.

<sup>87</sup> Jer., *Ep.* 3, 5 (J. Labourt, *Saint Jérôme, Lettres*, vol. I, Paris, Les Belles Lettres, 1949, p. 15) : «cum post Romana studia ad Rheni semibarbaras ripas eodem cibo, pari frueremur hospitio, ut ego primus coeperim uelle te colere»; Booth (cité n. 86), p. 256, n. 64; J.N.D. Kelly, *Jerome : His Life, Writings, and Controversies*, Londres, Duckworth, 1975, p. 27-28; Matthews, p. 47; en dernier lieu cf. S. Rebenich, *Hieronymus und sein Kreis : Prosopographische und sozialgeschichtliche Untersuchungen*, Stuttgart, Franz Steiner, 1992, p. 32-41, sur cette époque de la carrière de Jérôme, qui aurait apparemment été engagé au barreau de la préfecture des Gaules, peut-être durant la tenure d'un compatriote pannonien et chrétien, Viventius (*non vidi*; cité par McLynn, p. 81, n. 10).

<sup>88</sup> *Ep.* 5, 2 (Labourt [cité n. 87], p. 18) : «Interpretationem quoque psalmorum Dauidicorum et prolixum ualde de synodis librum sancti Hilarii, quae ei apud Treueris manu mea ipse descripseram».

<sup>89</sup> Kelly (cité n. 87), p. 29.

<sup>90</sup> A. Grisart, «La *Chronique* de saint Jérôme, le lieu et sa date de composition», *Helikon* 2 (1962), p. 248-258, soutient qu'elle fut composée à Trèves, dès 368-371.

<sup>91</sup> *Ep.* 3, 5 (trad. Labourt, p. 15; texte cité n. 87). Pour la possibilité d'un baptême en 366, cf. Booth (cité n. 86), p. 256, n. 65.

<sup>92</sup> Wightman, p. 228; Kelly (cité n. 87), p. 29; J. Steinhauser, «Hieronymus und Laktanz in Trier», *TZ* 20 (1951), p. 126-154, surtout p. 134-135.

participants d'une histoire racontée à Augustin par un certain Ponticianus<sup>93</sup>. Selon le récit rapporté par Augustin, deux *agentes in rebus* s'étaient convertis à la vie monastique après avoir lu la *Vita Antonii* d'Athanase, qu'ils avaient trouvée chez des Chrétiens vivant à l'extérieur des murs de Trèves<sup>94</sup>. Mais cette hypothèse est maintenant rejetée<sup>95</sup>. Quoi qu'il en soit, ce renseignement nous indique que le milieu chrétien de Trèves devait être suffisamment bien pourvu pour enflammer l'imagination de Chrétiens passionnés par l'attraction d'une vie plus ascétique<sup>96</sup>. En plus de nous renseigner sur une autre des multiples conséquences qu'aura eu, en définitive, le séjour d'Athanase à Trèves.

À partir de novembre 375, le changement de règne qui porte Gratien au pouvoir vient cependant brouiller les données<sup>97</sup>. Déjà, à son époque, il était bien connu que l'empereur ne prenait aucune décision sans en référer à Dieu et ne laissait jamais passer une journée sans «adorer Dieu», ce qui implique peut-être la présence journalière au service religieux<sup>98</sup>. Cette ferveur chrétienne représente la suite de tendances déjà apparentes sous Valentinien, mais l'aspect moins repoussant de la cour de Gratien encourageait les groupes d'intérêts chrétiens à présenter leurs revendications plus directement. L'ermitage de faubourg découvert par Ponticianus et ses amis — qu'on devrait plutôt placer sous Gratien selon McLynn — représente lui-même un développement significatif, depuis l'époque de Martin et ses prouesses ascétiques devant Valentinien. De plus, les *contubernales* de Ponticianus demeurent à Trèves, contrairement à Jérôme; la présence de ces «moines-bureaucrates» dans l'entourage de l'empereur brouille et atténue la distinction qui avait été clairement maintenue sous le régime précédent<sup>99</sup>. Cependant, jusqu'en 379, Gratien demeure neutre face aux différentes factions chrétiennes et ne favorise pas les Nicéens par une politique

<sup>93</sup> P. Courcelle, *Recherches sur les 'Confessions' de saint Augustin*, Paris, Les Belles Lettres, 1968 (1950), p. 181-187, suggestion envisagée par Matthews, p. 50-51 : «if this is right, then it was on the fringe of court life at Trier that Jerome took the first steps which would eventually lead him to a position...».

<sup>94</sup> Aug., *Conf.* VIII, 6, 15.

<sup>95</sup> Cf., par exemple, Kelly (cité n. 87), p. 30, n. 23 : «brilliant but implausible guess».

<sup>96</sup> Kelly (cité n. 87), p. 30.

<sup>97</sup> Amm. XXX, 10, 5; Soc., *HE* IV, 31, 7; *Chron. Min.* I, p. 242; Seeck, p. 246.

<sup>98</sup> McLynn, p. 87, s'appuyant sur Aus., *Grat. Act.* 10, 43; 14, 63.

<sup>99</sup> McLynn, p. 87.

publique. D'autant plus que Britto, l'évêque de Trèves depuis peut-être 374, n'a aucun dossier personnel de collaboration avec les Nicéens qui tentaient de s'opposer aux Homéens illyriens<sup>100</sup>. L'importance du siège de Trèves demeure néanmoins rattachée à la présence impériale puisqu'en 382, lorsque les évêques d'Orient réunis à Constantinople par Théodose déclinent l'invitation de Rome à participer à un concile général, ils s'adressent à «Damase, Ambroise, [et] Britto...»<sup>101</sup>. Dans l'esprit des Orientaux, les sièges occidentaux sont donc, en ordre décroissant d'importance, Rome, Milan et Trèves.

Les règnes de Valentinien et Gratien, qui résident continuellement à Trèves entre 367 à 380, permettent de voir l'aboutissement d'un événement qui avait eu lieu plus d'un demi-siècle auparavant : la conversion de Constantin. En effet, depuis le «premier empereur chrétien», aucun de ses successeurs n'était demeuré aussi longtemps dans la ville. Comme les cas de Martin et Jérôme l'ont illustré, c'est l'époque d'une vie résolument chrétienne qui se déroule sans problème majeur au niveau religieux. Une époque de paix pleinement méritée suite à la crise vécue sous le règne unique de Constance. À certains égards, c'est «le calme avant la tempête», puisque le déménagement de la cour de Gratien à Milan inaugure une période trouble pour les Trévires, qui verront un usurpateur prendre le pouvoir et bouleverser la situation religieuse.

### 5) De l'usurpation de Magnus Maximus au schisme félicien

Si le III<sup>e</sup> siècle avait vu l'émergence d'un «empire gaulois», le IV<sup>e</sup> siècle, avec ses usurpateurs (Magnence, Maximus et Eugène), poursuit cette tendance. Au plan religieux, l'usurpation de Magnus Maximus sera la plus importante. L'empereur de Trèves, souhaitant prouver sa dévotion chrétienne à tous ses sujets

---

<sup>100</sup> Williams, p. 133-135.

<sup>101</sup> Theod., *HE* V, 9, 1 (*PG* 82, col. 1212); Gauthier, p. 60-61.

de même qu'aux autres évêques occidentaux (et en particulier à l'évêque de Rome), s'implique dans une controverse qui perdurera pendant le reste du IV<sup>e</sup> et le début du V<sup>e</sup> siècle. D'une certaine manière, la controverse priscillianiste, originaire d'Espagne, démontre clairement l'emplacement des centres du pouvoir. Le conflit, d'abord envisagé par un concile local, déborde rapidement le cadre de la péninsule ibérique et se rend jusqu'à la cour de Trèves, non sans avoir impliqué Milan et Rome. D'une part, ceci démontre l'implication volontaire de Maximus dans les débats religieux et son souci de légitimation chrétienne à son règne naissant. D'autre part, cela illustre l'importance continue du siège épiscopal de Trèves, rehaussé par le prestige de la résidence impériale.

À nouveau, les circonstances politiques interviennent de manière violente dans l'histoire religieuse<sup>102</sup>. Le 25 août 383, à Lyon, l'usurpation de Magnus Maximus est couronnée par le meurtre de Gratien<sup>103</sup>. Maximus était un Chrétien anxieux de gagner l'appui de l'Église. Dans une lettre à Sirice — le successeur de Damase à Rome — probablement rédigée en 386, l'usurpateur rappelle au pontife qu'il a été baptisé par un évêque catholique<sup>104</sup>. Pour Matthews, il aurait été baptisé par Britto, à Trèves, après le meurtre de Gratien<sup>105</sup>. Sulpice Sévère raconte d'ailleurs comment l'impératrice révérait Martin et comment elle attendait patiemment, à la manière d'une servante, les visites de Martin à la cour impériale<sup>106</sup>. La controverse priscillianiste surgit au moment même où Maximus était avide de prouver sa piété, lui fournissant une excellente occasion de prendre des mesures sévères contre l'hérésie<sup>107</sup>.

<sup>102</sup> Sur l'interaction étroite entre le politique et le religieux dans la controverse priscillianiste, cf., entre autres, les commentaires de Van Dam, p. 91; Matthews, p. 164 et 169 et C. Stancliffe, *St. Martin and His Hagiographer. History and Miracle in Sulpicius Severus*, Oxford, Clarendon Press, 1983, p. 278.

<sup>103</sup> Prosper Tiro, *Chron. Min.* I, 461; 1183; Ruf., *HE* II, 14. Sur l'usurpation de Maximus, cf. B.S. Rodgers, «Merobaudes and Maximus in Gaul», *Historia* 30 (1981), p. 82-105.

<sup>104</sup> *Coll. Avell.*, *Ep.* 40, 1 (CSEL 35, 1, p. 90) : «... ad imperium ab ipso statim salutari fonte conscenderim».

<sup>105</sup> Matthews, p. 165, n. 2; suggestion acceptée comme plausible par Williams, p. 197.

<sup>106</sup> *Dial.* II, 6; peut-être par pur contraste littéraire avec la femme de Valentinien I<sup>er</sup>, l'arienne Justine.

<sup>107</sup> Williams, p. 197; T.D. Barnes, «Religion and Society in the Age of Theodosius», in H.A. Meynell, éd., *Grace, Politics and Desire : Essays on Augustine*, Calgary, University Press, 1990,

Sulpice Sévère dépeint Priscillien comme un enseignant instruit et charismatique dont les pratiques ascétiques et la doctrine «gnostique» lui avait valu une grande popularité en Espagne et en Gaule, en particulier auprès des femmes<sup>108</sup>. Après le concile de Saragossa en 380 et l'élection de Priscillien au siège d'Avila en 381, ses ennemis demandent l'appui du gouvernement séculaire. Expulsé d'Espagne, Priscillien se rend en Italie en passant par l'Aquitaine. Rebuté par Ambroise et Damase à Rome, il obtient néanmoins l'oreille favorable du *magister officiorum* de Gratien à Milan, qui annule un rescrit antérieur qui lui était défavorable. Il est conséquemment réintégré sur son siège épiscopal, alors que son opposant, Ithacius d'Ossonuba, est poursuivi pour avoir troublé la paix de l'Église<sup>109</sup>. Ithacius s'enfuit alors à Trèves, où sa cause était dans un état précaire, lorsque le renversement soudain de Gratien par Maximus bouleverse soudainement la situation<sup>110</sup>. Ce dernier convoque un synode épiscopal à Bordeaux en 384/5 dans le but de régler la dispute ecclésiastique<sup>111</sup>. Les évêques rassemblés, incluant peut-être Martin, condamnent d'abord Instantius, un évêque sympathique à la cause de Priscillien. Sachant que le synode est rassemblé pour le condamner de la même manière, Priscillien tente de se protéger en faisant appel à l'empereur<sup>112</sup>. Cet appel n'a certainement pas été fait dans l'espoir d'être entendu par une cour civile. Sans doute, Priscillien souhaitait la tenue d'un nouveau

---

p. 162.

<sup>108</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 46-48; V. Burrus, «Priscillianism», in G.W. Bowersock, P. Brown et O. Grabar, éd., *Late Antiquity. A Guide to the Postclassical World*, Cambridge (Mass.) et Londres, Belknap Press of Harvard University Press, 1999, p. 653.

<sup>109</sup> Nous résumons ici le récit présenté par Sulp. Sev., *Chron.* II, 46-49.

<sup>110</sup> Accueilli par Britto, Ithacius se cachait des officiels envoyés par Macedonius pour le ramener à Milan; Sulp. Sev., *Chron.* II, 49, 4; Matthews, p. 165; . H. Chadwick, *Priscillian of Avilla. The Occult and the Charismatic in the Early Church*, Oxford, Clarendon Press, 1976, p.42, n.1 et 43; A.R. Birley, «Magnus Maximus and the Persecution of Heresy», *Bulletin of the John Rylands University Library* 66 (1982-1983), p. 24.

<sup>111</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 50, 4; Prosper, *Chron. a.* 385, *Chron. Min.* I, p. 462; Hyd., *Chron. a.* 386, Tranoy (cf. Abréviations : Hyd., *Chron.*), vol. II, p. 108-109, qui suggère que Martin était parmi les évêques rassemblés à Bordeaux; cf. Chadwick (cité n. 110), p. 45, n.1. Pour la date, cf. Matthews, p. 165, n.3; Stancliffe (cité n. 102), p. 280; Birley (cité n. 110), p. 25, n. 84. Pour K.M. Girardet, «Trier 385. Der Prozess gegen die Priszillianer», *Chiron* 4 (1974), p. 577-608, la réponse de Maximus vise à satisfaire deux groupes épiscopaux majeurs de son territoire : d'abord il apaise la majorité d'évêques espagnols en reconnaissant que Priscillien et Instantius, comme évêques légitimes, ne peuvent être jugés que par un concile épiscopal; ensuite il apaise l'épiscopat gaulois qui supporte Ithacius en ordonnant la tenue d'un concile non pas en Espagne, mais en Gaule, où les évêques étaient susceptibles d'être moins tolérants à l'égard de Priscillien.

synode, moins défavorable, à Trèves<sup>113</sup>.

Les évêques espagnols Ithacius et Hydatius, les accusateurs de Priscillien, se rendent devant l'empereur à Trèves et lui présentent leur cas. Cependant que Martin supplie Ithacius de renoncer à son accusation, soutenant que les hérétiques avaient été suffisamment punis par la sentence synodale qui les expulsait de leurs sièges et qu'il était mauvais pour un ecclésiastique d'être jugé par un officier séculier<sup>114</sup>. Ithacius répond en accusant Martin lui-même de collusion avec les hérétiques<sup>115</sup>. Heureusement pour lui, Martin conservait une certaine influence auprès de l'empereur : «tant qu'il fut à Trèves, le procès fut différé. Au moment de partir, il usa de son autorité extraordinaire pour arracher à Maxime cette promesse qu'aucune condamnation ne ferait couler le sang des accusés»<sup>116</sup>. Mais une fois Martin jugé hors d'état de nuire à leur projet, les évêques opposés à Priscillien persuadent Maximus de juger l'accusé et le cas est confié au préfet Evodius<sup>117</sup>. Priscillien, devant des preuves probablement extorquées sous la torture<sup>118</sup>, est trouvé coupable de sorcellerie, une charge capitale<sup>119</sup>. Dû à une croyance répandue selon laquelle un évêque ne pouvait agir comme accusateur dans un cas menant à une exécution, l'affaire est reprise devant l'empereur, avec un officier séculier remplaçant Ithacius comme accusateur de Priscillien<sup>120</sup>. Celui-ci et quelques-uns de ses adhérents sont condamnés à mort et d'autres à l'exil<sup>121</sup>.

<sup>112</sup> Chadwick (cité n. 110), p. 44; Stancliffe (cité n. 102), p. 280.

<sup>113</sup> Birley (cité n. 110), p. 33-34; cf. A. Rousselle, «Quelques aspects politiques de l'affaire priscillianiste», *REA* 83 (1981), p. 93, qui suggère que Priscillien fit appel à la cour de Valentinien à Milan.

<sup>114</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 50, 4; *Vita Mart.* 20; Matthews, p. 166; Chadwick (cité n. 110), p. 138.

<sup>115</sup> *Chron.* II, 50, 3; cf. Jérôme, *Ep.* 22, 13, 3; Stancliffe (cité n. 102), p. 281.

<sup>116</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 50, 6-8 (*CSEL* 1, p. 103) : «*Denique quoad usque Martinus Treueris fuit, dilata cognitio est : et mox discessurus egregia auctoritate a Maximo elicuit sponsonem, nihil cruentum in reos constituendum*»; trad. Griffe (cité n. 1), p. 293.

<sup>117</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 51, 1-2; Birley (cité n. 110), p. 34.

<sup>118</sup> Pacatus, *Pan. Lat.* II (12), 29, 3 (Galletier, III, p. 96) : «*gemitus et tormenta miserorum*»; Chadwick (cité n. 110), p. 139; Birley (cité n. 110), p. 34.

<sup>119</sup> Pour la chronologie du procès de Trèves, Birley (cité n. 110), p. 29-33, qui conclut en faveur de 386/387.

<sup>120</sup> Patricius, *patronus fisci* : Sulp. Sev., *Chron.* II, 51, 1-2. Pour V. Burrus, *The Making of a Heretic. Gender, Authority and the Priscillianist Controversy*, Berkeley – Los Angeles – Londres, University of California Press, 1995 (*TCH* 24), p. 97, n. 96, Ithacius s'est retiré en même temps que Maximus, et c'est à ce moment que le procès devint officiellement un procès de sorcellerie.

<sup>121</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 50, 6-51, 4; Hyd., *Chron. a.* 387; Tranoy (cf. Abréviations : Hyd., *Chron.*), II, p. 108-9; Chadwick (cité n. 110), p. 125-132 et 138-45.

L'élément fondamental semble ici être la déposition de Priscillien ou le rejet de son titre d'évêque, qui implique qu'il pouvait maintenant être jugé par une cour séculière, d'où les accusations de sorcellerie<sup>122</sup>.

C'est à ce moment que Martin retourne à Trèves pour intercéder en faveur des anciens partisans de Gratien et pour tenter d'obtenir le rappel des tribuns envoyés en Espagne à la recherche des Priscillianistes. Pendant ce temps, il se tient loin des évêques «ithaciens»<sup>123</sup>. Ces derniers sont épouvantés par son arrivée et tentent d'obtenir de Maximus qu'il agisse contre lui par la force, comme s'il était un Priscillianiste. L'empereur ne va pas aussi loin, mais tente de convaincre Martin de rétablir la communion avec les autres évêques. Pour se venger de son refus, l'empereur rend une sentence défavorable aux partisans de Gratien pour lesquels Martin était venu intercéder. Consterné, Martin retourne au palais dès l'annonce de la nouvelle et promet de se conformer aux souhaits de l'empereur si ce dernier annule l'ordre d'exécution et rappelle les tribuns déjà en route pour l'Espagne. Maximus acquiesce et le jour suivant, Martin se joint aux autres évêques pour consacrer Félix évêque de Trèves —Britto était décédé entre-temps<sup>124</sup>. Cela fait, il part, déçu d'avoir capitulé. Dès lors il s'abstient de tout rassemblement d'évêques<sup>125</sup>.

Ce «concile», attesté par plusieurs sources, aurait eu lieu en 386<sup>126</sup>. Dès lors, les évêques qui avaient accusés Priscillien devant Maximus sont tenus responsables, dans la réaction qui s'ensuit, d'avoir causé sa mort par leur excès de zèle<sup>127</sup>. Ambroise de Milan, en ambassade à Trèves pour la cour de Valentinien II, avait également refusé de communier avec les évêques qui accusaient Priscillien<sup>128</sup>. Il refuse ensuite, avec Sirice de Rome, d'entrer en communion avec

---

<sup>122</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 49-50; Hyd., *Chron. a.* 386; Tranoy (cf. Abréviations : Hyd., *Chron.*), II, p. 22-23, n. 1; Girardet (cité n. 111), p. 577-608; Birley (cité n. 110), p. 28; Barnes (cité n. 107), p. 163; Burrus (cité n. 120), p. 80; *contra* Chadwick (cité n. 110), p. 33-35.

<sup>123</sup> Sulp. Sev., *Dial.* III, 11, 3 et 7-9; Griffe (cité n. 1), p. 293, soutient qu'une année s'est écoulée entre les deux événements.

<sup>124</sup> On ignore s'il mourut avant ou après les procès : Gauthier, p. 63.

<sup>125</sup> Sulp. Sev., *Dial.* III, 12-13.

<sup>126</sup> Chadwick (cité n. 110), p. 137; J.-R. Palanque, «L'empereur Maxime», in *Les Empereurs romains d'Espagne, Madrid-Italica, 31 mars – 6 avril 1964*, Paris, CNRS, 1965, p. 260.

<sup>127</sup> Pacatus, *Pan. Lat.* II (12), 29, 3; Sulp. Sev., *Dial.* III, 11, 2.

<sup>128</sup> Amb., *Ep.* 24 (30), 12.

Félix et ses partisans<sup>129</sup>. À l'opposé, les Gaulois demeurent majoritairement, sauf Martin, du côté de Félix. Sulpice Sévère décrit comment, quinze ans après son ordination, les discordes divisaient toujours l'épiscopat gaulois<sup>130</sup>. En octobre 396, un concile se réunit sans succès à Nîmes, dans le but de régler cette dispute. Ce qui oblige les évêques gaulois, en 398, à demander l'arbitrage de Milan<sup>131</sup>. Enfin, pour Nancy Gauthier, «il est clair que Trèves doit son importance ecclésiastique plus à sa condition de capitale impériale qu'à la personnalité de ses évêques. L'épisode de Félix est particulièrement significatif à cet égard : l'élection d'un évêque à Trèves est une affaire si considérable que c'est par rapport à cet événement [...] que le schisme s'est produit»<sup>132</sup>.

La controverse priscillianiste et ses ramifications, en particulier l'élection de Félix au siège épiscopal de Trèves, démontrent l'importance de la ville sur le plan religieux jusqu'à la toute fin de la période envisagée. La présence de Martin à Trèves, tout au long de cette même période, vient à nouveau souligner la différence majeure des sièges épiscopaux gaulois avec le siège de la résidence impériale. Martin doit, chaque fois qu'il souhaite participer aux controverses religieuses de la cour, se rendre à Trèves et abandonner sa propre ville aux soins de ses subalternes. L'usurpation de Maximus souligne de façon éclatante

<sup>129</sup> *Conc. Gall.* I, p. 58; Gauthier, p. 64.

<sup>130</sup> *Chron.* II, 51.

<sup>131</sup> *Conc. Gall.* I, p. 133; Gauthier, p. 65; sur Félix et la situation qui s'ensuivit en Gaule, Griffé (cité n. 1), p. 323-329.

<sup>132</sup> Gauthier, p. 88. L'usurpation d'Eugène ne semble pas avoir entraîné d'impact majeur, à Trèves, pour la vie chrétienne. Sur le climat en Gaule et les Chrétiens, cf. H. Sivan, «The Last Gallic Prose Panegyric : Paulinus of Nola on Theodosius I», in C. Deroux, éd., *Studies in Latin Literature and Roman History*, VII, Bruxelles, Latomus, 1994, p. 577-594; W.H.C. Frend, «Paulinus of Nola and the Last Century of the Western Empire», *JRS* 59 (1969), p. 1-11. Quoiqu'il en soit, le transfert de la préfecture du prétoire à Arles, que Wightman, p. 68, situe entre 395 et 401, vers 397/8 pour R. Delmaire, *Largesses sacrées et Res Privata. L'aerarium impérial et son administration du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, Paris, De Boccard, 1989 (Coll. de l'«École française de Rome» 121), p. 516, coupe définitivement la ville de Trèves d'un accès à la présence impériale. Cf. également J.-R. Palanque, «La date du transfert de la préfecture des Gaules de Trèves à Arles», *REA* 36 (1934), p. 359-365 (conclut en faveur de 395); *id.*, «Du nouveau sur la date du transfert de la Préfecture des Gaules de Trèves à Arles?», *Prov. hist.* 23 (1973), p. 29-38 (maintient la même conclusion); M.-R. Alföldi, «Zum Datum der Aufgabe der Residenz Treviri unter Stilicho», *JNG* 20 (1970), p. 241-249 (conclut que Trèves demeurait capitale après 394); A. Chastagnol, «Le repli sur Arles des services administratifs gaulois en l'an 407 de notre ère», *RH* 249 (1973), p. 23-40 (en faveur de 407).

l'importance accordée par les Gaulois à la présence impériale. Cet événement fait aussi converger sur Trèves Ambroise de Milan et les évêques d'Espagne. L'usurpation donne ainsi à la ville sur la Moselle une dernière époque glorieuse avant le déménagement de la cour d'Eugène à Milan et l'arrivée de Théodose qui négligera totalement la Gaule. Enfin, les nombreuses destructions de la ville par les Germains décrites par Salvien, mettent un terme à près d'un siècle d'apogée, alors que le siège de la préfecture est déménagé à Arles<sup>133</sup>. D'ailleurs, il est significatif que l'évêque d'Arles revendiquera une certaine autorité sur ses collègues gaulois, du fait que sa ville jouissait de la présence d'officiers impériaux<sup>134</sup>.

---

<sup>133</sup> Salvien, *De Gubernatione Dei* VI, 72-89 (Introduction, texte critique, traduction et notes par G. Lagarrigue, Paris, Cerf, 1971-1975 [SC 176-17], 2 vol.); VI, 39 sur l'interruption des spectacles par suite des invasions. Cf. également C. Favez, «La Gaule et les Gallo-romains lors des invasions du Ve siècle d'après Salvien», *Latomus* 16 (1957), p. 77-83; R. Thouvenot, «Salvien et la ruine de l'Empire romain», *MEFRA* 38 (1920), p. 145-163 et Gauthier, p. 123-128.

<sup>134</sup> Chastagnol (cité n. 132), p. 35-40 et Palanque (cité n. 132), p. 34-36.

## **Chapitre II : Milan**

La majorité des sources qui concernent spécifiquement Milan ont déjà été mentionnées. Encore une fois, le début de la période envisagée n'offre que très peu de documents exclusivement chrétiens, à l'exception des passions des martyrs enterrés à Milan sous la Tétrarchie. Éditées il y a bien longtemps dans les *Acta Sanctorum*, elles demeurent une source importante sur les débuts du christianisme milanais. Ainsi, outre les sources et travaux déjà mentionnés, il convient de souligner l'étude prosopographique d'Élizabeth Paoli sur les évêques de Milan des IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles. Puisque la *Prosopographie de l'Italie chrétienne (312-604)*, second volume de la *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire* publié sous la direction de Charles Pietri, nous est demeurée inaccessible, nous avons dû utiliser l'étude de Paoli pour suppléer à cette lacune.

### **1) De Maximien à la mort de Constantin**

La vie chrétienne de la Milan tétrarchique se laisse difficilement saisir. La pauvreté des sources, si l'on compare avec les années postérieures, est criante. En effet, la plupart des témoignages contemporains que nous possédons relèvent de la religion romaine traditionnelle. Cela ne surprend guère, vu l'importance de la ville dès les premières années de la Tétrarchie et le rôle joué par Jupiter et Hercule dans le système politico-religieux mis en place par l'empereur. Nous verrons donc d'abord l'impact de la présence de Dioclétien et Maximien sur la vie chrétienne milanaise, qui se laisse surtout percevoir par l'application des édits de persécution. La présence de Constantin implique, parallèlement au règne de Maxence (le fils de Maximien qui avait pris le pouvoir à Rome), la poursuite du climat de tolérance instauré depuis la deuxième Tétrarchie. Bien que Constantin signe l'«édit de Milan» dans cette ville, il n'y réside guère longtemps. Aussi, cette

première phase n'entraîne-t-elle pas d'impact majeur pour la ville.

Ainsi, Dioclétien séjourne en Italie durant l'été 285 et à nouveau à la fin de 290 ou en janvier 291, pour une conférence avec Maximien (et certainement les fêtes consulaires). Ce dernier est proclamé César à Milan, le 21 juillet 285, où il réside la plupart du temps entre 285 et 289, puis, à nouveau, de 293 à 305. C'est également dans cette ville qu'il investit Constance de la pourpre, en 293, puis qu'il renonce à ses pouvoirs, le 1<sup>er</sup> mai 305<sup>1</sup>. Il n'est donc pas surprenant de constater que Mamertinus décrit l'entrevue de Milan comme un véritable *adventus*<sup>2</sup> :

Mais quand, au fur et à mesure de votre approche, on commença à vous reconnaître, tous les champs s'emplirent [...] d'hommes accourus pour vous voir [...] : sur les autels les feux s'allumaient, on y versait l'encens, on y faisait des libations de vin, on immolait des victimes; partout une joie ardente, partout des danses et des applaudissements; on chantait aux dieux immortels des hymnes de louange et de reconnaissance; on invoquait de près Jupiter, non point celui que la légende nous a transmis, mais visible et présent; on adorait un Hercule qui n'était point un étranger, mais l'empereur! Quels instants, dieux bons! Quel spectacle offrit votre piété, quand, dans votre palais de Milan, vous êtes apparus tous les deux à ceux qui avaient été admis à adorer vos visages sacrés. [...] Mais lorsqu'une fois passé le seuil du palais vous vous êtes avancés tous deux sur le même char au milieu de la ville, les maisons elles-mêmes, me dit-on, furent près de se mouvoir, tandis que tout le monde, hommes et femmes, enfant et vieillards, se précipitaient dans les rues par les portes ou se penchaient sur vous par les fenêtres des étages supérieurs<sup>3</sup>.

Il s'ensuit naturellement que les premières attestations d'une vie chrétienne à Milan sont celles des martyrs qu'engendre la persécution décrétée par les Tétrarques. Persécution que Lactance corrobore pour l'Italie : «Letters had

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe I, p. 139-142; Bonfioli, p. 129-131.

<sup>2</sup> S. McCormack, «Change and Continuity in Late Antiquity : The Ceremony of *Adventus*», *Historia* 21 (1972), p. 727-728; *id.*, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1981 (*The Transformation of the Classical Heritage* 1); cf. également les commentaires *ad loc.* de Ricoux (cf. Abréviations : *Pan. Lat.*), p. XXIX.

<sup>3</sup> *Pan. Lat.* III (11), 10, 5 – 11, 3 (texte et trad. Ricoux, p. 66-69) : «*Vt vero propius propiusque coepti estis agnoscere, omnes agri oppleti... hominibus modo ad uisendum procurrentibus, ... arae incendi, tura poni, uina libari, uictimae caedi, cuncta gaudio calere, cuncta plausibus tripudiare, dis immortalibus laudes gratesque cantari, non opinione traditus, sed conspicuus et praesens Iuppiter cominus inuocari, non aduena, sed imperator Hercules adorari. Quid illud, di boni! Quale pietas uestra spectaculum dedit, cum in Mediolanensi palatio admissis qui sacros uultus adoraturi erant conspecti estis ambo[...]. Atque haec quidem uelut interioribus sacrariis operta ueneratio eorum modo animos obstupescerant quibus aditum uestri dabant ordines dignitatis. Vt uero limine egressi per mediam urbem simul uehebimini, tecta ipsa se, ut audio, paene commouerunt, omnibus uiris feminis, paruulis senibus aut per fores in publicum proruentibus aut per superiora aedium lumina imminetibus*».

also gone to Maximian and Constantius telling them to do the same; no account had been taken of their opinion on these important issues. The old man Maximian readily obeyed throughout Italy; he was not a man of great clemency»<sup>4</sup>. C'est du moins à la persécution de 303-304 que les historiens attribuent les passions de Félix, Nabor et Victor, soldats mauritaniens exécutés à Lodi — le 8 mai 303, si l'on en croit l'hagiographie — et enterrés à Milan<sup>5</sup>. L'évêque de la ville, un certain Maternus, aurait fait enterrer les reliques des martyrs hors des murs, le long de la via Vercelli<sup>6</sup>. Timothy Barnes soutient qu'une paix relative était revenue en Occident dès avril 304<sup>7</sup>. Or, il semble que les *Actes* et *Passions* des martyrs indiquent plutôt que le 4<sup>e</sup> édit (une obligation faite à toute la population de sacrifier et d'offrir des libations aux idoles) a été mis en application dans le territoire de Maximien au moins dès juillet 304<sup>8</sup>. Quoiqu'il en soit, l'abdication des Augustes, le 1<sup>er</sup> mai 305, met certainement un terme à la persécution en Occident<sup>9</sup>.

Durant les années confuses qui suivent, les nouveaux princes sont beaucoup trop occupés à s'attirer des partisans, dans leur conquête du pouvoir, pour se permettre de persécuter des appuis potentiels. Aussi, ni Sévère — César de Constance Chlore, puis Auguste d'Italie et d'Afrique, qui voit son domaine amputé, avant d'être mis à mort en 307<sup>10</sup> —, ni Maxence, ne maintiennent la législation anti-chrétienne. Ce dernier proclame au contraire une tolérance générale envers les Chrétiens de son domaine, peu après sa prise du pouvoir<sup>11</sup>. L'ambition et les circonstances poussant inexorablement Constantin vers

<sup>4</sup> Lact., *DMP* 15, 6 (texte et trad. Creed, p. 22-23) : «*Etiam litterae ad Maximianum atque Constantium commeaverant, ut eadem facerent; quorum sententia in tantis rebus spectata non erat. Et quidem senex Maximianus libens paruit per Italiam, homo non adeo clemens*».

<sup>5</sup> *Passio S. Victoris Mauri martyris Mediolanensis*, in *Acta Sanctorum*, 2 mai, p. 287 (BHL 8580); *Clavis patrum Latinorum* 2242; Paoli, p. 221; M. Mirabella-Roberti, «Milan, I. Les origines chrétiennes et l'archéologie», in *DECA* II, p. 1640.

<sup>6</sup> Paoli, p. 220-221; Mirabella-Roberti (cité n. 5), p. 1640.

<sup>7</sup> Barnes, *CE*, p. 24, soutient que le 4<sup>e</sup> édit, en vigueur à Thessalonique en avril 304, ne fut pas mis en pratique par Maximien et Constance dans leurs domaines respectifs.

<sup>8</sup> Keresztes (cité n. 6, chap. I), p. 384, s'appuyant sur les *Passio Maximae, Secundae et Donatillae* et la *Passion* de Fabius.

<sup>9</sup> L. Pietri (citée n. 10, chap. I), p. 180-181.

<sup>10</sup> *Origo* 3, 6-10.

<sup>11</sup> Eus., *HE* VIII, 14, 1; Optatus, I, 18 (voir également les commentaires *ad loc.* de Edwards [cité

Maximien, Constantin décide de frapper le premier et parvient en Italie en 312<sup>12</sup>. Il traverse les Alpes, gagne Turin et fait une entrée triomphale à Milan, où il est reçu avec une ferveur qui dépasse ses attentes :

Quel beau jour que celui où tu entras à Milan! Quels témoignages de reconnaissance chez les premiers personnages de la cité! Quels applaudissements populaires! Quelle sécurité chez les mères et les jeunes filles qui te contemplaient et jouissaient du double avantage de voir dans l'empereur la beauté et la prestance sans avoir aucun excès à redouter! Tous se montraient et s'abandonnaient à l'allégresse, sans rien craindre du reste de la guerre dont ils voyaient la fin dans les auspices de ta victoire<sup>13</sup>.

Cette joie n'était probablement pas feinte, puisqu'une éventuelle victoire de Constantin ferait disparaître le spectre d'une guerre interminable, réintégrerait l'Italie dans l'empire et redonnerait à l'Italie du Nord son importance, que le régime de Maxence, centré sur Rome, lui avait retirée. Constantin demeure à Milan quelques temps, avant de poursuivre sa campagne<sup>14</sup>. Mais si ce panégyrique nous donne une indication quant à la vie religieuse, il ressemble trop à la description de l'arrivée des Tétrarques de 291 — ne serait-ce que par la ferveur enflammée du peuple — pour en tirer quoique ce soit sur les Chrétiens de Milan. Aussi, sans vouloir entrer dans les détails de cet événement très controversé, contentons-nous de mentionner que c'est dans ce contexte que Constantin se convertit officiellement, faisant inscrire un symbole chrétien sur les boucliers de ses soldats<sup>15</sup>.

Après la suppression de Maxence, Constantin accélère la restauration complète, dans ses nouveaux territoires, des propriétés confisquées aux Chrétiens durant la persécution<sup>16</sup>. Et partout en Occident, l'empereur fait des dons et des largesses à partir du Trésor impérial, pour construire ou agrandir des églises déjà

---

n. 46, Introduction], p. 17, n. 72; Barnes, *AC*, p. 38-39; Drake (cité n. 2, Introduction), p. 171.

<sup>12</sup> Pour un résumé des récents développements historiographiques sur le sujet, cf. C. Pietri, «La conversion : propagande et réalités de la loi et de l'évergétisme», in C. et L. Pietri, éd. (cité n. 10, chap. I), p. 190-193.

<sup>13</sup> *Pan. Lat.* XII (9), 7, 4-6 (texte et trad. Galletier, II, p. 129) : «*Qui fuit dies ille quo Mediolanum ingressus es! Quae gratulatio principum ciuitatis! Qui plausus populi! Quae securitas intuentium te matrum, te uirginum! Quae duplici fructu fruebantur, cum pulcherrimi imperatoris formam uiderent et licentiam non timerent. Ostentare se omnes et tripudiare sine ullo de reliquiis belli metu et auspiciu uictoriae tuae pro consummatione metiebantur*».

<sup>14</sup> Barnes, *CE*, p. 42; Bonfioli, p. 132.

<sup>15</sup> Lact., *DMP* 44, 5-6; Eus., *HE* IX, 9, 5-11; *VC* I, 28-31 (cf. les commentaires *ad loc.* de Cameron-Hall [cf. Abréviations : Eus., *VC*], p. 206-213).

existantes et les décorer somptueusement. Cependant, Milan ne semble pas avoir bénéficié de ce mouvement de construction à grand déploiement, ce qui n'est guère surprenant puisque Constantin n'y a jamais résidé continuellement<sup>17</sup>. Lorsque celui-ci quitte Rome en janvier 313, il se rend à Milan pour conclure une alliance avec Licinius. Cette alliance est scellée par le mariage de Licinius et de la sœur de Constantin, Constantia, comme le mentionne l'«anonyme de Valois»<sup>18</sup>. C'est également à cette époque et dans cette ville — d'où le nom — que les deux Augustes proclament ce qu'il est convenu d'appeler l'«édit de Milan», bien que son application était probablement destinée à l'Orient, où la persécution se poursuivait<sup>19</sup>. Cet édit nous est connu par deux traditions différentes, une l'attestant à Nicomédie<sup>20</sup>, l'autre en Palestine<sup>21</sup>.

<sup>16</sup> Eus., *HE X*, 2, 15-17.

<sup>17</sup> Pour les largesses : Eus., *VC I*, 42, 2 et Barnes, *CE*, p. 49. Pour des constructions d'églises et de basiliques attribuées à Constantin, cf., entre autres, MacMullen (cité n. 33, Introduction), p. 49 et 141, n. 30. Pour Milan : R. Krautheimer, *Three Christian Capitals. Topography and Politics*, Berkeley, University of California Press, 1983, p. 69-92, qui attribue toutes les constructions chrétiennes de la ville aux règnes postérieurs à Constantin. Cf. également C. La Rocca, «Public Buildings and Urban Change in Northern Italy in the Early Mediaeval Period», in J. Rich, éd. (cité n. 9, chap. I), p. 161-180.

<sup>18</sup> *Origo* 5, 13 (trad. Lieu-Monserat, p. 45; texte Rolfe, *LCL* 331, p. 516) : «*Sed oppresso Maxentio cum recepisset Italiam Constantinus, hoc Licinium foedere sibi fecit adiungi : ut Licinius Constantiam, sororem Constantini, apud Mediolanum duxisset uxorem*». Cf. également Lact., *DMP* 45, 1; Barnes, *CE*, p. 62; Bonfioli, p. 133-134.

<sup>19</sup> À ce sujet, voir le commentaire de Moreau (cf. Abréviations : Lact., *DMP*), p. 458, qui renvoie à son article : «*Les Litterae Licinii*», *Annales Universitatis Saraviensis*, Lettres, II (1953), p. 100-105 (*non vidi*). Sur la question d'une décision commune, cf. M.V. Anastos, «The Edict of Milan (313). A Defense of Its Traditional Authorship and Designation», *REByz* 25 (1967 [= *Mélanges V. Grumel*, II]), p. 13-41, surtout p. 13, n. 1, pour une imposante bibliographie antérieure à cette date. Globalement, Anastos réfute les auteurs modernes (en particulier O. Seeck, «Das sogenannte Edikt von Mailand», *ZKG* 12 [1891], p. 381-386), qui, malgré les dispositions favorables de Constantin à l'égard des chrétiens, croient que cet empereur n'est pas responsable de la rédaction de l'édit de 313, mais que Licinius en serait l'instigateur. L'historiographie récente a tendance à accepter les conclusions d'Anastos, soit que l'édit fut promulgué par les deux empereurs à la fois et que les deux versions, telles qu'affichées individuellement et séparément par les deux empereurs dans leurs territoires respectifs, dues être identiques ou presque. Cf. Digeser (citée n. 29, Introduction), p. 122, qui affirme qu'il est plus probable que les deux empereurs en vinrent à une entente à Milan, comme le rescrit de Nicomédie l'atteste. Cependant, J.L. Creed, dans sa traduction de Lactance (cf. Abréviations : Lact., *DMP*), p. 122, n. 2, soutient que Seeck semble avoir raison, malgré la tentative faite par Anastos. D'autres, à la suite d'Eusèbe, croient que c'est Constantin qui imposa ses vues à Licinius et l'obligea à ratifier cet édit; cf. Pietri (cité n. 12), p. 198. À ce sujet, voir les commentaires de Drake (cité n. 2, Introduction), p. 235, qui affirme qu'il n'y a aucune raison de penser que Licinius a été forcé par Constantin de concéder davantage qu'il ne souhaitait.

<sup>20</sup> Lact., *DMP* 48, 2-12.

<sup>21</sup> Eus., *HE X*, 5, 1-13.

L'édit reconnaît la liberté à chacun de suivre la religion de son choix, les Chrétiens venant ajouter leurs prières pour le salut de l'Empire, comme l'avait déjà reconnu l'édit de Galère de 311 et qui était probablement déjà en application à Milan. Aussi, cette entente ne fait pas augmenter le niveau de tolérance dans le domaine de Constantin<sup>22</sup>. En fait, il s'agit plutôt de rendre officiel dans tout l'Empire ce qui était déjà en pratique en Occident depuis 305 et en Orient au moins depuis 311. Avec Constantin seul au pouvoir en Occident, le plus important est une certaine politique religieuse clairement mise en place : «a policy with a goal of inclusive monotheism which could be based on the use of councils, rather than coercion»<sup>23</sup>.

En ce qui concerne la vie religieuse de cette ville, l'édit de Milan ne fournit aucun renseignement. Le successeur de Maternus sur le siège épiscopal serait probablement Merocles. Ce dernier est certainement en poste durant le séjour de Constantin, puisqu'il siège au synode réuni par Miltiade (l'évêque de Rome) dans sa ville du 2 au 5 octobre 313<sup>24</sup>. Il faudrait apparemment l'identifier au Markos mentionné par Eusèbe, qui reçoit une convocation impériale pour juger, à Rome, des accusations portées contre Caecilianus, l'évêque de Carthage, et de sa déposition par un concile africain dans le cadre de la querelle donatiste<sup>25</sup>. Il participe également au concile d'Arles, en août 314, toujours au sujet du conflit africain et Ambroise le mentionne comme un prédécesseur illustre<sup>26</sup>. L'état fragmentaire des sources nous empêche d'en dire davantage à son sujet, sinon qu'il est peut-être enterré un 30 novembre, à San Vittore al Corpo<sup>27</sup>. Le fait que

<sup>22</sup> MacMullen (cité n. 33, Introduction), p. 44-45, pour qui une erreur capitale, menant à ou démontrant toutes sortes d'incompréhensions fondamentales à propos de l'Empire et de ses opérations normales, est de supposer qu'après 312, précisément le 28 octobre 312, l'armée de Constantin devint officiellement chrétienne; *contra* Barnes, *CE*, p. 48.

<sup>23</sup> Drake (cité n. 2, Introduction), p. 231.

<sup>24</sup> Aug., *Contra partem Donati post gesta* 33 (56); Paoli, p. 221, n. 1, sur les nombreuses variantes attestées de ce nom.

<sup>25</sup> Eus., *HE* X, 5, 18-19; Paoli, p. 221. Pour la querelle donatiste, cf. C. Pietri, «L'échec de l'unité «impériale» en Afrique. La résistance donatiste (jusqu'en 361)», in C. et L. Pietri, édd. (cité n. 34, chap. I), p. 229-248, surtout p. 233-235 sur le concile de Rome et W.H.C. Frend, «Donatism», in G. Bowersock, P. Brown et O. Grabar, édd. (cité n. 108, chap. I), p. 417-419.

<sup>26</sup> *Conc. Gall.* I, p. 14, 16-17; Amb., [*Sermo contra Auxentium*] *Ep.* 75a(= 21a), 18 (*CSEL* 82, 3, p. 93-94) : «... hereditatem Mirocletis atque omium retro fidelium episcoporum»; Paoli, p. 221.

<sup>27</sup> Paoli, p. 222, se basant sur des catalogues milanais des IX<sup>e</sup>/XI<sup>e</sup> siècles (n. 11-12).

Constantin n'est attesté que deux fois après 313 à Milan y est sûrement pour quelque chose, le prince résidant surtout à Trèves et Sirmium, puis à Constantinople vers la fin du règne<sup>28</sup>.

D'une part, on constate que la présence impériale à Milan augmente l'intolérance religieuse et pousse vers la persécution des Chrétiens durant la Tétrarchie. D'autre part, l'arrivée d'un prince dont la politique religieuse admet le monothéisme des Chrétiens entraîne la participation active des évêques aux conciles, qui peuvent être considérés comme l'outil de discussion promu par Constantin pour rapprocher l'*establishment* politique et religieux. Milan est donc, au début de la période, victime de la persécution des Chrétiens sous Maximien, puis le témoin de la signature d'un édit qui affirme officiellement la tolérance religieuse en Orient.

## 2) De la mort de Constantin à l'usurpation de Magnence

La disparition de Constantin redonne un certain lustre à Milan. En effet, le «premier empereur chrétien» avait rapidement déménagé le siège de la cour dans sa nouvelle capitale, Constantinople. Sa mort, qui entraîne la succession de ses trois fils, provoque également la multiplication des résidences impériales. Nous avons déjà eu l'occasion de voir l'impact de ces événements sur la Gaule avec l'exemple de Trèves. Milan profitera aussi de cet essor et de l'attachement de Constant à la foi de Nicée. Il est d'ailleurs significatif que lorsque Athanase sent sa position menacée en Égypte, il trouve refuge à la cour de Constant à Milan. Mais les événements politico-militaires mettent un terme de façon violente à cette prépondérance nicéenne momentanée. En effet, l'usurpation de Magnence entraîne l'unification de l'empire sous les auspices de Constance II, qui favorise

---

<sup>28</sup> Cf. Annexe I, p. 142-144; Bonfioli, p. 134, soutient que Constantin s'occupa du conflit donatiste à Milan, lors de sa visite vers la fin de l'année 315.

le «parti» homéen.

Avant la mort de Constantin, Constant réside probablement à Milan de 335 à 337<sup>29</sup>. Mais nous ignorons tout de cette période et il est fort probable que les Césars possédaient très peu de pouvoir<sup>30</sup>. Cependant, contrairement à son père, Constant était un Chrétien baptisé, un fait d'une grande signification pour les conflits religieux entre l'Orient et l'Occident qui dominent cette période<sup>31</sup>. Eusèbe précise d'ailleurs, malgré l'aspect hagiographique de son affirmation qui vise à magnifier le rôle exemplaire de Constantin dans la préparation de ses fils à la succession, que Constant avait reçu une éducation chrétienne<sup>32</sup>. Durant les trois premières années de son règne, l'équilibre des pouvoirs est maintenu grâce au partage organisé après le massacre des rivaux potentiels qui avait suivi la mort de Constantin<sup>33</sup>. Mais après la tentative avortée de Constantin II d'envahir le royaume de son frère, le pouvoir de Constant — maintenant maître de tout l'Occident — augmente considérablement<sup>34</sup>. Conséquemment, le point de vue des Chrétiens occidentaux — et Nicéens — connaît une certaine prédominance durant son règne.

Nous avons déjà eu l'occasion de décrire les circonstances qui mènent au second exil d'Athanase (volontaire celui-là), qui fuit Alexandrie pour se rendre en Italie<sup>35</sup>. L'évêque arrive à Rome en 339. Or, quoique Constant devait certainement déjà savoir Athanase en Italie, il le fait patienter longuement — peut-être afin de s'assurer de ses intentions politiques — avant de le convoquer à

---

<sup>29</sup> Annexe I, p. 145.

<sup>30</sup> Cf. Bonfioli, p. 135 : «Non ci è nota alcuna altra presenza della corte, a Milano, fino al 340...».

<sup>31</sup> M. Di Maio, D.W.-H. et F. Arnold, «*Per Vim, Per Caedem, Per Bellum* : A Study of Murder and Ecclesiastical Politics in the Year 337 A.D.», *Byzantion* 62 (1992), p. 187, n. 161, s'appuyant sur Athan., *Apol. Const.* 7 (texte et trad. Szymusiak, p. 102-103) : «οὔτε τὴν δοθεῖσαν χάριν τῷ μακαρίτῃ διὰ τοῦ βαπτίσματος πεφόβηται». Barnard (cité n. 31, chap. I), l'affirme à deux reprises (p. 205 et 208), sans toutefois citer sa source.

<sup>32</sup> Eus., *VC* IV, 51, 2.

<sup>33</sup> Zos. II, 40 (et le commentaire *ad loc.* de Paschoud, I, p. 246-247, n. 53); Jul., *Ep. Ad Ath.* 3; Amm. XXI, 16, 8; Lib., *Or.* XVIII, 31; Eut. X, 9, 1; *Epit.* 41, 18. Sur tout ceci : X. Lucien-Brun, «Constance II et le massacre des princes», *BAGB* ser. 4, 32 (1973), p. 585-602; Barnes, *CE*, p. 262; Lieu-Montserrat (cf. Abréviations : *Origo*), p. 147-149 et Di Maio et Arnold (cité n. 31), p. 158-211.

<sup>34</sup> Barnard (cité n. 31, chap. I), p. 206-207.

la cour :

Trois ans passèrent et voilà qu'il m'envoie, par écrit, l'ordre de me présenter devant lui. Il résidait alors à Milan. Je m'informai, moi, du motif – le Seigneur m'est témoin que je l'ignorais – et j'appris qu'un groupe d'évêques était venu le prier d'écrire à Ta Piété [Constance II] pour obtenir un synode. [...] Je me rendis donc à Milan, où je trouvai un accueil très bienveillant. Il daigna me voir pour me dire qu'il t'avait écrit et qu'il t'avait envoyé une ambassade pour demander la réunion d'un synode<sup>36</sup>.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédent, les relations établies entre Constantin II et Athanase ont pu être mal vues par Constant. Certains insinuent même que l'évêque avait incité Constantin II à attaquer son frère<sup>37</sup>. Ce qui explique ce long délai. Barnes fixe la rencontre à l'automne 342, la première d'une série de quatre entre l'empereur et l'évêque d'Alexandrie, dans le cadre des préparatifs du concile de Sardique<sup>38</sup>.

La liste des participants à ce concile inclut, en plus d'Athanase, le nom de Protasius de Milan<sup>39</sup>. Nous avons déjà vu les liens étroits que l'évêque d'Alexandrie avait pu tisser avec son collègue de Trèves, qui l'avait accueilli durant son premier exil. Or, au sujet de son second exil, Duval affirme que «c'est surtout les Italiens du Nord qu'il a dû avoir l'occasion de côtoyer, puisqu'on retrouve à Sardique un certain nombre des évêques qu'il mentionne par ailleurs»<sup>40</sup>. Cette allusion nous permet d'entrevoir les noms de ceux qui étaient présents à la cour de Constant. En effet, dans l'*Apologie à l'Empereur Constance*, rédigée entre 353 et 357<sup>41</sup>, Athanase nomme quelques évêques pouvant témoigner de son innocence face à l'accusation d'avoir incité Constant à la haine contre son

<sup>35</sup> *Infra*, chap. I, p. 25-27.

<sup>36</sup> Athan., *Apol. Const.* 4, 11-27 (texte et trad. Szymusiak, p. 94-95) : «Τριῶν τοίνυν ἐτῶν παρελθόντων, τῷ ἐνιαυτῷ γράφει κελεύσας ἀπαντῆσαί με πρὸς αὐτόν· ἦν δὲ ἐν τῇ Μεδιολάνῳ. Ἐγὼ δέ, διερωτῶν τὴν αἰτίαν (οὐ γὰρ ἐγίνωσκον, μάρτυς ὁ Κύριος), ἔμαθον ὅτι ἐπίσκοποι τινες, ἀνελθόντες, ἠξίωσαν αὐτὸν γράφαι τῇ σῆι εὐσεβείᾳ ὥστε σύνοδον γενέσθαι. [Ὶ] Κατελθὼν τοίνυν εἰς τὴν Μεδιόλανον, εἶδον πολλὴν φιλανθρωπίαν· κατηξίωσε γὰρ ἰδεῖν με, καὶ εἰπεῖν ὅτι ἔγραψε καὶ ἀπέστειλε πρὸς σέ ἀξιῶν σύνοδον γενέσθαι». Le concile de Sardique est attesté par Hil., *Frg. hist.* Ser. A IV, 1.

<sup>37</sup> Barnes, *AC*, p. 52.

<sup>38</sup> Barnes, *AC*, p. 70; cf. également Barnard (cité n. 31, chap. I), p. 211, n. 22, s'appuyant sur *Index* 11, qui précise que la rencontre ne peut avoir eu lieu avant avril 342 et qu'elle doit probablement être placée plusieurs mois plus tard; Bonfioli, p. 136.

<sup>39</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 4, 51 (*CSEL* 65, p. 138) : «*Protasius ab Italia de Mediolano*».

<sup>40</sup> Y.-M. Duval, «Aquilée et Sirmium durant la crise arienne (325-400)», *AAAd* 26 (1985) : *Aquileia la Dalmazia e l'Ilirico*, II, p. 337.

<sup>41</sup> Barnes, *AC*, App. 3, p. 196.

frère Constance :

Car jamais je n'ai été seul à voir ton frère, jamais il ne m'a entretenu en tête à tête. Toujours j'étais avec l'évêque du lieu et j'entrais en compagnie des autres personnages présents à la cour: ensemble nous le voyions, ensemble également nous nous retirions. Fortunatien, l'évêque d'Aquilée, peut en témoigner; sont également en mesure de l'affirmer le vénérable Ossius, Crispinus de Padoue, Lucillus de Vérone, Denys de Lydda et Vincent, évêque de Campanie. Enfin, puisque Maximin de Trèves et Protas de Milan sont morts, tu peux encore avoir le témoignage d'Eugène, devenu depuis maître des offices...<sup>42</sup>

Qui plus est, dans les années suivantes, on voit clairement que la cour de Constant est un important pôle d'attraction pour quiconque souhaite participer à l'élaboration de la politique religieuse. Un concile se réunit à Milan en 345<sup>43</sup>. Une ambassade formée de quatre évêques orientaux s'y présente dans le but de faire connaître la formule de foi du concile d'Antioche de 344 (*Ecthèse macrostiche* ou «long manifeste»)<sup>44</sup>. C'est la première condamnation de Photinus de Sirmium, qui est associé à son maître, Marcel d'Ancyre (nous reviendrons sur ces deux personnages dans le troisième chapitre). Nous ignorons si Athanase était présent,

---

<sup>42</sup> Athan., *Apol. Const.* 3, 36-52 (texte et trad. Szymusiak, p. 92-93) : «Οὐ γὰρ μόνος ἐώρακά ποτε τὸν ἀδελφόν σου, οὐδὲ μόνω μοί ποτε ἐκείνος ὠμίλησεν· ἀλλ' αἰεὶ μετὰ τοῦ ἐπισκόπου τῆς πόλεως ἔνθα ἦν, καὶ ἄλλων τῶν ἐκεῖ παρατυγχανόντων εἰσηρχόμεν· κοινῇ τε αὐτὸν ἐβλέπομεν, καὶ κοινῇ πάλιν ἀνεχωροῦμεν· δύνатаι Φουρτουνατιανὸς ὁ τῆς Ἀκυληίας ἐπίσκοπος μαρτυρῆσαι περὶ τούτου, ἱκανὸς ἐστὶν ὁ Πατὴρ Ὀσιος εἰπεῖν, καὶ Κρισπῖνος ὁ τῆς Πατάβων, καὶ Λούκιλλος ὁ ἐν Βερωνί, καὶ Διονύσιος ὁ ἐν Ληίδι, καὶ Βικέντιος ὁ ἐν Καμπανίᾳ ἐπίσκοπος. Καὶ ἐπειδὴ τετελευτήκασι Μαξιμῖνος ὁ Τριβέρεως, καὶ Προτάσιος ὁ τῆς Μεδιολάνου, δύνатаι καὶ Εὐγένιος ὁ γενόμενος μάγιστρος μαρτυρῆσαι».

<sup>43</sup> L'historiographie traditionnelle présente deux conciles à Milan, un premier en 345 et un second en 347 : Hanson, p. 309-313; Duval (cité n. 40), p. 342; Gauthier, p. 54; A. Di Bernardino, «Milan, II. Les conciles», in *DECA* II, p. 1641 (pour une liste plus complète, cf. Barnes, *AC*, p. 318, n. 8). Cependant, Barnes, *AC*, p. 231, 268, n. 28, 318, n. 8 et 324, rejette ce concile et regroupe tous les événements attestés par les sources en un seul et même concile, qu'il situe en 345. Comme aucun document n'atteste explicitement l'existence d'un concile en 347, nous nous rangeons à l'avis de Barnes. En effet, la seule indication pouvant supporter l'idée d'un second concile, postérieur de deux ans, est le commentaire suivant d'Hilaire, *Frg. hist.* Ser. B II, 7 (*CSEL* 65, p. 145) : «*Haec epistula post biennium missa est, quam heresis Fotini a Romanis damnata est*». Or, cela n'atteste absolument pas la tenue d'un concile milanais, car Hilaire précise bien «*a Romanis*». De plus, la lettre de Libère de Rome à Constance II (le passage en question est cité à la n. 44) pour demander la convocation d'un concile à Milan, rédigée probablement vers 353/354, après le concile d'Arles (cf. T.D. Barnes, «The Capitulation of Liberius and Hilary of Poitiers», *Phoenix* 46 [1992], p. 263, s'appuyant sur Feder, *CSEL* 65, p. 89), précise bien que le concile de Milan d'où les envoyés orientaux sont partis furieux a eu lieu huit ans plus tôt (*qui ante annos octo*).

<sup>44</sup> Athan., *De Syn.* 26; Hil., *Frg. hist.* Ser. A VII, 4; Soc., *HE* II, 19, 1; Soz., *HE* III, 11; Hanson, p. 309; Di Bernardino (cité n. 43), p. 1641.

mais Barnes soutient qu'il rejette la communion avec Marcel avant le concile<sup>45</sup>. Les Orientaux refusent cependant de souscrire à la dénonciation d'Arius et de son hérésie exigée par les évêques du concile et se retirent, outrés<sup>46</sup>.

Par contre, Ursacius de Singidunum et Valens de Mursa, deux évêques pannoniens anti-nicéens officiant tous deux dans le domaine de Constant, rejettent l'hérésie «arienne» et demandent à être acceptés dans la communion des évêques occidentaux<sup>47</sup>. Pour Hanson, «nothing could indicate more clearly that the watchword at this period was Reconciliation, when these two expert students of the imperial wind began to veer towards the pro-Nicene side»<sup>48</sup>. Mais plus encore, cette volte-face nous indique plutôt l'attraction exercée par la cour de Constant, certainement causée par le pouvoir militaire supérieur dont jouissait l'empereur d'Occident à ce moment.

C'est dans ce contexte que Constant écrit ensuite à son frère pour le forcer à accepter le retour d'Athanase, après avoir rencontré l'évêque pour une troisième fois, probablement vers la fin de 344 ou le début de 345, à Aquilée<sup>49</sup>. Or, si Constant manœuvre bien sur le plan religieux, sa politique était loin d'être un succès dans tous les domaines. Tous les opposants au régime profitent de la prise du pouvoir de Magnence, en 349, pour se manifester. Après la mort de Constant, en janvier 350, la situation religieuse occidentale est complètement bouleversée par la nouvelle situation politique. Les Nicéens, si heureux sous le règne d'un protecteur zélé, auront encore à souffrir des luttes doctrinales farouches pour encore une trentaine d'années. Ce qui démontre l'impact majeur qu'avait eu la cour pro-nicéenne de Constant à Milan.

<sup>45</sup> Barnes, *AC*, p. 88, s'appuyant sur Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 9, 1; cf. également Duval (cité n. 40), p. 342.

<sup>46</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. A VII, 4, 1 (*CSEL* 65, p. 91) : «*Quae est pax, clementissime imperator, cum sint ex partibus ipsis quattuor episcopi Demofilus, Macedonius, Eudoxius, Martyrius, qui ante annos octo, cum apud Mediolanium Arri hereticam sententiam nolissent damnare, de concilio animis iratis exierunt?*».

<sup>47</sup> Insérée entre les commentaires d'Hilaire, leur lettre à Libère de Rome, puis à Athanase, se trouve dans Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 5-8; trad. grecque in Athan., *Apol. c. Ar.* 58. Cf. également Ser. A V, 1, 2; Soc., *HE* II, 19; Hanson, p. 313; Barnes, *AC*, p. 88.

<sup>48</sup> Hanson, p. 313.

<sup>49</sup> Athan., *Apol. Const.* 4, 5; 15, 4; Soc., *HE* II, 22, 5; Ruf., *HE* I, 20; Philost., *HE* III, 12; Theod., *HE* II, 8, 53-55; Soz., *HE* III, 20, 1; Barnes, p. 70 et 89-91.

En effet, l'implication de l'empereur dans les débats christologiques avait donné bon espoir aux Nicéens occidentaux. La cour de Constant, entre Milan et Trèves, supportait activement la cause nicéenne, comme l'atteste bien la décision d'Athanase de s'exiler volontairement à la cour de Milan. Si ce dernier avait senti que sa situation était désespérée, il se serait sans doute, comme il le fera plus tard, caché en Égypte. Athanase croyait plutôt que la cour de Constant était à ce moment-là l'endroit le plus propice à la protection de ses intérêts. L'organisation du concile de Sardique et l'imposition à Constance du retour de l'évêque d'Alexandrie prouvent assez bien qu'il avait vu juste. En définitive, le règne de Constant à Milan a donc eu un impact majeur sur le déroulement des activités chrétiennes.

### 3) De Constance II<sup>50</sup> à l'avènement de Valentinien I<sup>er</sup>

Avec l'avènement de Constance II en Occident, comme nous avons déjà eu l'occasion de le constater dans le premier chapitre avec le concile d'Arles, la coïncidence entre les déplacements impériaux et les conciles devient très marquée. Ce que Hunt avait par ailleurs déjà noté :

A notable feature of the reign is, of course, the frequent coincidence of the location of councils and the emperor's place of residence — Antioch, Arles, Milan, Sirmium, Constantinople. In some instances, [...] this is the result of an imperial summons to the place where the emperor may best hope to keep his eye on the proceedings; but in others the initiative will have lain with the prime movers among the bishops themselves, who organized their meetings to have most impact on the imperial power<sup>51</sup>.

Or, dans le cas de Constance, ce parallélisme n'a qu'un seul et unique but : établir l'unité religieuse de l'Empire dans la foi homéenne, celle de la majorité des évêques orientaux. L'ambition religieuse de Constance aura de profondes

---

<sup>50</sup> Nous omettons volontairement de traiter de Magnence, au sujet duquel nous renvoyons au chap. I, p. 13.

conséquences sur la vie religieuse de Milan, car tout comme à Trèves, l'évêque local refuse de céder devant l'empereur homéen. Cet entêtement des prélats occidentaux permet à l'empereur d'imposer les évêques de son choix sur les sièges vacants. La durée du ministère du nouvel évêque de Milan fera en sorte que les séquelles de cette période de conflit se feront sentir jusque sous Valentinien I<sup>er</sup>.

À la suite du synode d'Arles, la victoire sur Magnence et l'obtention de l'assentiment des évêques gaulois demeurent ternies par la défiance d'Athanase et de ses partisans. Parmi ceux-ci, Lucifer de Cagliari, un ami de Libère de Rome, persuade ce dernier de supporter son plan d'en appeler personnellement à la cour de l'empereur pour demander la tenue d'un nouveau concile<sup>52</sup>. D'autant plus que la présence d'Athanase à Alexandrie était due à l'implication active de Constant. Or, cette menace potentielle était maintenant disparue. C'est dans ces circonstances que Libère écrit à Eusèbe de Verceil, espérant sa participation dans l'exécution de cette entreprise. C'est également à la suite de ces tractations que Libère écrit la lettre à Constance, préservée dans le dossier d'Hilaire<sup>53</sup>.

À un moment incertain entre la fin de 354 et le début de 355, Constance envoie une invitation à tous les évêques occidentaux dans le but de les convier à son quartier d'hiver de Milan<sup>54</sup>. Évidemment, la requête de Libère transmise par l'entremise de Lucifer a été acceptée. Avec une lettre personnelle de la part de Libère et l'appui promis par plusieurs évêques influents d'Italie, Constance était convaincu du succès de l'assemblée souhaitée par Libère<sup>55</sup>. Ce que confirme Sozomène : «Dans le même temps, ayant pensé qu'il pourrait ramener à l'unité le sentiment sur le dogme les évêques des deux parties de l'Empire, il ordonna que

---

<sup>51</sup> E.D. Hunt, «Did Constantius II have 'Court Bishops'?», *Studia Patristica* 19 (1987), p. 88.

<sup>52</sup> Lib., *Ep.* I, 3 (App. II B, 1, *CCSL* 9, p. 121); cette lettre de Libère à Eusèbe de Verceil peut être datée du milieu de 354, cf. Williams, p. 53, n. 82, *contra* Girardet (cité n. 65, chap. I), p. 66. Pour l'arrivée de Constance à Milan, vers l'automne 352, cf. Annexe I, p. 147; Bonfioli, p. 136-137.

<sup>53</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. A VII, 6.

<sup>54</sup> Williams, p. 55.

<sup>55</sup> Williams, p. 55.

de nouveau un synode eût lieu en Italie»<sup>56</sup>. Selon Barnes, le concile aurait probablement eu lieu en juillet/août 355<sup>57</sup>.

Malheureusement, la documentation au sujet des procédures du concile de Milan est partielle et fragmentaire<sup>58</sup>. Pour Williams, Eusèbe de Verceil est présent dès le début des procédures et tente de déstabiliser le «clan illyrien»<sup>59</sup>. Pour ce faire, il présente le credo de Nicée comme préalable de départ devant être accepté par tous les évêques présents<sup>60</sup>. Hilaire et Sulpice Sévère notent tous deux que l'effet de ce geste sur l'opposition est de forcer Valens et son «parti» à battre en retraite au palais. L'opinion publique de Milan aurait même été contre les «hérétiques», ce qui les obligeait à demeurer sous la protection impériale<sup>61</sup>. Le

<sup>56</sup> Soz., *HE IV*, 8, 1 (texte et trad. Festugière, p. 214-217) : «Κατὰ ταύτων δὲ νομίσας δύνασθαι τοὺς ἑκατέρας ἀρχομένης ἐπισκόπους ὁμόφρονας περὶ τὸ δόγμα καταστήσαι σύνοδον αὐθις ἐν Ἰταλίᾳ γενέσθαι προσέταξεν».

<sup>57</sup> Barnes, *AC*, p. 117. Martin (cf. Abréviations : *Hist. ac. et Index*), p. 91 et 92, n. 1, soutient que les données présentées par l'*Historia* permettent de proposer le début de l'été, du moins avant août 355. Bonfioli, p. 138.

<sup>58</sup> Les deux seules narrations qui existent sont Hil., *Liber I ad Constantium* [cf. Abréviations : Hil., *Frg. hist.*] 6-8 et Sulp. Sev., *Chron.* II, 39.

<sup>59</sup> Si nous avons vu qu'Ursace et Valens étaient rentrés en communion avec les Nicéens au concile de Milan de 345, nous aurons l'occasion de voir, dans le chapitre III, qu'ils réintègrent les rangs homéens dès le concile de Sirmium de 351. De même, il est pertinent de remarquer qu'un nouveau venu dans ce «clan illyrien» fait son apparition avec le concile de Milan : Germinius de Sirmium. Cf. Duval (cité n. 40), p. 347.

<sup>60</sup> Williams, p. 57. Hil., *Liber I ad Constantium* 8, 2 (CSEL 65, p. 187) : «*Expositam fidem apud Niceam, cuius superius meminimus, posuit in medio spondens omnia se, quae postularent, esse facturum, si fidei professionem scripsissent*». Sulp. Sev., *Chron.* II, 39, 4, attribue cependant à Denys de Milan cette volonté de discussion sur la vraie foi, ce que les historiens ont tendance à rejeter en bloc; cf. McLynn, p. 16; Barnes, *AC*, p. 117-118.

<sup>61</sup> Hil., *Liber I ad Constantium* 8, 3 (CSEL 65, p. 187) : «*Res post clamorem multum deducta in conscientiam plebis est, grauis omnium dolor ortus est, impugnata est a sacerdotibus fides. Uerentes igitur illi populi iudicium e dominico ad palatium transeunt*». Sulp. Sev., *Chron.* II, 39, 4 (CSEL 1, p. 92) : «*Sed Valens et Ursatius ceterique metu plebis, quae catholicam fidem egregio studio conseruabat, non aussi piacula profiteri intra palatium congregantur*». Pour G. Gottlieb, «Les évêques et les empereurs dans les affaires ecclésiastiques du 4<sup>e</sup> siècle», *MH* 33 (1976), p. 45, (qui fait une pure supposition puisqu'il ne s'appuie sur aucune source) il va de soi qu'à la suite des événements du concile et la réaction du peuple, l'empereur s'adressa au peuple, pour qui la dissension était provoquée par les évêques nicéens. Mais Denys avait peu fait pour préparer le peuple milanais à cette confrontation. Au contraire, il avait quelques semaines plus tôt accepté la condamnation d'Athanase et il était reconnu comme un ami de l'empereur (*Coll. Avell., Ep.* 2, 23 [CSEL 35, p. 15-16] : «*Constantio regi... familiaris*»; *Amb., Ep. extra coll.* 14 [63], 68 [CSEL 82, 3, p. 271] : «... *elegit coniuncto sibi sanctae memoriae Dionysio qui post habuit imperatoris amicitiam exilio voluntario*»). Cette amitié impliquait des rapports avec les «hérétiques» Ursacius et Valens, dont le séjour prolongé à Milan devait les avoir mené à des contacts réguliers — et probablement bien affichés — avec le clergé local (McLynn, p. 19). De plus, contrairement aux témoignages d'Hilaire et de Sulpice Sévère, celui d'un acteur de l'action même, Lucifer de Cagliari, indique plutôt que lui et ses collègues ont seuls confrontés l'empereur, sans aucune

résultat est que les politiques anti-Athanase sont néanmoins promulguées par ce groupe au nom de tout le concile. Sulpice Sévère raconte que les évêques réfugiés au palais ont alors publié, au nom de l'empereur, «une lettre remplie de fourberie»<sup>62</sup>.

Le concile répète les condamnations de Photinus et d'Athanase, cette fois sous l'égide de l'empereur lui-même. Une troisième lettre de Constance à Eusèbe confirme le fait que l'évêque de Verceil n'est plus à Milan à la conclusion du concile, puisqu'il lui est demandé d'en accepter les décisions qui lui sont présentées par les délégués impériaux. En somme, Eusèbe est venu à Milan pour le début du concile, mais a quitté une fois que sa tactique d'établir l'harmonie en exigeant l'allégeance au credo de Nicée ait échoué, résultant en une nette division entre les partis opposés. Les historiens anciens sont d'accord sur le fait qu'Eusèbe a été exilé par le concile de Milan<sup>63</sup>. Denys de Milan, l'hôte du concile, Lucifer de Cagliari et ses clercs sont également exilés «parce qu'ils n'avaient pas accepté de signer ma condamnation», affirme Athanase<sup>64</sup>.

La pression était maintenant sur Libère, qui avait évité de participer au concile. L'eunuque Eusèbe est discrètement envoyé à Rome pour presser l'évêque de souscrire aux décisions de Sirmium<sup>65</sup>. Devant son refus, Constance ordonne son arrestation par le préfet Leontius et son envoi à la cour de Milan<sup>66</sup>. Là, il aurait eu une audience avec l'empereur dont un rapport a été préservé; si cette transcription est authentique et peut être acceptée, l'entrevue a été animée des deux côtés<sup>67</sup>. Libère, persistant dans son refus, est envoyé en exil à Béroée de

---

rébellion populaire. Le peuple n'aurait en réalité été que spectateur, à qui les machinations impériales sont révélées, et aurait assisté, passif davantage que partisan, à l'arrestation, au procès et à l'exil, amplement justifié, de ces évêques qui troublaient la paix (McLynn, p. 19-20, s'appuyant sur Lucifer Calarit., *De non conveniendo* 1, 4; 3, 75; 5, 62; 6, 1; 9, 62; 10, 13; 15, 2; *Moriendum esse pro filio* 1, 50-57; 4, 7-12).

<sup>62</sup> *Chron.* II, 39, 5 (CSEL 1, p. 92) : «*Illinc epistolam sub imperatoris nomine emittunt, omni prauitate infectam...*».

<sup>63</sup> Sulp., *Chron.* II, 39, 4; Ruf. I, 20; Soc., *HE* II, 36; Soz., *HE* IV, 9, 3.

<sup>64</sup> *Apol. Const.* 27, 10-15 (texte et trad. Szymusiak, p. 147-149) : «ὅτι μὴ ἠνέσχοντο καθ' ἡμῶν ὑπογράψαι». Cf. aussi *Apol. fug.* 4, 6-16.

<sup>65</sup> Athan., *Hist. Ar.* 35, 2 – 40, 3.

<sup>66</sup> Amm. XV, 7, 6-10.

<sup>67</sup> Theod., *HE* II, 1-26 (qui dérive probablement d'Athan., *Hist. Ar.* 35-40, selon Hanson, p. 340); Soz., *HE* IV, 11, qui affirme qu'Ursacius et Valens étaient présents, ce qui est fort plausible, étant

Thrace, jusqu'à ce qu'il accepte d'ajouter son nom à la lettre synodale de Sirmium<sup>68</sup>. L'archidiacre Felix est consacré à sa place par le trio d'évêques présent<sup>69</sup>, probablement à Milan<sup>70</sup>. L'humiliation subie par l'évêque de Rome permet également de souligner un fait d'une grande importance. En effet, l'évêque de la ville qui a donné son nom à l'empire doit être amené devant l'empereur, qui réside alors en Italie mais hors de Rome, afin d'être «jugé». Cette situation souligne une fois de plus l'importance de la résidence impériale de Milan qui à cette époque a préséance sur l'ancienne résidence des empereurs.

C'est dans ce contexte de «mise au pas de l'Occident nicéen»<sup>71</sup> qu'a lieu la nomination d'Auxence à Milan<sup>72</sup>. À son sujet, Meslin affirme que «c'est un homme d'une tout autre trempe que Constance choisit pour diriger les affaires ecclésiastiques de cette résidence impériale qui prenait, en Italie, de plus en plus d'importance, stratégique, économique, politique et religieuse»<sup>73</sup>. Il avait été prêtre sous Grégoire, l'évêque installé à Alexandrie lors du second exil d'Athanase<sup>74</sup>. Au dire de ses adversaires, il semble qu'il ait été installé au cours d'une «véritable opération de police». Ambroise, Hilaire et Lucifer parlent d'occupation armée des lieux de culte<sup>75</sup>. Mais pour McLynn, il ne peut être caractérisé comme un intrus. Il est vrai qu'il est nommé par l'empereur plutôt que par le peuple ou le clergé, mais en 355, Constance était loin d'être un étranger dans cette ville. Depuis son arrivée à Milan, trois ans auparavant, de nombreuses cérémonies avaient contribué à établir le patronage impérial, impliquant un rapport étroit avec le peuple<sup>76</sup>. De plus, le caractère éminemment chrétien de la cour lui assurait un rôle important autant dans l'église que dans la ville. De plus,

---

donné leur présence attestée peu auparavant durant le concile de Milan.

<sup>68</sup> Athan., *Hist. Ar.* 41, 3.

<sup>69</sup> Athan., *Hist. Ar.* 75, 3.

<sup>70</sup> Barnes, *AC*, p. 118.

<sup>71</sup> L'expression est de Pietri (cité n. 34, chap. I), p. 317.

<sup>72</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 39.

<sup>73</sup> Meslin, p. 41.

<sup>74</sup> Hil., *Contra Aux.* 8; Athan., *Ep. ad Afr.* 10.

<sup>75</sup> Amb., *De spiritu sancto* III, 10, 59; Hil., *In Const.* 4; Lucifer Caralit., *De sancto Athanasio* II, 8. Soc., *HE* IV, 30, dit vaguement qu'il fut «ordonné par les Ariens». Pour son rôle présumé dans l'exil de Libère, Theod., *HE* II, 16. Cf. Meslin, p. 42, n. 56-57.

<sup>76</sup> McLynn, p. 21, s'appuyant sur Amm. XV, 4, 13.

la recherche d'un successeur aussi loin de Milan (le voyage d'Auxence est supposé avoir duré 80 jours) démontre le sérieux avec lequel Constance prenait sa responsabilité et l'étendue du pouvoir impérial qu'il mettait à la disposition du clergé milanais<sup>77</sup>. Il n'en demeure pas moins que Constance arrête son choix sur un Oriental, un homéen reconnu, et un évêque que la communauté ne connaissait pas du tout auparavant.

À l'opposé, pour les Nicéens, il s'agit d'une véritable catastrophe, d'une grande perte stratégique. Non seulement ce siège jouissait du privilège de côtoyer une résidence impériale, mais son évêque avait une juridiction épiscopale effective sur tout le diocèse politique de l'Italie annonaire. De toutes les successions épiscopales en Italie, celle-ci s'avèrerait la plus durable et, pour Williams, la plus habile pour la cause des intérêts anti-nicéens en Occident<sup>78</sup>. Car avec tous les prélats nicéens exilés depuis l'arrivée de Constance en Occident, les grandes cités étaient en train de devenir homéennes : Trèves était sans évêque, Saturninus occupait le siège d'Arles, Auxence celui de Milan, Germinius celui de Sirmium et Libère avait été exilé<sup>79</sup>.

Dès le début de son épiscopat, bien décidé à appliquer rigoureusement la «paix de l'Église» voulue par Constance, Auxence chasse Martin de Tours venu porter à l'empereur, selon Meslin, le *Liber I ad Constantium* d'Hilaire<sup>80</sup>. Voici comment Sulpice Sévère décrit cet événement de la vie de son héros :

Il regagna l'Italie et, apprenant que dans les Gaules aussi, l'éloignement de saint Hilaire, contraint et forcé à l'exil par les hérétiques, avait jeté le trouble dans l'Église, il s'installa un ermitage à Milan. Là aussi, Auxence, principal fauteur du parti arien, le persécuta avec un acharnement extrême : il l'accabla d'avanies et le fit expulser de la cité<sup>81</sup>.

Évêque depuis peu, Auxence ne pouvait se permettre de laisser Martin troubler son épiscopat par une campagne mal à propos contre les mesures oppressives

<sup>77</sup> McLynn, p. 21, s'appuyant sur Athan., *Ep. ad episc. Aeg. et Lib.* (PG 25, 553B) pour la mention des 80 jours de voyage.

<sup>78</sup> Williams, p. 76.

<sup>79</sup> Duval (cité n. 40), p. 347.

<sup>80</sup> Meslin, p. 42, qui ne s'appuie sur aucune source; mais la mention d'Hilaire, dans le passage cité à la note suivante, donne au moins l'apparence de plausibilité.

<sup>81</sup> Sulp. Sev., *Vita Mart.* 6, 4 (texte et trad. Fontaine, p. 267) : «*Italiam repetens, cum intra Gallias quoque discessu sancti Hilari, quem ad exilium haereticorum uis coegerat, turbatam ecclesiam comperisset, Mediolani sibi monasterium statuit. Ibi quoque eum Auxentius, auctor et princeps*

utilisées par l'empereur et ses partisans contre les églises gauloises et italiennes<sup>82</sup>. Cela démontre également la force de la position d'Auxence, protégée par le pouvoir impérial.

Constance quitte Milan probablement au printemps de 357 pour ne plus jamais y revenir<sup>83</sup>. La ville demeure cependant le point central des affaires ecclésiastiques occidentales, en tant que résidence du préfet du prétoire Taurus, et Auxence est maintenant le chef d'une église bien établie. D'ailleurs, le concile de Rimini — immense opération logistique qui, en 359, voit converger plus de 400 évêques occidentaux — a probablement été organisé depuis Milan avant que Taurus ne se rende lui-même superviser les débats<sup>84</sup>. Qui plus est, Auxence serait apparemment parvenu à promouvoir la cause homéenne en nommant des évêques de son allégeance sur quelques sièges épiscopaux des environs<sup>85</sup>. Mais l'entente que Constance était parvenu à établir lors du concile de Rimini est minée, deux mois plus tard, par la proclamation de Julien qui offre une nouvelle source de légitimation aux opposants de Constance<sup>86</sup>.

Hilaire de Poitiers, qui avait suivi les «confesseurs» de Milan en exil — probablement en 356, est de retour au début des années 360 et prend immédiatement avantage de la nouvelle situation. Auxence est le premier nom sur la liste des excommuniés proclamés par le concile de Paris<sup>87</sup>. Aucune tentative n'est faite, cependant, à la suite de l'apostasie de Julien, pour mettre en application cette sentence. Auxence parvient même à survivre au retour des exilés

---

*Arrianorum, gravissime insectatus est, multisque adfectum iniuriis de ciuitate exturbauit*».

<sup>82</sup> Williams, p. 77; McLynn, p. 22, souligne également que le *monasterium* que Martin voulait fonder était probablement destiné à devenir le centre d'opposition au nouvel évêque.

<sup>83</sup> Cf. Annexe I, p. 148; Bonfioli, p. 139 : «... lasciare definitivamente l'Italia, richiamato in Oriente dal problema persiano».

<sup>84</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 41, 1-4; McLynn, p. 22.

<sup>85</sup> Y.-M. Duval, «Ambroise, de son élection à sa consécration», in G. Lazzati, éd., *Ambrosius Episcopus. Atti del Congresso internazionale di studi ambrosiani nel XVI centenario della elevazione di sant'Ambrogio alla cattedra episcopale, Milano 2 – 7 dicembre 1974*, Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1976, vol. II, p. 250-251, le déduit de Paulin, *Vita Amb.* 9, qui raconte qu'Ambroise avait tenu à se faire baptiser par un évêque catholique. Pour Duval, c'est donc qu'il y en avait d'autres qui ne l'étaient pas. Mais il précise bien qu'il demeure impossible de préciser où et qui (p. 250, n. 25).

<sup>86</sup> Cf. *infra*, chap. I, p. 32-34.

<sup>87</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. A I, 4, 2 (CSEL 65, p. 45) : «Auxentium et Ursacium ac Ualentem, Gaium, Megasium et Iustinum excommunicatos habemus...».

du règne de Constance; Denys mort en exil, il devient le seul évêque légitime de Milan<sup>88</sup>. Mais Eusèbe de Verceil et Hilaire «travaillaient continuellement», parmi les évêques d'Italie du Nord, «pour ramener chaque église dans le chemin de la vraie foi»<sup>89</sup>. En 362, le concile d'Alexandrie stipule que la condition du maintien des évêques sur leur siège est l'adhésion totale à la formule de Nicée<sup>90</sup>. Un an plus tard, Libère — se gardant bien de nommer personne — formule les mêmes exigences pour l'Occident dans une lettre envoyée à tous les évêques d'Italie<sup>91</sup>. C'est probablement dans ce contexte<sup>92</sup> que se place la lettre des évêques italiens à leurs collègues d'Illyrie pour les aviser de l'annulation des décisions prises à Rimini et de la condamnation d'Ursacius et de Valens<sup>93</sup>. Mais Auxence refuse toujours de plier.

En somme, les circonstances politiques qui amènent Constance II en Occident permettent très clairement de cerner les importantes conséquences, sur le plan religieux, de la présence impériale à Milan. D'autant plus que le nouvel évêque de la ville est imposé par l'empereur, afin d'assurer l'harmonie entre le

<sup>88</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 14(63), 70; [*Contra Auxentium*] *Ep.* 75a(= 21a), 18; Basil., *Ep.* 197, 1-2; Paoli, p. 217. Mais de toute façon, l'édit ne stipulait pas que les sièges épiscopaux étaient rendus aux évêques exilés. Cf. Williams, p. 63.

<sup>89</sup> Ruf., *HE* I, 30-31 (*PL* 21, 501A) : «*Eusebius uero circumiens Orientem atque Italiam medici pariter et sacerdotis fungebatur officio. Singulas quasque ecclesias abiurata infidelitate ad sanitatem rectae fidei reuocabat, maxime quod Hilarium quem dudum cum ceteris episcopis in exilium trusum esse memorauimus, regressum iam et in Italia positum haec eadem erga instaurandas ecclesias fidemque patrum reparandam repperit molientem*». Pour McLynn, p. 23, n.85, l'hypothèse soutenue par Duval (cité n. 62, chap. I), p. 268, que ce travail impliquait la convocation de conciles, est improbable. Cf. également les remarques de Williams, p. 50, n. 60, sur les limites de la fiabilité de Rufin. Enfin, Duval (cité n. 62, chap. I), p. 270, s'appuyant sur le texte cité de Rufin, soutient que «la datation est précise et nous situe *avant* 363» et que lorsqu'Eusèbe rentre d'exil, il trouve Hilaire déjà en Italie.

<sup>90</sup> Athan. *Ep. ad Rufinianum*.

<sup>91</sup> *Apud* Hil., *Frg. hist.* Ser. B IV, 1.

<sup>92</sup> Williams, p. 72, accepte la date de 363 présentée par Feder (*CSEL* 65, p. 158).

<sup>93</sup> *Apud* Hil., *Frg. hist.* Ser. B IV, 2, 1 (*CSEL* 65, p. 158) : «*Et quantum ad Italiam quidem pertinet, olim fidei paternae, hoc est apud Nicheam scriptae, se reddi it fraudem, quam passa est apud Ariminum, recognoscens. Inlyricum etiam deum clementi nutu respexisse gaudemus...*». Il convient de noter que l'entête de la lettre mentionne uniquement : «*Item exemplum epistulae episcoporum Italiae. Dilectissimis fratribus per Inlyricum fidem paternam retinentibus episcopi Italiae in domino aeternam salutem*». Nous ignorons donc quels évêques italiens ont participé à la rédaction de cette missive. Pour Ursacius et Valens, cf. *infra*, p. 56, n. 59, 61, 67, 87; chap. I, p. 31.

christianisme de l'empereur — et fort certainement celui des évêques-courtisans qui le suivaient dans ses déplacements — et le christianisme de la plus haute instance religieuse de la résidence impériale. Les conséquences de ce geste se feront sentir jusqu'à la toute fin de la période étudiée.

#### 4) De Valentinien I<sup>er</sup> à la mort de Gratien

L'usurpation de Julien, de même que le court règne de Jovien avaient mis un terme aux projets «césaropapistes» de Constance II. Les Nicéens occidentaux, «à l'instar d'Hilaire de Poitiers et d'Eusèbe de Verceil, avaient profité de cette situation favorable pour relever la tête et tenter de redonner une impulsion au mouvement nicéen. Mais ce mouvement de «renaissance» est de courte durée. En effet, Valentinien I<sup>er</sup> est d'abord et avant tout un militaire. Il demeure étranger aux débats religieux et souhaite surtout le maintien de la paix civile. Cette neutralité, dans le contexte qui suit de peu le règne de Constance II, est néfaste aux Nicéens puisque leurs adversaires profitent de la protection impériale. En effet, il faudra attendre la mort naturelle des évêques imposés par Constance pour que des Nicéens leur succèdent. L'élection d'Ambroise au siège de Milan nous permettra de bien voir ces caractéristiques générales. L'avènement de Gratien aura un impact important sur Milan, puisque le jeune empereur y transfère sa résidence impériale en 381. Ambroise sera alors dans une position idéale pour tenter d'influencer l'empereur à prendre des mesures favorables à l'Église nicéenne. Toutefois, à la suite des troubles militaires pannoniens, l'arrivée de Valentinien II et de la cour illyrienne à Milan, fournit à l'évêque un formidable ennemi. D'autant plus que Gratien trouve rapidement la mort devant Magnus Maximus, un usurpateur gaulois.

Ainsi, l'arrivée de Valentinien I<sup>er</sup> à Milan, à la toute fin de 364, bouleverse à nouveau la situation religieuse. L'empereur donne immédiatement un caractère

officiel à la campagne contre Auxence en publiant un «édit douloureux» qui, se lamentant, pousse la «vraie Église» dans le désarroi<sup>94</sup>. Sous son règne, deux tentatives sérieuses mais vaines sont faites pour saper le pouvoir de l'évêque de Milan. D'abord, les «orthodoxes» refusent toujours d'admettre l'autorité d'Auxence et s'assemblent autour de Philastre, futur évêque de Brescia<sup>95</sup>. Démasqué, ce dernier est fouetté publiquement et chassé de la ville, sur l'ordre d'Auxence<sup>96</sup>. Sabinus, un diacre milanais, avait également des sympathies nicéennes. Il était d'ailleurs présent au concile de Rome qui condamne Auxence, vers 370. Il est envoyé comme représentant de cette assemblée avec une lettre aux évêques orientaux, probablement pour témoigner personnellement de la situation en Italie du Nord<sup>97</sup>. Quoiqu'il en soit, ces deux histoires démontrent à quel point Auxence avait obtenu un haut degré d'acceptation dans sa communauté, vers la fin des années 360<sup>98</sup>. Ainsi, tant que l'évêque conserverait son poste, les catholiques demeureraient une minorité assiégée dans Milan.

La seconde tentative pour saper le pouvoir de l'évêque milanais est la confrontation bien connue entre Hilaire et Auxence, qui les mène tous deux à comparaître devant l'empereur Valentinien<sup>99</sup>. Hilaire commence par faire une déclaration officielle, accusant Auxence de blasphème, d'être un «ennemi du Christ», plus précisément de tenir des croyances opposées à celles de Valentinien

<sup>94</sup> Hil. *Contra Aux.* 7 (PL 10, col. 613) : «Cum edicto gravis sanctus rex perturbari ecclesiam Mediolanensium, quae Deum verum Christum et unius cum Patre divinitatis et substantiae confiretur, sub unitatis specie et voluntate jussisset»; McLynn, p. 25. Sur l'arrivée de Valentinien en Italie, cf. Annexe I, p. 149 et Bonfioli, p. 139-140.

<sup>95</sup> En effet, Gaudentius de Brescia décrit Philastre — son prédécesseur — comme le gardien des Nicéens de Milan durant l'épiscopat d'Auxence. Plus précisément, «le gardien du troupeau du Seigneur» (trad. Duval [cité n. 85], p. 251), *Tract.* 21, 7 (CSEL 68, p. 186) : «Nam et in Mediolanensi urbe idoneus olim custos dominici gregis fuit Arriano repugnans Auxentio priusquam eligeretur Ambrosius». Gaudentius ne mentionne pas directement les conditions de ce «protectorat» dans Milan même, mais la description du contexte de son leadership pro-nicéen en Italie du Nord rend plausible la supposition qu'il aurait eu lieu dans un contexte privé (H.O. Maier, «Private Space as the Social Context of Arianism in Ambrose's Milan», *JThS* N.S. 45 [1994], p. 77, s'appuyant sur Gaudentius, *Tract.* 21, 6-8).

<sup>96</sup> Meslin, p. 43, s'appuyant sur Gaudentius, *Tract.* 21, 37-44.

<sup>97</sup> M. Richard, «Saint Basile et la mission du diacre Sabinus», *AB* 67 (1949), p. 179-202; Meslin, p. 43; McLynn, p. 41.

<sup>98</sup> Williams, p. 78.

<sup>99</sup> Pour ce qui suit, cf. D.H. Williams, «The Anti-Arian Campaign of Hilary of Poitiers and the *Liber contra Auxentium*», *ChHist* 61 (1992), p. 7-22.

lui-même et de «tout le reste du monde»<sup>100</sup>. Valentinien ordonne une enquête qui sera conduite par deux de ses officiers haut gradés, assistés par une dizaine d'évêques. Résultat : l'empereur endosse publiquement l'évêque de Milan<sup>101</sup>. Mais devant l'insistance d'Hilaire, Valentinien perd patience et l'oblige à quitter la ville<sup>102</sup>. Soulever la population de Milan contre son évêque pour une raison aussi vague que la remise en question de son orthodoxie était jugé comme une sérieuse erreur sous la nouvelle administration de Valentinien. D'autant plus que l'empereur tenait fermement à maintenir le *statu quo* par sa politique de neutralité religieuse<sup>103</sup>.

Auxence maintenait donc son poste grâce, encore une fois, à l'appui impérial. De plus, il pouvait s'enorgueillir des attentions mondaines que l'empereur lui manifestait, telles que la participation de Valentinien et de la cour à la messe, lors du séjour impérial de 365<sup>104</sup>. En guise de protestation, Hilaire avait demandé à ses partisans de rester séparés et de s'assembler hors de la cité, dans leur «*secreta coenabula*»<sup>105</sup>. C'est là que s'organise cette «résistance», autour des «Innocents» de Milan<sup>106</sup>. En s'opposant ainsi au gouvernement, ces Chrétiens s'excluent volontairement de la congrégation d'Auxence. Mais il n'y a aucune indication que sa position se soit érodée durant les dernières années de sa vie<sup>107</sup>. Ce que résume bien Meslin : «Évêque imposé, puis protégé par le gouvernement impérial, il a, durant dix-neuf ans, maintenu une certaine conception de la paix

<sup>100</sup> *Contra Aux.* 7; McLynn, p. 25.

<sup>101</sup> Hil., *Contra Aux.* 9 (PL 10, col. 613) : «*post quae ad communionem ejus rex pro fidei sinceritate advenit*».

<sup>102</sup> Hil., *Contra Aux.* 9 (PL 10, col. 613) : «*jubeor de Mediolano proficisci, cum consistendi mihi in ea invito rege nulla esset libertas*».

<sup>103</sup> La neutralité religieuse de Valentinien est unanimement admise chez les historiens, cf. *infra*, chap. I, p. 35, n. 81. Pour cette confrontation entre Hilaire et Auxence, cf. McLynn, p. 25-27; Williams, p. 79-82; Hanson, p. 466-467.

<sup>104</sup> C'est ainsi, du moins, que McLynn, p. 30, interprète Hil. *Contra Aux.* 4 (PL 10, col. 611) : «*[ecclesia] diligi se gloriatur a mundo*»; «*at nunc ... divinam fidem suffragia terrena commendant [...]* [ecclesia] *pendet ad dignitatem communicantium*».

<sup>105</sup> Hil. *Contra Aux.* 4. Cette zone appartenait aux morts, était réservée pour leur vénération et était reconnue pour avoir résisté aux efforts épiscopaux pour imposer un contrôle ecclésiastique.

<sup>106</sup> McLynn, p. 30, s'appuyant sur Amm. XXVII, 7, 5, *contra* H.-I. Marrou, «Ammien Marcellin et les 'Innocents' de Milan» *RecSR* 40 (1952), p. 179-90, qui interprète ce culte comme une protestation généralisée des Chrétiens de Milan contre la cruauté du gouvernement de Valentinien.

<sup>107</sup> Nous suivons ici l'interprétation de McLynn, p. 30-31.

religieuse, plus politique que doctrinale»<sup>108</sup>.

C'est dans ce contexte qu'Ambroise est nommé gouverneur consulaire de la province d'Émilie-Ligurie, avec sa résidence à Milan<sup>109</sup>. Pour McLynn, il est tentant de rapprocher sa nomination du concile de Rome, ou du moins de la campagne pour miner la position d'Auxence qui l'a inspirée<sup>110</sup>. Aussi, Ambroise est-il rapidement impliqué dans la communauté chrétienne de Milan :

À cette époque mourut Auxence, évêque de l'hérésie arienne [...]. Comme le peuple se soulevait en tumulte, à propos de la désignation d'un évêque, et qu'il entraînait dans ses fonctions d'apaiser le désordre, afin que la population de la ville ne soit mise en danger, [Ambroise] se rendit à l'église. Là, pendant qu'il s'adressait à la foule, on entendit tout à coup retentir dans le peuple, à ce qu'on rapporte, la voix d'un enfant : «Ambroise évêque!». Ainsi, ceux qui auparavant se disputaient avec emportement — les ariens désiraient que soit ordonné un évêque parmi les leurs et les catholiques de même, les uns cherchant à s'imposer aux autres — se mirent sur le champ d'accord, avec une admirable et incroyable unanimité<sup>111</sup>.

Si l'historiographie traditionnelle avait tendance à voir dans l'élection d'Ambroise le choix d'un candidat de compromis, McLynn propose de voir l'intervention d'Ambroise comme destinée à protéger les Nicéens en mauvaise

<sup>108</sup> Meslin, p. 44.

<sup>109</sup> *Vita Amb.* 5, 2 (PL 14, col. 30) : «Post haec consularitatis suscepit insignia, ut regeret Liguriam, Aemiliamque provincias, venitque Mediolanum»; PLRE I, p. 52; Matthews, p. 186; McLynn, p. 42, date l'événement de 372/3.

<sup>110</sup> McLynn, p. 43, pour qui les lettres envoyées par le concile de Rome en Illyricum n'étaient peut-être pas toutes destinées à des évêques; les Chrétiens qui détenaient des postes officiels étant régulièrement courtisés par les pasteurs pour les aider à combattre l'hérésie. Or, Probus, le supérieur d'Ambroise lorsque ce dernier était en poste en Illyricum, qui pouvait faire ses propres nominations aux gouvernements d'Italie, était dans une position idéale pour faire avancer la cause. Le destin de Philastre ayant montré que l'opposition directe à Auxence était impossible tant qu'il jouissait du support officiel, il était donc nécessaire d'installer un gouverneur prêt à «négliger son devoir». Le conseil de Probus lorsqu'Ambroise quitte l'Illyricum (*Vita Amb.* 8, 3 [PL 14, col. 30] : «Vade, age non ut iudex sed ut episcopus»), peut être interprété comme une invitation à faire précisément cela (pour la possibilité d'une implication de Probus dans l'élection d'Ambroise : C. Corbellini, «Sesto Petronio Probo e l'elezione episcopale di Ambrogio», *RIL* 109 [1975], p. 181-189). Mais Ambroise n'avait pas besoin de ce conseil, lui qui avait été si lié au clergé romain qui prêchait contre Rimini. Enfin, pour McLynn, s'il n'a pas cherché à joindre le groupe d'opposants à Auxence, il ne peut avoir échappé à leur attention.

<sup>111</sup> *Vita Amb.* 6 (trad. Lamirande, p. 46; texte PL 14, col. 30-31) : «Per idem tempus, mortuo Auxentio Arianae perfidiae episcopo ... cum populus ad seditionem surgeret in petendo episcopo, essetque illi cura sedandae seditionis, ne populus civitatis in periculum sui verteretur, perrexit ad ecclesiam : ibique cum aloqueretur plebem, subito vox fertur infantis in populo sonuisse : Ambrosium episcopum. Ad cuius vocis sonum totius populi ora conversa sunt, acclamantis Ambrosium episcopum; ita qui antea turbulentissime dissidebant, quia et Ariani sibi et Catholicis sibi episcopum cupiebant, superatis alterutris, ordinari, repente in hunc unum mirabili et incredibili concordia consenserunt».

posture<sup>112</sup>.

Il souligne qu'il est très curieux de voir les deux factions présentes dans la basilique. Ce genre d'élection voyait rarement s'assembler les deux parties opposées pour confronter leurs voies<sup>113</sup>. À Milan, en 374<sup>114</sup>, les Homéens avaient un avantage certain dans le processus. Durant 20 ans, la cathédrale avait été tenue par Auxence, ce sont donc certainement ses prêtres et sa congrégation qui s'y étaient rassemblés afin d'y nommer un successeur. Lorsque les Nicéens arrivent, ils sont les intrus; si le fracas qui s'ensuit est en fait une sédition, ils en sont les seuls responsables. Le plaidoyer du gouverneur en faveur de la paix n'est donc pas une simple demande de compromis. Il s'agit d'une affirmation controversée du statut égalitaire des deux groupes en présence. Et Ambroise ne serait pas venu pour supprimer une émeute et préserver le *statu quo ante*, mais bien pour légitimer l'interruption de la cérémonie «auxentienne» de succession par les Nicéens<sup>115</sup>. Si l'on suit cette interprétation, on voit Ambroise engager le gouvernement de Valentinien à donner un support officiel — tacite, à tout le moins — à l'élimination des prétentions homéennes sur le siège de Milan<sup>116</sup>.

Le problème avec Ambroise est le rôle plus grand que nature qu'il joue dans la plupart des interprétations historiques de la période. Aussi, la plupart des historiens ont tendance à suivre Jérôme dans son affirmation hâtive et, surtout,

<sup>112</sup> McLynn, p. 4-5 sur l'historiographie traditionnelle; p. 9 sur son intervention et l'analyse du passage de Paulin. Par ailleurs, pour une discussion tripartite concernant l'élection d'Ambroise, cf. P.I. Kaufman, «Diehard Homoians and the Election of Ambrose», *JECS* 5 (1997), p. 421-440, qui critique et discute les travaux de McLynn et Williams; ces derniers lui répondent, dans le même numéro : D.H. Williams, «Politically Correct in Milan : A Reply to «Diehard Homoians and the Election of Ambrose», p. 441-446; N. McLynn, «Diehards : A Response», p. 446-450.

<sup>113</sup> McLynn, p. 9, n. 30, s'appuyant sur Lane Fox (cité n. 3, Introduction), p. 511.

<sup>114</sup> Jer., *Chron. a.* 374.

<sup>115</sup> McLynn, p. 9.

<sup>116</sup> D'autant plus que Valentinien ratifie lui-même la décision du peuple de Milan, dont il avait été mis au courant par l'envoi d'une *relatio* (*Vita Amb.* 8, 2 – 9, 2; Ruf., *HE* II, 11), probablement par le *vicarius Italiae*, député du préfet à Milan. Pour McLynn (p. 49), c'est donc, encore une fois, Petronius Probus qui est la clef du résultat final, puisque c'est lui qui aurait reçu cette *relatio* et l'aurait transmise à l'empereur sous un jour favorable. Il en veut pour preuve (p. 52) les remarques subséquentes de Palladius de Ratiaria, *Apol.* 84 (texte et trad. Gryson, p. 270-271) : «En effet, c'est en péchant contre la religion que tu as obtenu la faveur résultant d'une erreur de l'empereur aussi bien que d'un juge» (*etenim in religionem peccando praeueuntis tam imperialis quam iudicarii erroris tibi conciliasti faborem, interim securus de crimine indulgentia temporis*) et *Apol.* 120 (Gryson, p. 302-303) : «tu as été désigné à la légère grâce à l'appui de tes amis, par l'approbation des hommes» (*sed amicali gratia suffragio t[... ] humano passim crearis indigne*).

déformée par la connaissance des événements subséquents : «après la mort tant attendue d'Auxence de Milan, Ambroise fut nommé évêque et l'Italie entière fut restaurée dans la vraie foi»<sup>117</sup>. Si Ambroise exige de «n'être baptisé que par un évêque catholique[;] il tenait en effet à se garder à l'écart de l'hérésie arienne»<sup>118</sup>, Williams soutient que ce n'est pas un acte agressif et public désigné à exprimer l'adhésion d'Ambroise au parti nicéen, sans égard à la situation explosive qui existait dans l'église de Milan<sup>119</sup>. Au contraire, la majorité des historiens soulignent le fait qu'Ambroise a probablement conservé tous les membres du clergé d'Auxence<sup>120</sup>.

Valentinien réside principalement sur le Rhin, à Trèves, et meurt au printemps 375. Aussi, Ambroise n'est pas, d'entrée de jeu, l'évêque de la résidence impériale et, par son association avec l'empereur et sa cour, la figure d'importance à l'échelle de l'empire qu'il deviendra. Car Gratien réside continuellement en Gaule et ne rencontre pas l'évêque avant son séjour en Italie du Nord, durant l'été 379<sup>121</sup>. Gratien tente de maintenir le fragile équilibre légué par son père<sup>122</sup>. Ambroise est conventionnellement présenté comme à la fois intime et très influent dans sa relation avec Gratien, comme son guide, philosophe et ami<sup>123</sup>. Une seule source montre en fait l'évêque et l'empereur ensemble. Sozomène décrit comment Ambroise a intercedé en faveur d'un sénateur «païen» condamné à mort : l'évêque a interrompu une chasse privée qui avait lieu au palais et mène son affaire contre la résistance initiale de l'empereur et de son entourage<sup>124</sup>. Cet épisode, qui appartient probablement à la dernière année du

<sup>117</sup> *Chron. a. 374* (GCS 24, 7, p. 247, 16-18) : «*Post Auxenti seram mortem Mediolanii Ambrosio episcopo constituto omnis ad fidem rectam Italia conuertitur*». Williams, p. 104-107.

<sup>118</sup> *Vita Amb.* 9, 2 (trad. Lamirande, p. 47; texte PL 14, col. 32) : «*postulavit non se nisi a catholico episcopo baptizari; sollicito enim cavebat perfidiam Arianorum*».

<sup>119</sup> Williams, p. 119.

<sup>120</sup> Williams, p. 121; Duval (cité n. 85), p. 254; Meslin, p. 45.

<sup>121</sup> McLynn, p. 100; Williams, p. 133; Bonfioli, p. 141.

<sup>122</sup> Williams, p. 133-135, s'appuyant sur G. Gottlieb, *Ambrosius von Mailand und Kaiser Gratian*, Göttingen, Vandenhoeck et Rupbrecht, 1973, p. 28 et P. Nautin, «Les premières relations d'Ambroise avec l'empereur Gratien. Le *De fide* (livres I et II)», in Y.-M. Duval, éd., *Ambroise de Milan : XVI<sup>e</sup> Centenaire de son élection épiscopale : Dix études*, Paris, Études Augustiniennes, 1974, p. 244.

<sup>123</sup> McLynn, p. 79, n. 1-2, fait référence à la bibliographie antérieure.

<sup>124</sup> Soz., *HE VII*, 25, 10-13.

règne, démontre quelles difficultés connaît Ambroise pour accéder à l'empereur; même à cette date tardive (382), l'intimité ne peut être prise pour acquise<sup>125</sup>.

Williams souligne qu'en examinant les arguments qui révèlent les politiques anti-ariennes d'Ambroise durant les premières années de son épiscopat, il n'y a aucun doute au sujet de son attachement personnel, familial, au christianisme nicéen. Mais ce point de vue doit être distingué de la stratégie pacifique qu'il établit à Milan au début de son épiscopat. Le portrait traditionnel d'Ambroise comme un farouche opposant à l'arianisme dès le départ est sérieusement remis en question par le manque d'attestation des sources. Ambroise aurait plutôt maintenu les politiques religieuses qu'il défendait en tant que gouverneur de la province; le maintien de ces politiques devenant la cause de sa nomination<sup>126</sup>. De plus, une certaine forme d'opposition religieuse est attestée durant les premières années de son épiscopat. Vers 375, apparaît à Milan Julianus Valens de Poetovio, qui pactise contre Ambroise avec Ursinus — rival malheureux de Damase de Rome — et les Auxentiens. Julianus organise des réunions clandestines dans les maisons ariennes, troublant la paix de l'église. Il semble qu'il ait été le chef de la communauté hétérodoxe de Milan avant l'édit de tolérance de Gratien de 378<sup>127</sup>.

Aussi, pour McLynn, Gratien n'a jamais souscrit complètement à aucune des étiquettes partisans promues par les hommes d'église. Les actions du gouvernement étaient déterminées autant par l'initiative de l'empereur que par les contraintes qui opéraient sur le processus de décision. Les nombreuses différences entre la politique religieuse de Gratien et celles de son père, de même que les changements qui ont lieu durant son règne, sont expliquées davantage par l'évolution des circonstances politiques que par la capitulation du jeune empereur

---

<sup>125</sup> McLynn, p. 79-80.

<sup>126</sup> Williams, p. 127.

<sup>127</sup> Meslin, p. 66, s'appuyant sur Amb., *Ep. extra coll.* 5 (11), 3 (CSEL 82, 3, p. 183-184) : «*cum Arrianis copulatus atque coniunctus erat eo tempore, quo turbare Mediolanensem ecclesiam coetus detestabili moliebatur cum Valente, nunc ante synagogae fores, nunc in Arrianorum domibus miscens occulta consilia et suos iungens*». La chronologie est difficile à déterminer, mais il est certain que ces événements doivent être situés entre 375 et 378; cf. Williams, p. 136; McLynn, p. 58, n. 21. Pour l'improbabilité de l'implication d'Ursinus avec les «Ariens», cf. McLynn, p. 58. L'aspect clandestin et privé est souligné par Maier (cité n. 95), p. 72-93.

devant la personnalité dominante d'Ambroise<sup>128</sup>. À ce sujet, la loi proclamée à Milan contre les «hérétiques» (*CTh.* XVI, 5, 5) est un des exemples les plus cités par les historiens. L'historiographie traditionnelle, par l'influence d'Ambroise lui-même («Tu as ramené la paix dans mon Église; tu as fait cesser les paroles (et si seulement les cœurs aussi!) des hérétiques»<sup>129</sup>), la présente comme un volte-face de Gratien devant l'influence de l'évêque. Mais pour McLynn, cette interprétation ne tient pas devant le fait que les cibles visées sont les Donatistes africains, la loi n'est donc rien de plus que le rappel routinier d'anciennes lois<sup>130</sup>.

Si le fragile équilibre est maintenu intact, une rupture et un renversement dramatiques des politiques religieuses d'Ambroise surviennent vers l'automne 378, avec la publication des deux premiers livres du *De fide*. En effet, ce traité n'est rien de moins qu'une attaque totale contre l'homéisme occidental, qu'il dénigre comme la pire des hérésies et l'ennemi de la vérité. Ce qui indique que l'équilibre initial de l'administration d'Ambroise s'est rompu<sup>131</sup>. Dédié à Gratien, le *De fide* lui est probablement présenté en avril 380<sup>132</sup>. Ambroise le compose avec la connaissance du fait que Gratien allait passer la prochaine saison en Illyricum, dans le cœur même des territoires «ennemis». Aussi, aucun effort n'est épargné pour influencer et créer un préjudice dans l'esprit de l'empereur contre les mauvaises influences qu'il allait rencontrer là-bas. Il présente même l'idée suivante : les provinces danubiennes, qui avaient souffert le plus des invasions, étaient celles qui étaient infestées par l'hérésie<sup>133</sup>. Ambroise invite donc Dieu à se tourner vers l'Italie et à y trouver là, non pas les aigles des légions, mais le nom et le culte du Christ. Il y avait là un message implicite : l'Italie avait été sauvée des

<sup>128</sup> McLynn, p. 80. L'article de Nautin (cité n. 122), a beaucoup contribué à changer l'approche des historiens au sujet de la relation Ambroise – Gratien. Cf., par exemple, p. 243 : «Il faut donc, croyons-nous, renoncer à l'image d'Épinal qui montre Gratien comme un jeune homme cherchant dans l'évêque de Milan un maître en théologie et un conseiller spirituel».

<sup>129</sup> *Ep. extra coll.* 12 (1), 2 (*CSEL* 82, 3, p. 219-220) : «*Reddidisti enim mihi quietem ecclesiae, perfidorum ora atque utinam et corda clausisti*».

<sup>130</sup> McLynn, p. 101-102, s'appuyant sur Gottlieb (cité n. 122), p. 71-80, qui a le premier démontré que les Donatistes constituaient la véritable cible de la loi de Gratien.

<sup>131</sup> Williams, p. 128-130.

<sup>132</sup> McLynn, p. 102, n. 90, parle d'une visite de Gratien en mars, ce qu'aucune source ne supporte. Nous croyons qu'il faudrait plutôt demeurer avec la datation traditionnelle, attestée par *CTh.* XV, 7, 4-5, de la fin avril 380. Cf. Annexe I, p. 152; Bonfioli, p. 141.

<sup>133</sup> *De fide* II, 139-140.

invasions par son orthodoxie; l'empereur pouvait donc lui aussi trouver la sécurité en embrassant une perspective «italienne». En définitive, le *De fide* peut être considéré comme une tentative de capitaliser sur le passage éphémère de l'empereur, de le réclamer pour l'Italie et pour le christianisme nicéen<sup>134</sup>.

Mais un événement important avait peut-être eu lieu auparavant. La panique suivant la bataille d'Andrinople avait occasionné une véritable fuite à travers les Alpes. Parmi les réfugiés, la cour de Valentinien II et de sa mère Justine arrive à Milan, probablement au début de l'automne 378<sup>135</sup>. Comme l'influx de réfugiés arrivait des provinces illyriennes, la communauté homéenne de Milan grossit considérablement, créant de nouveaux besoins physiques et matériels<sup>136</sup>. Ces besoins sont rapidement exprimés dans une réquisition à l'empereur pour l'utilisation d'une basilique. Gratien répond en ordonnant qu'une église soit séquestrée, une décision en accord avec sa politique de tolérance<sup>137</sup>. La cour de Valentinien II, résidant maintenant à Milan, était ouvertement hostile à Ambroise, puisque ses membres étaient des adeptes avoués de la foi homéenne «hérétique». De plus, une campagne défavorable à Ambroise, parallèle au conflit concernant la basilique, se développe, dans laquelle l'évêque est accusé de vendre la vaisselle sacrée (*vasa mystica*), afin de rançonner des captifs barbares<sup>138</sup>. C'est dans ce contexte d'hostilités grandissantes que l'empereur écrit à Ambroise, demandant un *libellum* expliquant sa foi : «Toi aussi, saint empereur Gratien [...]

<sup>134</sup> McLynn, p. 104-105.

<sup>135</sup> Ruf., *HE* II, 15; Soz., *HE* VII, 13; Williams, p. 139, suit ici l'historiographie traditionnelle. McLynn, p. 122, soutient cependant que cet événement doit être situé vers l'automne 380/hiver 381. Mais l'argument qu'il soulève : il est improbable que la cour se soit enfui d'Illyricum, suivant l'invasion de 378, parce que l'armée était là pour la protéger, nous semble bien faible.

<sup>136</sup> Williams, p. 139. Cf., cependant, les critiques de N. McLynn, «Review of *Ambrose of Milan and the End of the Arian-Nicene Conflicts*», *JThS* N.S. 48 (1997), p. 272, qui considère ces réfugiés illyriens comme fictifs, puisque non attestés par les sources. Cf. note suivante.

<sup>137</sup> Williams, p. 139, s'appuyant sur Amb., *De spiritu sancto* I, 1, 19-21. L'attestation de cette demande et la réponse de Gratien explique notre décision de conserver, malgré les critiques de McLynn, l'interprétation traditionnelle en faveur de l'arrivée de réfugiés illyriens à Milan.

<sup>138</sup> Amb., *De officiis* II, 28, 236. Il semble que les motifs d'Ambroise furent contestés par ses opposants, peut-être parce que cet acte de charité était utilisé comme un moyen subtil d'effacer le passé «arien» du siège de Milan. La fonte des vaisselles de l'église détruit la mémoire de ces familles chrétiennes partisanses d'Auxence dont les noms avaient été gravés sur les rebords des calices. Cf. Brown (cité n. 31, Introduction), p. 96.

tu as voulu «entendre» ma foi»<sup>139</sup>. C'est l'origine du *De fide*<sup>140</sup>.

La situation dans les Balkans, suite à la crise gothique de 378, exigeait la constante attention impériale. Une base permanente dans la vallée du Pô offrait une alternative intéressante aux voyages annuels entre Trèves et Sirmium. Gratien décide donc de déménager la capitale impériale de Trèves à Milan, en mars 381<sup>141</sup>. Cette décision allait avoir de profondes conséquences politiques — parmi celles-ci, l'influence croissante dont allait bénéficier Ambroise, par sa proximité avec le gouvernement et l'accès à son personnel<sup>142</sup>. Ambroise profite de l'occasion pour publier son nouvel ouvrage, le *De spiritu sancto*, qui atteste le patronage politique de Gratien et raconte comment l'empereur a été récemment dirigé par l'Esprit saint pour retourner la basilique séquestrée trois ans auparavant<sup>143</sup>. Cet acte agressif contre la communauté homéenne de Milan suggère un changement dans la politique ecclésiastique de Gratien. En effet, cette décision annule implicitement le principe de tolérance religieuse sur lequel était basé la séquestration initiale<sup>144</sup>. Pour la plupart des historiens, c'est l'influence des lois pro-nicéennes agressives de Théodose qui agit sur Gratien à la faveur d'Ambroise<sup>145</sup>. Avec l'approbation impériale, Ambroise est maintenant en position d'attaquer ses ennemis sur leurs sièges épiscopaux, une chose qu'aucun autre évêque n'avait été en position de faire depuis deux décennies<sup>146</sup>.

Il saisit donc cette occasion unique lors du concile d'Aquilée de 381. Williams conjecture une discussion avec l'empereur à ce sujet, Ambroise

<sup>139</sup> *De fide* III, 1, 1 (trad. Nautin [cité n. 122], p. 236; texte CSEL 78, p. 108) : «*Quoniam, clementissime imperator, instruendi tui gratia aliqua de fide mihi scribenda mandaveras et verecundantem coram etiam ipse fueras adhortatus*».

<sup>140</sup> L'explication de la demande de Gratien est très controversée et il est hors de notre propos de nous étendre longuement sur ces débats. Nous nous contenterons donc de renvoyer à la bibliographie : Williams, p. 140-144; *id.*, «Polemics and Politics in Ambrose of Milan's *De Fide*», *JThS* N.S. 46 (1995), p. 519-531; Nautin (cité n. 122), p. 229-244; Meslin, p. 239-240; McLynn, p. 91 et 98. En ce qui concerne une possible influence des Illyriens (alléguée par Nautin et acceptée par McLynn), nous y reviendrons dans notre chapitre sur Sirmium.

<sup>141</sup> Sur cet événement, cf. H. Sivan, *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic Aristocracy*, Londres et New York, Routledge, 1993, p. 138-139; Bonfioli, p. 141.

<sup>142</sup> McLynn, p. 120.

<sup>143</sup> Williams, p. 166.

<sup>144</sup> D.H. Williams, «When did the Emperor Gratian Return the Basilica to the Pro-Nicenes in Milan?», *Studia Patristica* 24 (1993), p. 208-215.

<sup>145</sup> Williams, p. 157-165 et 169.

convainquant alors l'empereur de l'inutilité d'un concile général<sup>147</sup>. Par ailleurs, ce «triomphe» de la foi nicéenne sur les «Ariens» est significatif, parce qu'il est symbolique du changement de climat politique en Occident<sup>148</sup>. Ce changement fournit à Ambroise la possibilité d'accuser ses ennemis d'hérésie, puisqu'il n'était plus nécessaire de camoufler de telles charges sous des accusations légales de troubler la paix publique. Ambroise est à même d'exploiter ces nouveaux avantages. Il convainc Gratien d'accepter un nombre réduit de participants<sup>149</sup>. Le concile est en réalité un véritable tribunal qui juge des évêques considérés hérétiques, dont Palladius de Ratiaria<sup>150</sup>. À la suite de cette opération, deux lettres sont envoyées à Gratien, qui était probablement toujours en campagne dans les Balkans<sup>151</sup>. Évidemment, l'ambassade était destinée à convaincre Gratien de déposer ces hérétiques et de les remplacer par des orthodoxes. Julianus Valens est également mentionné, lui qui demeurait actif à Milan et «contaminait» les cités

---

<sup>146</sup> Williams, p. 156.

<sup>147</sup> Williams, p. 169, s'appuyant sur *Gesta Conc. Aquil.* 3-4.

<sup>148</sup> Nous omettons volontairement de nous étendre plus longuement au sujet du concile d'Aquilée. Nous renvoyons à l'abondante bibliographie et, surtout, à l'excellente édition des scolies ariennes du concile par R. Gryson (cf. Abréviations : *Scholias*), qui a en également édité les actes, avec une traduction en appendice (p. 330-383). Pour la date du concile, cf. J. Zeiller, «La date du concile d'Aquilée (3 septembre 381)», *RHE* 33 (1937), p. 39-44, *contra* J.-R. Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État romain à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris, De Boccard, 1933, p. 504-505 (p. 79-101 sur le concile); les arguments de Zeiller n'ont pas été contestés et le débat est considéré clos par les historiens modernes (cf. Williams, p. 174); H. Glaesener, «L'empereur Gratien et saint Ambroise», *RHE* 52 (1957), p. 466-488; R. Gryson, «Introduction» in *Scholias*, p. 121-143; plusieurs aspects sont considérés dans *AAAd* 21 (1981) : *Atti del colloquio internazionale sul concilio di Aquileia del 381*; Williams, p. 169-184; McLynn, p. 124-137; *id.*, «The 'Apology' of Palladius : Nature and Purpose», *JThS* N.S. 42 (1991), p. 52-76; *id.*, «From Palladius to Maximinus : Passing the Arian Torch», *JECS* 4 (1996), p. 477-493.

<sup>149</sup> Si l'on se fie aux signatures qui suivent la condamnation de Palladius (*Gesta Conc. Aquil.* 54-64), seulement vingt-cinq évêques sont présents, dont l'évêque de Sirmium. Williams, p. 156. Y.-M. Duval, «La présentation arienne du concile d'Aquilée de 381. À propos des «Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée» par R. Gryson», *RHE* 76 (1981), p. 328, souligne cependant que si Aquilée ne réunit que des Occidentaux, c'est que Théodose a décidé, après septembre 380, de réunir un concile oriental. Il affirme donc qu'Ambroise s'est attaché à maintenir la tenue du concile et à le réduire à une réunion «locale». De toute façon, peu importe le nombre d'évêques présents au concile, l'important était d'obtenir la condamnation des anti-Nicéens. Cf. aussi McLynn, p. 124.

<sup>150</sup> Le fait qu'Ambroise exhibe une lettre rédigée par Arius devant Palladius, et non les propres écrits de ce dernier, prouve qu'il n'était pas là pour discuter de théologie. La stratégie comptait le plus et Ambroise avait seulement besoin d'un prétexte pour condamner les évêques homéens, ce que Palladius lui-même reconnut (*Scholias* 337, 45-46; [Gryson, p. 76]; Williams, p. 178).

<sup>151</sup> McLynn, p. 137, s'appuyant sur *Ep. extra coll.* 4 (10).

italiennes; on demandait à l'empereur de le renvoyer dans sa ville d'origine. Nous ignorons ce qu'il advint de ces demandes, mais il semble que l'empereur demeurait ouvert à tous les points de vue et qu'Ambroise ne parvint jamais à attacher Gratien définitivement à sa cause<sup>152</sup>.

C'est exactement à la même époque que le conflit entre l'Église espagnole et le controversé ascétique Priscillien touche Milan<sup>153</sup>. Ce dernier se rend d'abord à Rome, où Damase refuse de le recevoir. Priscillien décide alors d'en appeler à Ambroise, sur le chemin du retour, mais l'évêque de Milan est également opposé à son projet<sup>154</sup>. Aussi, devant le refus des ecclésiastiques, Priscillien se tourne vers le pouvoir séculaire. En soudoyant le *magister officiorum* Macedonius, Priscillien obtient l'annulation du rescrit qui avait ordonné leur expulsion et la restauration de son siège épiscopal<sup>155</sup>. C'est alors que Priscillien retourne en Espagne, décidé à obtenir sa revanche sur Hydatius, son principal accusateur, qui s'enfuit à Trèves<sup>156</sup>. Mais Gratien n'aura jamais l'occasion de clarifier la question ni de juger ce cas puisque durant l'été 383, la rébellion de Magnus Maximus lui coûte la vie.

Cette quatrième partie nous a permis de voir l'arrivée d'Ambroise sur le siège épiscopal de Milan. Mais plus encore, nous avons constaté comment deux empereurs aux politiques ecclésiastiques divergentes ont pu influencer fort différemment la vie religieuse milanaise. Ainsi, là où la neutralité de Valentinien avait maintenu l'homéen Auxence — héritier de la tentative faite par Constance II pour unifier l'empire sous une seule forme de christianisme —, le parti pris

<sup>152</sup> McLynn, p. 138 et 149. Aussi, les scholies en marge du manuscrit des actes du concile nous informent que les décisions prises par le concile ne furent pas sans entraîner une réaction de la part des dirigeants de la communauté homéenne.

<sup>153</sup> Cf. *infra* chap. I, p. 41.

<sup>154</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 48. Sur l'itinéraire de ce voyage, cf. les remarques de Chadwick (cité n. 110, chap. I), p. 40, n. 2, qui ne voit aucune raison de renverser cet ordre.

<sup>155</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 47, 6; 48-49; Priscillien, *Tractatus* II, 50 et 55. Macedonius était peut-être déjà brouillé avec Ambroise; cf. *Vita Amb.* 37.

<sup>156</sup> Cf. *infra*, chap. I, p. 41. Hydace avait auparavant obtenu le soutien d'Ambroise, puisque dans des lettres adressées à l'Église espagnole, celui-ci traite Hyginus de Cordoue, le protecteur de Priscillien, d'hérétique. Cf. Priscillien, *Tractatus* II, 50; C. Pietri, «Les succès : la liquidation du paganisme et le triomphe du catholicisme d'État. II. L'hérésie hors la loi : l'affaire Priscillien», in C. et L. Pietri, édd. (cité n. 10, chap. I), p. 419-420.

grandissant de Gratien favorise l'émergence d'un mouvement nicéen de «contre-offensive». Ambroise, se targuant de détenir le consentement impérial, en sera un des plus illustres acteurs. L'évêque à la personnalité dominante en viendra inévitablement à heurter les prérogatives impériales. Mais auparavant, l'arrivée de la cour illyrienne de Valentinien II et surtout de la régente Justine illustre bien comment Milan est sur le point de devenir le lieu où se déroulera le «combat» pour l'identité de l'Église occidentale. En effet, la période qui suit peut être considérée, en quelque sorte, comme le dernier soubresaut homéen en Occident.

### 5) De Valentinien II à Honorius

Cette dernière partie, toutes proportions gardées, est plus longue que les autres. Et pour cause, elle traite d'un personnage qui est mieux connu que les autres et envisage des événements qui sont attestés dans de nombreuses sources. Qui plus est, les propres écrits d'Ambroise fournissent souvent un récit détaillé de ces mêmes événements. Aussi, il pourra sembler que nous nous écartons de notre but qui est, rappelons-le, d'illustrer l'impact de la présence impériale, pour parler trop longuement de la politique ecclésiastique d'Ambroise. Or, Ambroise de Milan nous a paru assez important, voire même symptomatique et symbolique de cette époque qui voit le «triomphe» de l'Église nicéenne en Occident. Mais davantage, Ambroise peut être considéré comme le symbole même du sujet envisagé dans cette étude.

En effet, comme nous l'avons déjà vu, il est né d'un préfet du prétoire résidant à Trèves, il est ensuite employé au bureau du préfet du prétoire de Sirmium pour être enfin nommé gouverneur de la province de Ligurie avec sa résidence à Milan. Devenu évêque, Ambroise profitera donc de cette grande connaissance de l'administration impériale, mais surtout de sa connaissance de l'immense potentiel rattaché aux résidences impériales pour faire croître l'importance de son poste d'évêque. D'où le traitement détaillé de ses activités,

que nous avons tenté de garder le plus bref possible, en conservant assez de substance pour constater l'importance qu'il a eu dans ses relations avec l'empereur. À cet égard, il nous semble l'aboutissement du processus étudié. L'évêque de la résidence impériale de Milan profite de son statut et du prestige associé à ce poste depuis près d'un siècle pour promouvoir les intérêts de l'Église nicéenne occidentale.

Nous verrons donc d'abord comment l'évêque est entré en conflit avec la cour homéenne de Valentinien II, ce que plusieurs considèrent comme le dernier événement de cette lutte «Ariens-Nicéens», laquelle dure depuis plus d'un demi-siècle. Ce «conflit des basiliques» sert d'ailleurs de prétexte à Maximus, l'usurpateur gaulois, pour envahir l'Italie, ce qui entraîne à sa suite l'intervention de Théodose. L'arrivée de ce dernier à Milan projettera Ambroise dans une série de conflits avec l'empereur, pourtant nicéen. À nouveau, une seconde usurpation en moins de dix ans provoque la venue de Théodose à Milan. Enfin, la mort de l'empereur, la régence de Stilicon et la mort d'Ambroise précèdent de peu le déménagement de la cour impériale à Ravenne, l'aboutissement chronologique de notre étude.

La mort de Gratien, la succession de Valentinien II et la régence de sa mère Justine ont d'importantes conséquences pour la vie religieuse de Milan. En effet, la perte du plus important des patrons bouleverse le statut d'Ambroise, dont la position devient rapidement menacée. Or, l'évêque n'a d'autres choix que de se rallier au nouveau maître d'Italie. Pour McLynn, cette allégeance envers ceux qui deviendront ses ennemis illustre bien ses priorités. L'évêque est davantage soucieux de s'assurer un accès à la cour que bouleversé par l'homéisme affiché du nouveau régime. En maintenant un contact avec la cour, il conservait un moyen de faire obstruction à d'éventuelles politiques défavorables<sup>157</sup>. C'est certainement ce qui explique qu'Ambroise ait accepté de diriger à Trèves l'ambassade de la cour de Milan pour établir les premières relations diplomatiques avec

---

<sup>157</sup> McLynn, p. 161.

Maximus<sup>158</sup>. D'ailleurs, tant que la menace d'une invasion de l'Italie pesait, la paix se maintiendrait entre la cour et Ambroise.

Mais à Milan, la cour semble avoir été prise au dépourvue. Car un des effets de l'usurpation de Maximus est de couper Milan des écoles de rhétorique gauloises. Or, en 384, la cour éprouve des difficultés à recruter un rhéteur officiel. En absence de talent local disponible, la cour milanaise en réfère à Q. Aurelius Symmachus, alors préfet urbain. Ce dernier confie le poste à un certain Augustin, qui avait jusqu'alors passé une seule année à Rome<sup>159</sup>. Mais le nouveau rhéteur n'appréciait guère son nouvel emploi<sup>160</sup> et passait ses après-midi à la recherche d'un patron fiable<sup>161</sup>. Pour McLynn, ces difficultés illustrent bien le changement et la fragilité de l'équilibre du pouvoir à Milan. Et pour lui, il n'est peut-être pas surprenant qu'Augustin ait été attiré par une des seules institutions solides de la ville : l'Église d'Ambroise<sup>162</sup>.

C'est également à cette époque que reprend le débat concernant l'autel de la Victoire<sup>163</sup>. Redoutant une ouverture possible de la cour, Ambroise menace Valentinien d'excommunication : «il te sera permis de venir à l'église, mais soit que tu n'y trouveras pas de prêtre, ou bien tu en trouveras un qui te sera opposé»<sup>164</sup>. Il parvient ensuite à réfuter Symmaque (le porte-parole du sénat), après avoir obtenu copie de sa *relatio*, dont il reprend point par point les arguments<sup>165</sup>. Cette menace d'Ambroise a pu contrarier fortement ceux qui étaient préoccupés à maintenir une image impériale forte. Ambroise, sommé au palais,

---

<sup>158</sup> Amb., *Ep.* 30 (24), 1; Matthews, p. 176-177.

<sup>159</sup> Aug., *Conf.* V, 12, 23. Cf. Matthews, p. 213, n. 6, pour la réfutation de la possibilité que Symmaque ait choisi Augustin, un manichéen, comme un aspect d'une guerre subtile contre la cour chrétienne.

<sup>160</sup> *Conf.* VI, 6, 9.

<sup>161</sup> *Conf.* VI, 11, 18.

<sup>162</sup> *Conf.* V, 12, 23 (reçu par Ambroise); 14, 25 (devenu catéchumène); McLynn, p. 169-170. Matthews, p. 212, compare la situation d'Augustin à Milan avec celle de Jérôme, à Trèves, ce qui n'est pas sans signification pour notre propos. De même, p. 216, il affirme que l'influence principale dans la conversion d'Augustin proviendrait de la cour chrétienne. Cette idée est reprise par T.D. Barnes, «Augustine, Symmachus and Ambrose», in J. McWilliam, éd., *Augustine : From Rhetor to Theologian*, Waterloo, University Press, 1992, p. 11, qui soutient que c'est sa conversion qui permit à Augustin une rapide mobilité sociale dans la société chrétienne.

<sup>163</sup> Symm., *Relatio* 3.

<sup>164</sup> *Ep.* 72 (17), 13 (CSEL 82, 3, p. 17) : «*licebit tibi ad ecclesiam convenire, sed illic non invenies sacerdotem aut invenies resistentem*».

est averti que l'empereur célébrerait Pâques 385 dans une autre cathédrale que la sienne, probablement avec des clercs homéens pour présider à la cérémonie<sup>166</sup>. La protestation d'Ambroise, selon lequel cette demande constituait une invasion, suggère que la cour demandait une des églises utilisées régulièrement par la congrégation catholique<sup>167</sup>. Mais la convocation est interrompue par le peuple, rassemblé devant le palais, peut-être à l'instigation d'Ambroise lui-même<sup>168</sup>. Comme la situation menaçait de dégénérer, la cour capitule. À la suite de cet affront, l'empereur et ses conseillers se rendent à Aquilée, d'où ils planifient la lutte à venir. Le cortège impérial revient à Milan durant l'hiver et proclame, le 23 janvier 386, une loi qui affirme solennellement la liberté d'assemblée de ceux qui suivent la foi des conciles de Rimini et Constantinople (360). Toute opposition à cette loi sera traitée comme une offense à la majesté impériale et donc comme une peine capitale<sup>169</sup>.

Pour McLynn, Auxentius de Durostorum<sup>170</sup> est la clef du conflit qui s'ensuit, car il n'y a aucune raison de douter de l'affirmation d'Ambroise qui le désigne comme instigateur de la loi de janvier<sup>171</sup>. C'est lors des célébrations de

<sup>165</sup> Amb., *Ep.* 73 (18).

<sup>166</sup> Amb., [*Sermo contra Auxentium*] *Ep.* 75a (21a), 29 (CSEL 82, 3, p. 101-102) : «...in consistorio iudicare, quasi vero superiore anno quando ad palatium tracteretur, cum imperator basilicam vellet eripere, ego tunc aulae contemplatione regalis infractus sim, constantiam non tenerim sacerdotis aut imminuto iure discesserim». McLynn, p. 174, pour la proposition au sujet des clercs homéens. Pour la chronologie, très disputée, de ce «conflit des basiliques», cf. le résumé de A. Lenox-Conyngham, «The Topography of the Basilica Conflict of A.D. 385/6 in Milan», *Historia* 31 (1982), p. 353-363, surtout aux p. 353-356.

<sup>167</sup> Ainsi, la présentation d'un simple affrontement entre la cour et l'Église, la première tentant d'exproprier la seconde de sa propriété, serait une présentation des faits biaisée de la part d'Ambroise; cf. McLynn, p. 174.

<sup>168</sup> Amb., [*Sermo contra Auxentium*] *Ep.* 75a (21a), 29; McLynn, p. 179; Williams, p. 211-212.

<sup>169</sup> *CTh.* XVI, 1, 4; cf. Ruf., *HE* II, 16; Soz., *HE* VII, 13, 6 et Gaudentius, *Ad Benivolum magistrum memoriae* 5 sur le refus de Benivulus, le *magister memoriae scriniorum* de la cour, de publier cet édit, malgré l'offre d'une promotion s'il acceptait. Il démissionne, est remplacé et l'édit est publié. Cf. Matthews, p. 189; Williams, p. 213.

<sup>170</sup> Auxentius (ainsi nommé pour le distinguer de son homonyme, l'évêque de Milan imposé par Constance II en 355) est un évêque homéen qui parvient à Milan en 386 (en 384 selon Williams, p. 208). Probablement découragé par la situation religieuse dans l'Empire de Théodose, il est attiré par le patronage de Justine et de la cour homéenne de Milan. Cf. McLynn, p. 183, n. 92. Williams, p. 208-209, souligne que si la communauté homéenne de Milan considérait l'église de Milan «sans successeur» (*Scholia* 140 [Gryson, p. 322-324] : «*Auxenti... de Mediolanensi, qui sine successore decessit*»), ils devaient donc logiquement être à la recherche d'un candidat pour faire une nomination.

<sup>171</sup> McLynn, p. 184, s'appuyant sur Amb., [*Sermo contra Auxentium*] *Ep.* 75a (21a), 23-25.

Pâques 386 — le principal événement religieux de l'année — que les conséquences de la loi se font sentir. Cette fois-ci, toute résistance de la part d'Ambroise entraînerait sa condamnation. Aussi, dès le 27 mars, une délégation de *virii illustres comites consistoriani* visite Ambroise, avec une réquisition pour l'utilisation de la riche cathédrale du centre de Milan<sup>172</sup>. La cour semble avoir sous-estimé la capacité d'Ambroise de les défier à l'intérieur des limites de la loi, car celui-ci introduit une nouvelle dimension dans le débat en répondant qu'un simple prêtre ne pouvait céder le temple de Dieu<sup>173</sup>. Encore une fois, il utilise l'appui du peuple, puisque le jour suivant, il est acclamé dans l'église<sup>174</sup>, probablement à la suite d'un sermon dans lequel il racontait les événements de la veille<sup>175</sup>. À ce moment, un préfet arrive dans l'église pour réitérer la demande de la cour, mais pour une autre église; le peuple crie son refus<sup>176</sup>.

Il ne semble pas y avoir unanimité au sein des membres de la cour au sujet de ce conflit, puisqu'on publie un ordre selon lequel tout le personnel du palais devait s'abstenir de fréquenter l'église d'Ambroise, à moins d'être impliqué dans l'insurrection<sup>177</sup>. Tous les moyens possibles sont utilisés pour faire entendre raison à l'évêque, qui demeurerait impassible, probablement conscient de la force de sa position vu l'implication croissante du peuple<sup>178</sup>. Mais le 1<sup>er</sup> avril, les troupes encerclent la basilique. Ambroise continue néanmoins de servir la messe. Or, les soldats pénètrent dans l'église «pour prier», semant la panique. Il semble qu'Ambroise ait menacé de les excommunier s'ils ne faisaient pas ce «surprenant volte-face»<sup>179</sup>. Le lendemain, le «blocus» est levé et la cour quitte pour Aquilée,

---

<sup>172</sup> Amb., *Ep.* 76 (20), 2.

<sup>173</sup> Amb., *Ep.* 76 (20), 2 (CSEL 82, 3, p. 109) : «*respondi, quod erat ordinis, templum dei tradum a sacerdote non posse*».

<sup>174</sup> Amb., *Ep.* 76 (20), 3.

<sup>175</sup> McLynn, p. 187.

<sup>176</sup> Amb., *Ep.* 76 (20), 3 (CSEL 82, 3, p. 109) : «*praefectus eo venit, coepit suadere vel ut Portiana basilica cederemus, populus reclamavit*».

<sup>177</sup> Amb., *Ep.* 76 (20), 6.

<sup>178</sup> Amb., *Ep.* 76 (20), 6-8 raconte les divers moyens de pression utilisés par la cour sur les riches marchands, les *honorati*, les bureaucrates à la retraite, etc.

<sup>179</sup> Amb., *Ep.* 76 (20), 13 (CSEL 82, 3, p. 114) : «*Milites ipsi qui videbantur occupasse basilicam, cognito quod praecepissem ut abstinerentur a communionis consortio, ad conventum hunc nostrum venire coeperunt. Quibus visis turbantur mulierum animi, proripit se una. Ipsi tamen*

encore une fois<sup>180</sup>.

Valentinien revient à Milan décidé à se venger mais demeure incapable d'agir, abandonné par ses partisans. Ces derniers jugeaient en effet les risques d'une action militaire directe trop élevés. D'autant plus que Maximus avait été mis au courant des événements et menaçait de venir protéger les Nicéens contre ces agressions<sup>181</sup>. La stratégie mise au point est d'amener Ambroise au consistoire pour un débat oratoire avec Auxentius, devant dix juges choisis par les deux partis<sup>182</sup>. Il est difficile de reconstruire ce plan en détail puisqu'il nous est connu uniquement par l'entremise d'Ambroise. Pour McLynn, le consistoire de Valentinien n'était pas formé d'un corps homogène d'Homéens. Les membres les plus importants étaient ceux dont l'intervention avait coupé court à la campagne de l'empereur à Pâques, c'était donc pour leur bénéfice que le débat était organisé, afin de leur démontrer qu'Ambroise n'avait pas à lui seul le monopole des activités chrétiennes dans Milan<sup>183</sup>.

Ambroise ayant répondu qu'il souhaitait demeurer auprès de son peuple, la basilique est à nouveau entourée par les soldats. L'évêque saisit l'occasion pour se déclarer en état de siège et trouve ainsi une excuse pour désobéir à l'ordre impérial. Après quelques jours, Dalmatius — *tribunus et notarius* — arrive à la basilique avec une demande formelle qu'Ambroise nomme ses juges selon les instructions, le menaçant de *contumacia*. Il lui était même offert, s'il souhaitait éviter l'affrontement, de quitter la ville et d'aller s'établir avec ses partisans là où il le désirait<sup>184</sup>. C'est durant une messe tenue peu après la visite de Dalmatius qu'il prononce le *Sermo contra Auxentium*. Les raisons invoquées pour éviter le

---

*militēs se ad orationem venisse non ad proelium loquebantur*». Cf. également *Vita Amb.* 13, 2 (*PL* 14, col. 33) : «*Sed nec hoc satis erat missis militibus, nisi etiam pro catholica fide cum plebe pariter acclamarent*». Williams, p. 215; McLynn, p. 192.

<sup>180</sup> *Amb.*, *Ep.* 76 (20), 26. Sur les déplacements impériaux entre Milan et Aquilée, cf. Bonfioli, p. 142-143.

<sup>181</sup> *Coll. Avell.*, *Ep.* 39; *Ruf.*, *HE* II, 16; Birley (cité n. 110, chap. I), p. 30; Williams, p. 216-217, pour qui la menace voilée de Maximus est le principal facteur qui met un terme au comportement agressif de la cour et qui entraîne la coopération, à nouveau, entre l'évêque et la cour. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons de la seconde ambassade d'Ambroise à Trèves.

<sup>182</sup> *Amb.*, *Ep.* 75 (21); [*Sermo contra Auxentium*] *Ep.* 75a (21a), 26.

<sup>183</sup> McLynn, p. 199.

<sup>184</sup> *Amb.*, *Ep.* 75 (21), 18; [*Sermo contra Auxentium*] *Ep.* 75a (21a), 1.

débat étaient qu'un évêque devait combattre dans une église plutôt que dans un palais et que dans le consistoire, le Christ devait être au banc des juges, non pas dans celui des accusés<sup>185</sup>. Néanmoins, le résultat est le même que lors du premier «siège», Ambroise parvient à manipuler le peuple de manière à ce qu'il soit dans l'impossibilité de participer au débat<sup>186</sup>. Il ne refusait pas, mais se déclarait prisonnier, et donc incapable de se rendre au consistoire<sup>187</sup>.

C'est probablement à la suite de la fin de ce «conflit des basiliques» que doit être placée la seconde ambassade d'Ambroise à Trèves<sup>188</sup>. Et si cette coopération peut être vue comme une démonstration de bonne volonté pour restaurer l'harmonie<sup>189</sup>, il n'est cependant pas nécessaire de présumer la fin des hostilités entre les deux camps. En effet, d'autres voient plutôt cet événement comme destiné à Maximus, pour démontrer que toute attaque contre les Nicéens avait cessé. Ambroise est précisément choisi pour en témoigner et parce qu'il est un ultra-nicéen, donc susceptible de s'entendre avec Maximus sur le plan religieux. Aussi, cette mission lui fait quitter Milan, où sa popularité était bien établie, et la cour pouvait espérer que cette mission, par son échec probable, le discréditerait. D'autre part, s'il parvenait à établir une paix durable entre les deux cours, il ne serait plus considéré comme l'ennemi et l'adversaire acharné de la cour homéenne de Milan<sup>190</sup>. Mais lorsque Ambroise refuse de fraterniser avec les évêques de la cour de Maximus parce qu'ils demandent la peine de mort contre Priscillien, l'usurpateur devient fou de rage et le chasse<sup>191</sup>.

<sup>185</sup> M. Testard, «Observations sur la rhétorique d'une harangue au peuple dans le *Sermo Contra Auxentium* de saint Ambroise», *REL* 63 (1985), p. 193-209.

<sup>186</sup> C'est ce que souligne Matthews, p. 190, lorsqu'il affirme que : «the empress, again, was powerless against the blatantly demagogic methods of the bishop».

<sup>187</sup> McLynn, p. 208.

<sup>188</sup> Une allusion, dans la lettre d'Ambroise (*Ep.* 30 [24]) à Valentinien au sujet de cette ambassade, au fait que sa visite coïncide avec l'exécution des Priscillianistes, donne un certain poids pour dater l'ambassade vers l'été ou l'automne 386 (Palanque [cité n. 148], p. 260; Chadwick [cité n. 110, chap. I], p. 137; Birley [cité n. 110, chap. I], p. 33). La plupart des historiens acceptent d'ailleurs cette datation (Williams, p. 224; McLynn, p. 217; Matthews, p. 180, n. 6), malgré les arguments de V. Grumel, «La deuxième mission de saint Ambroise auprès de Maxime», *REByz* 9 (1951), p. 154-160. Cf. également *Vita Amb.* 19.

<sup>189</sup> McLynn, p. 217.

<sup>190</sup> Williams, p. 224; mais la même idée se trouve déjà chez Palanque (cité n. 148), p. 172.

<sup>191</sup> *Amb.*, *Ep.* 30 (24), 12 (*CSEL* 82, 1, p. 214-215) : «*Postea cum videret me abstinere ab episcopis, qui communicabant ei, vel qui aliquos, devios licet a fide, ad necem petebant, commotus*

Palanque avait postulé une excommunication à la suite à cette confrontation<sup>192</sup>. Au contraire, pour Williams, Ambroise avait toutes les raisons de préserver les relations avec l'empereur pro-nicéen, lui qui était directement responsable d'avoir forcé la cour de Milan à capituler. La seconde mission à Trèves fournit plutôt l'occasion à Ambroise de rétablir assez de tensions entre les deux cours (notamment au sujet du rapatriement du corps de Gratien, toujours détenu par Maximus) pour prévenir tout renouvellement des hostilités par la cour de Milan, qui continuait à représenter une menace pour la communauté nicéenne<sup>193</sup>.

Deux événements ont contribué à fortifier la position nicéenne à Milan en 386/7. D'abord, l'*inventio* des reliques de Gervais et Protais. Réelle ou truquée<sup>194</sup>, elle donne à Ambroise et à l'église nicéenne une ratification divine qui fortifiait leur opposition à l'autorité de la cour<sup>195</sup>. Ce que Paulin avait déjà noté : «Dans la mesure où, grâce aux faveurs des martyrs, croissait la foi de l'Église catholique, l'hérésie arienne allait en diminuant»<sup>196</sup>. Puis l'invasion de l'Italie par Maximus, à l'été 387<sup>197</sup>. Celui-ci ne perd pas de temps à s'installer à Milan, sa nouvelle résidence impériale. Il est d'ailleurs significatif qu'Ambroise ne se soit pas enfui à l'arrivée de l'usurpateur<sup>198</sup>. Mais aussitôt, Théodose se décide à la guerre, par la menace que présentait maintenant Maximus, seul Auguste d'Occident. Pour Williams, l'homéisme occidental cesse d'avoir toute influence en tant que corps ecclésiastique après l'invasion de Maximus. Ces événements, combinés à une politique pro-nicéenne, mènent à la déroute homéenne en Occident<sup>199</sup>.

---

*eis iussit me sine mora regredi*».

<sup>192</sup> Palanque (cité n. 148), p. 174.

<sup>193</sup> Williams, p. 226.

<sup>194</sup> À ce sujet, cf. les calomnies des «Ariens» du palais rapportées par Paulin, *Vita Amb.* 15, 1-2 (trad. Lamirande, p. 50 : «Ils racontaient que le vénérable Ambroise avait soudoyé des gens pour affirmer faussement qu'ils étaient troublés par des esprits impurs et qu'ils étaient tourmentés par lui comme des martyrs»), qui ont au moins l'avantage d'expliquer rationnellement les événements «surnaturels» rapportés par Paulin.

<sup>195</sup> *Vita Amb.* 14; Williams, p. 218.

<sup>196</sup> *Vita Amb.* 14, 3 (*PL* 14, col. 34) : «*Sed iis beneficii martyrum in quantum crescebat fides Ecclesiae catholicae, in tantum Arianorum perfidia minuebatur*».

<sup>197</sup> Zos. IV, 42, 6 – 43; Soc., *HE* V, 14, 6; Matthews, p. 181 et 223; Bonfioli, p. 143.

<sup>198</sup> Williams, p. 227.

<sup>199</sup> Williams, p. 232.

En effet, car Valentinien doit renoncer à sa croyance «hérétique» pour que Théodose accepte de prendre son parti et Justine meurt peu après<sup>200</sup>. Théodose parvient à Milan le 10 octobre 388, après sa victoire contre Maximus<sup>201</sup>. Si, au départ, Ambroise avait peut-être davantage de raisons que tout autre d'offrir au prince une chaude salutation de bienvenue, en réalité, l'arrivée de la cour orientale menace de rompre le système d'activités ecclésiastiques établi par Ambroise<sup>202</sup>. L'évêque manquait de moyens de communication avec la cour, tels qu'il en avait établi avec Gratien et Valentinien, pour résoudre les difficultés à venir<sup>203</sup>. Une anecdote rapportée par Sozomène, qui raconte comment Ambroise refuse à Théodose le privilège — bien établi dans l'église de Constantinople — de siéger avec lui sur l'autel, illustre bien le problème<sup>204</sup>. Cet incident a dû occasionner un embarras considérable aux deux parties : l'étiquette a été brisée devant une foule probablement stupéfiée. Théodose, malgré toute sa dévotion et son orthodoxie, ne pouvait donc que représenter un problème inconfortable pour l'église d'Ambroise<sup>205</sup>.

En contraste avec l'affaire de l'autel de la Victoire, lorsque Ambroise avait été à même d'anticiper plusieurs des arguments de Symmaque, de se procurer une copie de la *relatio* et de contrôler le cours des débats au consistoire, l'affaire de Callinicum<sup>206</sup> démontre le manque d'accès à la cour de Théodose. Seul un besoin urgent d'établir un moyen de communication peut expliquer sa persistance à tenter d'établir un rapport qui avait, somme toute, peu de liens avec ses propres intérêts. Son but réel devient apparent lorsqu'il introduit un grief totalement différent : prêtres et diacres avaient été «arrachés de leur office divin après trente

<sup>200</sup> Theod., *HE* V, 15, 1-2; Ruf., *HE* II, 17; Soz., *HE* VII, 15, 7; Zos. IV, 47, 2. Ce volte-face de Valentinien souligne combien l'homéisme de la cour était en réalité dû à la croyance personnelle de Justine, la mère du jeune empereur.

<sup>201</sup> Cf. Annexe I, p. 154; Bonfioli, p. 144.

<sup>202</sup> McLynn, p. 296-297.

<sup>203</sup> McLynn, p. 298.

<sup>204</sup> Soz., *HE* VII, 25, 9.

<sup>205</sup> McLynn, p. 298.

<sup>206</sup> Rappelons brièvement les faits : des moines de Callinicum, en Syrie, ont détruit une synagogue. En guise de représailles, Théodose décrète que l'évêque de la ville doit payer pour la reconstruire. Ambroise rédige une lettre (*Ep. extra coll.* 1a [40]) à Théodose afin qu'il renverse sa décision. Cf. *Amb., Ep. extra coll.* 1 (41), 1. Ces faits sont bien mis dans leur contexte oriental du règne de Théodose par Brown (cité n. 31, Introduction), p. 103-113.

— voire d'innombrables — années de service, et assignés aux responsabilités municipales»<sup>207</sup>. Pour la première fois en une génération, il y avait un empereur en Italie à qui les curies municipales pouvaient faire appel avec profit, et les églises locales étaient naturellement nerveuses. Il incombe donc à Ambroise — probablement suite à des pressions de ses collègues épiscopaux — d'en faire grief à l'empereur en leur nom. La synagogue brûlée de Callinicum ne semble alors qu'un prétexte. En affirmant le droit épiscopal à être consulté dans une *causa religionis*<sup>208</sup>, Ambroise tentait donc par-dessus tout de mettre de tels cas à l'«ordre du jour» de Théodose. Mais aucun changement dans les instructions n'est envoyé au *comes*, aucun lien n'est établi avec la cour de Théodose. Vraisemblablement, l'intervention de l'évêque échoue complètement.

Ambroise savait cependant qu'il reverrait Théodose dans son église. Aussi, en préparant la scène pour la rencontre avec l'empereur et son entourage, Ambroise ne cherchait ni la confrontation ni une opportunité d'«humilier le pouvoir séculaire»<sup>209</sup>. Ce qu'il demandait était simplement la reconnaissance des habitudes locales durant le séjour impérial en Italie, du moins un signe de bonne volonté à les accepter. Il semble, cependant, qu'il ait mal jugé les intentions de Théodose et sous-estimé l'étendue de ses ambitions. D'autre part, Théodose ne semble pas avoir anticipé la reprise de l'affaire de Callinicum par l'évêque, comme l'illustre sa réapparition dans l'église d'Ambroise. Ce qui a peut-être donné un signe d'encouragement trompeur à l'évêque<sup>210</sup>.

La confrontation qui s'ensuit, dans la cathédrale de Milan, est décrite par deux documents, dont Paulin qui résume la lettre d'Ambroise à Marceline :

Après son retour à Milan, [Ambroise] prêcha au peuple, à l'église, sur cette question, en présence de l'empereur. Il introduisit dans ce sermon la personne du Seigneur qui parle à l'empereur : «Du dernier rang, je t'ai fait, moi, empereur; je t'ai livré l'armée de ton ennemi; [...] et toi, tu accordes des triomphes à mes ennemis contre moi ?».

<sup>207</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 1a (40), 29 (CSEL 82, 3, p. 176) : «...episcopos qui nunc quia per triginta et innumeros iam annos presbyterii quidam gradu functi vel ministri ecclesiae trahuntur a munere sacro et curiae deputantur».

<sup>208</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 1a (40), 27 (CSEL 82, 3, p. 175) : «Si de causis pecuniariis comites tuos consulis, quanto magis in causa religionis sacerdotes domini aequum est consulas».

<sup>209</sup> *Contra Palanque* (cité n. 148), p. 219, suivi par de nombreux historiens; cf. Piganiol (cité n. 3, chap. I), p. 283.

<sup>210</sup> Pour les événements qui concernent Callinicum, nous avons suivis la reconstruction proposée par McLynn, p. 298-304.

Lorsqu'[Ambroise] descendit de la tribune, l'empereur lui dit : «Aujourd'hui, évêque, tu as prêché contre nous !» Celui-ci répondit qu'il n'avait pas parlé contre lui, mais plutôt en sa faveur. Alors, de dire l'empereur : «En vérité, j'ai été sévère dans les ordres que j'ai donnés à l'évêque de restaurer la synagogue. Il faut pourtant punir les moines». [...] Il obtint de cette façon que les décrets fussent révoqués. Il ne voulut cependant pas accéder à l'autel avant que l'empereur ne lui donne sa parole qu'il pouvait célébrer. Il dit à celui-ci : «Je célèbre donc sur ta parole». L'empereur répondit : «Célébre sur ma parole». L'évêque, ainsi rassuré par cette promesse réitérée, célébra les divins mystères<sup>211</sup>.

L'implication est claire : Ambroise refuse de donner la communion tant que Théodose n'accepte pas de révoquer sa décision. «It was thus in order to save his own face before Ambrose's congregation, that the emperor was forced to accept the ultimatum»<sup>212</sup>. Pour McLynn, cet événement ne fait que confirmer l'inaptitude de l'église italienne en tant que véhicule de la propagande impériale. L'habileté de Théodose à poursuivre sa campagne de propagande sans l'aide d'Ambroise offre un indice de la relative insignifiance politique d'Ambroise. L'empereur se tourne plutôt vers la vraie fondation du pouvoir de Valentinien : l'aristocratie sénatoriale de Rome<sup>213</sup>.

L'affaire a cependant des répercussions importantes. Théodose entreprend une visite de Rome, en 389, et une autre demande concernant le rétablissement de l'autel de la Victoire est présentée<sup>214</sup>. Le retour de Théodose à Milan, à l'automne 389, doit avoir été suivi par une ambassade sénatoriale, après que son succès à Rome l'ait libéré de la nécessité de relations harmonieuses avec Ambroise. On ignore cependant ce que l'ambassade demandait exactement, puisque l'initiative a

<sup>211</sup> *Vita Amb.* 23, 1-3 (trad. Lamirande, p. 54; texte *PL* 14, col. 37) : «Postea vero quam Mediolanum reversus est, posito imperatore in ecclesia, de eadem causa tractavit in populo. In quo tractatu introduxit Domini personam loquentis imperatori : Ego te ex ultimo imperatorem feci ego tibi exercitum inimici tui tradidi, ... : et tu de me inimicis meis donas triumphos! Cui descendenti de exhedra imperator ait : Contra nos proposuisti hodie, episcope. At ille respondit non se contra ipsum, sed pro ipso fuisse locutum. Tunc imperator : Re vera, inquit, dure praeceperam contre episcopum de synagoga reparanda : in monachos vero vindicandum esse. ... Atque ita obtinuit ut illa quae statuta fuerant, revocarentur : nec prius ad altare accedere voluit, nisi fide sua imperator illum agere debere testaretur. Cui episcopus : Ergo ago fide tua. Respondit imperator : Age fide mea. Qua sponsione iterata, jam securus peregit sacerdos divina mysteria». Cf. également *Amb.*, *Ep.* 41, qui est la source de Paulin, comme il le mentionne lui-même (*Vita Amb.* 23, 4).

<sup>212</sup> Matthews, p. 234.

<sup>213</sup> McLynn, p. 309.

<sup>214</sup> Allusion dans *Amb.*, *Ep. extra coll.* 10 (57), 4; McLynn, p. 313. Pour la visite à Rome, Seeck, p. 277; Bonfioli, p. 145.

présentés par Ambroise et professait sa pénitence avec les remords appropriés, il pouvait se réconcilier avec Dieu.

Théodose avait toutes les raisons d'accepter l'interprétation d'Ambroise, selon lequel la tragédie de Thessalonique était un effet du péché, puisqu'il pouvait être racheté. Aussi, il est probable que la discipline qu'Ambroise exerçait sur sa congrégation ait été un facteur important dans le choix de Théodose de s'y plier : l'humiliation de l'empereur pouvait être contrôlée et prévue. L'«excommunication» était donc conçue non pas comme un rejet de l'Église, mais comme une opportunité de réintégration plus profonde<sup>224</sup>. Les sources sont unanimes sur le fait que Théodose s'est effectivement soumis à la pénitence publique<sup>225</sup>. Mais au début de l'été 391, l'empereur retourne en Orient, pour peu de temps cependant. En effet, le 15 mai 392, Valentinien II est trouvé mort à Vienne, entraînant l'usurpation d'Eugène<sup>226</sup>.

En avril 393, Eugène est en Italie, où il est accueilli par Nicomaque Flavien, le préfet d'Italie<sup>227</sup>. Par ailleurs, Ambroise s'absente de Milan pour l'arrivée du nouvel empereur. Son retrait peut être considéré comme une tentative pour conserver une certaine marge de manœuvre. Contrairement à Flavien, il n'avait aucune obligation de s'identifier formellement avec un régime ou l'autre, mais il risquait inévitablement des rencontres publiques avec les nouveaux représentants du pouvoir : «How could he avoid welcoming Eugenius to church,

<sup>224</sup> McLynn, p. 327.

<sup>225</sup> *Vita Amb.* 24, 3; Ruf., *HE* II, 18, 1; Soz. VII, 25, 1-7; Theod. V, 17-19. Pour McLynn, p. 328, cela atteste du fait que Théodose, par l'entremise d'Ambroise, parvint à effacer cette tache de son dossier politique. Car aucune source ne parle du massacre de manière isolée; partout cet événement est mentionné en conjonction avec la pénitence impériale.

<sup>226</sup> Sur ces questions controversées, cf. Matthews, p. 238-239; B. Croke, «Arbogast and the Death of Valentinian II», *Historia* 25 (1976), p. 235-244.

<sup>227</sup> McLynn, p. 343, n. 174, soutient la mi-avril, sur la base de «sources épigraphiques italiennes» qu'il ne cite pas (à ce sujet, cf. Matthews, p. 240, n. 1, s'appuyant sur *ICUR* I [A. Silvagni, éd., nova series, 1922-1964], 1449). Bizarrement, Bonfioli, p. 145, n. 112, soutient que l'arrivée d'Eugène doit être datée d'octobre 393. Sur Nicomaque Flavien, cf. J.J. O'Donnell, «The Career of Virius Nicomachus Flavianus», *Phoenix* 32 (1978), p. 129-143; R.M. Errington, «The Praetorian Prefectures of Virius Nicomachus Flavianus», *Historia* 41 (1992), p. 439-461; J.F. Matthews, «Codex Theodosianus 9.40.13 and Nicomachus Flavianus», *Historia* 46 (1997), p. 196-213.

été brisée dans l'œuf lorsque Ambroise présente une *insinuatio* à l'empereur<sup>215</sup>. La mention d'un curieux détail, à l'effet que l'évêque s'était par la suite tenu à distance pour quelques jours sans encourir sa colère<sup>216</sup>, indiquerait que Théodose avait été si fâché contre cette intrusion dans une affaire qui ne le concernait pas qu'il le bannit de la cour<sup>217</sup>. Théodose allait même plus loin, tentant d'empêcher Ambroise de se manifester, en le privant de son droit à entendre les confessions : des punitions sévères étaient annoncées pour quiconque était pris à divulguer de l'information concernant le consistoire<sup>218</sup>. À ce moment, plus que le théâtre de la lutte pour la détermination de l'orthodoxie chrétienne, Milan devient également le siège des disputes entre «païens» et Chrétiens.

Puis, à l'automne 390, Ambroise apprend un événement qui l'amène à confronter l'empereur à nouveau. Au printemps ou à l'été de cette même année, une émeute avait éclaté à Thessalonique, dans laquelle un commandant germanique avait été tué. Théodose réagit en ordonnant un massacre punitif qui fait des milliers de morts<sup>219</sup>. Lorsque la nouvelle du massacre atteint Milan, Ambroise préside un concile d'évêques gaulois, réunis à Aquilée, qui partagent sa stupeur<sup>220</sup>. Retournant à Milan, Ambroise évite Théodose et se retire à la campagne, d'où il adresse à l'empereur une lettre personnelle, rédigée «de sa propre main»<sup>221</sup>. McLynn souligne que ce document a été mal compris et que la phrase d'Ambroise : «je n'oserai pas offrir le sacrifice, si tu veux y assister»<sup>222</sup> a été trop prise à la lettre. Elle n'annoncerait pas une excommunication générale pour Théodose<sup>223</sup>. La confidentialité de la lettre d'Ambroise suggère plutôt le contraire : Théodose se voyait offrir l'initiative. S'il répondait aux termes

<sup>215</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 10 (57), 4.

<sup>216</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 10 (57), 4 (CSEL 82, 3, p. 207) : «*insinuationi meae assensionem detulit et sic ad ipsum non accessi diebus nec moleste tulit, quia non pro meis commodis faciebam*».

<sup>217</sup> McLynn, p. 314.

<sup>218</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 11 (51), 2-3; McLynn, p. 314-315.

<sup>219</sup> Ruf., *HE I*, 18; Theod., *HE V*, 17.

<sup>220</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 11 (51); la source de Paulin, *Vita Amb.* 24.

<sup>221</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 11 (51), 14 (CSEL 82, 3, p. 217) : «*... scribo manu mea...*».

<sup>222</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 11 (51), 13 (CSEL 82, 3, p. 216) : «*... offerre non audeo sacrificium, si volueris assistere*».

<sup>223</sup> McLynn, p. 326; accepté par Drake (cité n. 2, Introduction), p. 443; *contra* Matthews, par exemple, p. 236.

or Arbogast to dinner?», se demande McLynn<sup>228</sup>. Il trouve donc un prétexte pour se retirer, écrivant à l'empereur pour l'informer de sa décision<sup>229</sup>.

Ambroise se hâte vers Milan dès le départ d'Eugène et de ses forces pour le front, arrivant — un mois avant la bataille du Frigidus — au début d'août<sup>230</sup>. Le moral du clergé et de la congrégation doit sans aucun doute avoir été relevé par ce retour et un plan alternatif doit avoir été établi, au cas où l'invasion de Théodose aurait échoué. Après quelques semaines d'une attente probablement remplie d'anxiété, une note de Théodose — adressée personnellement à Ambroise — annonce la victoire et donne des instructions à l'évêque pour offrir une messe d'action de grâce<sup>231</sup>. Puisque nous connaissons uniquement la lettre de Théodose par la réponse d'Ambroise, nous ignorons ce qu'il savait et pensait de son comportement durant les années précédentes. La réponse de l'évêque suggère cependant que l'empereur avait exprimé quelque mécontentement : «tu as jugé... que j'avais été absent durant une assez longue période de la ville de Milan»<sup>232</sup>, commence Ambroise. La lettre implique par ailleurs que Théodose ignorait son retour et avait donné l'ordre à un *cubicularius* de le rechercher en Italie<sup>233</sup>. Il avait quitté Milan, insiste-t-il, seulement pour éviter un contact avec un homme qui s'était «contaminé lui-même par le sacrilège»<sup>234</sup>.

La réception du message de Théodose replace l'église d'Ambroise au centre de la vie politique de la capitale. Parmi les gens présents au service d'action de grâce se trouvaient de nombreux serviteurs du régime d'Eugène qui

<sup>228</sup> McLynn, p. 344. À ce sujet, cf. Sulp. Sev., *Dial.* I, 25, 6 (CSEL 1, p. 178) : «... *Ambrosi ... qui eo tempore consules et praefectos subinde pascere ferebatur*».

<sup>229</sup> *Amb., Ep. extra coll.* 10 (57); cf. également, pour la «retraite» d'Ambroise, *Vita Amb.* 27, 1; *Amb., Ep. extra coll.* 2 (61), 1; Matthews, p. 247. Nous suivons ici, une fois de plus, la reconstruction habile de McLynn, p. 344-347, pour qui Ambroise n'évite pas Eugène parce qu'il a restauré le culte païen, comme l'affirme Paulin (*Vita Amb.* 26, 3). Cette lettre était uniquement destinée à lui permettre d'effectuer sa retraite de Milan de manière impressionnante; il comptait sur le fait qu'Eugène aurait certainement des soucis plus pressants que de s'occuper des contradictions d'un évêque.

<sup>230</sup> *Ep. extra coll.* 2 (61), 2 (CSEL 82, 3, p. 178) : «*Reverti itaque circiter Kalendas Augustas*». Matthews, p. 247, n. 5; McLynn, p. 353.

<sup>231</sup> *Ep. extra coll.* 2 (61), 4.

<sup>232</sup> *Ep. extra coll.* 2 (61), 1 (CSEL 82, 3, p. 178) : «*Arbitratus es, ... me longe abesse ab urbe Mediolanensium*».

<sup>233</sup> McLynn, p. 353, n. 211-212.

<sup>234</sup> *Ep. extra coll.* 2 (61), 2 (CSEL 82, 3, p. 178) : «...*eius vitabam praesentiam qui se sacrilegio*

étaient venu chercher asile dans l'église lorsqu'ils avaient appris la nouvelle de la défaite<sup>235</sup>. Ces hommes représentaient un problème politique pour Théodose, qui ne pouvait se permettre de montrer une trop grande sévérité, ni sembler offrir sa clémence trop facilement. Ambroise lui offrait un dénouement. Dans sa première lettre à Théodose, il lui avait déjà demandé de gratifier l'église en donnant l'absolution aux «pêcheurs». Les coupables sont gardés en suspens : un *tribunus et notarius* arrive de la part de Théodose pour les superviser, alors qu'Ambroise part pour Aquilée afin de plaider pour eux en personne<sup>236</sup>. Le pardon est dûment obtenu. L'empereur obéit à Ambroise, professant qu'il avait été sauvé par les prières de l'évêque. Par ce geste, il démontrait que la cour d'Eugène avait eu besoin d'un patron exceptionnel pour passer outre à leurs crimes; la clémence qui leur est allouée devient par le fait même une démonstration accessoire de la révérence de l'empereur à l'évêque. Théodose avait trouvé un moyen approprié de faire un compromis nécessaire et Ambroise avait assuré la gratitude d'un nombre de fonctionnaires qui continueraient de servir à Milan. Six ans après les négociations difficiles entourant l'affaire de Callinicum, Théodose et Ambroise parvenaient à offrir au peuple de Milan un acte de coopération bien orchestré<sup>237</sup>.

Ambroise se hâte donc de retourner à Milan, précédant Théodose d'une journée<sup>238</sup>. La cérémonie de bienvenue requérait un degré de tact inhabituel. Les restes de l'armée d'Eugène, maintenant assignés à Stilicon, le général de Théodose, accompagnaient l'armée d'Orient à Milan. Cette situation délicate explique probablement la sobriété des célébrations. En guise de pénitence pour le sang versé, l'empereur s'abstient de communier après son arrivée à Milan, pressant l'église d'Ambroise pour obtenir un second service, celui de servir de véhicule pour la réconciliation avec ses sujets occidentaux<sup>239</sup>. Or, Théodose était

---

*miscuissent*».

<sup>235</sup> *Ep. extra coll.* 3 (62), 3 (CSEL 82, 3, p. 181) : «...qui ad matrem pietatis tuae ecclesiam petentes misericordiam confugerunt».

<sup>236</sup> *Vita Amb.* 31, 1. Sur ces déplacements d'Ambroise et de Théodose, cf. Bonfioli, p. 145-146.

<sup>237</sup> McLynn, p. 354.

<sup>238</sup> *Vita Amb.* 32, 1.

<sup>239</sup> *Amb., Obit.* 34.

mourant<sup>240</sup>. Il eut à peine le temps d'improviser une succession en accueillant Honorius, à peine âgé de dix ans, qui arrivait de Constantinople. Encore ici, l'église joue un rôle important, l'empereur saluant ses enfants en les «confiant» aux bons soins de l'évêque. L'empereur profitait d'ailleurs de cette occasion pour mettre un terme à l'abstinence de la communion qu'il s'était imposé<sup>241</sup>. Théodose fait sa dernière apparition publique à Milan, lors des jeux célébrant la victoire, le 17 janvier 395. Il se sent mal et ne peut retourner à la session d'après-midi, envoyant Honorius à sa place; il meurt le soir même, pas encore âgé de cinquante ans<sup>242</sup>.

Stilicon, le nouveau maître de l'Occident, demande à Ambroise — son premier service pour le nouvel ordre établi à Milan — d'offrir un dernier adieu à l'empereur. Il s'agit davantage que d'une cérémonie domestique routinière. Des représentants des deux armées étaient probablement présents pour entendre le sermon de l'évêque — ce qui, selon McLynn, était en réalité l'inauguration du nouveau régime<sup>243</sup>. Stilicon prenait place devant la congrégation, afin d'être vu par tous, et Honorius recevait le privilège exceptionnel — refusé à Théodose sept ans auparavant — d'être placé aux côtés d'Ambroise à l'autel<sup>244</sup>. Ainsi, les dernières années de la vie d'Ambroise ont encore amélioré sa position<sup>245</sup>. Pour McLynn, il s'agit d'une période d'une rare stabilité, puisque durant les premières années de l'administration de Stilicon, l'alliance entre les sénateurs de Rome, les *virī militares* de la cour et l'église de Milan fonctionne peut-être mieux que

---

<sup>240</sup> Claud., *In cons. Olybr. et Prob.* 112-135; Zos. IV, 59; A. Cameron, «Theodosius the Great and the Regency of Stilicho», *HSCP* 73 (1969), p. 248-264; F. Paschoud, *Cinq études sur Zosime*, Paris, P.U.F., 1975, p. 100-183.

<sup>241</sup> Amb., *Obit.* 34; *Vita Amb.* 32, 1.

<sup>242</sup> Soc., *HE* V, 26; Aur. Vict., *Epit.* 48, 19; Amb., *Obit.* 7; Matthews, p. 248; McLynn, p. 356; Bonfioli, p. 146.

<sup>243</sup> *Obit.* 7-8 s'adresse explicitement aux troupes de Théodose et l'emphase sur l'empressement du défunt à pardonner à ses ennemis vaincus (5, 12-14, 16-17) suggère leur présence; cf. McLynn, p. 357, n. 231.

<sup>244</sup> *Obit.* 3 et 5.

<sup>245</sup> Matthews, p. 264-266 et McLynn, p. 366, soulignent l'affluence de requêtes et les recherches de postes qui arrivaient de Rome durant cette période, en plus grand nombre qu'auparavant, pour renforcer ce qui avait toujours été un des axes principaux de son autorité.

jamais<sup>246</sup>. Enfin, la même époque voit Ambroise travailler durement pour redessiner la carte ecclésiastique d'Italie du Nord, créant des sièges épiscopaux où il n'y en avait pas, nommant de nouveaux évêques et construisant des basiliques<sup>247</sup>.

Ambroise meurt le 4 avril 397<sup>248</sup>. Lui succède Simplicianus, celui-là même qui l'avait baptisé, en novembre 373, et qui était déjà âgé à ce moment<sup>249</sup>. Il a peut-être participé au concile de Turin de septembre 398/399 pour mettre un terme au schisme provoqué par Félix de Trèves<sup>250</sup>. Mais il meurt avant la fin de 400<sup>251</sup> et est succédé par Venerius<sup>252</sup>. Comparativement à leurs prédécesseurs, ces évêques du début du cinquième siècle sont très peu connus. Et pour cause, «Milan perd alors le prestige qu'elle avait depuis plus d'un siècle»<sup>253</sup>. En effet, en novembre 401, Alaric et les Goths pénètrent en Italie; ils assiègent Milan en 402<sup>254</sup>. Durant l'hiver 402/403, la cour d'Honorius va chercher refuge à Ravenne, où elle est attestée pour la première fois le 6 décembre 402<sup>255</sup>. C'est d'ailleurs dans le but de divertir la population assiégée que Chromatius d'Aquilée demande à Rufin de traduire l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée<sup>256</sup>.

<sup>246</sup> McLynn, p. 366, s'appuyant sur Matthews, p. 264-270; *contra* Palanque (cité n. 148), p. 302-312, qui affirmait un déclin de l'influence d'Ambroise. Pour McLynn, cette interprétation reflète une exagération de son influence durant la période précédente.

<sup>247</sup> *Vita Amb.* 32-45; McLynn, p. 366; R. Lizzi, «Ambrose's Contemporaries and the Christianization of Northern Italy», *JRS* 80 (1990), p. 156-173.

<sup>248</sup> Paoli, p. 224, n. 45, s'appuyant sur Aug., *Retractatio* II, 7, 1; *id.*, *De praedestinatione sanctorum* 4, 8; *id.*, *De dono perseverantiae* 20, 52; 21, 55; *Vita Amb.* 49; Gennadius, *De viris illustr.* 36 et Prosper Tiro, *Pro Augustino responsiones ad excerpta Genuensium* III.

<sup>249</sup> Aug., *Conf.* VIII, 2 (3); Amb., *Ep.* 7 (37), 2; Paoli, p. 222.

<sup>250</sup> *Conc. Gall.* (CCSL 148), p. 52-60; cf. *infra*, chap. I, p. 43-44.

<sup>251</sup> Paulinus Nol., *Ep.* 20, 3, postérieure à novembre 400, qualifie son successeur de *novus episcopus* (CSEL 29, p. 145); Paoli, p. 225.

<sup>252</sup> Outre la référence citée à la note précédente, cf. Ennodius Tic. II, 79 (MGHaa VII, p. 163).

<sup>253</sup> Mirabella Roberti (cité n. 5), p. 1641.

<sup>254</sup> *Chron. Min.* I, p. 299; Symm., *Ep.* IV, 9; 13; V, 96; VII, 13-14; Gaudentius, *Tract.* 13, 21; 17, 1; Claud., *De Bell. Get.* 249; 450; *De VI Cons. Hon.* 203; 363; Proc., *Bell. Vand.* I, 2-9; Prud., *Contra Symm.* II, 696; Matthews, p. 273-274; Bonfioli, p. 126 et 147; J.B. Bury, *History of the Later Roman Empire from the Death of Theodosius I to the Death of Justinian*, I, New York, Dover, 1958 (réimpression de la 1<sup>ère</sup> éd.), p. 160-164.

<sup>255</sup> *CTh.* VII, 13, 15.

<sup>256</sup> Ruf., *HE*, praef. (PL 21, col. 463-464) : «*Hucusque nobis Eusebius rerum Ecclesia gestarum memoriam tradidit. Caetera vero, quae usque ad praesens tempus per ordinem subsecuta sunt, quae vel in majorum litteris reperimus, vel nostra memoria attigit, Patris (Chromatii) religiosi praeceptis et in hoc parentes, quam poterimus, breviter addemus*»; cf. les remarques de Amidon, «Introduction» (cf. Abréviations, Ruf., *HE*), p. x.

On voit donc d'abord comment Ambroise a dû déployer toute l'ingéniosité dont il savait faire preuve — et probablement toute la connaissance de la cour qu'il avait acquise durant ses années dans l'administration civile — pour contrer la volonté d'une cour impériale hostile à ses desseins. Plus encore, on voit le peuple de Milan supporter l'évêque contre le gouvernement. De même, avec Théodose, le chef religieux a dû s'opposer à l'orgueil et à l'ambition du chef politique et militaire. Signe des temps, le général a plié et s'est humilié devant le représentant de Dieu sur terre. On est donc en droit de se demander si, au niveau de l'impact de la présence impériale, la situation n'est pas renversée. Comme si Ambroise avait eu un impact plus grand que l'empereur, comme si durant cette période de rayonnement incroyable du siège épiscopal de Milan, Ambroise avait eu davantage d'emprise sur la situation religieuse que l'empereur lui-même. Les circonstances politiques, l'importance grandissante accordée à l'Église, la personnalité dominante d'Ambroise et le caractère dévot de Théodose sont tous des éléments de réponse. Il est néanmoins significatif qu'Ambroise soit parvenu à cette position dans l'Église grâce à sa nomination au siège épiscopal d'une des plus importantes résidences impériales du IV<sup>e</sup> siècle. Car il est permis de douter que l'évêque aurait eu le même impact s'il avait été consacré au siège d'une ville de Sicile, par exemple, ou même évêque de Rome. L'interaction étroite entre la cour, les différents empereurs et l'église de Milan a fait en sorte qu'Ambroise est parvenu à établir la domination momentanée de Milan dans l'Église occidentale. La mort d'Ambroise et surtout le déménagement de la cour à Ravenne devant la menace germanique, mettront un terme définitif aux prétentions milanaïses. Ce qui démontre, une fois de plus, que l'importance de Milan doit être étroitement associée à la présence impériale.

### Chapitre III : Sirmium

Comme dans les cas de Trèves et Milan, la période tétrarchique à Sirmium est surtout connue par Lactance et Eusèbe. Les actes des martyrs de la persécution, publiés dans les deux *Bibliotheca Hagiographica* — selon les traditions de transmission — et dans les *Acta Sanctorum*, attestent également des événements de cette période. Mais une place toute spéciale doit être faite à la magistrale étude de Jacques Zeiller sur les origines du christianisme dans la région danubienne. Bien que vieilli sur certains points d'interprétation, ce travail d'un spécialiste du christianisme demeure primordial pour toute étude concernant cette région. De même, le résumé historique présenté par Mirković dans le premier volume de la publications des fouilles archéologiques de Sirmium demeure également valable, bien que notre étude sur l'*adventus* de Julien à Sirmium a démontré certaines lacunes relatives à l'interprétation d'Ammien Marcellin (*infra*, p. 113, n. 89). Pour les nombreux conciles du règne de Constance II, le dossier de documents officiels préservé par Hilaire de Poitiers renferme une mine de renseignements en ce qui concerne notre propos. Enfin, notons les études d'Yves-Marie Duval, de Daniel Williams et de Michel Meslin, qui ont toutes envisagé des aspects particuliers de la vie chrétienne de Sirmium.

#### 1) De Dioclétien à la mort de Constantin

L'histoire religieuse de la période tétrarchique à Sirmium ressemble étrangement à celle de Milan. Dans les deux cas, la présence impériale entraîne une application stricte des édits de persécution. Nous verrons donc comment, à Sirmium, cette situation mène au martyr de l'évêque de la ville. Cela nous amène également à souligner la disparité, en ce qui concerne la diffusion du christianisme, entre la métropole et le reste de la région. Mais rapidement, la

présence de Licinius, puis celle de Constantin, entraîne un climat de tolérance religieuse. Le règne de ce dernier, avec l'exil d'Arius à Sirmium suite au concile de Nicée (325), a par ailleurs un immense impact sur le reste de l'histoire chrétienne de la ville. En effet, la portée de ce geste dépasse grandement les limites chronologiques de cette période puisque la présence d'Arius entraînera la diffusion de sa pensée doctrinale en Illyrie et contribue par conséquent au conflit «arien» qui domine le reste du IV<sup>e</sup> siècle.

Dioclétien, Auguste jovien de la Tétrarchie, est attesté à Sirmium dès 290, puis régulièrement entre cette date et l'automne 303<sup>1</sup>. À la fin du III<sup>e</sup> siècle, à la veille de la persécution, Sirmium est la seule Église pannonienne bien organisée<sup>2</sup>. Les débuts du christianisme à Sirmium ont été traités il y a plus de trois-quarts de siècle<sup>3</sup> par Zeiller qui, déjà, réfutait comme légendaire tout ce qui atteste la présence de saints hommes dans le Bas-Danube à l'époque apostolique<sup>4</sup>. Mais sous Dioclétien, le nombre plus grand de martyrs bien attestés lui fait croire que l'église de Sirmium devait posséder davantage de bâtiments ecclésiastiques et de clercs que ses voisines pannoniennes<sup>5</sup>. Le plus illustre de ces martyrs est sans aucun doute Irénée, dont la Passion est bien connue<sup>6</sup> et dont la date de mise à mort est établie au 6 avril 304<sup>7</sup>. La longue survie du culte dédié à saint Irénée attesterait l'importance de la position détenue dans la cité par l'évêque<sup>8</sup>. Démétrius, un diacre de Sirmium, aurait aussi été martyrisé<sup>9</sup>. De même, quatre

---

<sup>1</sup> Annexe I, p. 139.

<sup>2</sup> Y. Duval et L. Pietri, «La géographie nouvelle. B. L'Occident et ses marges danubiennes et balkaniques», in L. et C. Pietri, édd. (cité n. 10, chap. I), p. 152.

<sup>3</sup> Zeiller, p. 27-52 et 73-104.

<sup>4</sup> Zeiller, p. 31.

<sup>5</sup> Zeiller, p. 79. À ce sujet, ajoutons Lact., *DMP* 12, 3, qui témoigne de la présence d'une église à Nicomédie (une autre résidence tétrarchique populaire), visible depuis le palais impérial, de même qu'Eus., *HE* VIII, 1, 9, qui souligne la construction de nombreuses églises somptueuses précédant le début de la persécution.

<sup>6</sup> *BHG* II, 948; *BHL* 4466; *Acta Sanctorum*, 3 mars, p. 555-557.

<sup>7</sup> Zeiller, p. 79, n. 2. Cf. également Keresztes (cité n. 6, chap. I), p. 387.

<sup>8</sup> Zeiller, p. 81.

<sup>9</sup> *Acta Sanctorum*, 4 oct., p. 57-58; Zeiller, p. 81-83, sur le glissement qui s'est opéré plus tard entre le martyr de Sirmium et celui d'un homonyme militaire et consulaire de Thessalonique. Mais pour Zeiller, aucun doute sur le fait que le martyr du diacre de Sirmium eut bien lieu trois jours

ouvriers de la carrière de Fruška Gora (en banlieue de Sirmium) auraient été mis à mort, sous Dioclétien, pour avoir refusé de sculpter une effigie d'Esculape<sup>10</sup>. Globalement, il semble que la persécution a commencé vers la fin de mars et qu'au début d'avril (304) les têtes dirigeantes des communautés chrétiennes ont été arrêtées, amenées à Sirmium et exécutées<sup>11</sup>.

En revanche, la Passion de saint Sineros (ou Sinerotas) relèverait de la seconde Tétrarchie, durant la persécution dirigée par Galère<sup>12</sup>. Comme dans le cas d'Irénée, la ferveur du peuple se manifeste après coup puisqu'une basilique et un cimetière sont dédiés au martyr, où les Chrétiens se font ensevelir près de son tombeau<sup>13</sup>. Ces témoignages sont tous confirmés par l'archéologie et des découvertes récentes<sup>14</sup>. Pour Noël Duval, «*le rôle de capitale régionale de Sirmium* (notre emphase) et, après les invasions, les transferts de ces reliques [...] suffisent à expliquer un rayonnement exceptionnel pour des martyrs locaux que rien, en apparence, n'appelait à une telle célébrité»<sup>15</sup>. En effet, car les autres parties de la Pannonie et de la Mésie ne connaissent aucun martyr et nous possédons uniquement des informations au sujet des évêques de certains sièges. Ce qui signifie que, dans ces provinces, la persécution visait seulement les

---

après Irénée; p. 84-86 sur les possibilités entourant d'autres martyrs de cette époque, en particulier une certaine Anastasie, dont le culte s'est ensuite propagé à Rome et Constantinople.

<sup>10</sup> *Passio Quattuor Coronatorum* 21, in *Acta Sanctorum*, 3 nov., p. 765-767; Zeiller, p. 88-104; J. Guyon, «Les Quatre Couronnés et l'histoire de leur culte des origines au milieu du IX<sup>e</sup> siècle», *MEFRA* 87 (1975), p. 505-561; N. Duval, «Sirmium «Ville impériale» ou «Capitale»?», *Corsi di cultura sull'arte ravennate et bizantina* 26 (1979), p. 80.

<sup>11</sup> C'est la reconstitution des faits proposée par Mocsy, p. 327. Ce même auteur, p. 323, soutient que les premières communautés chrétiennes de cette région étaient formées de petits groupes d'Orientaux. S'appuyant sur *CIL* III, 2006 et 6443, il affirme qu'ils étaient surtout présents à Sirmium et dans sa région, attirés par les perspectives d'avancement que laissent présager ce quartier général des empereurs illyriens durant la «Crise du III<sup>e</sup> siècle», devenu résidence impériale par la suite.

<sup>12</sup> Les actes de cette *Passio* sont conservés dans *BHL* 7595; *Acta Sanctorum*, 23 fév. Cf. Zeiller, p. 87, soutient cependant qu'elle ne peut être datée avant 307; Mocsy, p. 328, opte plutôt pour la période 305-307.

<sup>13</sup> Zeiller, p. 88, n. 1, s'appuyant sur deux inscriptions : *CIL* III, 10232 : «*ad domnum Synerotam*» et 10233 : «*ad beatum Synerotam martyrum*». Pour J. Guyon, «Sirmium chrétienne», in «Fouilles franco-yougoslaves à Sirmium», *RA* 23 (1976), p. 179, ces cultes se seraient regroupés autour de *martyria*.

<sup>14</sup> J. Guyon, «Sirmium chrétienne dans la Basse Antiquité et le Haut Moyen-Age», in «Recherches archéologiques à Sirmium : Campagne franco-yougoslave de 1973», *MEFRA* 86 (1974), p. 621-632; *id.* (cité n. 13), p. 179-181; Duval (cité n. 10), p. 79-90.

<sup>15</sup> Duval (cité n. 10), p. 81.

dirigeants des communautés les plus en vue<sup>16</sup> et surtout que le christianisme était mieux implanté dans la résidence impériale de Sirmium que dans le reste de la région.

Le rôle de la ville sur le plan politique, en tant que résidence impériale, a eu une nette influence sur la vie religieuse de la cité. Introduisant les données de la liste épiscopale sirmienne, Zeiller note à ce sujet : « maintes fois résidence impériale, métropole politique de toute la région danubienne. La place qu'ont tenue les chefs de son église dans les événements religieux du IV<sup>e</sup> siècle les a mis particulièrement en vue et les historiens ont gardé leurs noms »<sup>17</sup>. Cette liste serait apparemment sans lacune<sup>18</sup>. Domnus, qui participe au concile de Nicée (325), serait le successeur d'Irénée<sup>19</sup>. Mais nous ignorons à quel moment il occupe le siège épiscopal. La persécution pourrait avoir continué plus longtemps, malgré les affirmations de Lactance, selon lequel Licinius aurait combattu pour le monothéisme, contre le païen Maximin Daïa<sup>20</sup>. Car la période qui va d'environ 307 à 324 est très mal connue<sup>21</sup>. Cependant, l'arrivée de Constantin, qui réside presque continuellement à Sirmium de 316 à 324, permet d'affirmer que les

<sup>16</sup> Mocsy, p. 326.

<sup>17</sup> Zeiller, p. 143.

<sup>18</sup> Zeiller, p. 143. Cf. cependant, Duval (cité n. 10), p. 79, n. 49, citant Zeiller, qui note que la liste épiscopale serait « à revoir ». L'auteur ne développe cependant pas davantage sa pensée.

<sup>19</sup> Athan., *Hist. Ar.* 5.

<sup>20</sup> Lact., *DMP* 46, 1-6. Cf. Barnes, *CE*, p. 62, 70-72, 209-210 et Mocsy, p. 328. Licinius résidait à Sirmium en 316, où il est attesté jusqu'au 9 octobre 316 (Annexe I, p. 144; *Origo* 16). Cf. également T.D. Barnes, « A Correspondant of Iamblichus », *GRBS* 19 (1978), p. 99-106 (résumé dans *CE*, p. 68), qui attribue les lettres 181, 183-187 (de l'éd. J. Bidez et F. Cumont, *Iuliani Imperatoris Epistulae et Leges*, Paris et Londres, 1922, p. 238-255) de Julien à un étudiant inconnu de Jamblique, qui s'était probablement joint à la cour de Licinius en 313/314 lorsque l'empereur résidait en Syrie. Ces lettres décriraient, selon Barnes, la fuite de Licinius devant Constantin, d'abord à Sirmium, puis à Nicomédie.

<sup>21</sup> D'autant plus qu'en ce qui concerne Licinius, la propagande constantinienne embrouille tout (Barnes, *CE*, p. 68-69). Cf. les commentaires de Digeser (citée n. 3, Introduction), p. 123, qui souligne, outre le dossier donatiste, la pauvreté des sources pour la période 313-324. De même pour Sirmium, cf. M. Mirković, « Sirmium – Its History from the I. Century A.D. to 582 A.D. », in V. Popovic, éd., *Sirmium. Archaeological Investigations in Sirmian Pannonia*, I, Belgrade, Institut archéologique de Belgrade – Denison University – City University of New York – Centre A. Merlin (C.N.R.S.) – Ecole française de Rome, 1971-1973, p. 37: « Under Diocletian's successors, Sirmium must have played an important role in some of the events of the time, although the sources of the first decade of the 4<sup>th</sup> century do not mention it. Several indications would point to the fact that between the years 308 and 314, Licinius maintained his seat there ». Cf. Barnes, *CE*, p. 62-77, qui tente néanmoins de reconstruire les événements en détails.

Chrétiens de la ville ont reçu l'appui impérial au moins à partir de cette date, sinon dès 311<sup>22</sup>. C'est ce que semble confirmer Sozomène : «ceux de l'Occident, Grecs, Macédoniens et Illyriens célébraient sans crainte, grâce à Constantin qui gouvernait les Romains de ce côté-là»<sup>23</sup>.

À Nicée (325), Domnus condamne l'«arianisme», en accord avec la majorité des évêques présents<sup>24</sup>. D'ailleurs, un événement significatif pour l'histoire religieuse de Sirmium a lieu lors du premier concile œcuménique. En effet, c'est en Illyricum que Constantin aurait exilé Arius et deux de ses partisans, Theonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs<sup>25</sup>. Arius allait y passer près de dix ans, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'Illyricum en général et la ville de Sirmium en particulier. Certains historiens y ont même vu l'origine des tendances homéennes agressives d'évêques pannoniens dont nous aurons à reparler, Valens de Mursa et Ursacius de Singidunum<sup>26</sup>. Nous pouvons ajouter que cela est un fait pratiquement assuré, puisque Athanase affirme qu'ils avaient été formés par Arius lui-même<sup>27</sup>. La présence d'Arius contribue sans aucun doute

---

<sup>22</sup> Annexe I, p. 143-144; Mirkovic (citée n. 21), p. 37-38. Cf. également, sur la chronologie de toute cette période, T.D. Barnes, «Lactantius and Constantine», *JRS* 63 (1973), p. 36-38 (repris dans *CE*, p. 62-77). De même, les travaux suivants sont en faveur de 316 pour la date de la première guerre entre Constantin et Licinius : P. Bruun, *Studies in Constantinian Chronology*, New York, American Numismatic Society Press, 1961, p. 10-12; C. Ehrhardt, «Monumental Evidence for the Date of Constantine's First War against Licinius», *AncW* 23 (1992), p. 87-94; C. Odahl, «Constantine's Epistle to the Bishops at the Council of Arles : A Defense of Imperial Authorships», *JRH* 17 (1993), p. 274-289; H.A. Pohldsander, «The Date of the *Bellum Cibalense* : A Re-examination», *AncW* 26 (1995), p. 89-101 *contra* M. DiMaio Jr., J. Zeuge et J. Bethune, «*Proelium Cibalense et Proelium Campi Ardiensis* : The First Civil War of Constantine I and Licinius I», *AncW* 21 (1990), p. 67-91, qui soutiennent la date traditionnelle de 314 (cf., par exemple, Seeck, p. 162).

<sup>23</sup> Soz., *HE* I, 2, 2 (texte et trad. Festugière, p. 122-123) : «οἱ δὲ ἀνὰ τὴν δύσιν Ἑλληνῆς τε καὶ Μακεδόνες καὶ Ἰλλυριοὶ ἀδεῶς ἐθρήσκουν διὰ Κωνσταντῖνον, ὃς ἠγεῖτο τῶν Ῥωμαίων».

<sup>24</sup> Zeiller, p. 214-215, s'appuyant sur Gélase de Cyzique, *HE* II, 25; G. Bardy, «Les origines de l'arianisme et le concile de Nicée», in Fliche-Martin III, p. 87.

<sup>25</sup> Philost., *HE* I, 9-10; Zeiller, p. 215; Duval (cité n. 40, chap. II), p. 334; Barnes, *CE*, p. 217; *id.*, *AC*, p. 16-17.

<sup>26</sup> M. Simonetti, «Valens de Mursa et Ursace de Singidunum», in *DECA* II, p. 2506-2507. De même, Duval (cité n. 40, chap. II), p. 334-335, souligne que lorsque Arius sera rappelé d'exil et autorisé à participer au concile de Tyr de 335 — celui-là même qui occasionnera l'exil d'Athanase, l'ennemi le plus acharné d'Arius —, ces deux mêmes évêques siègeront à ce concile parmi les partisans d'Arius. La même idée se trouve déjà chez Zeiller, p. 215-216, s'appuyant sur Eus., *VC* IV, 43; Athan., *Apol. c. Ar.* 73-74 et 77.

<sup>27</sup> Athan., *Ep. ad episcopos Aegypti et Libyae* 7; Zeiller, p. 216.

à expliquer l'essor de la doctrine homéenne en Illyricum<sup>28</sup>. Ce qui n'est pas sans rappeler fortement l'exil d'Athanase à Trèves.

Contrecoup quasi inévitable de la présence d'Arius dans la région et de la réaction anti-nicéenne de la fin des années 330, Domnus de Sirmium doit quitter son siège épiscopal, à une date impossible à préciser<sup>29</sup>. Et comme nous l'avons déjà vu, Athanase est exilé à Trèves par Constantin, suite au concile de Tyr (335)<sup>30</sup>. Or, durant son voyage vers la Gaule, Athanase serait passé par Sirmium puisqu'il avait certainement rencontré Domnus à Nicée<sup>31</sup>. Mais à cette époque, Constantin résidait surtout à Constantinople et le parti eusébien tenait le haut du pavé dans les débats religieux orientaux; la réaction anti-nicéenne semblait triompher. Aussi, il n'est pas étonnant de voir l'évêque de Sirmium chassé de son siège épiscopal, lui qui demeurait fidèle au symbole de Nicée et à Athanase, maintenant disgracié.

On remarque donc d'abord que la présence impériale à Sirmium durant la persécution tétrarchique entraîne des mesures plus sévères que dans le reste de la région. L'arrivée de Constantin soulage toutefois les Chrétiens et permet au prélat de Sirmium de participer au processus décisionnel lors du premier concile œcuménique (Nicée, 325). D'autre part, on constate que l'absence de l'empereur laisse libre cours aux ennemis ecclésiastiques de l'évêque local. Ironie du sort, la décision de l'empereur d'exiler Arius et ses partisans en Illyricum joue certainement un rôle majeur dans la formation d'une opposition à l'épiscopat nicéen. Enfin, il convient de souligner que deux des résidences impériales constantiniennes ont reçu «en otage» des prélats récalcitrants, du moins indociles du point de vue de la cour impériale. Ces événements importants, durant la période d'élaboration d'un principe de collaboration entre le pouvoir séculaire et

---

<sup>28</sup> Cf. le commentaire de G. Sabbah au texte de Sozomène (cf. Abréviations : Soz., *HE*), p. 309, n. 3.

<sup>29</sup> Zeiller, p. 217-218, s'appuyant sur Athan., *Hist. Ar.* 5, qui précise : «sous l'autorité de lettres impériales» (*PG* 25, col. 700 : «Βασιλικοῖς γράμμασι μεταστήσαντες») et *Apol. fug.* 3.

<sup>30</sup> Cf. *infra*, chap. I, p. 22-24.

<sup>31</sup> Duval (cité n.40, chap. II), p. 335-336.

religieux qui voit le prince s'impliquer pour la première fois dans l'administration ecclésiastique, ont d'importantes répercussions. Particulièrement par la formation d'allégeances religieuses régionales dans la querelle trinitaire qui suit le concile de Nicée et qui domine pratiquement tout le reste du IV<sup>e</sup> siècle.

## 2) Constance II et les évêques illyriens

La présence de l'évêque de Sirmium au concile de Sardique (343) vient effectivement souligner l'impact de la décision de Constantin d'exiler Arius en Illyrie. Cette région est par la suite étroitement attachée à l'homéisme favorisé par l'empereur Constance. Mais si Photinus, le successeur du dernier évêque nicéen à siéger à Sirmium avant trois décennies, soulève une opposition ecclésiastique généralisée, les évêques occidentaux réunis à Sirmium vers 347 n'osent rien contre le prélat de la résidence impériale. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la déposition de ce dernier coïncide avec l'arrivée de l'empereur dans la ville, quatre ans plus tard. Nous verrons donc toute l'importance de la résidence impériale de Sirmium pour l'entreprise d'unification religieuse de l'empire chère à cet empereur. En effet, c'est dans ce lieu de résidence impériale que se forme ce que les historiens francophones appellent non sans raisons le «trio illyrien». Formé de trois évêques pannoniens, dont l'évêque de Sirmium, ce groupe dirigera l'entreprise d'unification religieuse chère à l'empereur. Ce sont eux qui accompagneront l'empereur à Arles, à Milan, puis qui ourdiront la soumission de Libère de Rome et d'Osius de Cordoue. Le processus trouvera son aboutissement avec le concile de Rimini, où les légats de l'empereur imposeront les formules doctrinales des Illyriens aux évêques occidentaux.

La participation d'Eutherius — le successeur de Domnus — au concile de Sardique (343) est tout ce que nous savons à son sujet<sup>32</sup>. Duval souligne que l'Illyricum est «étrangement absent d'un concile qui se tenait dans sa région»<sup>33</sup>. Or, Valens de Mursa et Ursacius de Singidunum, deux Pannoniens d'Occident, siègent avec les Orientaux et sont mentionnés par Hilaire parmi les hérétiques déposés par la réunion occidentale du concile<sup>34</sup>. C'est la première manifestation de ce qui deviendra la caractéristique religieuse de l'Illyricum pour de nombreuses années à venir : son attachement à l'homéisme propagé par Arius et ses partisans<sup>35</sup>. Car Eutherius est vraisemblablement le dernier représentant nicéen<sup>36</sup> à siéger sur le siège épiscopal de Sirmium. Mort peu après le concile de Sardique (343), lui succède (avant 345) Photinus, rendu célèbre par l'hérésie qui porte son nom<sup>37</sup>.

Cependant, il est possible d'interpréter autrement l'élection de Photinus. Pour Noël Duval, comme les Orientaux avaient rejeté la communion avec Marcel d'Ancyre, le maître de Photinus<sup>38</sup>, sa nomination à Sirmium serait due aux Occidentaux nicéens, qui auraient fait à Marcel «l'hommage d'adopter l'un des

<sup>32</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 4, 40 (CSEL 65, p. 137) : «*Euterius a Pannoniis*»; Zeiller, p. 144. Sur le débat entourant la date de ce concile, cf. Zeiller, p. 228-231; G. Bardy, «La réaction eusébienne et le schisme de Sardique» in Fliche-Martin III, p. 123-124, n. 3; Barnes, *AC*, p. 259, n. 2, qui renvoie à une abondante bibliographie. Le débat semble clos, cependant, et la plupart des historiens acceptent maintenant la date de 343.

<sup>33</sup> Duval (cité n. 40, chap. II), p. 338, s'appuyant sur la liste des signataires transmise par Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 4.

<sup>34</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 3 (CSEL 65, p. 131) : «*Item nomina hereticorum : (1) Ursacius a Singiduno (2) Ualens a Mirsa...*»; Zeiller, p. 234-235; Duval (cité n. 40, chap. II), p. 338.

<sup>35</sup> Cf., par exemple, le titre du second chapitre de Zeiller, p. 259 : «L'arianisme illyrien de Sardique à Rimini».

<sup>36</sup> À cet égard, Mocsy, p. 330, est le seul à affirmer l'arianisme d'Eutherius, sans toutefois citer ses sources. Or, il nous semble évident, à la lumière du texte d'Hilaire (cité n. 31-33), qu'Eutherius n'était pas du même «parti» que Valens et Ursacius, condamnés pour hérésie à Sardique (343) par les Occidentaux.

<sup>37</sup> La mort d'Eutherius est déduite du fait qu'Athanase traite déjà des erreurs théologiques de Photinus au concile d'Antioche de 344 (*De Syn.* 26). Cf. Jer., *De viris illustribus* 107; Zeiller, p. 144; Duval (cité n. 40, chap. II), p. 339. Sur la théologie de Photinus, cf. Hanson, p. 236-238. Brièvement, Photinus soutenait une vision monothéiste de Dieu. Pour lui, le *Logos* était une simple manifestation du Père, un aspect non distinct du Créateur. Le Fils n'avait donc pas existé avant l'Incarnation et devait être défini comme totalement humain, né de Marie. Photinus était ainsi accusé par tous de réduire le Christ à un simple mortel adopté par Dieu. D'où l'accord unanime entre Orientaux et Occidentaux pour le condamner.

<sup>38</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 5, 4 (CSEL 65, p. 142) : «*Fotinus Syrmienensis episcopus fuit a Marcello imbutus; nam et diaconus sub eo aliquandiu fuit*»; Zeiller, p. 260.

siens)<sup>39</sup>. Et si nous ignorons les détails de son élection, il semble qu'elle ait été régulière, puisque cela ne fait jamais partie des accusations formulées contre lui par ses ennemis<sup>40</sup>. Mais rapidement, le nouvel évêque de Sirmium se fait remarquer pour sa théologie non-orthodoxe et est condamné, dès 345, par un concile occidental réuni à Milan<sup>41</sup>. Or, «sur ces entrefaites, on se réunit à Sirmium. Photinus est convaincu d'être hérétique, lui qui depuis longtemps avait été accusé d'erreur et retranché depuis un moment de la communion. Mais, même alors, il ne put être écarté, à cause de l'action du peuple»<sup>42</sup>. Ce témoignage fait penser à plusieurs qu'un concile s'est peut-être réuni vers 347/348 pour condamner Photinus<sup>43</sup>. Outre l'appui populaire, les évêques occidentaux manquaient néanmoins des moyens requis pour faire appliquer les sentences du concile. Tout ce qu'ils pouvaient faire était de communiquer à l'épiscopat oriental la sentence contre l'évêque de Sirmium<sup>44</sup>.

---

<sup>39</sup> Duval (cité n. 40, chap. II), p. 339.

<sup>40</sup> Duval (cité n. 40, chap. II), p. 339; Zeiller, p. 260.

<sup>41</sup> Cf. *infra*, chap. II, p. 55-56, où nous avons également eu l'occasion de voir que Valens et Ursacius en avaient profité pour rétablir la communion avec les Occidentaux, en acceptant de rejeter l'homéisme.

<sup>42</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B II, 9, 1 (trad. Duval [cité n. 40, chap. II], p. 343; texte CSEL 65, p. 146) : «*Uerum inter haec Syrmium conuenitur. Fotinus hereticus deprehensus, olim reus pronuntiatum et a communione iam pridem unitatis abscisus, ne tum quidem per factionem populi potuit ammoueri*».

<sup>43</sup> Barnes, *AC*, app. 10, p. 231, remet en question l'historicité de ce concile (qu'il condamne définitivement comme «unhistorical», p. 266, n. 28), puisqu'à cette date, Constant est toujours auguste d'Occident et qu'un concile oriental (supposé traditionnellement; cf., par exemple, Zeiller, p. 264) ne peut s'être tenu dans son territoire. Il ne semble cependant pas avoir tenu compte de Duval (cité n. 40, chap. II), p. 343, qui suggère que «ce sont des Occidentaux [...] qui sont allés convaincre Photin[us] d'erreur à Sirmium même. Car, jusqu'ici, en se gardant ou en refusant de comparaître, Photin[us] échappait aux mesures canoniques : on ne peut condamner un absent» (même idée chez Simonetti [cité n. 26], p. 2300, qui indique que les données sont contradictoires). À ce sujet, Barnes se borne à dire qu'il est difficile de comprendre pourquoi les Occidentaux seraient allés eux-mêmes à Sirmium, où Photinus avait un bon support local. Ces arguments ne nous semblent pas décisifs et nous maintenons l'existence d'une réunion à Sirmium, sur la base du texte d'Hilaire. D'autant plus que Barnes soutient qu'il est préférable d'assigner ce texte au concile de 351. Or, Hilaire parle bien de l'impossibilité d'agir due au support populaire. Mais comme nous le verrons bientôt, c'est la présence de Constance II, en 351, qui entraînera l'exil de Photinus; le texte d'Hilaire ne peut donc être attribué au concile de 351, à moins d'en éliminer l'allusion au peuple. Cf. également Zeiller, p. 263; Meslin, p. 264-268; Hanson, p. 313.

<sup>44</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B II 9, 2 (CSEL 65, p. 146) : «... *deinceps synodum fuisse contractam neque tum, cum de Fotino decretum ab Occidentalibus est et ad Orientales relatum, aliquod in eum expressum fuisse iudicium...*»; Duval (cité n. 40, chap. II), p. 344.

En 351, la présence de l'empereur allait faire toute la différence<sup>45</sup>. En fait, on peut affirmer que si l'usurpation de Magnence et implicitement la mort de Constant ont bouleversé la situation religieuse occidentale<sup>46</sup>, c'est de Sirmium que Constance II démarre sa grande entreprise de rétablissement de l'unité de la foi. Dans ce contexte, l'arrivée de Constance dans la ville — pour la guerre civile contre l'usurpateur — permet aux évêques illyriens accompagnant la cour de reprendre la lutte contre Photinus<sup>47</sup>. Apparemment, dans les premiers mois de 351, ce dernier fait appel à l'empereur des nombreuses condamnations prononcées contre lui<sup>48</sup>. Constance II répond en sommant un concile dont la date est incertaine mais certainement postérieure à la victoire sur Magnence, le 28 septembre 351 à Mursa. Ce concile réaffirme la condamnation de l'évêque et le dépose de son siège, à la suite d'un débat avec Basile d'Ancyre<sup>49</sup>. C'est ce que rapporte Sozomène :

En ce temps-là, Photin[us], chef de l'Église de Sirmium, qui, auparavant déjà, avait introduit une hérésie nouvelle, alors que l'empereur se trouvait encore présent en ce lieu, soutenait ouvertement sa croyance personnelle. Naturellement disert et capable de persuader, il en entraînait beaucoup à partager sa doctrine. [...] Car il se manifestait une différence absolue entre la foi de Photin[us] et d'une part ceux qui approuvaient la tradition des pères de Nicée, d'autre part ceux qui louaient la doctrine d'Arius. De cela l'empereur aussi était irrité; et comme il résidait alors à Sirmium, il convoqua un synode<sup>50</sup>.

<sup>45</sup> Annexe I, p. 146. Cela a déjà été reconnu par Pietri (cité n. 35, chap. I), p. 154, qui affirme que : «la présence d'un Auguste avec ses légions contraignit le prélat à répondre de sa théologie devant un concile convoqué par l'empereur».

<sup>46</sup> Cf. *infra*, chap. I, p. 29-30 et chap. II, p. 56-57.

<sup>47</sup> À ce sujet, cf. l'histoire rapportée par Sulp. Sev., *Chron.* II, 38, 5-7, selon lequel Valens de Mursa s'était organisé pour annoncer lui-même à l'empereur la victoire sur Magnence et que l'empereur attribuait par la suite cette victoire aux mérites de Valens. Cf. également Meslin, p. 268.

<sup>48</sup> Annexe I, p. 146.

<sup>49</sup> Epiph., *Pan.* 71, 1-5, rapporte les détails du débat. Son information proviendrait des rapports sténographiques de la rencontre (Williams [cf. Abréviations, Epiph., *Pan.*], II, p. 418, n. 1). Cf. également Soc., *HE* II, 29, 30 et Soz., *HE* IV, 6, mais dont la crédibilité est réduite par leur confusion avec le concile de Sirmium de 357 (cf. Hanson, p. 325; Barnes, *AC*, p. 272-273, n. 1). Sur ce concile, cf. Barnes, *AC*, p. 109, pour qui l'investigation préliminaire (pour laquelle l'empereur a nommé un grand nombre de dignitaires de la cour, comme le rapporte Épiphane) ne doit pas être confondue avec le concile proprement dit, postérieur à la bataille de Mursa, dont les décisions vont servir de base à la tentative de l'empereur pour imposer sa politique ecclésiastique à l'Occident nouvellement conquis. Cf. également Pietri (cité n. 35, chap. I), p. 154, n. 121, qui affirme que l'hypothèse qui place le concile après Mursa est la plus probable; Zeiller, p. 267-272; H.C. Brennecke, *Studien zur Geschichte der Homöer : Der Osten bis zum Ende der homöischen Reichskirche*, Tübingen, Beiträge zur historischen Theologie, 1988, p. 91-93.

<sup>50</sup> Soz., *HE* IV, 6, 1-3 (texte et trad. Festugière, p. 202-206) : «Ἐν τούτῳ δὲ Φωτεινὸς τὴν ἐν

Pour Hunt, il est hautement significatif qu'en plein milieu des préparatifs de guerre contre l'usurpateur, l'empereur trouve le temps d'assembler des hommes de haut rang pour délibérer sur les vues doctrinales de l'évêque local<sup>51</sup>. La disparition de Constant et la menace qu'il laissait planer sur Constance II, par sa puissance militaire supérieure, permet à la cour illyrienne d'éliminer ses opposants. Ainsi, le concile condamne conjointement Photinus, Marcel d'Ancyre et Athanase<sup>52</sup>. Une fois la victoire militaire acquise sur l'usurpateur et le dernier rempart de résistance éliminé, la voie était grande ouverte pour l'imposition à l'Occident des positions théologiques des évêques de la cour<sup>53</sup>. Nous avons déjà eu l'occasion de voir l'aboutissement du processus, à Arles (353) d'abord, à Milan (355) ensuite<sup>54</sup>.

Le déroulement des faits à Sirmium est semblable en tous points avec les événements d'Arles et de Milan. Comme dans les cas de Paulin de Trèves et

---

Σιρμιάς ἐκκλησίαν ἐπιτροπεύων, ἤδη πρότερον καινῆς αἰρέσεως εἰσηγητῆς γενόμενος, ἐπι τοῦ Βασιλέως ἐνδημοῦντος ἐνθάδε ἀναφανδὸν τῷ οἰκείῳ συνίστατο δόγματι. Φύσεως δὲ ἔχων εὖ λέγειν, καὶ πείθειν ἰκανὸς πολλοὺς εἰς τὴν ὁμοίαν ἑαυτῶ δόξαν ἐπηγάγετο. [...] Καθάπαξ γὰρ τὸ διαφωνοῦν ἐδείκνυτο τῆς Φωτεινοῦ πίστεως πρὸς τε τῶν ἐν Νικαίᾳ τὴν παράδοσιν θαυμαζόντων καὶ τῶν τὴν Ἀρείου δόξαν ἐπαινοῦντων. Ἐπὶ τούτοις δὲ καὶ ὁ Βασιλεὺς ἐχαλέπαιεν· ἐν δὲ τῷ τότε ἐν Σιρμιάς διατρίβων σύνοδον συνεκάλεσε».

<sup>51</sup> E.D. Hunt, «The Successors of Constantine», in *CAH* 13, p. 20.

<sup>52</sup> Sulp. Sev., *Chron.* II, 37, 5 (CSEL 1, p. 90) : «*Igitur Arriani astuto consilio miscent innoxium criminosis, damnationemque Photini et Marcelli et Athanasii eadem sententia comprehendunt*». Cf. Barnes, *AC*, p. 110.

<sup>53</sup> Sur ces derniers, cf. Lucifer Calarit., *De non conveniendo* 7, qui les appelle «*familiares amici*»; Hil., *In Const.* 10, 13 et surtout 27, 19 (texte et trad. Rocher, p. 222) : «*cum paucis satellibus tuis profanus impugnas*»; Hunt (cité n. 51, chap. II), p. 86; Pietri (cité n. 35, chap. I), p. 164, s'appuyant sur Amm. XXI, 16, 18 (Fontaine et al., III, p. 72) : «*scrutanda perplexius quam componenda gravius excitavit discidia plurima*», affirme que Constance ne se croyait pas apte à participer aux débats ecclésiastiques. C'est cette attitude, continue Pietri, qui aurait donné tant de pouvoir aux évêques de la cour (qu'il qualifie ainsi : «le petit *consilium* de prélats qui conseillaient, [...] qui s'efforçaient âprement de s'insinuer dans la faveur du prince»). Pour la campagne militaire contre Magnence, cf. Soc., *HE* II, 28, 23; Zon. XIII, 7; Philost., *HE* III, 22; Jul., *Or.* I, 28-29; III, 7, 14; 36, 18; Zos. II, 46-49; *Cons. Const. a.* 351; ; J. Šašel, «The Struggle between Magnentius and Constantius II for Italy and Illyricum», *ZAnt* 21 (1971), p. 205-216; Mocsy, p. 285-286; Mirkovic (cité n. 21), p. 38-39; Hunt (cité n. 51), p. 14-22.

<sup>54</sup> Cf. *infra*, chap. I, p. 30-31 et chap. II, p. 57-62. Rappelons que Girardet (cité n. 65, chap. I), p. 63-91 et Barnes, *AC*, p. 110, n. 9, p. 273 soutiennent tous deux que c'est la lettre synodale du concile de Sirmium de 351 qui aurait été présentée aux Occidentaux, à Arles et à Milan, pour être ratifiée. Cf. *infra*, chap. I, p. 32, n. 65. Rajoutons ici le commentaire de D.H. Williams, «Another Exception to Later Fourth-Century 'Arian' Typologies : The Case of Germinius of Sirmium», *J ECS* 4 (1996), p. 342, n. 20a.

Denys de Milan, Photinus est exilé. Et tout comme à Milan, Constance et son conseil d'évêques installent un des leurs, Germinius de Cyzique<sup>55</sup>. Soulignons, avec Meslin, comment «l'importance de Sirmium, résidence impériale et métropole religieuse, explique que Constance y ait imposé un évêque de son choix»<sup>56</sup>. À cet égard, il est probablement significatif que Constance n'ait jamais tenté d'imposer un évêque homéen à Trèves, où il n'a jamais résidé et où on demeurerait probablement fortement attaché à l'évêque d'Alexandrie qui y avait été exilé. Par ailleurs, Germinius s'intègre si bien au groupe d'évêques de la cour de Constance qu'on le voit à Milan, en 355, parmi les évêques qui exilent Denys. Il fait également partie de l'ambassade envoyée à Eusèbe de Verceil pour le prier de se présenter à ce synode où il signera la condamnation d'Athanase<sup>57</sup>. C'était le début d'une longue carrière comme «agent ecclésiastique» de l'empereur<sup>58</sup>.

En effet, dès 356, dans le but d'obtenir son retour d'exil, Libère de Rome rédige une lettre de confession adressée non pas à l'empereur, mais à Valens, Ursacius et Germinius<sup>59</sup>. Pour Williams, la déférence de Libère<sup>60</sup> envers le «trio illyrien» révèle l'importance de la dépendance impériale à l'égard des évêques de la cour et la coalition entre évêques et empereurs pour la mise au pas religieuse de l'Occident<sup>61</sup>. Après deux ans d'exil, Libère cède à la peur et souscrit à la demande de l'empereur de ratifier le credo de 351<sup>62</sup>. C'est ce que rapporte Philostorge, selon l'*Épitome* de Photius :

<sup>55</sup> Athan., *Hist. Ar.* 74; Zeiller, p. 144 et 270; Williams (cité n. 54), p. 335-357.

<sup>56</sup> Meslin, p. 67.

<sup>57</sup> Cf. la lettre du concile de Milan à Eusèbe de Verceil, «*Epistola synodica*» 1 (*CCSL* 9, p. 119); Williams (cité n. 54), p. 342; Duval (cité n. 40, chap. II), p. 347, n. 63-64; Meslin, p. 67.

<sup>58</sup> Cf. Williams (cité n. 54), p. 342 : «This was not the last time that Germinius would serve as the emperor's agent (notre emphase) in the 'binding and loosing' of western prelates who refused to comply with Constantius' goals of achieving ecclesiastical unity through doctrinal uniformity».

<sup>59</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B VII, 10.

<sup>60</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B VII, 10, 2, 3 (*CSEL* 65, p. 172) : «*per vos pax ecclesiae Romanae fuerit reddita*».

<sup>61</sup> Williams (cité n. 54), p. 343. À ce sujet, Meslin, p. 68, affirmait déjà qu'il constituait, avec Valens de Mursa et Ursacius de Singidunum, le «trio illyrien».

<sup>62</sup> Athan., *Hist. Ar.* 41, 2; *Apol. c. Ar.* 89, 3; Theod., *HE* II, 17, 1; T.D. Barnes, «The Capitulation of Liberius and Hilary of Poitiers», *Phoenix* 46 (1992), p. 256-265 (sur la chronologie : arrestation de Libère en 355 et retour en 357; et démonstration que Libère a signé le credo de 351, non pas celui de 357); Barnes, *AC*, p. 130.

Il (Constance) se rendit lui-même à Sirmium et y demeura quelque temps. De là il rappela d'exil Libère, l'évêque de Rome, que les Romains regrettaient beaucoup, et il le rendit à ceux qui le réclamaient. Alors, il (Philostorge) rapporte que Libère reçut l'ordre d'écrire contre l'*homoousion* et contre Athanase et que même l'évêque Osius en fit autant lorsqu'un certain synode réuni à Sirmium parvint à leur faire embrasser ses vues<sup>63</sup>.

Comme le note Philostorge, le vieil Osius, probablement centenaire (c'est vraisemblablement lui qui avait présidé au concile de Nicée en 325), allait lui aussi céder. Car après la capitulation de Libère et après avoir prudemment évité les conciles d'Arles et de Milan, il demeurait le seul évêque occidental d'importance à refuser de ratifier le credo de Sirmium et la condamnation d'Athanase. Constance le somme à la cour en même temps que Libère. L'empereur le presse de se plier à sa volonté, mais devant la résistance acharnée du prélat, il lui donne la permission de retourner en Espagne. Au bout de quelques mois durant lesquels l'empereur lui écrit quelques lettres où se mêlent flatteries et menaces, Constance le convoque de nouveau à la cour et le détient durant une année entière à Sirmium, où Germinius pouvait le harceler de ses prières. Finalement, l'intimidation et le harcèlement viennent à bout de ses forces. Potamius de Lisbonne arrive à Sirmium durant l'été de 357. Quoique Osius refusait toujours de condamner Marcel, Photinus et Athanase ou d'accepter le credo de 351, on le force à autoriser de son nom le manifeste dans lequel, pour la première fois, le credo de Nicée était officiellement répudié<sup>64</sup>.

C'est le concile de 357, qualifié de «blasphème» par ses opposants, qui interdit l'usage des mots *homoousios*, *homoiousios* ou de tout autre utilisant le préfixe *ousia* et omet, pour la première fois, la condamnation traditionnelle de l'«arianisme»<sup>65</sup>. Mais pour Barnes, cette petite réunion n'a pas formulé de credo

---

<sup>63</sup> Philost., *HE IV*, 3 (trad. Rusch, p. 169; texte GCS 21, p. 59-60) : «Αὐτός δὲ ἐν Σερμίων παραγενόμενος διῆγεν. Ἐν ᾧ καὶ τὸν Ῥώμης ἐπίσκοπον Λιβέριον, ὑπὸ Ῥωμαίων ἐπιζητο ὑμενουσφόδρα, τῆς φυγῆς κατάγει καὶ ἀποδίδωσι τοῖς αἰτησαμένοις. τῆνικαῦτα δὲ οὗτός φησι καὶ Λιβέριον κατὰ τοῦ ὁμοουσιίου καὶ μὴν καὶ κατὰ γε τοῦ Ἀθανασίου ὑπο γράφαι, ὁμοίως δὲ καὶ τὸν ἐπίσκοπον Ὀσίον, συνόδον τινὸς ἐνταῦθα συστάσης καὶ εἰς ὁμοφωνίαν αὐτοῦς ὑποσπασαμένης»; cf. également Soz., *HE IV*, 15, 1.

<sup>64</sup> Athan., *Hist. Ar.* 42-46. Nous suivons ici la reconstruction de Barnes, *AC*, p. 138.

<sup>65</sup> La version latine du credo de Sirmium se trouve chez Hil., *De Syn.* 11; la version grecque chez Athan., *De Syn.* 28; Williams (cité n. 54), p. 343; Hanson, p. 343-347; Zeiller, p. 276-278; Barnes, *AC*, p. 138-139. Pour Meslin, p. 276-279, surtout p. 278, si le «trio illyrien» précise sa position

officiel accepté formellement par un concile d'évêques<sup>66</sup>. Le document qui en a résulté aurait plutôt été rédigé par Osius et Potamius de Lisbonne, en présence du «trio illyrien» (Ursacius, Valens et Germinius). Ce groupe aurait donc tenté d'utiliser l'autorité d'Osius pour discréditer le credo de Nicée<sup>67</sup>. De plus, il n'est même pas possible de déterminer si Constance était présent ou non<sup>68</sup>. Quoiqu'il en soit, il est clair que les évêques présents à Sirmium bénéficiaient de l'appui impérial. Pour plusieurs, cet événement constitue également un point tournant. En effet, le document produit ne fait aucun compromis. Il s'agit du manifeste d'un parti qui s'est placé dans la tradition d'Arius, malgré qu'il ne reproduit pas tout à fait sa doctrine. Ainsi, selon Hanson, il devient un catalyseur permettant à tous de se situer par rapport à cette ligne de démarcation bien tranchée<sup>69</sup>. En Occident, son effet est d'augmenter l'intensité de l'aversion des évêques nicéens pour les incursions répétées des Illyriens<sup>70</sup>. Or, les Orientaux réagissent également contre cette tentative d'imposition doctrinale.

Basile d'Ancyre, leader de la tendance orientale plus modérée, réunit un concile dans sa ville épiscopale, durant les premiers mois de 358<sup>71</sup>. Comme l'empereur et les évêques de la cour demeurent le haut lieu décisionnel sur le plan religieux, Basile envoie une délégation à Sirmium pour faire admettre

---

doctrinale, c'est qu'il est convaincu d'avoir triomphé de tous ses ennemis. Il s'agirait donc d'une déclaration susceptible de rallier le plus grand nombre par une proposition assez équivoque tout en abolissant de façon définitive la doctrine de la consubstantialité.

<sup>66</sup> Barnes, *AC*, p. 139, 231-232; Williams, p. 19 et *id.* (cité n. 54), p. 343, sans toutefois mentionner ouvertement l'emprunt de cette idée à son directeur de thèse. Déjà, Meslin, p. 276, soutenait que l'opération disciplinaire effectuée en Occident dans les années précédentes nécessitait maintenant une mise au point doctrinale, une définition de l'orthodoxie officielle. Ce serait, pour lui, l'origine de ce pseudo-concile de 357.

<sup>67</sup> Barnes, *AC*, p. 139.

<sup>68</sup> Hanson, p. 344, n. 116, s'appuyant sur R. Klein, *Constantius II. und die christliche Kirche*, Darmstadt, 1977, p. 64 (*non vidi*).

<sup>69</sup> Hanson, p. 347.

<sup>70</sup> Williams, p. 18. Pour Barnes, *AC*, p. 141, c'est dans ce contexte que Hilaire de Poitiers, alors en exil en Phrygie, rédige une œuvre de polémique historique contre le «blasphème de Sirmium» (dont nous sont parvenus uniquement les fragments édités par A. Feder dans *CSEL* 65). Selon lui, il y passait en revue les conciles de Sardique, Sirmium (351), Arles et Milan avec la certitude que les attaques contre Athanase étaient dirigées contre l'orthodoxie. Il traitait de la capitulation de Libère, insistait sur le credo de Nicée comme la garantie de la vraie foi et présentait ses arguments comme une attaque contre Ursacius et Valens (nous verrons bientôt pourquoi Germinius en est exclu). Enfin, selon Barnes, l'œuvre d'Hilaire a un impact immédiat.

<sup>71</sup> Soz., *HE* IV, 13.

l'orthodoxie de la formule du concile d'Ancyre<sup>72</sup>. Pour certains, qui reconnaissent toutefois ignorer comment cela s'est produit, Basile aurait convaincu l'empereur d'aller à l'encontre de ses «conseillers», les membres du «trio illyrien»<sup>73</sup>. Selon cette interprétation, ce «concile» de 358 serait un retour à la formule de 351, solution de compromis devant le désaccord des évêques de la cour, supprimant implicitement la déclaration de 357<sup>74</sup>. Pour Barnes, cependant, cette réunion de 358 n'est autre que «the political activities of a small number of eastern bishops at court»<sup>75</sup>. Le témoignage de Sozomène n'est à son avis que pure reconstruction imaginaire, puisqu'il relie ces événements à la présence de Libère à Sirmium. Or, il ne fait aucun doute pour Barnes que Libère était de retour à Rome à l'été 357<sup>76</sup>. Quoiqu'il en soit de la réalité et de la formalité, sur le plan ecclésiastique, de cette réunion, elle démontre clairement l'importance de Sirmium comme capitale religieuse de l'empire durant la période de résidence de Constance II. De même, il convient de souligner la présence à la cour de la résidence impériale de Sirmium des évêques de Singidunum, de Mursa et d'Ancyre. Comme dans le cas de Martin de Tours qui devait se rendre à Trèves afin de participer à l'élaboration de la politique ecclésiastique, ces évêques doivent abandonner leurs communautés respectives et se rendre à la cour de l'empereur qui leur est la plus accessible et surtout là où l'empereur partage leur vision du christianisme.

---

<sup>72</sup> Epiph., *Pan.* 73, 2-11, cite la lettre synodale d'Ancyre; 12-21 reproduit la lettre rédigée par Basile et Georges de Laodicée. Cf. surtout 14, 7-8 (trad. Williams, II, p. 449) : «... they were the first to portray the Son as unlike the Father in essence, since they supposed, from something they had unearthed in a letter by the venerable bishop Hosius in which the essential unlikeness is mentioned, that the church had affirmed it. However, since the easterners who came to Sirmium last year (i.e. en 358) exposed this sect's sharp practice, they tried their best, in order to escape punishment for their assaults on the church's faith, to remove the term, «being», which was used by the fathers, from the church's teaching for these reasons, as another way of lending apparent strength to their sect». Cf. Bardy, «Les variations de l'arianisme», in Fliche-Martin III, p. 156-157.

<sup>73</sup> Meslin, p. 280-281, s'appuyant sur Soz., *HE* IV, 14, qui reproduit la lettre rédigée par Constance aux Antiochéens, après sa rencontre avec Basile. Ce dernier aurait d'ailleurs rédigé un mémoire pour convaincre les évêques illyriens de l'orthodoxie de sa doctrine (Hil., *De Syn.* 81). Cf. également Zeiller, p. 279-280; Bardy (cité n. 72), p. 157-159; Hanson, p. 357-358; Pietri (cité n. 34, chap. I), p. 327.

<sup>74</sup> Bardy (cité n. 72), p. 158; Meslin, p. 281-282. Les tenants de cette interprétation soutiennent également que Libère souscrivit à cette formule de foi. Ce qui semble impossible, selon Barnes (cité n. 62), surtout p. 257-261.

<sup>75</sup> Barnes, *AC*, p. 232; cf. également (en complément des travaux cités à la n. 73) p. 318, n. 14, sur la bibliographie antérieure en faveur d'un concile formel à Sirmium, en 358.

<sup>76</sup> Barnes, *AC*, p. 232, s'appuyant sur Barnes (cité n. 62).

La conséquence de cette réaction des évêques orientaux est la convocation d'un concile général qui devait se rassembler à Nicomédie. Mais la destruction de la ville par un tremblement de terre force l'empereur à relocaliser la rencontre à Rimini pour les évêques occidentaux et à Séleucie pour leurs d'Orient<sup>77</sup>. La capitulation de Libère et d'Osius faisait espérer à Constance la reddition totale de l'Occident; pour cette raison, il rappelle tous les membres du clergé récemment exilés. Aussi, la réunion de 358 avait montré que le «parti» de Basile pouvait s'entendre, en quelque sorte, avec les évêques de la cour<sup>78</sup>. Constance était bien décidé à orienter le sens des débats par la présentation d'une formule de foi dès l'ouverture des conciles. Naturellement, la rédaction de cette formule est confiée aux évêques de la cour, sous la supervision de l'empereur lui-même, comme l'atteste une lettre de Germinius de Sirmium reproduite par Hilaire :

Under the gaze of the Emperor himself, in the presence of George bishop of the church of Alexandria, of Pancratius bishop of Pelusium, of Basil then bishop of Anquiria [Ancyra], in the presence too of Valens himself, of Ursacius and of my unimportant self, after a disputation on the faith which lasted till nightfall, Marcus was chosen by us all to draw up a creed composed according to a fixed pattern. The following was written in that creed : 'The Son is like the Father in all things, as the holy scriptures say and teach'; and we all agreed to this full profession of faith and signed it with our own hands'<sup>79</sup>.

C'est le fameux «credo daté», ainsi nommé parce qu'il mentionne la date exacte de sa composition : le 22 mai 359<sup>80</sup>. Ce credo met fin à l'ascendance temporaire de Basile puisque, en reprenant un des éléments clés de la déclaration de 357, le mot *ousia* est condamné formellement<sup>81</sup>. Comme lors de la «mise au pas» de l'épiscopat occidental qui avait suivi l'élimination de Magnence,

<sup>77</sup> Pour le tremblement de terre, daté du 24 août 358, Amm. XVII, 7, 1-7 (un autre a également eu lieu le 2 décembre 362; cf. Amm. XXII, 13, 5). Les deux conciles séparés sont attestés par les sources citées à la n. 79.

<sup>78</sup> Hanson, p. 362.

<sup>79</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B VI, 3 (trad. TTH 25, p. 103; texte CSEL 65, p. 163) : «... in conspectu eiusdem imperatoris, praesentibus Georgio episcopo Alexandrinorum ecclesiae, <Pancratio episcopo> Pelusinorum, Basilio episcopo tunc Anquiritano, praesente etiam ipso Valente et Ursatio et mea paruitate, post habitam usque in noctem de fide disputationem et ad certam dictasse, in qua fide sic conscriptum est : 'filium similem patri per omnia, ut sanctae dicunt et docent scripturae', cuius integrae professioni omnes consensimus et manu nostra suscripsimus». Cf. également Soz., *HE* IV, 16, 19-20; Athan., *De Syn.* 8, 3-7; Soc., *HE* II, 37, 18-24; Epiph., *Pan.* 73, 22, 5-8.

<sup>80</sup> Athan., *De Syn.* 8; Soc., *HE* II, 37.

<sup>81</sup> Epiph., *Pan.* 73, 15, 1; Meslin, p. 284.

l'empereur s'attend à ce que les évêques rassemblés ratifient un document qu'on leur présente. Car ni Constance, ni les évêques de la cour n'ont participé aux conciles de Rimini et de Séleucie. Mais des commissaires impériaux allaient superviser étroitement le déroulement des réunions et influencer les procédures<sup>82</sup>.

Le concile occidental se réunit vers la fin de mai. Plus de quatre cents évêques y auraient participé, dont la grande majorité étaient nicéens<sup>83</sup>. Toutefois, forts de l'appui impérial et de la présence du préfet Flavius Taurus, les homéens minoritaires s'attachent rapidement à demander la ratification du formulaire de Sirmium (le «credo daté»). Les évêques occidentaux refusent toute innovation au symbole de Nicée et exigent la condamnation d'Arius. Ils finissent par excommunier les évêques illyriens, reconnus coupables d'hérésie<sup>84</sup>. Les évêques de Rimini sont finalement victimes d'une fraude par Valens, qui feint de professer un anti-arianisme qui convainc les Pères à signer, à Nikè, un formulaire théologique contraire à leurs convictions<sup>85</sup>. De plus, l'empereur utilise la stratégie de l'attente prolongée pour forcer les prélats à capituler. Finalement, il obtient gain de cause sur les deux synodes de Rimini et Séleucie et parvient à imposer la formule des évêques illyriens à l'épiscopat de tout l'empire lors d'un nouveau concile convié à Constantinople au début de 360<sup>86</sup>. Mais Constance avait quitté Sirmium en juin, pour passer l'hiver 359/360 à Constantinople. Il part bientôt en campagne contre les Perses, pour ne plus jamais revenir en Occident<sup>87</sup>.

---

<sup>82</sup> Barnes, *AC*, p. 144, s'appuyant sur Athan., *De Syn.* 8, 2. Cf. également Hil., *Frg. hist.* Ser. A VIII (lettre de Constance à l'assemblée de Rimini donnant des instructions aux évêques); V-VI et VIII-IX pour d'autres documents relatifs au concile de Rimini. De même, Sulp. Sev., *Chron.* II, 41-45, qui mentionne (41, 1 [CSEL 1, p. 94] : «*idque Tauro praefecto imperat, ut collectos in unum non ante dimitteret, quam in unam fidem consentirent, promisso eidem consulatu, si rem effectui tradidisset*») que l'empereur avait promis le consulat à Taurus s'il réussissait dans sa tâche.

<sup>83</sup> Athan., *De Syn.* 8; Sulp. Sev., *Chron.* II, 41; Soz., *HE IV*, 17.

<sup>84</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. A IX, 3.

<sup>85</sup> Soc., *HE II*, 37, 96 et Soz., *HE IV*, 19, 8 rapportent d'ailleurs que la similitude des noms (avec Nicée) aurait porté les évêques à ratifier ce credo «nicéen». Sur les événements relatifs à ces conciles en général cf., parmi l'abondante bibliographie : Y.-M. Duval, «La 'manœuvre frauduleuse' de Rimini. À la recherche du *Liber aduersus Vrsacium et Valentem*», in Labande, éd. (cité n. 52, Introduction), p. 51-103; Zeiller, p. 282-292; Bardy (cité n. 72), p. 161-168; Hunt (cité n. 51), p. 34-36; Pietri (cité n. 34), p. 328-335; Barnes, *AC*, p. 133-135; 144-149.

<sup>86</sup> Zeiller, p. 288.

<sup>87</sup> Cf. Barnes, *AC*, p. 223-224.

Le règne de Constance souligne de façon éclatante comment le pouvoir impérial pouvait favoriser et imposer une certaine vision théologique. Dans ce cas-ci, nous avons vu comment l'évêque de Sirmium, dont la théologie n'avait pas la faveur de l'empereur, a été évincé au profit d'un serviteur plus dévoué à son maître. Nous avons eu l'occasion de constater l'importance qu'a pu prendre la ville de Sirmium dans le processus d'unification de la foi chère à l'empereur, appuyé par les évêques illyriens. Ce que Hunt avait par ailleurs déjà noté : «this process naturally thrust into prominence those bishops closest to the court and most accessible to the emperor : [...] it was now the turn of imperial Sirmium to host the creed-making process»<sup>88</sup>. Cependant, la faiblesse de ce «parti illyrien» est sa dépendance à l'égard de la faveur impériale. En effet, cette situation durerait aussi longtemps que l'empereur demeurerait au pouvoir. Or, c'est probablement en février 360 que Julien est proclamé empereur à Paris.

### 3) De Julien à la mort de Valentinien

Le déclenchement de la guerre civile entre Julien et Constance, par l'usurpation du César à Paris, touche directement la résidence impériale de Sirmium. En effet, Julien arrive dans la ville en 361, d'où il amorce sa campagne contre Constance. Son rival éliminé, l'Apostasie de l'empereur permet la renaissance des intérêts nicéens. À Sirmium, le rappel des exilés entraîne le retour de Photinus qui jette le trouble dans la cité. De même, la réaction nicéenne se manifeste par l'apparition de Martin de Tours et d'Eusèbe de Verceil à Sirmium, qui tentent d'éliminer les croyances «hérétiques». Mais rapidement, nous verrons comment l'avènement de Valentinien change les données de la situation religieuse. Le nouveau souverain, étranger aux querelles religieuses, provoque le second exil de Photinus. Enfin, comme à Milan, l'évêque homéen du siège de la

---

<sup>88</sup> Hunt (cité n. 51), p. 32-33.

résidence impériale conserve son poste jusqu'à sa mort, qui entraîne néanmoins l'élection d'un nicéen à Sirmium, le premier depuis plus de trente ans. Cette partie nous permettra donc surtout de constater comment la disparition de Constance entraîne, au plan religieux, la chute du «parti» illyrien à la cour de Sirmium.

L'importance de la ville, à tout le moins au plan stratégique, nous est révélée par le récit d'Ammien Marcellin concernant la campagne de Julien contre Constance II. En effet, l'historien décrit comment le César rebelle descend rapidement le Danube pour prendre Sirmium par surprise, où il aurait apparemment été accueilli en triomphe. Ammien ne tient évidemment pas compte du contexte chrétien de cet événement<sup>89</sup>. Mais l'historien moderne n'en demeure pas moins perplexe devant l'attitude des citoyens de Sirmium. Leur comportement, tel que rapporté par Ammien, offre trois explications possibles : soit qu'ils détestaient les politiques de Constance et ont accueilli leur libérateur en héros, soit qu'ils n'avaient guère le choix face à l'armée du nouvel empereur, soit qu'Ammien exagère la ferveur de l'accueil fait à son propre héros.

Si nous optons pour un amalgame des deux dernières possibilités comme étant l'explication la plus plausible, il demeure néanmoins que certains indices permettent d'étayer la première proposition. D'autant plus que Sozomène raconte que le concile de Constantinople (360) avait exilé Basile d'Ancyre pour avoir, en 358, animé le clergé de Sirmium contre son évêque, Germinius<sup>90</sup>. Un autre témoignage démontre cependant le support dont jouissait Germinius dans sa communauté. En effet, l'*Altercatio Heracliani* rapporte que le 13 janvier 366, à la suite d'une discussion publique entre l'évêque et des laïcs nicéens, le peuple

---

<sup>89</sup> Sur l'*adventus* de Julien à Sirmium, cf. Amm. XXI, 10, 2-5. Nous reprenons ici quelques thèmes développés dans «Ammien Marcellin et l'*adventus* de Julien à Sirmium» (à paraître). Pour l'attitude d'Ammien à l'égard du christianisme, cf. T.D. Barnes, *Ammianus Marcellinus and the Representation of Historical Reality*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1998, chap. VIII : «Christian Language and Anti-Christian Polemic», p. 79-94, qui contient également de nombreuses références à la bibliographie antérieure. Notons la conclusion de ce chapitre : «Ammianus deliberately closed his eyes to the importance of contemporary Jerusalem, just as he closed his eyes to the central role that Christianity played in the politics, society, and culture of the Roman Empire after Constantine».

<sup>90</sup> Soz., *HE* IV, 24, 6 (texte et trad. Festugière, p. 322-324) : «Προσέθεσαν δὲ ὅτι καὶ Γερμανίῳ τὸν ἐν Σιρμίῳ κληρὸν ἐπανέστησε».

aurait réclamé que les laïcs soient envoyés au gouverneur consulaire pour être mis à mort parce qu'ils avaient professé une doctrine hérétique et divisé le peuple<sup>91</sup>. L'argument est également renforcé par le fait que le texte que nous possédons serait lui-même dû à un Nicéen<sup>92</sup>. Il s'agit donc d'un document digne de foi pour témoigner du fait qu'à une date aussi tardive que 366, le peuple de Sirmium continuait à supporter son évêque.

L'Apostasie de Julien peu après son départ de Sirmium pour Naïssus et Constantinople permet une certaine renaissance nicéenne, dans le contexte de la réaction contre Rimini amorcée déjà sous Constance. En effet, le nouvel empereur rappelle tous les exilés du règne de son prédécesseur<sup>93</sup>. Ce qui entraîne, logiquement, le rappel de Photinus (exilé en 351) dont Julien fait l'éloge parce qu'il nie la divinité du Christ<sup>94</sup>. Pour Duval, malgré l'absence de sources, «sa présence n'a pu que susciter des troubles»<sup>95</sup>. D'ailleurs, Germinius a éprouvé toutes sortes de difficultés avec les partisans de Photinus tout au long de son ministère à Sirmium<sup>96</sup>. Mais Julien spécifie bien que le retour d'exil n'implique pas le rétablissement sur le siège épiscopal<sup>97</sup>. Et comme l'a justement noté Bowersock, «the general amnesty must not be considered simply as a generous and benevolent gesture but rather as a deliberate effort to neutralize the Arian

<sup>91</sup> *Altercatio Heracliani laici cum Germinio episcopo Sirmiensi* (PLS I, col. 350) : «*Et cum illos dimisissent, sic pars sociorum clamabat : Consulari offerantur et occidantur, quia seditionem fecerunt, et de uno populo duos fecerunt ! Et cogebant eos, ut subscriberent in fide haereticorum*».

<sup>92</sup> Cf. Duval (cité n. 40, chap. II), p. 355-356, s'appuyant sur M. Simonetti, «Osservazioni sull'Altercatio Heracliani cum Germinio», *VChr* 21 (1967), p. 39-58.

<sup>93</sup> Sur cet édit, cf. *infra*, chap. I, p. 33, n. 73. Sur ces événements en général, Amm. XXII, 5; Jul., *Ep.* 26, 414B et 415A; G.W. Bowersock, *Julian the Apostate*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1978, chap. VI : «The Mask Removed», p. 55-65, surtout p. 61-65; Zeiller, p. 292. Le passage d'Ammien Marcellin est ici significatif de la stratégie typiquement romaine (diviser pour régner) adoptée par Julien (XXII, 5, 3-4; Fontaine *et al.*, III, p. 96) : «*Utque dispositorum roboraret effectum, dissidentes Christianorum antistites cum plebe discissa in palatium intromissos, monebat civilius, ut discordiis consopitis, quisque nullo vetante, religioni suae serviret intrepidus. Quod agebat ideo obstinate, ut dissensiones augente licentia, non timeret unanimitatem postea plebem, nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique Christianorum expertus*».

<sup>94</sup> Jul., *Ep.* 90; Zeiller, p. 292-293; Duval (cité n. 40, chap. II), p. 352-353; Williams (cité n. 54), p. 355.

<sup>95</sup> Duval (cité n. 40, chap. II), p. 353. Williams (cité n. 54), p. 355, pense également que l'opposition à Germinius dû s'intensifier avec le retour de Photinus.

<sup>96</sup> Zeiller, p. 293

<sup>97</sup> Jul., *Ep.* 110, 398D; Bowersock (cité n. 93), p. 71.

establishment of Constantius by restoring its old and formidable enemies, such as the bishop Athanasius»<sup>98</sup>. Ainsi, l'appui éphémère donné par le nouvel empereur aux Nicéens n'est qu'une manière d'affaiblir les Chrétiens en général, dans le but d'établir une nouvelle Église fondée sur les dieux traditionnels de l'empire.

C'est dans ce contexte que doit être comprise une allusion à la présence en Illyrie peu avant 363 d'Eusèbe de Verceil — celui-là même qui avait tenté d'introduire une discussion sur le credo de Nicée au concile de Milan de 355. En effet, Socrate témoigne qu'à la suite du concile d'Alexandrie (362) auquel il avait participé, Eusèbe retourne en Italie en passant par l'Illyricum<sup>99</sup>. De même, Rufin — qui ne précise cependant pas son itinéraire — soutient que le voyage de retour est marqué par la restauration de la foi et l'abjuration de l'infidélité<sup>100</sup>. Or, l'*Altercatio Heracliani* rapporte qu'Eusèbe avait visité Sirmium et attribue à son influence les connaissances du laïc Heraclianus : «cet Eusèbe, un exilé, t'enseigna ceci»<sup>101</sup>. Par cette action, qui illustre bien cette «renaissance» nicéenne, cette volonté de profiter du contexte politique pour reprendre le haut du pavé face aux Homéens qui ont perdu le patronage impérial, Eusèbe aurait peut-être contribué à libérer la forte emprise des Homéens sur le siège de Sirmium<sup>102</sup>.

Mais si les Nicéens ne profitent pas longtemps du court règne de Julien, son successeur, Jovien, est encore plus dévoué à la cause nicéenne<sup>103</sup>, malgré Sulpice Sévère qui remarque combien l'hérésie arienne était répandue dans le

---

<sup>98</sup> Bowersock (cité n. 93), p. 71.

<sup>99</sup> Soc., *HE* III, 9 (PG 67, col. 405 A-B) : «Μεταβὰς δὲ ἐκεῖθεν ἐπὶ τὴν Ἰλλυριοῦς παραγίνε-  
ται, καὶ Ἰταλίας ἐπιβὰς τὰ αὐτὰ διεπράττετο».

<sup>100</sup> Ruf., *HE* I, 30 (PL 21, col. 501A) : «Eusebius vero circumiens Orientem atque Italiam, medici pariter et sacerdotis fungebatur officio. Singulas quasque ecclesias, abjurata infidelitate, ad sanitatem rectae fidei revocabat».

<sup>101</sup> *Altercatio Heracliani laici cum Germinio episcopo Sirmiensi* (PLS I, col. 345) : «Hoc Eusebius ille exiliaticus te docuit». Hilaire aurait peut-être aussi passé par Sirmium à son retour d'exil; cf. Duval (cité n. 40, chap. II), p. 353; *id.* (cité n. 86, chap. I), p. 263-275.

<sup>102</sup> Sur ces événements, cf. Williams, p. 51 et 66-67; Duval (cité n. 62, chap. I), p. 268-70 et 273. Williams (cité n. 54), p. 345, souligne également qu'après 360 nous perdons toute trace de Germinius dans la littérature pour quelques années. Nous ne savons rien de la situation à Sirmium pour deux ou trois ans et son nom n'apparaît que très rarement aux côtés d'Ursace et Valens dans les documents nicéens que nous possédons. Ainsi, bizarrement, il n'est pas condamné par le concile de Paris (360), avec les autres Homéens bien connus, pour avoir employé des tactiques frauduleuses contre les évêques nicéens à Rimini (Hil., *Frg. hist.* Ser. A I, 4).

<sup>103</sup> L.W. Barnard, «Athanasius and the Emperor Jovian», *Studia Patristica* 21 (1989), p. 384-389.

monde à cette époque (363-364), spécialement en Illyricum<sup>104</sup>. On voit cependant que les Nicéens tentent de plus en plus de pénétrer en Illyricum et de briser l'étanchéité de ce bastion homéen. C'est d'abord le cas, peu réussi, d'un natif de cette région, Martin de Tours : «comme il était presque seul à opposer la résistance la plus énergique à la foi corrompue des évêques et qu'on l'avait soumis à nombre de mauvais traitements — car il fut non seulement battu de verges en public, mais finalement contraint de quitter la ville —, il regagna l'Italie»<sup>105</sup>.

Le caractère hagiographique du récit de Sulpice Sévère exagère certainement le courage et la vertu de Martin, affirmant qu'il était «presque seul» dans cette tâche. Or, il est possible de préciser la véritable signification de ce *paene*. En effet, d'autres sources attestent la présence de Nicéens en Illyricum dès 363/364. Hilaire conserve une lettre synodale envoyée par les évêques d'Italie du Nord à des collègues illyriens<sup>106</sup>, attestant l'existence d'églises hostiles à l'homéisme prédominant dans la région. La lettre, probablement rédigée en réponse à un rapport des Illyriens selon lequel certaines églises penchaient en faveur d'une position nicéenne, stipule que la communion ne pourra être rétablie qu'en retour d'une souscription claire et sans équivoque au symbole de Nicée et d'un rejet complet de Rimini<sup>107</sup>. Zeiller voit dans cette lettre la preuve d'un épiscopat nicéen reconstitué, ce que confirmeraient des lettres d'Athanase<sup>108</sup>.

L'avènement de Valentinien, qui réside à Sirmium durant presque tout l'été de 364, provoque le second exil de Photinus<sup>109</sup>. Ce qui semble valider la

<sup>104</sup> *Vita Mart.* 6, 4 (texte et trad. Fontaine, p. 264) : «*Dehinc cum haeresis Arriana per totum orbem et maxime intra Illyricum pullulasset*».

<sup>105</sup> *Vita Mart.* 6, 4 (texte et trad. Fontaine, p. 264-266) : «*... cum aduersus perfidiam sacerdotum solus paene acerrime repugnaret multisque suppliciis esset adfectus – nam et publice uirgis caesus est et ad extremum de ciuitate exire compulsus –, Italiam repetens*». Cf. Stancliffe (citée n. 102, chap. I), p. 113; Zeiller, p. 297-301.

<sup>106</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B IV, 2, 1 (CSEL 65, p. 158) : «*Inlyricum etiam deum clementi nutu respexisse gaudemus et consortio infidelitatis, quo grauabatur, abiecto ea, quae sunt rectae sententiae, probare coepisse gratulamur*». La lettre est datée de 363 par l'éditeur, A. Feder, de même que Zeiller, p. 303 (accepté par Barnes [cité n. 62], p. 263).

<sup>107</sup> Williams, p. 72; Hanson, p. 467.

<sup>108</sup> Zeiller, p. 303, n.2, s'appuyant sur Athan., *Ep. ad Epictetum*, *Ep. ad Afros*, *Ep. ad Jovianum*.

<sup>109</sup> Cf. *infra*, Annexe I, p. 149, pour le séjour de Valentinien à Sirmium. L'exil de Photinus est rapporté par Jer., *De uiris illustribus* 107.

suggestion faite par les historiens qu'il suscitait des troubles dans la cité<sup>110</sup>. Mais l'empereur ne demeure pas longtemps dans les Balkans et se rend rapidement en Occident. Le siège épiscopal de Sirmium est donc, d'une certaine façon, abandonné à lui-même. C'est dans ce contexte que se place les événements rapportés par le texte de l'*Altercatio Heracliani*, le 13 février 366<sup>111</sup>. Pour Meslin, ce débat attesterait l'autorité de Germinius sur la communauté puisque ce dernier refuse de livrer les laïcs au gouverneur pour qu'ils soient mis à mort comme le réclame le peuple : «l'opposition à Germinius était assez minoritaire pour qu'il se permette le luxe de la clémence»<sup>112</sup>.

Or, les historiens ont bien remarqué que ce document atteste également de l'évolution doctrinale de Germinius qui en 366 ne s'identifiait plus, au plan théologique, avec Valens et ses collègues illyriens<sup>113</sup>. Une étude récente a cependant remis en question l'affirmation traditionnelle d'une évolution vers Nicée<sup>114</sup>. Hilaire a par ailleurs conservé deux lettres de Germinius qui permettent de reconstituer cette «évolution»<sup>115</sup>. Aussi, pour Williams, Germinius effectue un retour au credo de 351<sup>116</sup>. Mais vers 366, Ursace et Valens sont mis au courant de cet apparent volte-face d'un des leurs et rédigent une lettre, dont nous ne possédons que des fragments. Ils demandent des explications à l'évêque de Sirmium au sujet des rumeurs qui circulent à son sujet et exigent une réponse immédiate dans laquelle Germinius doit professer son attachement à la foi de Rimini<sup>117</sup>.

---

<sup>110</sup> Cf. n. 95-96.

<sup>111</sup> Cf. *infra*, p. 114 et n. 91-92.

<sup>112</sup> Meslin, p. 70.

<sup>113</sup> L'*Altercatio Heracliani* le montre affirmant que «le Fils n'était pas similaire au Père en tout» (PLS 1, col. 347 : «*non similis filius patri per omnia*»); Zeiller, p. 304-305; Meslin, p. 296-298; McLynn, p. 95; Williams (cité n. 54), p. 340.

<sup>114</sup> Williams (cité n. 54), p. 340. Ce qui suit est basé essentiellement sur cet article, p. 335-357. McLynn, p. 96, affirmait déjà, contre Zeiller et Meslin, que Germinius n'avait pas effectué de rapprochement avec les Nicéens. Pour lui, il a seulement tenté de clarifier sa foi par rapport à celle des autres évêques pannoniens, dont Ursace et Valens, qui se faisaient vieux.

<sup>115</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. A III et Ser. B VI.

<sup>116</sup> Williams (cité n. 54), p. 347.

<sup>117</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B V, 1 (CSEL 65, p. 159) : «... *quod rumor iactitat de te, respondere, domine religiosissime, tamen, quia litteris tuis testificatus es te in eadem caritate perseuerare et paratum esse inlibatam dilectionem habere erga nos ostendere, propterea in unum apud Singidunum congregati iterum his commonefacimus sanctitatem tuam, ut omni occasione*

Si nous ne possédons pas la réponse de Germinius, nous connaissons en revanche une autre lettre, rédigée à huit évêques désireux de connaître la raison pour laquelle Valens et les autres enquêtaient à son sujet. Dans ce document, Germinius réfère explicitement aux circonstances de rédaction du credo de 351<sup>118</sup>. Pour Williams, nous possédons ces documents uniquement parce qu'ils rencontraient le but d'Hilaire : démontrer l'hypocrisie et les intentions hérétiques de Valens de Mursa. Il parvenait donc à faire de cet événement un argument de propagande en démontrant comment Germinius était lui-même devenu «anti-arien»<sup>119</sup>. Il est également possible que ce dernier n'ait jamais été en faveur des décisions des conciles de Rimini (359) et de Constantinople (360) qui avaient supprimés «[similaire] en toutes choses». Il aurait donc signé ces documents parce qu'il était victime du même type de pression impériale que les Occidentaux; l'unification de la foi étant le but ultime de l'empereur. Les changements de règne entraînant une relâche de cette pression impériale, Germinius aurait donc été libre de professer sa propre doctrine trinitaire<sup>120</sup>. Nous ignorons toutefois l'aboutissement de ces discordes puisque Germinius meurt à une date inconnue après 366, toujours en possession de son siège épiscopal<sup>121</sup>.

Entre cette date et la mort de Valentinien (375), nous ignorons tout des activités ecclésiastiques de Sirmium et aucun empereur n'y est attesté. Le seul événement qui peut y être rattaché n'a aucun impact sur cette période, mais prendra bientôt une importance considérable. En effet, c'est certainement entre ces dates qu'«une fois initié aux arts libéraux, [Ambroise] quitta la ville [de Rome] et remplit le rôle d'avocat à la salle d'audience de la préfecture du prétoire. Il traitait si magnifiquement bien ses causes qu'il fut choisi par l'illustre Probus, alors préfet du prétoire, pour agir comme assesseur»<sup>122</sup>. La mention de

---

*ambagum exclusa digneris rursus rescribere nobis. [si] a fide catholica, quae Arimini a sancto concilio exposita confirmataque est...».*

<sup>118</sup> Hil., *Frg. hist.* Ser. B VI (texte cité n. 79). Cf. Williams (cité n. 54), p. 348-351.

<sup>119</sup> Williams (cité n. 54), p. 353-354.

<sup>120</sup> Williams (cité n. 54), p. 356.

<sup>121</sup> L'*Altercatio Heracliani* est la dernière attestation de l'évêque de Sirmium. Cf. Zeiller, p. 144-145; Williams (cité n. 54), p. 351, n. 60

<sup>122</sup> *Vita Amb.* 5, 1 (trad. Lamirande, p. 46; texte PL 14, col. 30) : «Sed postquam edoctus liberalibus disciplinis, ex Urbe egressus est, professusque in auditorio praefecturae praetorii, ita

Probus, qui devint préfet en 368, ne fait aucun doute sur l'emplacement de cet événement : Sirmium, résidence de la préfecture d'Illyricum<sup>123</sup>. Aussi, la présence dans la capitale, dans le bastion homéen de Sirmium, d'un Nicéen qui deviendra un des plus influents porte-parole de l'intransigeance occidentale à l'égard de l'homéisme illyrien, sera d'une grande signification pour l'avenir de ce siège épiscopal.

Cette troisième partie nous a permis de bien voir le contraste entre le règne de Constance et celui de ses successeurs qui retirent aux évêques illyriens le patronage officiel de l'État. La conséquence immédiate de cette perte de contrôle, du monopole décisionnel en matière religieuse, est le renouvellement des hostilités entre ces deux «clans» chrétiens<sup>124</sup>. Car comme Mocsy l'avait déjà remarqué, l'ascendance des évêques pannoniens dépendait directement de la cour impériale : «the Arianism of a Valens or a Ursacius seems to have been mainly dependent on the general situation of ecclesiastical politics and not on the opinion of their own community or its priests. Although they were the most eager exponents of eastern Arianism in the west, their influence and their successes rested too much on the favour of the Court»<sup>125</sup>. D'autre part, on note comment l'absence de l'empereur, sous Valentinien, laisse la possibilité aux Nicéens d'exprimer leur opposition à Germinius. Cette situation contraste nettement avec celle de Milan, où Auxentius chassera lui-même ses adversaires, et où Hilaire de Poitiers est expulsé par Valentinien lui-même! Le cas est d'autant plus flagrant qu'il s'agit d'une ville traditionnellement partisane de la doctrine homéenne.

---

*splendide causas peroravit, ut eligeretur a viro illustri Probo, tunc praefecto praetorii, ad consilium tribuendum».*

<sup>123</sup> McLynn, p. 37-38; J. Moorhead, *Ambrose, Church and Society in the Late Roman World*, Londres et New York, Longman, 1999, p. 22, soutient que sa nomination se place en 365; cf. *PLRE I*, p. 52.

<sup>124</sup> À ce sujet, cf. les commentaires de Williams, p. 68, qui s'oppose à l'interprétation traditionnelle de cette période, qui voit la cause «arienne» comme définitivement perdue, les années subséquentes mettant en scène la victoire inévitable, le triomphe des Nicéens (il cite à l'appui C.J. Hefele, *Histoire des conciles*, I, 2, Paris, Letouzey et Ane, 1907, p. 968). Pour lui, cette conception a commodément permis aux historiens de rejeter l'intensité de la controverse qui occupera l'Occident durant les deux décennies suivantes.

<sup>125</sup> Mocsy, p. 332.

Nous pouvons facilement conjecturer que la situation aurait été fort différente si Valentinien avait décidé d'installer sa résidence impériale à Sirmium.

#### 4) De Gratien à Théodose

Ambroise de Milan avait déjà été assesseur à la cour préfectorale de Sirmium. Il n'est donc pas tellement surprenant, vu la personnalité dominante de l'évêque, de le voir intervenir à Sirmium dans l'élection d'un évêque homéen. Le règne d'un jeune empereur et la disparition de Valentinien, si attaché au maintien du *statu quo*, permettaient une telle ingérence italienne en Illyrie. Ce geste peut cependant également être considéré comme précurseur du sort de Sirmium en tant que résidence impériale. Mais nous verrons d'abord que les activités pro-nicéennes sont moins bien attestées par les sources que le laissait croire l'historiographie traditionnelle. La présence de Gratien à Sirmium, dans le contexte qui suit le désastre d'Andrinople (378), entraîne une dernière tentative des évêques illyriens pour tenter de reprendre le haut du pavé dans l'ultime phase de la lutte «Ariens-Nicéens» qui occupe la majeure partie de l'histoire religieuse du IV<sup>e</sup> siècle. Cette tentative se traduit par une offensive à l'égard du représentant du mouvement nicéen occidental, Ambroise de Milan, celui-là même qui était venu élire un évêque nicéen à Sirmium. Palladius de Ratiaria qui, comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir dans le second chapitre, sera déposé au concile d'Aquilée (381), serait un des principaux artisans de ce mouvement. Les conciles d'Aquilée et de Rome (382) attestent par ailleurs de la vitalité continuelle des Photiniens, une forme d'opposition à la foi de Nicée, de même que la participation de l'évêque de Sirmium à la renaissance nicéenne. Mais cette période voit la fin des prérogatives de la ville en tant que résidence impériale, à la suite des troubles militaires dans la région pannonienne.

Durant la crise politique qui suit la mort prématurée de Valentinien, un groupe d'hommes de haut rang, dont Petronius Probus, mettent en œuvre l'accession de Valentinien II, âgé d'à peine quatre ans<sup>126</sup>. Sur le plan religieux, la conséquence de cette élévation est l'avènement de la régente Justina, la mère de l'enfant. La veuve de Valentinien I<sup>er</sup> était une homéenne reconnue. La présence d'un patron du plus haut rang aurait pu avoir d'importantes conséquences pour l'avenir religieux de l'Illyricum. Or, c'est ici que serait intervenu Ambroise, si l'on en croit Paulin de Milan : «[Ambroise], qui s'était rendu à Sirmium, afin d'ordonner Anémus évêque, faillit être expulsé de l'église par la foule réunie à l'instigation de la reine Justine. On refusait qu'il ordonne un évêque pour cette Église, mais on voulait plutôt qu'un évêque arien soit ordonné par les hérétiques»<sup>127</sup>.

Cette intervention d'Ambroise est problématique. D'une part, nous ignorons la date exacte de la mort de Germinius<sup>128</sup>. D'autre part, les historiens ont eu tendance à l'associer à un «concile illyrien» rapporté par Théodoret, de même qu'au «*blasfemia apud Sirmium*» allégué par Palladius de Ratiaria dans les scolies ariennes notées en marge du manuscrit contenant les actes du concile d'Aquilée<sup>129</sup>. La vision traditionnelle se base sur ces textes pour soutenir l'existence, d'abord de l'intervention d'Ambroise, ensuite d'un concile tenu soit en 375, soit en 378<sup>130</sup>. Mais de nombreuses difficultés ont été rapidement

---

<sup>126</sup> Amm. XXX. 10, 2-4; Zos., IV, 19, 1; *Epit.* 46, 10; Ruf., *HE* II, 12; Matthews, p. 64; McLynn, p. 84.

<sup>127</sup> *Vita Amb.* 11, 1 (trad. Lamirande, p. 48; texte *PL* 14, col. 32) : «*Sirmium vero cum ad ordinandum episcopum Anemium perrexisset, ibique Justinæ tunc temporis reginæ potentia et multitudine coadunata de ecclesia pelleretur; ut non ab ipso, sed ab hæreticis arianus episcopus in eadem ecclesia ordinaretur*».

<sup>128</sup> Les *termini* sont d'une part après l'élection d'Ambroise (le 7 décembre 374) et la mort de Valentinien (le 17 novembre 375), d'autre part avant la bataille d'Andrinople (9 août 378), qui voit se déverser les bandes gothiques en Illyricum.

<sup>129</sup> Theod., *HE* IV, 8-9; *Scholia* 128 (345v; Gryson, p. 310).

<sup>130</sup> Zeiller, p. 308-343, qui a changé la date «traditionnelle» de 375 pour 378 en corrigeant le nom des empereurs mentionnés par Théodoret. Ainsi, la lettre envoyée aux évêques d'Asie Mineure aux noms de Valentinien, Valens et Gratien (qui nous situe avant 375) deviendrait rédigée par le collègue impérial suivant : Valens, Gratien et Valentinien II (qui repousse l'échéance jusqu'au 9 août 378, date de la mort de Valens). Cf. Palanque (cité n. 148, chap. II), p. 376-377 et 496-498; G. Bardy et J.-R. Palanque, «La victoire de l'orthodoxie», in *Fliche-Martin* III, p. 279-280; suivent les conclusions de Zeiller et situent le concile en 378; Gryson, dans son «Introduction» aux *Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée* (cf. Abréviations : *Scholia*), p. 105-121, suit Zeiller

soulevées par les historiens. La date de 375 a d'abord posé problème. En effet, une rencontre en Illyricum, territoire de Valentinien I<sup>er</sup>, où l'empereur d'Occident aurait tenté d'imposer ses décisions aux évêques d'Asie Mineure (c'est ce qu'indique les documents rapportés par Théodoret), allait à l'encontre de la politique de neutralité religieuse bien connue de Valentinien et deviendrait ainsi le premier exemple d'ingérence dans le territoire oriental par un empereur d'Occident<sup>131</sup>.

Les études les plus récentes refusent en bloc l'existence d'un tel concile. D'abord, si l'on accepte la date de 378, Gratien n'est pas plus reconnu que Valentinien I<sup>er</sup> pour avoir agi contre les homéens, du moins pas à cette date<sup>132</sup>. Aussi, un des problèmes avec 375 est que cela supposait deux voyages d'Ambroise à Sirmium, puisqu'il y est bien attesté en 378<sup>133</sup>. Gratien réside à Sirmium de l'été 378 à février 379<sup>134</sup>, à la suite du désastre d'Andrinople : on admet généralement une rencontre entre l'empereur et Ambroise que l'on situe durant le «concile», qui doit donc être situé en 378 afin de fusionner les deux voyages d'Ambroise en un seul. Les tenants de cette vue voyaient dans l'allusion de Palladius déjà mentionnée une confirmation de l'existence de ce concile. Or, Neil McLynn a bien démontré, dans un article récent, que le «blasphème» allégué ici par Palladius n'est autre que le *De fide* d'Ambroise qui a été envoyé à Gratien

---

tout en apportant d'autres arguments en faveur de la tenue d'un concile, en juillet 378 (accepté globalement par Duval, dans son compte-rendu [cité n. 149, chap. II], p. 325-326; celui-ci refuse cependant, contrairement à Gryson, d'attribuer aucun des documents présentés par Théodoret au concile de Sirmium); Hanson, p. 667; C. Pietri, «Les dernières résistances du subordinatianisme et le triomphe de l'orthodoxie nicéenne (361-385)», in Pietri (cité n. 34, chap. I), p. 391-393, affirme qu'un concile, dirigé par Ambroise, a été réuni en 377 ou 378.

<sup>131</sup> C'est pourquoi l'existence du concile a été rejetée complètement par G. Bardy, «Sur un synode de l'Illyricum (375)», *BALAC* 2 (1912), p. 259-274 (accepté par Nautin [cité n. 121, chap. II], p. 237, n. 25) et que les documents présentés par Théodoret ont été jugés inauthentiques par Mgr. L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, Paris, Fontemoing, 1910<sup>4</sup>, II, p. 398, n. 1. Meslin, p. 86-88, nie également l'existence de ce synode, en se basant sur le silence des sources (en particulier Ambroise lui-même) et l'étrangeté de ne pas avoir condamné les deux évêques homéens les plus connus (le concile aurait déposé six évêques homéens d'Illyrie), Palladius de Ratiaria et Secundianus de Singidunum (Palanque [cité n. 148, chap. II], p. 60, croyait que le fait de ne pas avoir comparu à Sirmium leur avait permis d'échapper aux condamnations ecclésiastiques).

<sup>132</sup> Williams, p. 124.

<sup>133</sup> Williams, p. 123.

<sup>134</sup> Cf. *infra*, Annexe I, p. 152.

à Sirmium<sup>135</sup>. L'allusion de Palladius supprimée, le dossier présenté par Théodoret écarté par manque de cohérence<sup>136</sup>, l'attestation du «concile» devient largement problématique<sup>137</sup>. Il n'en subsiste donc que l'intervention d'Ambroise.

Pour McLynn, c'est probablement en 377/378 que l'évêque de Milan intervient en Illyricum<sup>138</sup>. Le succès d'Ambroise s'expliquerait en partie par la querelle de Germinius avec Valens et Ursacius, de même que par le poste détenu à Sirmium par Ambroise quelques années auparavant. Il aurait été à même d'exploiter les liens qu'il avait noué lors de son passage à Sirmium durant la préfecture de Probus. McLynn souligne que le personnel de ce bureau avait déjà servi d'assistant pour des causes ecclésiastiques. Et le fait qu'Ambroise parvienne à temps pour l'élection serait pour lui une indication qu'il aurait été avisé par quelqu'un qui avait la possibilité d'utiliser les services de communication rapides de l'administration officielle. De même, le préfet de cette époque, le père nonagénaire d'Ausone, «allowed unusual scope for subordinates to usurp the prefectural authority»<sup>139</sup>, ce qui lui fait conjecturer qu'Ambroise aurait peut-être bénéficié d'un appui «officiel» pour son entrée dans la basilique. De plus, malgré l'allusion de Paulin, Errington a récemment remis en question la présence de Justina à Sirmium lors de la visite d'Ambroise<sup>140</sup>. Selon lui, ce texte implique plutôt qu'elle n'était pas présente à Sirmium puisque le paragraphe suivant la situe à Milan, vraisemblablement avant le retour d'Ambroise<sup>141</sup>.

---

<sup>135</sup> «The 'Apology' of Palladius : Nature and Purpose», *JThS* N.S. 42 (1991), p. 52-76, surtout p. 57-66.

<sup>136</sup> Cf. McLynn, p. 94 et McLynn (cité n. 135), p.58.

<sup>137</sup> Williams, p. 125; McLynn, p. 94.

<sup>138</sup> McLynn, p. 92. L'illégalité du geste d'Ambroise est soulignée par plusieurs : R. Gryson, «Les élections épiscopales en Occident au IV<sup>e</sup> siècle», *RHE* 75 (1980), p. 257-283, surtout p. 265-266 et 272-273; *id.*, «Introduction» (cité n. 130), p. 107; Hanson, p. 667; Williams, p. 126, s'appuyant sur J. Gaudemet, *L'Église dans l'Empire romain (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Sirey, 1958, p. 384-386.

<sup>139</sup> McLynn, p. 97, s'appuyant sur *PLRE* I, p. 139 («Ausonius 5»).

<sup>140</sup> R.M. Errington, «The Accession of Theodosius I», *Klio* 78 (1996), p. 442, n. 24, s'appuyant sur *Vita Amb.* 11 (texte cité n. 127).

<sup>141</sup> *Vita Amb.* 12 (*PL* 14, col. 33) : «*Ordinato itaque catholico sacerdote, Mediolanum revertitur, ibique supradictae Justinae mulieris innumeras insidias sustinuit*». Pour Errington (cité n. 140), p. 42, n. 24, la mention du «*Justinae reginae potentia*» ne serait qu'une introduction hagiographique à la bataille qui a lieu à Milan et que l'auteur se prépare à narrer. Il conclut donc que : «since this passage is the only possible evidence for a period of residence of Justina in Sirmium, it should be equipped with a large question mark».

Par conséquent, les activités pro-nicéennes en Illyricum durant les années 370 sont donc beaucoup moins attestées que les historiens l'ont traditionnellement admis<sup>142</sup>. Contrairement à la reconquête communément postulée, il semble que les évêques illyriens aient plutôt bénéficié de la présence de Gratien, à partir de l'été 378, pour promouvoir leurs intérêts. D'après McLynn, c'est de là que Gratien aurait noué ses premiers contacts avec Ambroise. L'empereur aurait écrit à l'évêque durant l'hiver 378/379 pour demander un *libellus* qui exprimait la profession de sa foi<sup>143</sup>. Or, les Homéens sont certainement parmi ceux qui tentaient de bénéficier de la présence impériale à Sirmium. Ambroise, par son intervention lors de l'élection d'Anémus, s'était fait de puissants ennemis en Illyricum, pour qui il était devenu «l'homme à abattre»<sup>144</sup>. Pour ces derniers, l'arrivée de Gratien représentait une excellente occasion d'obtenir vengeance sur cet évêque trop envahissant.

Pierre Nautin a bien démontré que la demande de Gratien doit être comprise comme une conséquence des accusations des Illyriens, Palladius de Ratiaria en tête, à l'égard de l'orthodoxie d'Ambroise<sup>145</sup>. Mais Ambroise

<sup>142</sup> C'est la conclusion à laquelle McLynn, p. 95 et Williams, p. 127, arrivent indépendamment. Pour l'historiographie traditionnelle, cf., par exemple, Zeiller, p. 308-343 (qui inclut cette section dans un chapitre intitulé «La restauration nicéenne et l'Illyricum»); Bardy et Palanque, «La victoire de l'orthodoxie», in *Fliche-Martin* III, p. 277-280; et très récemment encore, Pietri (cit. n. 130), p. 385-398, intitule cette portion «La reconquête orthodoxe» et fait du «concile» de Sirmium de 378 la prémisse inévitable du concile d'Aquilée de 381.

<sup>143</sup> McLynn, p. 89, suivant Nautin (cit. n. 121, chap. II), p. 237-238 (cf. par ex., p. 238 : «le tout prend facilement place entre l'offensive des Goths et l'avènement de Théodose le 19 janvier, si nous plaçons par exemple la lettre de Gratien vers octobre 378, l'entrevue, à Sirmium ou à Milan, peu après, et la rédaction des livres I et II en décembre ou janvier) et Williams (cit. n. 139, chap. II), p. 519 (fin 378), *contra* Gottlieb (cit. n. 121, chap. II), p. 31-34 (380).

<sup>144</sup> L'expression est de Duval (cit. n. 85, chap. II), p. 283 : «l'homme que cherchent à abattre les Homéens d'Illyricum».

<sup>145</sup> Nautin (cit. n. 121, chap. II), p. 238-244. Cf. les critiques de Williams, p. 142-143, qui soutient que Nautin se contredit en disant qu'Ambroise n'avait pas la réputation d'un défenseur de Nicée mais qu'il attira l'attention des évêques illyriens à un point tel qu'ils le dénoncèrent à l'empereur. D'autre part, il s'oppose au rôle central donné par Nautin à Palladius de Ratiaria puisque, selon lui, le *De fide* n'est pas rédigé dans un style apologique et qu'Ambroise ne s'y défend pas d'accusations spécifiques. Or, Nautin, p. 239, soutient justement que «la réputation doctrinale [d'Ambroise] n'était pas encore établie». En effet, malgré son rôle dans l'élection d'Anémus, qui le fait certainement remarquer par les Illyriens (mais ces derniers devaient être déjà au courant de sa nomination à Milan), Ambroise n'a pas encore rédigé d'ouvrage théologique qui en fait un «défenseur de Nicée» à juste titre. De plus, comme le souligne Nautin, p. 240, «il n'était à cette époque qu'un seul moyen pour se défaire d'un évêque gênant, c'était d'attaquer sa doctrine, car,

s'abstient d'abord de répondre, sachant que cette demande signifiait implicitement que son texte allait être scruté par ses ennemis à la recherche d'éléments permettant d'étayer les accusations d'hérésie<sup>146</sup>. C'est toutefois à Milan que le dénouement de cette histoire aura lieu, où Ambroise fera la rencontre de Gratien, l'empereur pressant l'évêque de rédiger une formule de foi qui sera finalement acceptée<sup>147</sup>. Mais ce n'est pas tout, car Ambroise rédigera trois autres livres, à la suite des deux premiers du *De fide*. Pour Nautin, une lettre subséquente de Gratien à Ambroise indique que l'empereur avait effectivement fourni une copie de son traité à ses ennemis<sup>148</sup>. Il aurait par la suite rendu les livres à Ambroise, lui demandant d'éclaircir certaines idées et d'amplifier son contenu, selon les suggestions de ces mêmes évêques<sup>149</sup>. Nautin en voit la confirmation dans les premières lignes du troisième livre, où Ambroise attribue l'origine de ces livres à «l'esprit pervers de certaines personnes qui ne visent qu'à soulever des questions»<sup>150</sup>.

C'est peut-être pour tenter d'apaiser ces disputes que Gratien a l'idée d'un concile général prévu à Aquilée pour 381. Gratien est attesté à Sirmium au début d'août, de même qu'au début de septembre 380<sup>151</sup>. C'est durant cette période qu'il aurait reçu une délégation d'Homéens menée par Palladius de Ratiaria. Nous connaissons cet événement par une remarque de Palladius durant le concile

---

selon une règle canonique bien établie, un évêque qui tombe dans l'hérésie n'est plus évêque». Quant au rôle attribué à Palladius (qui a de plus, le mérite d'expliquer la «machination» d'Aquilée), la critique de Williams semble inappropriée. En effet, Nautin souligne lui-même, p. 243, qu'«on doit bien comprendre qu'Ambroise ne pouvait ni ne voulait, pour son honneur personnel et pour celui de son église, accepter de se mettre dans la posture d'un suspect. La seule attitude qui lui paraissait convenable pour un évêque était celle d'un docteur qui enseigne». Globalement, Williams souhaite attribuer l'origine du *De fide* aux attaques de Justina à Milan (cf. *infra*, chap. II, p. 74, n. 139-140). Or, nous considérons que la position de Nautin n'est pas invalidée par les critiques de Williams. Au contraire, il nous semble que les circonstances mises en lumière par les travaux parallèles de ces deux savants permettent de mieux comprendre les circonstances dans lesquelles Ambroise se trouvait, à la fois dans sa propre ville et en Illyricum, de même que l'acharnement de ses ennemis.

<sup>146</sup> Nautin (cité n. 121, chap. II), p. 240.

<sup>147</sup> Cf. *infra*, chap. II, p. 73-74.

<sup>148</sup> Nautin (cité n. 121, chap. II), p. 242, s'appuyant sur *Epistula Gratiani Imperatoris 3* (CSEL 79, p. 4) : «*Rogo te, ut mihi des ipsum tractatum, quem dederas*».

<sup>149</sup> McLynn, p. 115-116.

<sup>150</sup> Amb., *De fide* III, 1, 2 (trad. Nautin [cité n. 121, chap. II], p. 242; texte CSEL 78, p. 108) : «*Sed quoniam mens prava quorundam serendis intenta quaestionibus stilo lacessit uberiore confici*».

<sup>151</sup> Cf. *infra*, Annexe I, p. 152.

d'Aquilée : «l'empereur lui-même nous a dit qu'il avait donné l'ordre aux Orientaux de venir»<sup>152</sup>. Cette remarque est complétée par une question posée à Palladius par quelques évêques, plus tard dans la discussion : «alors que l'empereur se trouvait à Sirmium, est-ce toi qui t'es adressé à lui ou lui qui t'a forcé la main?»<sup>153</sup>. Nous ignorons les détails de la rencontre de Sirmium, mais il ressort clairement des protestations de Palladius que l'empereur lui avait assuré la présence des Orientaux au concile général<sup>154</sup>. De même, notons une fois de plus l'obligation pour les évêques environnants qui ne bénéficient guère de la présence impériale de se déplacer à la cour pour obtenir une audience.

Or, si Gratien tente d'évincer Théodose des affaires ecclésiastiques, ce dernier lui coupe l'herbe sous le pied en convoquant un concile oriental à Constantinople, peu avant celui d'Aquilée. Au plus grand désarroi de Palladius, Ambroise profite de l'absence des Orientaux pour imposer ses vues et surtout, pour déposer les deux évêques illyriens qui n'avaient pas été déposés par le «concile» illyrien allégué par Théodoret<sup>155</sup>. De plus, le concile d'Aquilée nous montre Anemius, l'évêque de Sirmium qui devait son siège à l'intervention d'Ambroise, participer à cette agressive attaque nicéenne contre les derniers représentants homéens d'Occident<sup>156</sup>. Anémus fait également une intervention étrange, durant les procédures du concile, par laquelle il interrompt la lecture des sentences des délégués africains : «la capitale de l'Illyricum n'est autre que la cité de Sirmium, et je suis l'évêque de cette cité. Celui qui ne confesse pas que le Fils de Dieu est éternel et coéternel au Père, du fait qu'il existe depuis toujours, je le déclare anathème; et je le dis aussi à ceux qui ne confessent pas la même chose»<sup>157</sup>.

<sup>152</sup> *Gesta Conc. Aquil.* 8 (texte et trad. Gryson, p. 334-335) : «*Ipsse imperator nobis dixit se Orientales iussisse venire*».

<sup>153</sup> *Gesta Conc. Aquil.* 10 (texte et trad. Gryson, p. 336-337) : «*Imperator cum praesens esset Sirmio, tu illum interpellasti an ipse te compulit?*».

<sup>154</sup> Williams, p. 164; McLynn, p. 112. Cf. également Gottlieb (cité n. 60, chap. II), p. 47-48.

<sup>155</sup> Theod., *HE IV*, 8-9. Cf. *infra*, n. 131.

<sup>156</sup> Il est mentionné dans la liste des évêques présents au concile avec laquelle s'ouvre les actes du concile (*Gesta Conc. Aquil.* 1).

<sup>157</sup> *Gesta Conc. Aquil.* 16 (texte et trad. Gryson, p. 340-341) : «*Caput Illyrici non nisi ciuitas est Sirmiensis. Ego igitur episcopus illius ciuitatis sum. Eum qui non confitetur Filium Dei aeternum*

Pour McLynn, cette soudaine explosion d'Anémus, certainement non sollicitée par Ambroise, semble avoir été destinée à établir son équivalence, dans les rangs ecclésiastiques, avec les représentants de Gaule et d'Afrique<sup>158</sup>. Anémus semble également vouloir affirmer qu'au seul titre d'évêque de Sirmium, capitale de la région à laquelle appartiennent les deux évêques «accusés», il devrait détenir le pouvoir d'excommunier les hérétiques de son territoire<sup>159</sup>. Mais l'évêque de Sirmium semble avoir éprouvé des problèmes disciplinaires dans sa propre ville. En effet, à la suite du concile, les prélats rédigent une missive synodale à l'empereur pour lui en communiquer les résultats. Or, cette lettre sollicite de Gratien le renouvellement des interdits concernant les Photiniens qui continuaient de tenir des assemblées à Sirmium malgré les lois déjà en vigueur<sup>160</sup>. McLynn souligne justement que les Photiniens, «with their impeccable anti-Arian credentials, presumably provided strong competition for Anemius after the death of Germinius»<sup>161</sup>. Globalement, tout cela atteste du faible niveau d'établissement de la foi nicéenne dans la région illyrienne, à Sirmium de façon plus particulière<sup>162</sup>.

À la suite de ce concile, Ambroise avait rédigé une lettre aux empereurs, réclamant la tenue d'un concile général à Rome<sup>163</sup>. Ce concile se tient en 382, sous la présidence de Damase. Théodoret reproduit une lettre que les évêques orientaux, réunis à Constantinople au même moment, ont rédigé à l'intention du concile romain<sup>164</sup>. C'est par ce document que nous connaissons certains des

---

*et coaeternum Patri, quod est sempiternum, anathema dico, sed etiam his qui idem non confitentur».*

<sup>158</sup> McLynn, p. 136.

<sup>159</sup> Cf. Duval (cité n. 40, chap. II), p. 374, n. 225.

<sup>160</sup> Amb., *Ep. extra coll.* 4 (10), 12 (CSEL 82, 3, p. 407) : «Photinianos quoque, quos et superiori lege censuistis nullos facere debere conventus, et eam quae de sacerdotum concilio data est congregando, removistis; petimus, ut, quoniam in Sirmiensi oppido adhuc conventus tentare cognovimus, clementia vestra, interdicta etiam nunc coitione, reverentiam primum Ecclesiae catholicae...». Les Photiniens demeurent attestés au début du V<sup>e</sup> siècle, probablement à Sirmium, par une lettre du pape Innocent I à «Laurentio episcopo Seniensi» (*Ep.* 41 [PL 20, col. 607]). «Seniensi» semble facile à corriger par «Sirmiensis». À ce sujet, cf. Duval (cité n. 40, chap. II), p. 378, n. 246 et Zeiller, p. 145-146.

<sup>161</sup> McLynn, p. 138, n. 209.

<sup>162</sup> Cf. Duval (cité n. 40, chap. II), p. 375.

<sup>163</sup> *Ep. extra coll.* 9 (13).

<sup>164</sup> HE V, 9.

participants du concile, dont Anémus de Sirmium, Acholios de Thessalonique et Ambroise de Milan. La présence d'Anémus souligne, encore une fois, son implication dans la «renaissance» nicéenne. Pour Zeiller, ils sont les représentants, Anémus de l'Illyricum occidental, Acholios de l'Illyricum oriental<sup>165</sup>. Mais la présence d'Acholios de Thessalonique, la résidence impériale principale de Théodose au début de son règne<sup>166</sup>, soulève une question d'importance. Ce dernier avait d'ailleurs participé au concile de Constantinople de 381<sup>167</sup>. Seul évêque d'Occident à y participer, cette faveur est probablement due au fait qu'il avait lui-même baptisé l'empereur malade à Thessalonique<sup>168</sup>.

Mais il est possible d'y voir davantage. En effet, à partir de la mort de Valentinien et surtout après le désastre d'Andrinople (378), la situation militaire sur le Danube et dans les provinces illyriennes fait en sorte que les empereurs ne résident plus à Sirmium<sup>169</sup>. De même, Gratien aurait cédé l'Illyricum oriental à Théodose, peut-être jusqu'en septembre 380, et ce dernier l'aurait occupé en entier à la mort de Gratien, de 383 à 384<sup>170</sup>. Dans ce contexte, il n'est donc pas surprenant de constater la perte de prestige du siège épiscopal de Sirmium<sup>171</sup>. Pour Zeiller, puisque l'Occident a développé plus tardivement que l'Orient une

<sup>165</sup> Zeiller, p. 339; J. Zeiller, «Sur l'ancien évêché de Sirmium», *OCP* 13 (1947), p. 673, s'appuyant sur Jer., *Ep.* 86.

<sup>166</sup> Seeck, p. 251-255; A. Ehrhardt, «The First Two Years of the Emperor Theodosius I», *JEH* 15 (1964), p. 6, n. 2; Matthews, p. 92; R.M. Errington, «Church and State in the First Years of Theodosius I», *Chiron* 27 (1997), p. 21-72, surtout p. 21-41.

<sup>167</sup> Soc., *HE* V, 6; Zeiller, p. 329; S.L. Greenslade, «The Illyrian Churches and the Vicariate of Thessalonica, 378-395», *JThS* 46 (1945), p. 21.

<sup>168</sup> Greenslade (cité n. 167), p. 21, qui souligne également la proximité géographique. Soc., *HE* V, 6, 6, raconte comment Théodose, avant d'accepter d'être baptisé par Acholius, lui avait demandé quelle foi il pratiquait et son opinion sur Arius. Cf. Matthews, p. 122, n. 2; J.R. Palanque, «Les métropoles ecclésiastiques à la fin du IV<sup>e</sup> siècle», in *Fliche-Martin* III, p. 476. Pour l'avènement de Théodose et l'intense activité législative qu'il déploya pour imposer le credo nicéen à l'empire, cf. Errington (cité n. 140), p. 438-453; *id.*, (cité n. 166), p. 21-72; *id.*, «Christian Accounts of the Religious Legislation of Theodosius I», *Klio* 79 (1997), p. 23-59; H. Sivan, «Was Theodosius I A Usurper?», *Klio* 78 (1996), p. 198-211.

<sup>169</sup> Mirkovic (cité n. 21), p. 40-41; Mocsy, p. 295, pour qui Valentinien II est le dernier empereur à résider à Sirmium. Pour la situation militaire en Pannonie, cf. Amm. XXX-XXXI; R.M. Errington, «Theodosius and the Goths», *Chiron* 26 (1996), p. 1-27.

<sup>170</sup> Cf. V. Grumel, «L'Illyricum de la mort de Valentinien I<sup>er</sup> (375) à la mort de Stilicon (408)», *REByz* 9 (1951), p. 5-46, surtout p. 7-13 et 45; Greenslade (cité n. 167), p. 17-31, qui s'attache à ajouter les attestations de ces partages dans les sources ecclésiastiques aux témoignages séculaires déjà recueillis dans la bibliographie antérieure (passée en revue aux p. 18-20 surtout).

<sup>171</sup> Cf. V. Popovic, «Le dernier évêque de Sirmium», *REAug* 21 (1975), p. 106-107.

organisation ecclésiastique, les «privilèges de résidence impériale, puis de siège de préfecture» de Sirmium lui conféraient donc une autorité particulière sur la région illyrienne<sup>172</sup>. Or, le pape Sirice, et peut-être même son prédécesseur Damase vers 383, confère à l'évêque de Thessalonique la fonction de «vicaire du Saint-Siège». Cette fonction lui donne droit de regard sur toutes les élections épiscopales illyriennes, qu'il doit ratifier. Il se voit dans l'obligation de présider aux élections épiscopales de la région illyrienne et de s'assurer que des évêques nicéens soient nommés<sup>173</sup>. C'est d'ailleurs Anysius de Thessalonique qui présidera au concile chargé d'examiner l'hérésie de Bonose de Naissus<sup>174</sup>.

Cette dernière partie nous a permis de voir clairement ce que les historiens de l'Église ont traditionnellement vu comme étant une domination milanaise, du moins italienne, sur l'Illyrie<sup>175</sup>. Ces interprétations fondent leur raisonnement sur l'activité et la personnalité dominante d'Ambroise, devenu porte-parole de l'Occident nicéen. Or, nous avons vu que la participation d'Ambroise doit se limiter à la nomination d'Anémus à Sirmium. Ce qui demeure néanmoins une intervention d'importance. De plus, nous avons surtout constaté comment, sous Gratien, le centre des activités religieuses s'est déplacé, en 381, avec le déménagement de la cour impériale de Trèves. Le concile d'Aquilée en fournit un bon exemple, où Anémus proclamera, à l'orée du déclin de sa ville, la primauté de Sirmium, *caput Illyrici*<sup>176</sup>. Ce qui souligne, une fois de plus, l'immense impact de la présence impériale dans la vie religieuse des lieux de résidence étudiés. La «défection» des empereurs, en quelque sorte, du moins l'abandon de Sirmium comme résidence dû à la situation militaire catastrophique sur le Danube, s'est conjugué à la domination d'Ambroise pour mettre un terme au privilège d'avoir

---

<sup>172</sup> Zeiller, p. 364-365, p. 365 pour la citation. La même idée est reprise dans Zeiller (cité n. 165), p. 672-673.

<sup>173</sup> Palanque (cité n. 168), p. 481; Zeiller, p. 369; *contra* Greenslade (cité n. 167), p. 17-30, qui conclut en niant l'existence de ce vicariat avant 395.

<sup>174</sup> Zeiller, p. 346-347.

<sup>175</sup> Zeiller, p. 365; Palanque (cité n. 168), p. 471-482; Duval (cité n. 40, chap. II), p. 362 : «... le moment où l'on voit le mieux comment la reconquête de l'Illyricum passe par l'Italie du Nord et par Aquilée».

<sup>176</sup> Cf. *infra*, n. 157.

détenu, durant plus d'un siècle, le rôle de résidence impériale illyrienne. C'est ce que les historiens avaient bien vu en affirmant l'assujettissement de l'Église illyrienne à l'Église d'Italie du Nord.

## Conclusion

Comment la présence impériale dans les résidences de Trèves, Milan et Sirmium influence-t-elle l'histoire religieuse des ces trois métropoles entre la mise en place de la Tétrarchie et le début du V<sup>e</sup> siècle? Voilà la question à l'origine de cette étude. La mise en parallèle des déplacements impériaux et de l'histoire chrétienne de ces trois villes a bien démontré l'impact important de la présence de l'empereur au niveau religieux. En outre, notre étude a souligné le rôle joué par ces résidences au niveau régional et provincial dans l'Église chrétienne à une époque où la hiérarchie ecclésiastique occidentale n'était pas encore établie. Le rôle de chef religieux traditionnellement rattaché à la fonction impériale par le titre de *pontifex maximus* implique automatiquement l'empereur dans l'histoire religieuse, du moins jusqu'à Gratien, quelque soit la nature de ses convictions personnelles. L'évêque, que nous avons choisi d'étudier comme représentant des communautés chrétiennes envisagées, émerge comme un personnage de plus en plus important à tous les niveaux de la société. De plus, les évêques des résidences impériales, par leurs rapports étroits avec l'empereur et la cour, bénéficient d'une prépondérance croissante sur leurs collègues qui ne jouissent pas du même privilège.

Ainsi, nous avons d'abord constaté comment les croyances personnelles des empereurs pouvaient influencer le cours de l'histoire religieuse. En effet, dès le début de la période, avec le déclenchement de la persécution chrétienne, les résidences impériales connaissent des sorts très différents. À ce chapitre, Milan et Sirmium sont, en quelque sorte, victimes de la présence impériale puisque l'application des édits de persécution est à mettre en parallèle avec la présence des Augustes Dioclétien et Maximien. À l'opposé, Trèves bénéficie de la clémence de Constance Chlore qui n'applique que très superficiellement les mêmes édits, se contentant de détruire quelques églises. L'avènement de Constantin n'occasionne donc pas de conséquences majeures immédiates pour l'église gauloise. De même, Milan bénéficie du régime tolérant de Maxence en Italie, alors que Sirmium subit

probablement la persécution jusqu'en 311. L'arrivée de Licinius dans cette ville met certainement un terme à l'intolérance religieuse puisque ce dernier avait signé avec Constantin l'«édit de Milan» qui reconnaissait officiellement la religion chrétienne.

La fin du règne de Constantin a un impact considérable, quoique indirect, sur les résidences impériales de Trèves et Sirmium. En effet, l'empereur prend des décisions qui auront des répercussions importantes sur l'histoire religieuse pour le reste de la période étudiée. Bien qu'elles ne peuvent être mises directement en parallèle avec la présence de l'empereur dans ces villes, sa connaissance des lieux, par ses séjours antérieurs, l'a sans doute guidé dans ces décisions. D'abord, l'exil d'Arius à Sirmium à la suite du concile de Nicée (325) entraîne la diffusion de sa doctrine en Illyricum, qui deviendra le bastion homéen d'Occident. Dix ans plus tard, à Constantinople, le même empereur exile Athanase d'Alexandrie, le champion de la résistance nicéenne en Orient, à Trèves. Ce geste a le même type d'impact sur la vie religieuse gauloise et occidentale que l'exil d'Arius puisqu'il provoque la cristallisation d'un «parti» occidental homéen autour de l'empereur Constant, introduit le monachisme en Occident et, par extension, occasionne la conversion de fonctionnaires impériaux pour qui les écrits d'Athanase constituent une révélation.

Ce parallélisme est intéressant puisque ce n'est sans doute pas un hasard si Constantin a choisi ces deux villes comme lieu d'exil de ces deux évêques égyptiens. Comme nous l'avons souligné, il connaissait bien les lieux pour y avoir résidé. Il connaissait donc les évêques qui présidaient à ces communautés, ceux qui auraient à prendre en charge les deux exilés. De même, la présence de bureaux administratifs lui permettait de garder les deux prélats sous étroite surveillance et d'obtenir, si le besoin s'en faisait sentir, des rapports sur leur comportement et leurs activités. Néanmoins, il est certain que Constantin ne pouvait deviner l'ampleur de son geste, qui détermine l'appartenance religieuse de ces villes durant plus d'un demi-siècle et entraîne dans le conflit «Ariens-Nicéens» qui s'ensuit la formation d'allégeances régionales.

Le règne de Constant est, à cet égard, largement tributaire des décisions prises par son père. En effet, l'empereur qui se déplace constamment de Trèves à Milan, épouse la cause nicéenne et tente d'organiser la participation de l'Occident aux débats dogmatiques des Chrétiens orientaux. L'association de l'évêque de Trèves à ce mouvement est d'ailleurs une autre conséquence de l'exil d'Athanase, qui avait eu le temps d'initier son collègue néophyte aux débats qui divisaient l'Église orientale. L'impact de la présence impériale sur le plan religieux est souligné par le brusque revirement opéré à la suite de la mort de Constant, car l'usurpation de Magnence entraîne à son tour l'avènement de Constance II en Occident. En effet, le règne unique de Constance II (353-361) qui, à l'opposé de son frère Constant, soutient la cause homéenne, constitue l'heure de gloire de l'Église pannonienne. On voit se former autour de sa cour un trio d'évêques, dont fait partie Germinius de Sirmium, qui assistera l'empereur dans la reconquête religieuse de l'Occident. La formation de ce groupe souligne l'importance du siège épiscopal devenu lieu de résidence impériale, puisque les évêques pannoniens constamment dans l'entourage de l'empereur délaissent leurs propres communautés, lesquelles ne bénéficient guère du privilège de côtoyer le souverain, pour promouvoir leurs intérêts.

Le processus de reconquête commence à Sirmium en 351, alors que la guerre civile contre Magnence fait rage. Avec la progression des armées vers l'Occident, les évêques pannoniens suivent l'empereur et la cour et imposent à l'Occident le credo formulé lors du concile de Sirmium en 351. C'est d'abord le cas à Arles (353), où Paulin de Trèves, qui demeure fidèle à Athanase et au credo de Nicée, est exilé, puis à Milan (355) où l'histoire se répète et Denys est exilé à son tour. On constate ici que l'impact de la présence impériale sur le plan religieux peut être néfaste aux évêques des lieux de résidence de l'empereur. La communauté d'accueil se doit d'adopter les croyances personnelles de l'empereur afin de bénéficier d'un impact positif. Dans le cas présent, l'attachement des communautés occidentales de Trèves et Milan à leurs propres croyances entraîne l'exil de leurs représentants religieux et leur remplacement par de nouveaux chefs dont la mission est de redresser la situation, c'est-à-dire de ramener ces

communautés dans la «vraie foi», celle de l'empereur. Il est remarquable que ces décisions n'ont un impact durable qu'uniquement là où l'empereur réside. En effet, Constance impose un successeur à Milan alors qu'il laisse Trèves apparemment sans évêque. Il convient alors de noter le lien avec l'exil d'Athanase, qui avait eu un effet notable sur la ville de Trèves, alors que Milan n'avait été qu'indirectement touchée par cet événement.

Les brefs règnes de Julien et Jovien permettent une renaissance nicéenne qui se bute rapidement à la neutralité du nouvel empereur, Valentinien I<sup>er</sup>. Ce dernier occasionne néanmoins l'exil de l'évêque de Sirmium, Photinus, que tous considéraient comme hérétique. Dans la sphère religieuse, c'est là la seule occasion d'harmonie entre l'Occident et l'Orient. Mais à nouveau, le changement de règne signifie des bouleversements religieux. L'arrivée de Valentinien à Milan, qui implique le maintien du *statu quo ante* religieux, entraîne donc la protection officielle de l'évêque de Milan. L'impact de la présence impériale est encore une fois d'une grande importance puisqu'il freine la reconquête nicéenne de l'Occident, comme l'atteste l'expulsion d'Hilaire de Poitiers par l'empereur lui-même. Seule la mort vient mettre un terme à la domination homéenne à Milan. Mais les Nicéens profitent largement de la situation avec l'«élection» d'Ambroise. À Trèves, la présence de Valentinien sur le front rhénan souligne la situation privilégiée du siège épiscopal de la résidence impériale. Martin de Tours, certainement l'évêque gaulois le plus renommé de son époque, se voit en effet dans l'obligation de quitter sa congrégation pour se rendre à plusieurs reprises à la cour afin d'obtenir une audience devant l'empereur.

Le règne de Gratien, qui réside alternativement dans chacune des villes envisagées, voit le triomphe définitif de l'Église nicéenne. C'est d'abord, suite à la mort de Germinius à Sirmium — un membre du «trio illyrien» du règne de Constance II —, l'intervention controversée d'Ambroise de Milan qui nomme un successeur nicéen sur le siège épiscopal de ce bastion homéen. Mais la situation militaire dans les Balkans fait en sorte que les empereurs commencent à délaisser la résidence impériale située près du Danube. Un certain mouvement homéen d'opposition à Ambroise, avec Palladius de Ratiaria en tête, tente néanmoins de

profiter du séjour de Gratien à Sirmium pour obtenir l'appui impérial. Cette tentative échoue rapidement à la suite de l'arrivée de Gratien à Milan, où il déménage sa capitale en 381. Ambroise profite alors de sa situation privilégiée pour gagner la faveur impériale et dépose Palladius lors du concile d'Aquilée (381), qui est en fait un véritable tribunal religieux organisé par Ambroise au nom de l'empereur.

La mort de Gratien devant l'usurpateur Magnus Maximus menace cependant la situation avantageuse d'Ambroise. En effet, la situation militaire balkanique avait entraîné l'arrivée de la cour de Valentinien II et de la régente Justine — une homéenne extrémiste — à Milan. Cette dernière profite alors du pouvoir qui lui avait échoué à cause de la jeunesse de son fils pour risquer un ultime coup de force contre les Nicéens. Elle tente avec l'aide d'Auxence de Durostorum — un évêque homéen réfugié à la cour milanaise — de s'emparer d'une église lors du «conflit des basiliques», ce qui pousse l'évêque dans ses derniers retranchements, où il obtient l'appui inconditionnel du peuple.

Pendant ce temps, à Trèves, Magnus Maximus profite de la controverse priscillianiste pour tenter de prouver son attachement à la foi chrétienne. Puisque le concile d'évêques, réuni à Bordeaux pour résoudre le conflit, est défavorable à Priscillien, celui-ci en appelle à l'empereur. Le cas de Priscillien est donc transféré à la cour de Trèves où il est mis à mort avec ses partisans. De plus, l'évêque de Trèves étant mort entre-temps, les évêques déjà assemblés lui élisent un successeur, Félix. C'est le début d'un schisme religieux qui divise la Gaule jusqu'à l'orée du V<sup>e</sup> siècle. Maximus fournit un bon exemple d'implication religieuse, car ni à Milan, ni à Rome où il avait d'abord demandé de l'aide, Priscillien n'avait été entendu. Encore une fois, la présence de Martin de Tours lors de ces événements souligne la nécessité pour les évêques gaulois de se rendre à la cour impériale de Trèves pour participer au processus décisionnel religieux. De même, comme le souligne Pietri, «l'affaire qui conduit finalement l'Espagnol à sa perte révèle à quel point l'empereur est devenu, pour une grande majorité des évêques, le recours par excellence : c'est au détenteur du pouvoir civil que Priscillien lui-même fait appel; c'est lui aussi que ses adversaires les plus

acharnés dans l'épiscopat sollicitent, lorsqu'ils souhaitent éliminer physiquement l'hérétique»<sup>1</sup>.

L'échec de la tentative homéenne de Justine à Milan implique néanmoins Magnus Maximus en Italie, où il affirme vouloir secourir les Nicéens en difficulté. Le prétexte religieux donné à son invasion de l'Italie entraîne à son tour l'avènement de Théodose. Avec ce dernier, on constate l'aboutissement du processus étudié. En effet, le prestige conféré à l'évêque de la résidence impériale depuis près d'un siècle permet à Ambroise d'imposer la pénitence religieuse à l'empereur. Or, l'évêque doit lui-même son poste à un empereur ! À Trèves et Sirmium, la pression germanique fait en sorte que les représentants du gouvernement romain quittent ces villes avant Milan, plus éloignée du front. C'est ce qui explique en partie la primauté de son évêque vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Mais la mort d'Ambroise, un personnage hors du commun, et surtout le déménagement de la résidence du prince à Ravenne, afin de se protéger de la menace que représente Alaric, mettent un terme au prestige de la ville.

Les implications de notre étude sont donc multiples. Elle illustre d'abord la continuité religieuse avec les siècles subséquents. Depuis Gibbon, les historiens avaient identifié le christianisme comme une des causes de la « chute » de l'empire romain. Il semble que la nouvelle religion officielle de l'empire soit plutôt le lien le plus solide avec l'époque médiévale. Pour Bertrand Lançon, « si l'expression « fin de l'empire romain » peut avoir un sens, celle de « chute de Rome » n'a pas de réalité historique. Rome n'a pas déchu, Rome n'est pas tombée. Elle s'est transformée en conservant son idiosyncrasie de capitale mythique et historique »<sup>2</sup>. À cet égard, le rôle des résidences impériales, des capitales passagères de l'empire du IV<sup>e</sup> siècle, a bien souligné la vitalité de l'empire et le désir de ses souverains de s'adapter aux nouvelles conditions de leur époque.

De même, par le regard que nous avons porté sur les évêques de Trèves, Milan et Sirmium, il apparaît de façon incontestable que l'essor de cette nouvelle

---

<sup>1</sup> C. Pietri, « Les succès : la liquidation du paganisme et le triomphe du catholicisme d'État, II. L'hérésie hors la loi : l'affaire Priscillien », in C. et L. Pietri, édd. (cité n. 10, Chap. I), p. 412.

<sup>2</sup> Lançon (cité n. 31, Introduction), p. 223.

élite sociale, dont les racines sont profondément religieuses, est dû au pouvoir impérial. L'accord tacite de l'empereur, qui autorise la prise en charge par l'évêque de nombreuses responsabilités sociales traditionnellement dévolues à d'autres élites sociales, et surtout le prestige rattaché aux nombreux contacts avec la cour impériale que permet le poste d'évêque expliquent cette ascension socio-politique. Les évêques des résidences impériales du IV<sup>e</sup> siècle apparaissent donc comme étant constitutifs de ce phénomène qui a des ramifications jusqu'au début de la période contemporaine.

Enfin, l'impact fondamental de la présence impériale au niveau religieux nous a révélé un empire différent de ce que certains historiens pensaient jadis: «Ainsi, sous une apparence encore majestueuse, l'empire romain, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, n'était plus qu'une écorce vide. Il était incapable de résister à une grande secousse»<sup>3</sup>. Si la structure politique s'était en effet avérée incapable de résister à la «grande secousse» qu'avait constitué l'arrivée des Germains, au contraire l'empire s'était bien adapté à la «grande secousse» qu'avait été la christianisation de l'empire. Nous avons vu comment, en une période de moins de 150 ans, l'empire est passé d'une politique de persécution du christianisme à l'adoption officielle de la même religion. Et comme l'a souligné Bowersock, «once the bishops had sorted out the sectarian controversies that blunted the conflict between Church and State in the fourth century, the scene was set for the triumph of orthodoxy over the State as a whole no less than over the heretics»<sup>4</sup>. L'exemple d'Ambroise nous l'a bien démontré. À la fin de la période étudiée, l'empereur est si impliqué dans la vie religieuse de l'empire que le représentant de la communauté chrétienne peut se permettre, dans son lieu de résidence, d'imposer au souverain les lois supérieures de Dieu.

Nous nous proposons, dans une étude ultérieure de plus longue haleine, de confronter ces conclusions avec d'autres résidences impériales afin d'en vérifier la validité. De même, nous incluerons cette étude de l'impact religieux à une étude de l'impact global de la présence impériale dans les résidences du IV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>3</sup> Lot (cité n. 11, Introduction), p. 198.

<sup>4</sup> Bowersock (cité n. 34, Introduction), p. 307.

---

L'impact économique, social et l'impact topographique qu'entraîne l'adoption du christianisme, sont des thèmes qui nous viennent alors naturellement à l'esprit. Une telle étude, qui envisagera de nombreuses facettes de la présence impériale dans ces régions, permettra alors de mieux comprendre toute la portée du phénomène de l'«abandon de Rome».

## Annexe I : Chronologie des déplacements impériaux à Trèves, Milan et Sirmium (285-402)

Nous reprenons ici le format utilisé par T.D. Barnes. Cette annexe s'inspire d'ailleurs très fortement de ses travaux pour la période 284-361: «Imperial Chronology, A.D. 337-350», *Phoenix* 34 (1980), p. 160-166; *NE*, chap. V: «Imperial Residences and Journeys», p. 47-87; *AC*, App. 9: «Imperial Residences and Journeys, 337-361», p. 218-232 et 310-317. Pour la période suivante, nous avons utilisé principalement Seeck (cf. Abréviations), p. 209-305. Les autres études utilisées sont spécifiées dans les notes.

### DIOCLÉTIEN

#### *Mouvements attestés*

été 285	Visite l'Italie	<i>RIC</i> V, 2, p. 241, n. 203 (Ticinum : ADVENTUS AUG); <i>Zon.</i> XII, 31 (mentionne une visite à Rome).
11 janv. 290	À Sirmium	<i>CJ</i> X, 3, 4.
été 290	Arrive en Pannonie de Syrie.	<i>Pan. Lat.</i> XI(3), 4, 2.
1 <sup>er</sup> juill. – 18 déc. 290	À Sirmium	<i>CJ</i> VI, 30, 6; VIII, 54(55), 3 = <i>Frag. Vat.</i> 286 (21 sept.); <i>CJ</i> II, 3, 19 (19 nov.), II, 28, 1 (22 nov.); IX, 16, 4(5) (30 nov.); III, 28, 19.
fin déc. 290 ou janv. 291	Conférence avec Maximien à Milan	<i>Pan. Lat.</i> XI(3), 8.
13 mai 291	À Sirmium	<i>CJ</i> IX, 41, 12.
1 <sup>er</sup> janv. – 26 fév. 291	À Sirmium	<i>CJ</i> , p. 495.
1 <sup>er</sup> mars 293	Investit Galère de la pourpre à Sirmium.	<i>Pan. Lat.</i> VIII(5), 3, 1; <i>Lact.</i> , <i>DMP</i> 35, 4.
11 sept. 293 – 1 <sup>er</sup>	À Sirmium	<i>CJ</i> , p. 495-496.

mai 294		
3 mai 294	Près de Sirmium	<i>CJ VI</i> , 21, 14.
18 mai – 20 août 294	À Sirmium	<i>CJ VI</i> , 59, 1; <i>IX</i> , 12, 4 (15 juin); <i>IV</i> , 18, 1 (25 juin); <i>VI</i> , 58, 8 (7 juillet); <i>V</i> , 16, 22 (1 <sup>er</sup> août); <i>VI</i> , 24, 10 (17 août); <i>IX</i> , 18, 1.
été/automne 303	À Sirmium	<i>Passio Quattuor Coronatorum</i> 21 <sup>1</sup> .

### MAXIMIEN

21 juillet 285	Proclamé César, probablement à Milan.	<i>Eut. IX</i> , 20, 3; <i>Passio Marcelli</i> 2 (21 juillet).
fin de l'été 285	Campagne contre les Bagaudes.	<i>Pan. Lat. X(2)</i> , 4, 2.
10 fév. 286	À Milan	<i>CJ VIII</i> , 53(54), 6 & <i>III</i> , 29, 4 = <i>Frag. Vat.</i> 282.
1 <sup>er</sup> janv. 287	À Trèves (ou possi- blement Cologne ou Mainz).	<i>Pan. Lat. X(2)</i> , 6, 2.
288	Conférence avec Dioclétien.	<i>Pan. Lat. X(2)</i> , 9, 1.
21 avril 289	À Trèves (ou possi- blement Cologne ou Mainz).	<i>Pan. Lat. X(2)</i> .
fin déc. 290 ou janv. 291	Conférence avec Dioclétien à Milan	<i>Pan. Lat. XI(3)</i> , 8, 1.
été 291	À Trèves	<i>Pan. Lat. XI(3)</i> .
1 <sup>er</sup> mars 293	Investit Constance de la pourpre, proba- blement à Milan.	<i>Pan. Lat. VIII(5)</i> , 2, 2; <i>Chron. Min.</i> <i>I</i> , 229 (1 <sup>er</sup> mars).

<sup>1</sup> *Acta Sanctorum*, 3 Nov., p. 765-767.

2 mai 293	À Milan	<i>CJIV</i> , 24, 9.
21 mars 295	À Milan	<i>Consultatio</i> 5, 7.
21 déc. 295	À Milan	<i>Frag. Vat.</i> 292.
1 <sup>er</sup> mai 305	Renonce au pouvoir à Milan	Eut. IX, 27, 2; Jer., <i>Chron. a.</i> 305; Zon. XII, 32.

### CONSTANCE CHLORE

1 <sup>er</sup> mars 293	Proclamé César, probablement à Milan.	<i>Pan. Lat.</i> VIII(5), 2, 2; <i>Chron. Min.</i> I, 229 (1 <sup>er</sup> mars).
début de l'été 293	Expulse les troupes de Carausius du Nord-Ouest de la Gaule.	<i>Pan. Lat.</i> VIII(5), 6-7.
?295	Visite l'Italie et passe par Autun à son retour en Gaule.	<i>Pan. Lat.</i> IX(4), 14, 1.
296	Reprise en main de la Bretagne.	<i>Pan. Lat.</i> VIII(5), 11.
1 <sup>er</sup> mars 297	À Trèves	<i>Pan. Lat.</i> VIII(5), 2, 2; 4, 1.

### SÉVÈRE

1 <sup>er</sup> mai 306	Investit Galère de la pourpre à Sirmium.	Lact., <i>DMP</i> 18, 12; 19, 4; 26, 10; Eut. IX, 27, 2.
hiver 306/7	Conférence avec Galère et se prépare à marcher sur Rome.	Lact., <i>DMP</i> 26, 5.
début 307	Lance son attaque de Milan	Zos. II, 10, 1.

printemps 307	S'avance près de Rome, mais est forcé à retraiter et s'enfuit à Ravenne, où il abdique.	Lact., <i>DMP</i> 26, 8; Eut. X, 2, 4; Zos. II, 10, 1.
---------------	---	--

### CONSTANTIN I<sup>er</sup>

automne 306 ou début 307	Campagne contre les Francs.	<i>Pan. Lat.</i> VII(6), 4, 2; VI(7), 10, 2; IV(10), 16, 5.
sept. 307	Mariage avec Fausta et investit de la pourpre par Maximien, probablement à Trèves.	<i>Pan. Lat.</i> VII(6); Lact., <i>DMP</i> 27, 1; <i>RIC</i> VI, p. 205-206, 213, Trèves 639-641, 744-746.
août 310	À Trèves	<i>Pan. Lat.</i> VI(7).
25 juill. 311	À Trèves	<i>Pan. Lat.</i> V(8).
312	Invasion de l'Italie et campagne contre les forces de Maxence en Italie du Nord.	<i>Pan. Lat.</i> XII(9), 5, 1.
28 oct. 312	Bataille du Pont Milvius.	<i>CIL</i> I <sup>2</sup> , p. 274.
début fév. 313	Unit sa sœur à Licinius à Milan.	Lact., <i>DMP</i> 45, 1; 48, 2; Eus., <i>HE</i> X, 5, 4; <i>Origo</i> 13 (Milan); Theomnestus, <i>Hippiatrica Berolinensia</i> 34, 12 (date) <sup>2</sup> .
10 mars 313	À Milan	<i>CTh.</i> X, 8, 1.
printemps 313	En Gaule	<i>Origo</i> 13.
28 mai – 16 juin 313	À Trèves	<i>Frag. Vat.</i> 291; <i>CJ</i> XI, 62, 1.
3 août 313	À Trèves	<i>CTh.</i> I, 16, 1.
août 313	À Trèves	<i>Pan. Lat.</i> XII(9).

<sup>2</sup> E. Oder & K. Hoppe, édd., *Corpus Hippiatricorum Graecorum*, 1, Leipzig, 1924, p. 183.

3 nov. 313 – 1 <sup>er</sup> juin 314	À Trèves	<i>CTh.</i> IX, 40, 1; XI, 30, 2; XI, 36, 1 (3 nov.); I, 12, 1; 12, 3; VIII, 10, 1; X, 15, 1; XI, 1, 2; XI, 7, 1 (8 nov.); XI, 29, 1; XI, 30, 1 (27 déc.); <i>CJ</i> VII, 32, 10 (22 janv. 314); <i>CTh.</i> III, 30, 1 (26 mars); XI, 30, 4; XIII, 5, 2; XIII, 5, 3 (1 <sup>er</sup> juin).
29 oct. – 28 avril 315	À Trèves	<i>CTh.</i> VI, 35, 1 (29 oct.); I, 2, 1 (30 déc.); <i>RIC</i> VII, p. 164, Trier 12; Optatus, App. 8 (28 avril, ne mentionne pas l'année).
2 juin 315	? À Sirmio <sup>3</sup>	<i>CTh.</i> II, 30, 1.
19 oct. 315	À Milan	<i>Frag. Vat.</i> 273 (19 oct., soit en 313 ou 315); Aug., <i>Ep.</i> 43, 7, 20 (endroit, mais pas de date exacte).
11 janv. 316	À Trèves	<i>CTh.</i> I, 22, 1.
6 juin – 7 août 317	À Sirmium	<i>CTh.</i> XI, 30, 7; Jul., <i>Orat.</i> I, 5d.
? 23 janv. 318	À Sirmium	<i>CTh.</i> VI, 22, 1.
7 – 9 fév. 318	À Sirmium	<i>CJ</i> III, 11, 3-4.
7 sept. 318	À Milan	<i>CTh.</i> VIII, 18, 2.
24 oct. 318 – 13 avril 319	À Sirmium	<i>CTh.</i> I, 16, 3; II, 6, 2 (24 oct.); V, 2, 1 (1 <sup>er</sup> déc.); XIV, 25, 1 (12 déc.); II, 6, 3; ?XI, 35, 1 (19 déc.); II, 4, 1 (4 fév. 319); XI, 29, 2 (10 fév.); X, 8, 2 (11 mars); II, 19, 1 (13 avril).
22 mai – 10 août 320	À Sirmium	<i>CTh.</i> IX, 1, 5 (22 mai); XV, 1, 4 (22 juill.); VII, 21, 1 (10 août).
17 avril 321	À Sirmium	<i>CTh.</i> XI, 19, 1.
12 juin – 14 sept. 321	À Sirmium	<i>CTh.</i> II, 18, 1; XI, 30, 11 (12 juin); XIII, 13, 1 (1 <sup>er</sup> août); I, 4, 1; IX, 43, 1 (14 sept.).

<sup>3</sup> Voir la discussion de Barnes, *NE*, p. 72, n. 113, au sujet de cet endroit, qui ne peut qu'être Sirmium.

? 11 avril 322	À Sirmium	<i>CTh.</i> XV, 1, 2.
23 mai – 20 juill. 322	À Sirmium	<i>CTh.</i> II, 4 2; II, 18, 2 (23 mai); IV, 8, 4 (12 juin); IV, 8, 3 (20 juill.).
25 déc. 323	À Sirmium	<i>CTh.</i> XVI, 2, 5.
19 janv. 324 (ou 321)	À Sirmium	<i>CTh.</i> XII, 17, 1.
6 juill. 326	À Milan	<i>CTh.</i> IX, 21, 3.
23 oct. 326	À Milan	<i>CTh.</i> IV, 22, 1.
31 déc. 326	À Sirmium	<i>CJ</i> X, 1, 7.
27 sept. 328	À Trèves	<i>CTh.</i> I, 4, 2.
29 déc. 328	À Trèves	<i>CTh.</i> I, 16, 4; VII, 20, 5.
9 mars – 18 avril 329	À Sirmium	<i>CTh.</i> VI, 4, 1 (9 mars); II, 16, 1; III, 30, 3; <i>CJ</i> V, 72, 4 (15 mars); <i>CTh.</i> IX, 12, 2 (18 avril).

### LICINIUS

fév. 313	Épouse la sœur de Constantin à Milan.	Lact., <i>DMP</i> 45, 1; 48, 2; Eus., <i>HE</i> X, 5, 4; <i>Origo</i> 13; Zos. II, 17.
sept. – oct. 316	À Sirmium	<i>Origo</i> 16; Jul., <i>Ep.</i> 181, 449a.
9 oct. 316	À Sirmium	<i>Origo</i> 16.

### CRISPUS

310- ? 323	À Trèves <sup>4</sup>	
1 <sup>er</sup> janv. 324	? À Sirmium	<i>RIC</i> VII, p. 476, Sirmium 57 (FELIX PROCESSUS COS III).
6 mars 325	À Trèves	<i>CTh.</i> XII, 9, 1.

### CONSTANTIN II

317-328 <sup>5</sup>	Avec Constantin	<i>Pan. Lat.</i> IV(10), 37, 3.
25 juill. 336	En Gaule	<i>Eus., Triac.</i> 3, 4 <sup>6</sup> .
17 juin 337	À Trèves	<i>Athan., Apol. fug.</i> 87, 4.
sept. 337	Conférence avec Constance et Constant en Pannonie.	<i>Jul., Or.</i> 1, 19a.
? 338	Campagne contre les Germains.	<i>CIL</i> III, 12483.
8 janv. 339	? à Trèves	<i>CTh.</i> XII, 1, 27.
fin de l'hiver 340	Envahit le territoire de Constant et est tué près d'Aquilée.	<i>Jer., Chron. a.</i> 340; <i>Chron. Min.</i> I, 236; <i>Epit.</i> 41, 21; <i>Soc., HE</i> II, 5; <i>Zon.</i> XIII, 5.

---

<sup>4</sup> *Contra* Barnes, *NE*, p. 83, qui soutient la chronologie traditionnelle; cf. E.D. Digeser, «Lactantius and Constantine's Letter to Arles : Dating the *Divine Institutes*», *J ECS* 2 (1994), p. 33-52.

<sup>5</sup> Le voyage de Constantin à Trèves vers la fin de 328 est probablement, selon Barnes, *NE*, p. 84, n. 157, pour établir son fils dans sa nouvelle résidence.

<sup>6</sup> H.A. Drake, *In Praise of Constantine*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 87.

## CONSTANT

333-335	Avec Constantin	Lib., <i>Or.</i> 59, 42.
335-337	? à Milan <sup>7</sup> .	
sept. 337	Conférence avec Constance et Constant en Pannonie.	Jul., <i>Or.</i> 1, 19a.
27 juill. 338	À Sirmium	<i>CTh.</i> XV, 1, 5; <i>CJ</i> X, 48, 7.
25 juin 340	À Milan	<i>CTh.</i> IX, 17, 1.
été 342	À Trèves	Soc., <i>HE</i> II, 18.
automne 342	Entrevue avec Athanase à Milan.	Athan., <i>Apol. Const.</i> 4, 3.
4 déc. 342	À Milan	<i>CTh.</i> IX, 7, 3.
30 juin 343	À Trèves	<i>CTh.</i> XII, 1, 36.
été 343	Entrevue avec Athanase à Trèves.	Athan., <i>Apol. Const.</i> 3, 7; 4, 4.
automne 344	En Pannonie	Lib., <i>Or.</i> 59, 133.
15 mai 345	À Trèves	<i>CTh.</i> X, 10, 7.
? 5 mars 346	À Sirmium	<i>CTh.</i> X, 10, 8.
17 juin 348	À Milan	<i>CTh.</i> X, 14, 2.
27 mai 349	À Sirmium	<i>CTh.</i> VII, 1, 2; VIII, 7, 3.
peu après le 18 janv. 350	Tué à Helena en Gaule.	Eut. X, 9, 4; Jer., <i>Chron. a.</i> 350; <i>Chron. Min.</i> I, 237; <i>Epit.</i> 41, 23; Zos. II, 42, 5.

---

<sup>7</sup> Barnes, *NE*, p. 86, n. 169.

## CONSTANCE II

sept. 337	Conférence avec Constance et Constant en Pannonie.	Jul., <i>Or.</i> 1, 19a.
25 déc. 350	Oblige Vetranio à abdiquer à Naissus.	Jer., <i>Chron. a.</i> 351 (endroit et année); <i>Chron. Min.</i> I, 238 (jour); Zos. II, 44, 3-4; Soc., <i>HE</i> II, 28, 17 (Sirmium).
15 mars 351	Proclame Gallus César à Sirmium.	<i>Chron. Min.</i> I, 238.
été et automne 351	À Sirmium avant et après la campagne contre Magnence.	Sulp. Sev., <i>Chron.</i> II, 38, 5-7; Soc., <i>HE</i> II, 28, 23; Zos. II, 45, 3; 48, 3.
? oct. 351	Présent au concile de Sirmium qui dépose Photinus.	Soc., <i>HE</i> II, 28, 23; 29, 1.
26 fév. 352	À Sirmium	<i>CJ</i> VI, 22, 5.
12 mai 352 été 352	À Sirmium ? campagne contre les Sarmates <sup>8</sup> .	<i>CTh.</i> III, 5, 1.
? sept. 352	Entre en Italie	<i>Chron. Min.</i> I, 67.
3 nov. 352	À Milan	<i>CTh.</i> XV, 14, 5.
printemps – été 353	À Milan	<i>Hist. ac.</i> 1, 7; <i>Index</i> , 25; <i>CTh.</i> XI, 1, 6; XII, 1, 42 (22 mai); XVI, 8, 7 (3 juill.).
oct. 353 – printemps 354	Arles	Amm. XIV, 5, 1; <i>CTh.</i> VIII, 7, 2 (3 nov.); Amm. XIV, 10, 1.
automne 354 – printemps 355	Hiver à Milan	Amm. XIV, 10, 16; <i>CTh.</i> XI, 34, 2 (1 <sup>er</sup> janv.); <i>CJ</i> VI, 22, 6 (18 fév.).

---

<sup>8</sup> Barnes, *AC*, p. 314, n. 30.

juin 355	Conduit une expédition en Rhétie.	Amm. XV, 4, 1.
	Revient prendre ses quartiers d'hiver à Milan.	Amm. XV, 4, 13; Sulp. Sev., <i>Chron.</i> II, 39, 3; 8 (concile de Milan).
6 juill. 355 – 5 juill. 356	À Milan	<i>CTh.</i> XIV, 3, 2; XII, 1, 43 (17 juill.); I, 5, 5 (18 juill.); VI, 29, 1 (22 juill.); II, 1, 2 (25 juill.); XII, 12, 1 (1 <sup>er</sup> août); IX, 34, 6 (31 oct.); XVI, 10, 6 (19 fév. 356); IX, 42, 2 (8 mars); XI, 16, 8 (1 <sup>er</sup> avril); XI, 16, 7 (2 avril); VI, 4, 8-10 (11 avril); VI, 29, 2 (17 avril); XIII, 10, 3 (29 avril); IX, 17, 4 = <i>CJ</i> IX, 19, 4 (13 juin); <i>CTh.</i> VIII, 5, 8 (24 juin); I, 2, 7 (5 juill.).
6 nov. 355	Proclame Julien César à Milan.	Amm. XV, 8, 17; <i>Chron. Min.</i> I, 238; <i>CIL</i> I <sup>2</sup> , p. 277; Soc., <i>HE</i> II, 34, 5.
1 <sup>er</sup> déc.	Escorte Julien hors de la ville et retourne à Milan.	Amm. XV, 8, 18.
été – automne 356	Campagne contre les Alamans sur le Rhin.	Amm. XVI, 12, 15-16.
10 nov. 356 – 19 mars 357	À Milan	<i>CTh.</i> XVI, 2, 13; IX, 16, 5 (4 déc.); VIII, 5, 9; XVI, 2, 14 (6 déc.); VIII, 7, 7 (27 déc.); XII, 12, 2 (15 janv.); IX, 17, 4 (15 janv.); IX, 16, 4 (25 janv.); XV, 1, 1 (2 fév.); X, 20, 2.
28 avril – 29 mai 357	À Rome	Amm. XVI, 10, 20.
oct. 357 – 3 mars 358	Passe l'hiver à Sirmium	Amm. XVI, 10, 21; XVII, 12, 1; <i>CTh.</i> VIII, 5, 10 (27 oct.); I, 15, 3 (3 déc.); VII, 4, 3; XI, 30, 27 (18 déc.); II, 21, 2 (18 déc.); IX, 42, 4 (4 janv.); <i>CJ</i> III, 26, 8.

avril 358	Envahit le territoire des Sarmates Limitantes et retourne à Sirmium en triomphe.	Amm. XVII, 12, 4-6; 13, 33 (triomphe).
21 – 23 juin	À Sirmium	<i>CTh.</i> XII, 1, 44-45 (21 juin); VIII, 13, 4; XI, 36, 13 (23 juin).
oct. 358 – mars 359	Passe l'hiver à Sirmium	Amm. XVIII, 4, 1; XIX, 11, 1; <i>CTh.</i> II, 21, 1 (19 déc.).
printemps 359	Entreprend une campagne contre les Sarmates et retourne à Sirmium.	Amm. XIX, 11, 2-17.
22 – 28 mai 359	À Sirmium	<i>CTh.</i> VI, 4, 14-15 (22 mai); I, 7, 1 (28 mai); Athan., <i>De Syn.</i> 8, 3; Soc., <i>HE</i> II, 37, 18.

#### JULIEN

6 nov. 355	Proclamé César à Milan.	Amm. XV, 8, 7; <i>Chron. Min.</i> I, 238; Soc., <i>HE</i> II, 34, 5.
6 – 30 nov. 355	À Milan	Amm. XV, 8, 18.
1 <sup>er</sup> déc.	Quitte Milan	Amm. XV, 8, 18.
août 356	Visite Trèves	Amm. XVI, 3, 3.
mi-juillet 361	À Sirmium	Amm. XXI, 10, 2-5.

#### VALENTINIEN I

5 juill. – 4 août 364	À Sirmium	<i>CTh.</i> XII 6, 6 (5 juill.); X, 7, 2 (23 juill.); V, 15, 15 (29 juill.); XII, 6, 7 (4 août); Amm. XXVI, 5, 4.
-----------------------	-----------	---

- 23 oct. – 10 déc. À Milan  
*CTh.* XI, 2, 2 (23 oct.); XI, 30, 34 (9 nov.); XVI, 1, 1 (17 nov.); XII, 10, 1 (18 nov.); IX, 42, 6 (25 nov.); II, 1, 4 (1<sup>er</sup> déc.); II, 12, 2 = *CJ* III, 40, 2 (8 déc.); XII, 1, 62 (10 déc.).
- 20 déc. 364 – 20 fév. 365 À Milan  
*CTh.* XI, 36, 18 (20 déc.); V, 13, 3 (23 déc.); XV, 1, 14; *Amm.* XXVI, 5, 4-6 (1<sup>er</sup> janv.); VIII, 11, 2; XIII, 5, 11 – 6, 2 (11 janv.); IX, 40, 8; XIV, 3, 8 (15 janv.); V, 11, 7 (16 janv.); IX, 2, 2 (22 janv.); I, 15, 5 (25 janv.); VIII, 7, 8; XII, 1, 70 (30 janv.); X, 10, 10; XI, 30, 32; 36, 15 (4 fév.); VIII, 11, 3 (12 fév.); XI, 31, 2; 36, 18; XV, 1, 15 (16 fév.); XI, 12, 3 (20 fév.).
- 9 mars – 3 sept. 365 À Milan  
*CTh.* X, 1, 9 (9 mars); VIII, 5, 23 (10 mars); VIII, 5, 17 (14 mars); VIII, 5, 24 mars); VIII, 5, 25 (25 mars); VII, 18, 1 (26 mars); VIII, 4, 10 (30 mars); I, 6, 5; XI, 14, 1 (4 avril); XII, 6, 4; 6, 6 = VII, 6, 1 (18 avril); IX, 30, 4 (16 mai); XI, 1, 10-11 (17 mai); XI, 7, 11 (25 mai); VIII, 1, 10 (25 mai); VIII, 5, 27; XII, 1, 65 (28 mai); VII, 1, 7 (31 mai); XV, 1, 13 (19 juin); IX, 30, 3; XII, 1, 66 (21 juin); VI, 4, 18; XII, 1, 67; X, 20, 3 (28 juin); *Consult.* 9, 7 (19 juill.); *CTh.* X, 4, 2 (22 juill.); *Consult.* 9, 5 (30 juill.); *CTh.* XI, 1, 12 (31 juill.); V, 11, 8; XIV, 6, 3 (6 août); *Consult.* 9, 1 (10 août); VI, 24, 2-3 (19 août); XI, 32 (3 sept.).
- 8 oct. 367 – 13 juill. 368 À Trèves  
*Amm.* XXVII, 8, 1 (8 oct.); *CJ* VI, 4, 2 = *CTh.* XI, 68, 4 (13 oct.); VI, 35, 7 (18 nov.); *Ep. imp.* 7<sup>9</sup> (12 janv.); *CTh.* XIII, 3, 8 (30 janv.); X, 24, 1 (12 mars); V, 13, 4; 15, 18; *CJ* XI, 62, 4 (12 mars); *CTh.* X, 12, 1 (21 mars); VIII, 4, 9 (25 mars); VIII, 8, 1 = XI, 7, 10 (21 avril); VII, 1, 6; XII, 1, 64 (23 avril); VII, 13, 5 (26 avril); VII,

<sup>9</sup> *In Coll. Avell.* (CSEL 35).

		8, 2 (6 mai); IX, 19, 3 (9 juin); X, 12, 2 (17 juin); III, 5, 9 (13 juill.).
24 sept. 368	À Milan	<i>CJ</i> XI, 62, 3.
30 sept. 368 – 14 mai 369	À Trèves	<i>Amm.</i> XXVII, 10, 16 (pas de date exacte); <i>CTh.</i> I, 29, 3-4 (6 nov.); VIII, 5, 29 (2 déc.); XI, 29, 3 (30 déc.); XIV, 3, 13 (1 <sup>er</sup> janv. 369); XIV, 8, 2 (28 janv.); XII, 12, 6 (2 fév.); XI, 10, 1 (20 fév.); IX, 42, 7 (5 mars); XI, 39, 6 (14 mars); I, 16, 11-12 (1 <sup>er</sup> avril); IV, 18, 1 (25 avril); XI, 29, 4 (10 mai); XIII, 5, 12 (14 mai).
14 oct. 369 – 1 <sup>er</sup> juin 370	À Trèves	<i>CTh.</i> IX, 37, 2 (14 oct.); X, 17, 1 = <i>Frag. Vat.</i> 37 (10 nov.); XIII, 5, 13 (2 déc.); VII, 20, 10 (23 déc.); XVI, 2, 18 (17 fév. 370); <i>CJ</i> II, 6, 7 (20 fév.); <i>CTh.</i> XIV, 9, 1 (12 mars); XI, 31, 3; XIV, 17, 6 (19 mars); XIV, 3, 9; XIII, 10, 6 (30 mars); XIV, 5, 1 (3 avril); I, 31, 2 (4 avril); XIII, 1, 8; <i>CJ</i> XI, 75, 2 (26 avril); <i>CTh.</i> XII, 1, 71-72 (5 mai); XIII, 2, 2 (1 <sup>er</sup> juin).
1 <sup>er</sup> déc. 370 – 28 juin 371	À Trèves	<i>CTh.</i> XIV, 3, 12 (1 <sup>er</sup> déc.); XV, 7, 1 (11 fév.); IX, 16, 9; 38, 5 (19 mai); X, 20, 5; XII, 1, 75 (28 juin).
11 déc. 371 – 25 avril 372	À Trèves	<i>CTh.</i> VIII, 5, 32 (11 déc.); XIV, 3, 14 (22 fév.); XII, 1, 77 (23 fév.); I, 15, 6 (27 fév.); XVI, 5, 3 (2 mars); XIII, 6, 6 (7 avril); VII, 1, 11 (24 avril); XV, 5, 1 (25 avril).
1 <sup>er</sup> déc. 372 – 19 373	À Trèves	<i>Amm.</i> XXIX, 4, 6 (pas de date mars exacte); <i>CTh.</i> XVI, 2, 22 (1 <sup>er</sup> déc.); X, 3, 2 (27 déc.); XVI, 6, 1 (20 fév.); X, 19, 7 (19 mars); XII, 1, 73 (30 nov.).
5 fév. 374	À Milan	<i>CTh.</i> XIII, 1, 10.
21 mai – 20 juin 374	À Trèves	<i>CTh.</i> XI, 36, 22 (21 mai); XIII, 4, 4 (20 juin).

3 déc. 374 – 9 avril 375	À Trèves	<i>CTh.</i> IV, 17, 1 (3 déc.); <i>Amm.</i> XXX, 3, 7; 5, 1 (pas de date exacte; il prend ses quartiers d'hiver); XII, 6, 16 (9 avril).
-----------------------------	----------	---

### GRATIEN

22 nov. 375 – 17 376	À Trèves	<i>Chron. Min.</i> I, p. 242 (22 nov.); mai <i>Amm.</i> XXX, 10, 1; 10, 5; <i>Soc., HE</i> IV, 31, 7 (pas de date exacte); <i>CTh.</i> XV, 7, 3 (10 mars); XVI, 5, 4 (22 avril); XVI, 2, 23 (17 mai).
23 mai 376	À Rome	<i>CTh.</i> XIII, 3, 11.
15 août 376 – 20 avril 377	À Trèves	<i>CTh.</i> VIII, 5, 31; XI, 10, 2 (15 août); IX, 35, 2 (17 sept.); IX, 35, 3 (4 janv. 377); XIV, 3, 15 (16 fév.); VIII, 5, 34 (27 fév.); I, 32, 3 (29 mars); I, 32, 2; <i>CJ</i> XI, 66, 3 (8 juill.); <i>CTh.</i> XI, 2, 3 (17 sept.); IX, 40, 12 (30 nov.); I, 15, 9 (1 <sup>er</sup> janv.); IX, 20, 1; XI, 39, 7 (12 janv.); XI, 30, 37; 36, 23-25 (30 janv.); XIII, 5, 35 (20 avril); <i>Amm.</i> XXXI, 10, 11 (pas de date précise).
été 378	Inaugure le consulat à Sirmium.	<i>Amm.</i> XXI, 11, 6; <i>CTh.</i> XVI, 5, 5 (pas de date fiable <sup>10</sup> ); <i>Soc., HE</i> V, 2, 1; <i>Soz., HE</i> VII, 1, 3; <i>Theod., HE</i> V, 2; <i>Aus., Grat. Act.</i> 9, 42.
6 déc. 378 – 24 fév. 379	Investit Théodose de la pourpre à Sirmium.	<i>CTh.</i> VI, 30, 4 (6 déc.); <i>Chron. Min.</i> I, p. 243, 297; II, p. 60 (19 janv.); <i>CTh.</i> VI, 30, 1 (24 fév.).
31 juill. – 3 août 379	À Milan	<i>CTh.</i> VIII, 18, 6; <i>CJ</i> VI, 32, 4 (31 juill.); <i>CTh.</i> XVI, 5, 5 (3 août).
14 sept. 379 – 18 mars 380	À Trèves	<i>CTh.</i> XIII, 3, 12 (14 sept.); XI, 31, 7 (3 déc.); XIV, 3, 17 (10 janv. 380); XIII, 5, 16; 9, 3 (6 fév.); VI, 35, 9 (15 fév.); XI, 16, 12 (18 mars).

---

<sup>10</sup> Cf. Seeck, p. 246.

24 avril 380	À Milan	<i>CTh.</i> XV, 7, 4-5.
2 août 380	À Sirmium	<i>Gesta Conc. Aquil.</i> 10 <sup>11</sup> .
14 oct. 380 – 27 fév. 381	À Milan	<i>CTh.</i> IV, 22, 2 (14 oct.); XV, 7, 6 (22 fév.); VIII, 5, 36 (27 fév.).
29 mars 381	À Milan	<i>CTh.</i> VI, 10, 2.
3 avril 382	À Milan	<i>CTh.</i> VIII, 4, 13.
22 nov. 382 – 2 mai 383	À Milan	<i>CTh.</i> I, 6, 8 (22 nov.); XI, 6 (26 déc.); XI, 13, 1 (19 janv. 383); V, 1, 3 (19 fév.); XII, 1, 95 (26 fév.); XIII, 10, 8 (5 mars); IX, 27, 5 (4 avril); XII, 1, 99-100 (18 avril); III, 1, 4 (2 mai).

#### VALENTINIEN II

13 mars – 11 juin 384	À Milan	<i>CTh.</i> XIII, 1, 12 (13 mars); IX, 38, 7 (22 mars); VI, 5, 2 (21 mai); XIV, 1, 2; 3, 18 (11 juin).
26 oct. 384 – 10 juill. 385	À Milan	<i>CTh.</i> VI, 30, 6 (26 oct.); IV, 17, 4; XI, 30, 44 (29 nov.); I, 6, 9 = <i>CJIX</i> , 29, 2 (28 déc.); Aug., <i>Conf.</i> VI, 6, 9 (1 <sup>er</sup> janv.); <i>CJ I</i> , 23, 5 (1 <sup>er</sup> fév.); <i>CTh.</i> XI, 30, 45; 36, 29 (15 fév.); <i>Ep. imp.</i> 4 <sup>12</sup> (24 fév.); <i>CTh.</i> IX, 38, 8 (25 fév.); VIII, 5, 46 (9 avril); XI, 16, 16 (14 avril); II, 1, 6 (30 avril); XII, 1, 110 (28 mai); VIII, 4, 15 (12 juin); II, 4, 4 (18 juin).
10 juill. 385	À Milan	<i>CTh.</i> VII, 2, 2.
23 janv. 386	À Milan	<i>CTh.</i> XVI, 1, 4 = 4, 1.
29 mars – 3 avril 386	À Milan	<i>Amb., Ep.</i> 76(20), 4-5 (29 mars); <i>Ep.</i> 76(20), 26-27 (3 avril).

<sup>11</sup> M. Zelzer, éd., *CSEL* 82, 3, p. 331.

<sup>12</sup> *In Coll. Avell.* (*CSEL* 35).

6 juin – 29 juill. 386	À Milan	<i>CTh.</i> X, 13 (6 juin); VI, 35, 13 (6 juill.); VIII, 7, 18 (14 juill.); I, 32, 5 (29 juill.).
18 nov. 386 – 19 mai 387	À Milan	<i>CTh.</i> XI, 37, 1 (18 nov.); VIII, 8, 4 (3 déc.); XIII, 3, 13 (22 janv. 387); VI, 24, 4 (6 mars); XI, 30, 48 (19 mai).
14 janv. – 25 fév. 389	À Milan	<i>CTh.</i> XV, 14, 8 (14 janv.); V, 1, 4 (25 fév.).
14 juin 389 – 17 juin 390	À Trèves	<i>CTh.</i> IV, 22, 3; XI, 16, 20 (14 juin); VI, 26, 5 (8 nov.); VIII, 5, 50 (17 juin).

### MAGNUS MAXIMUS

12 juill. 385	À Trèves	<i>CTh.</i> IX, 36, 1.
8 sept. 387	À Milan	<i>CTh.</i> VI, 28, 4.

### THEODOSE I

19 janv. 379	Proclamé Auguste à Sirmium.	<i>Chron. Min.</i> I, p. 243, 297; II, p. 60.
8 sept. 380	À Sirmium	<i>CTh.</i> VII, 22, 11.
10 oct. 388 – 5 mai 389	À Milan	<i>CTh.</i> XV, 14, 7 (10 oct.); XIV, 1, 3 (19 janv. 389); IV, 4, 2 (23 janv.); I, 5, 9 (2 mars); I, 15, 13; VIII, 11, 5 (28 avril); II, 4, 5 (2 mai); XVI, 5, 17 (4 mai); VIII, 4, 16 (5 mai).
26 nov. 389 – 5 juill. 390	À Milan	<i>CTh.</i> XVI, 5, 19 (26 nov.); XII, 1, 120 (17 déc.); III, 17, 3 (27 déc.); VI, 30, 12 (15 janv. 390); XV, 1, 26 (16 janv.); III, 17, 4 (21 janv.); IX, 2, 4 (4 fév.); IX, 1, 17 (15 fév.); IX, 10, 4 (6 mars); X, 22, 3 (8 mars); XV, 1, 27-28 (4 avril); IX, 27, 7 (4 juin); XII, 1, 121 (17 juin); XVI, 2, 27 (21 juin);

		<i>CJ</i> I, 40, 9 (22 juin); <i>CTh.</i> XI, 16, 18 (5 juill.).
26 nov. 390 – 15 avril 391	À Milan	<i>CTh.</i> VI, 27, 6 (26 nov.); Theod., <i>HE</i> V, 18, 5 (25 déc.); <i>CTh.</i> XVI, 10, 10 (24 fév.); III, 3 (11 mars); XI, 16, 19 (22 mars); I, 10, 4 (15 avril).
1 <sup>er</sup> oct. 394 – 17 janv. 395	À Milan suite à la suppression d'Eugène où il meurt.	Paulin, <i>Vit. Amb.</i> 31, 1; Soc., <i>HE</i> V, 26, 3; Soz., <i>HE</i> VII, 29, 4; <i>CTh.</i> II, 1, 8 (6 janv. 395); Soc., <i>HE</i> V, 26, 4; VI, 1, 1 (17 janv., mort de Théodose); <i>Chron. Min.</i> I, p. 245; <i>Chron. Edess.</i> 39 <sup>13</sup> .

### HONORIUS

fin 394 – 15 oct. 395	À Milan	<i>CTh.</i> VII, 24, 1 (5 mars); VIII, 5, 53 (18 mars); XVI, 2, 29 (23 mars); XI, 28, 2 (24 mars); IX, 23, 2 (12 avril); XV, 14, 9 (21 avril); XV, 14, 10 (26 avril); XI, 30, 53; XII, 1, 141-145 (16 mai); XV, 14, 11-12 (18 mai); XI, 30, 54 (25 mai); XIII, 5, 24 (26 mai); XIII, 8, 5-6; XII, 1, 146 (15 juin); XV, 1, 32 (21 juin); XV, 1, 33 (5 juill.); II, 12, 6; VII, 12, 3; VIII, 8, 7 (6 juill.); IV, 21 (27 juill.); VIII, 18, 7 (15 oct.).
14 nov. 395 – 5 juill. 397	À Milan	<i>CTh.</i> X, 9, 2 (14 nov.); XI, 1, 24; XII, 1, 149; XIII, 5, 25 (26 déc.); VIII, 5, 55 (18 fév. 396); XIII, 11, 7 (19 mars); XIII, 11, 8 (29 mars); VII, 21, 3; <i>CJ</i> XI, 48, 12 (18 avril); <i>CTh.</i> VII, 18, 9; <i>CJ</i> XI, 48, 11 (26 avril); <i>CTh.</i> X, 5, 1 (29 avril); XII, 1, 151 (7 mai); VII, 4, 22 (30 mai); XIV, 3, 19 (9 juill.); XI, 36, 32 (10 août); XIII, 5, 26 (23 déc.); XI, 14, 2 (27 déc.); XI, 21, 2 (28 déc.); XI, 16, 21-22 = XVI, 2,

<sup>13</sup> L. Hallier, éd., *Untersuchungen über die Edessenische Chronik (Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur 9)*, p. 84.

- 30 (31 janv. 397); XIV, 4, 7; *CJ* XI, 17, 2 (15 fév.); *CTh.* XII, 5, 3 (17 mars); XIV, 2, 3 (18 mars); VI, 2, 17-18; 4, 31; XII, 6, 24; XIII, 5, 27; 9, 5; XIV, 15, 3; *CJ* IV, 40, 3 (15 avril); *CTh.* IV, 6, 5 (28 avril); X, 1, 14 (17 mai); XIV, 7, 1 (24 mai); VII, 13, 11 (17 juin); VI, 26, 11 (5 juill.).
- 18 déc. 397 – 4 À Milan  
juin 399
- CJ* III, 13, 5; *CTh.* IV, 22, 4-5 (18 déc.); VI, 14, 2; VIII, 7, 19; XII, 1, 153-156 (21 déc.); I, 11, 1 (23 déc.); VI, 2, 20 (26 déc.); I, 5, 11 (11 fév. 398); VII, 14, 1; VIII, 5, 58 (18 fév.); XVI, 5, 53 (6 mars); VI, 2, 21 (29 mars); XIV, 15, 4; 19, 1 (12 avril); XIV, 3, 20; Claud., *De Bell. Gild.* (25 avril); *CTh.* IX, 39, 3 (13 mai); I, 12, 6 (21 mai); I, 11, 2; II, 1, 11; XI, 19, 4; *CJ* X, 19, 6 (24 mai); *CTh.* I, 7, 3; XII, 1, 157-158 (13 sept.); VII, 22, 12 (26 sept.); VI, 27, 12 (25 oct.); X, 10, 22 (27 oct.); X, 2, 2 (1<sup>er</sup> nov.); XV, 1, 37; *CJ* I, 24, 1 (21 déc.); *CTh.* XI, 30, 58 = *CJ* VI, 62, 30 (7 janv. 399); *CTh.* XII, 1, 140 = 148 (30 janv.); VI, 27, 11; XIII, 5, 28; 6, 8 (16 fév.); XII, 6, 25 (18 mars); XI, 17, 3 (31 mars); XIII, 11, 10 (5 avril); XVI, 8, 14 (11 avril); XV, 3, 4 (29 avril); XII, 9, 3; XVI, 5, 35 (17 mai); XI, 1, 26 (20 mai); XIII, 1, 17 (4 juin).
- 13 sept. 399 – 30 À Milan  
juin 400
- CTh.* VII, 5, 1; XII, 15 (13 sept.); X, 1, 16 (20 nov.); IX, 30, 5; XII, 1, 162 (1<sup>er</sup> déc.); VI, 30, 16 (22 déc.); VI, 30, 17 (23 déc.); *CJ* I, 51, 3 (27 déc.); *CTh.* XV, 2, 8 (28 déc.); VII, 8, 6 (17 janv. 400); VII, 20, 12 (30 janv.); III, 31, 1 (5 mars); XI, 8, 2 (14 mars); VII, 1, 18 (19 mars); VII, 18, 10 (17 mai); IX, 26, 2 (31 mai); XI, 30, 60 (1<sup>er</sup> juin); VII, 8, 7; XII, 6, 26 (8 juin); XIII, 5, 30 (15 juin); I, 15, 15 (18 juin); IV, 23, 1; XII, 19, 1-3; *CJ*

		XI, 48, 13 (29 juin); <i>CTh.</i> XII, 1, 166; XIII, 1, 18 (30 juin).
8 nov. 400 – 10 sept. 401	À Milan	<i>CTh.</i> XV, 2, 9 (8 nov.); X, 3, 5 (26 nov.); I, 5, 13; II, 14; VIII, 5, 60; XI, 26, 2; VIII, 5, 61 (9 déc.); I, 12, 8; VIII, 10, 3; XI, 1, 28; XII, 6, 27 (31 déc.); XI, 17, 2 (13 fév. 401); XII, 6, 28 (26 fév.); I, 10, 6-7; <i>CJ</i> X, 16, 11 (27 fév.); <i>CTh.</i> VIII, 2, 5 (25 mars); VII, 4, 26; VIII, 5, 63; XI, 1, 29 (31 mars); VI, 2, 22 (28 avril); XI, 28, 3 (25 juin); XV, 1, 41 (4 juill.); XI, 7, 16; IX, 42, 18 (13 juill.); XIII, 1, 18; XVI, 2, 36 (14 juill.); I, 15, 16 (10 sept.).
6 déc. 402	À Ravenne	<i>CTh.</i> VII, 13, 15.

## **Annexe II : Liste des sources non incluses dans les Abréviations**

*Altercatio Heracliani Laici cum Germinio Episcopo Sirmiensi*

Ambroise, *De Fide* II, 139-140 et III, 1, 1-2

Ambroise, *De Officiis* II, 28, 236

Ambroise, *De Spiritu Sancto* I, 1, 19-21 et III, 10, 59

Augustin, *Contra Partem Donati post Gesta* 33

Augustin, *De Dono Perseverantiae* 20, 52 et 21, 55

Augustin, *De Praedestinatione Sanctorum* 4, 8

Augustin, *Retractatio* II, 7, 1

Ausone, *Ad Fontem Damuvii Iussu Valentiniani Augusti*

Ausone, *Gratiarum Actio* 10, 43 et 14, 63

Ausone, *Ordo Urbium Nobilium* VI-VII

Athanase, *Epistula ad Aegypti et Libyae* 7

Athanase, *Epistula ad Afros* 10

Athanase, *Epistula ad Epictetum*

Athanase, *Epistula ad Jovianum*

Athanase, *Epistula ad Rufinianum*

Basile de Césarée, *Epistula* 197, 1-2

*CIL* III, 2006; 6443; 10232 et 10233

Claudien, *De Bello Gettico* 249 et 450

Claudien, *Panegyricus de Sexto Consulato Honorii Augusti* 203, 361-365, 392-395, 407-414 et 441-452

Claudien, *Panegyricus Probini et Olybrii* 112-135

*Consularia Constantinopolitana Anno* 351

Dion Cassius, *Epitome* du livre LXVIII, 9, 5 et LXXIII, 15, 2

*Expositio Totius Mundi et Gentium* LVII, 5-7 et LVIII

Gaudentius de Brescia, *Tractatus* 13, 21; 17, 1; 21, 6-8 et 37-44

Gaudentius de Brescia, *Ad Benivolum Magistrum Memoriae* 5

- Gennadius, *De Viris Illustribus* 36
- Hilaire, *Contra Auxentium* 4, 7-9
- Hilaire, *De Synodis* 11 et 81
- Jérôme, *Apologia Contra Rufinum* III, 1, 18
- Jérôme, *De Viris Illustribus* LXXX, 3
- Jérôme, *Epistula* 3, 5 et 5, 2
- Julien, *Epistula* 26, 414B-415A; 90; et 110, 398D
- Julien, *Orationes* I, 28-29; III, 7, 14 et 36, 18
- Lactance, *Divinae Institutes* I, 1, 21
- Libanius, *Orationes* XVIII, 31
- Libère, *Epistula* I, 3
- Lucifer de Cagliari, *De non Conveniendo* 1, 4; 3, 75; 5, 62; 6, 1; 9, 62; 10, 13 et 15, 2
- Lucifer de Cagliari, *De Sancto Athanasio* II, 8
- Lucifer de Cagliari, *Moriendum Esse pro Filio* 1, 50-57 et 4, 7-12
- Optatus, *Contra Donatum* I, 18 et III, 3
- Orose VII, 29, 5
- P. Giessen* 40
- Paulin de Nole, *Epistula* 20, 3
- Philostrate, *Vitae Sophistarum* 560
- Priscillien, *Tractatus* II, 50 et 55
- Procopé, *Bellum Vandalorum* I, 2-9
- Prosper Tiro, *in Chronica Minora* I, 461 et 1183
- Prosper Tiro, *Pro Augustino Responsiones ad Excerpta Genuensium* III
- Prudence, *Contra Symmachum* II, 696
- Salvien, *De Gubernatione Dei* VI, 72-89 et VI, 39
- Symmaque, *Relatio* 3
- Tacite, *Annales* IV, 67
- Tacite, *Historiarum Libri* I, 4
- Ulpian, *Digeste* I, 5, 17

## **BIBLIOGRAPHIE**

La présente bibliographie contient uniquement les travaux modernes cités dans les notes qui ne sont pas inclus dans les Abréviations. Pour les articles de périodiques, nous utilisons le système d'abréviations présenté par l'*Année philologique*. De même, certaines abréviations, telles *CAH*, *EEC* ou *DECA*, renvoient aux Abréviations présentées en début d'étude.

### **I. Ouvrages généraux:**

Barnes, T.D. *Ammianus Marcellinus and the Representation of Historical Reality*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1998.

Brown, P. *The Making of Late Antiquity*, Harvard, University Press, 1978.

—, *Power and Persuasion in Late Antiquity. Towards a Christian Empire*. Madison (Wisc.), University of Wisconsin Press, 1992.

Bury, J.B. *History of the Later Roman Empire from the Death of Theodosius I to the Death of Justinian*, I, New York, Dover, 1958 (réimpression de la 1<sup>ère</sup> éd.).

Fowden, G. *Empire to Commonwealth. Consequences of Monotheism in Late Antiquity*. Princeton, University Press, 1993.

Gaudemet, J. *L'Église dans l'Empire romain (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles)*. Paris, Sirey, 1958.

Gibbon, E. *The History of the Decline and Fall of the Roman Empire*. N.Y., Modern Library, 1995 (1776-83).

Hefele, C.J. *Histoire des conciles*. Vol. I, 2. Paris, Letouzey et Ane, 1907.

Herrin, J. *The Formation of Christendom*. Princeton (N.J.), University Press, 1987.

Kahler, H. *Rome et son empire*, Paris, Albin Michel, 1963.

Lane Fox, R. *Pagans and Christians*. New York, Alfred A. Knopf, 1987.

Le Gall, J. et M. Le Glay. *L'Empire romain*. Vol. I : *Le Haut-Empire de la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) à l'assassinat de Sévère Alexandre (235 ap. J.-C.)*. Paris, P.U.F., 1987.

- Lot, F. *La fin du monde antique et le début du Moyen Âge*. Paris, Albin Michel, 1989 (1927).
- McCormack, S. *Art and Ceremony in Late Antiquity*. Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 1981 (*The Transformation of the Classical Heritage* 1).
- MacMullen, R. *Christianizing the Roman Empire (A.D. 100-400)*. New Haven et Londres, Yale University Press, 1984.
- . *Corruption and the Decline of Rome*. New Haven (Conn.) et Londres, Yale University Press, 1988.
- Marrou, H.-I. *Décadence romaine ou antiquité tardive? III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Seuil, 1977.
- Matthews, J.F. *Laying Down the Law, A Study in the Theodosian Code*. New Haven et Londres, Yale University Press, 2000.
- Millar, F. *The Emperor in the Roman World (31BC-AD337)*. Ithaca (N.Y.) et Londres, Cornell University Press, 1977.
- Momigliano, A., éd. *The Conflict Between Paganism and Christianity in the Fourth Century : Essays*. Oxford, Clarendon Press, 1963.
- Montesquieu, C.-L. de. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. Paris, O. Orban, 1987 (1734).
- Nixon, C.E.V. et B.S. Rodgers. *In Praise of the Later Roman Emperors. The Panegyrici Latini. Introduction, Translation, and Historical Commentary with the Latin text of R.A.B. Mynors*. Berkeley – Los Angeles – Oxford, University of California Press, 1994.
- Paschoud, F. *Cinq études sur Zosime*. Paris, P.U.F., 1975.
- Pietri, C. et L., édd. *Histoire du Christianisme des origines à nos jours*. Vol. II : *Naissance d'une chrétienté (250-430)*. Paris, Desclée, 1995.
- Piganiol, A. *L'Empire chrétien (325-395)*. 2<sup>e</sup> éd. A. Chastagnol. Paris, P.U.F., 1972 (1947).
- Rostovtseff, M.I. *Histoire économique et sociale de l'empire romain*. Trad. O. Demange. Paris, Robert Laffont, 1988 (1957).
- Ste-Croix, G.E.M. de. *The Class Struggle in the Ancient Greek World*. Londres, Duckworth, 1981.

**II. Ouvrages spécifiques concernant un personnage, une institution, une région ou une ville:**

- Bastien, P. *Le monnayage de Magnence (350-353)*. Wetteren, Cultura, 1964.
- Birley, A.R. *Septimius Severus, The African Emperor*. Londres et New York, Routledge, 1999 (1971).
- Bowersock, G.W. *Julian the Apostate*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1978.
- Brennecke, H.C. *Studien zur Geschichte der Homöer : Der Osten bis zum Ende der homöischen Reichskirche*. Tübingen, Beiträge zur historischen Theologie, 1988.
- Bruun, P. *Studies in Constantinian Chronology*. New York, American Numismatic Society Press, 1961.
- Burrus, V. *The Making of a Heretic. Gender, Authority and the Priscillianist Controversy*. Berkeley – Los Angeles – Londres, University of California Press, 1995 (TCH 24).
- Chadwick, H. *Priscillian of Avilla. The Occult and the Charismatic in the Early Church*. Oxford, Clarendon Press, 1976.
- Courcelle, P. *Recherches sur les 'Confessions' de saint Augustin*. Paris, Les Belles Lettres, 1968 (1950).
- Delmaire, R. *Largesses sacrées et Res Privata. L'aerarium impérial et son administration du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*. Paris, De Boccard, 1989 (Coll. de l'«École française de Rome» 121).
- Digeser, E.D. *The Making of a Christian Empire. Lactantius & Rome*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2000.
- Drake, H.A. *Constantine and the Bishops. The Politics of Intolerance*. Baltimore et Londres, Johns Hopkins University Press, 2000.
- Gottlieb, G. *Ambrosius von Mailand und Kaiser Gratian*. Göttingen, Vandenhoeck et Rupbrecht, 1973.
- Griffe, É. *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*. Vol. I: *Des origines chrétiennes à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*. Paris, Letouzey et Ané, 1964 (1945).

Kelly, J.N.D. *Jerome : His Life, Writings, and Controversies*. Londres, Duckworth, 1975.

Klein, R. *Constantius II. und die christliche Kirche*. Darmstadt, 1977 (*non vidi*).

Krautheimer, R. *Three Christian Capitals. Topography and Politics*. Berkeley, University of California Press, 1983.

Lançon, B. *Rome dans l'Antiquité tardive, 312-604 après J.-C.* Paris, Hachette, 1995 (*La vie quotidienne*).

Mirković, M. «Sirmium –Its History from the I. century A.D. to 582 A.D.». In V. Popovic, éd. *Sirmium. Archaeological Investigations in Sirmian Pannonia*. Vol. I. Belgrade, Institut archéologique de Belgrade – Denison University – City University of New York – Centre A. Merlin (C.N.R.S.) – École française de Rome, 1971-1973, p. 5-90.

Moorhead, J. *Ambrose, Church and Society in the Late Roman World*. Londres et New York, Longman, 1999.

Palanque, J.-R. *Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État romain à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*. Paris, De Boccard, 1933.

Rebenich, S. *Hieronymus und sein Kreis : Prosopographische und sozialgeschichtliche Untersuchungen*. Stuttgart, Franz Steiner, 1992.

Richards, J. *The Popes and the Papacy in the Early Middle Ages, 476-752*. Londres, Duckworth, 1979.

Sivan, H. *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic Aristocracy*. Londres et New York, Routledge, 1993.

Stancliffe, C. *St. Martin and His Hagiographer. History and Miracle in Sulpicius Severus*. Oxford, Clarendon Press, 1983.

Wightman, E.M. *Gallia Belgica*. Londres, Batsford, 1985.

### **III. Articles de périodiques, de collectifs et de colloques:**

Alföldi, M.-R. «Zum Datum der Aufgabe der Residenz Treviri unter Stilicho». *JNG* 20 (1970), p. 241-249.

- Anastos, M.V. «The Edict of Milan (313). A Defense of Its Traditional Authorship and Designation». *REByz* 25 (1967 [= *Mélanges V. Grumel*, II]), p. 13-41.
- Bardy, G. «Sur un synode de l'Illyricum (375)». *BALAC* 2 (1912), p. 259-274.
- Barnard, L.W. «The Emperor Constans and the Christian Church». *RSA* 11 (1981), p. 205-214.
- . «Athanasius and the Emperor Jovian». *Studia Patristica* 21 (1989), p. 384-389.
- Barnes, T.D. «Lactantius and Constantine». *JRS* 63 (1973), p. 29-46.
- . «A Correspondant of Iamblichus». *GRBS* 19 (1978), p. 99-106.
- . «Emperor and Bishops, A.D. 324-344 : Some Problems». *AJAH* 3 (1978), p. 53-75.
- . «Christians and Pagans in the Reign of Constantius». In A. Dihle, éd. *L'Église et l'Empire au IV<sup>e</sup> siècle*. Genève-Vandoeuvres, Fondation Hardt, 1989, p. 301-337.
- . «Religion and Society in the Age of Theodosius». In H.A. Meynell, éd. *Grace, Politics and Desire : Essays on Augustine*. Calgary, University Press, 1990, p. 157-175.
- . «Augustine, Symmachus and Ambrose». In J. McWilliam, éd. *Augustine : From Rhetor to Theologian*. Waterloo, University Press, 1992, p. 7-13.
- . «The Capitulation of Liberius and Hilary of Poitiers». *Phoenix* 46 (1992), p. 256-265.
- . «Hilary of Poitiers on his Exile». *VChr* 46 (1992), p. 129-140.
- Bastien, P. «Décence, Poemenius, Problèmes de chronologie». *Numismatica e antichità classiche* (1983), p. 177-189.
- Birley, A.R. «Magnus Maximus and the Persecution of Heresy». *Bulletin of the John Rylands University Library* 66 (1982-1983), p. 13-43.
- Booth, A.D. «The Chronology of Jerome's Early Years». *Phoenix* 35 (1981), p. 237-259.

- Bowersock, G.W. «From Emperor to Bishop: The Self-Conscious Transformation of Political Power in the Fourth Century A.D.». *CP* 81 (1986), p. 298-307.
- Cameron, A. «Theodosius the Great and the Regency of Stilicho», *HSCP* 73 (1969), p. 248-264.
- Chadwick, H. «Orthodoxy and Heresy from the Death of Constantine to the Eve of the First Council of Ephesus». *In CAH XIII*, p. 561-600.
- Chastagnol, A. «Le repli sur Arles des services administratifs gaulois en l'an 407 de notre ère». *RH* 249 (1973), p. 23-40.
- Corbellini, C. «Sesto Petronio Probo e l'elezione episcopale di Ambrogio». *RIL* 109 (1975), p. 181-189.
- Croke, B. «Arbogast and the Death of Valentinian II». *Historia* 25 (1976), p. 235-244.
- Digeser, E.D. «Lactantius and the Edict of Milan: Does it Determine his Venue?». *Studia Patristica* 31 (1997), p. 287-295.
- , «Lactantius and Constantine's Letter to Arles: Dating the *Divine Institutes*». *JECS* 2 (1994), p. 33-52.
- Di Maio, M., J. Zeuge et J. Bethune. «*Proelium Cibalense et Proelium Campi Ardiensis*: The First Civil War of Constantine I and Licinius I». *AncW* 21 (1990), p. 67-91.
- , D.W.-H. et F. Arnold. «*Per Vim, Per Caedem, Per Bellum*: A Study of Murder and Ecclesiastical Politics in the Year 337 A.D.». *Byzantion* 62 (1992), p. 158-211.
- Drake, H.A. «Review of *Constantine and Eusebius* by T.D. Barnes». *AJP* 103 (1982), p. 462-66.
- , «Athanasius' First Exile». *GRBS* 27 (1986), p. 193-204.
- Duval, N. «Sirmium «Ville impériale» ou «Capitale» ?», *Corsi di cultura sull'arte ravennate et bizantina* 26 (1979), p. 53-90.
- Duval, Y.-M. «La 'manœuvre frauduleuse' de Rimini. À la recherche du *Liber aduersus Vrsacium et Valentem*». *In* Labande, E. R. éd. *Hilaire et son temps, Actes du Colloque de Poitiers, 29 septembre – 3 octobre 1968 à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Centenaire de la mort de saint Hilaire*. Paris, Études Augustiniennes – CNRS, 1969, p. 51-103.

- «Vrais et faux problèmes concernant le retour d'exil d'Hilaire de Poitiers et son action en Italie en 360-363». *Athenaeum* N.S. 48 (1970), p. 251-275.
- «Ambroise, de son élection à sa consécration». In G. Lazzati, éd. *Ambrosius Episcopus. Atti del Congresso internazionale di studi ambrosiani nel XVI centenario della elevazione di sant'Ambrogio alla cattedra episcopale, Milano 2 - 7 dicembre 1974*. Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1976, vol. II, p. 243-283.
- «La présentation arienne du concile d'Aquilée de 381. À propos des «Scolies ariennes sur le concile d'Aquilée» par R. Gryson». *RHE* 76 (1981), p. 317-331.
- «Aquilée et Sirmium durant la crise arienne (325-400)». *AAAd* 26 (1985) : *Aquileia la Dalmazia e l'Illirico*. Vol. II, p. 331-379.
- Ehrhardt, A. «The First Two Years of the Emperor Theodosius I». *JEH* 15 (1964), p. 1-17.
- Ehrhardt, C. «Monumental Evidence for the Date of Constantine's First War against Licinius». *AncW* 23 (1992), p. 87-94.
- Errington, R.M. «The Praetorian Prefectures of Virius Nicomachus Flavianus». *Historia* 41 (1992), p. 439-461.
- «The Accession of Theodosius I». *Klio* 78 (1996), p. 438-453.
- «Theodosius and the Goths». *Chiron* 26 (1996), p. 1-27.
- «Christian Accounts of the Religious Legislation of Theodosius I». *Klio* 79 (1997), p. 23-59.
- «Church and State in the First Years of Theodosius I». *Chiron* 27 (1997), p. 21-72.
- Favez, C. «La Gaule et les Gallo-romains lors des invasions du Ve siècle d'après Salvien». *Latomus* 16 (1957), p. 77-83.
- Fowden, G. «Bishops and Temples in the Eastern Roman Empire, A.D. 320-435». *JThS* N.S. 29 (1978), p. 53-78.
- Frend, W.H.C. «Paulinus of Nola and the Last Century of the Western Empire». *JRS* 59 (1969), p. 1-11.

- Girardet, K.M. «Constance II, Athanase, et l'édit d'Arles (353) : À propos de la politique religieuse de l'empereur Constance II». In Kannengiesser, C., éd. *Politique et théologie chez Athanase d'Alexandrie. Actes du Colloque de Chantilly, 23-25 septembre 1973*. Paris, Beauchesne, 1974 (*Théologie historique* 27), p. 63-91.
- «Trier 385. Der Prozess gegen die Priszillianer». *Chiron* 4 (1974), p. 577-608.
- Glaesener, H. «L'empereur Gratien et saint Ambroise». *RHE* 52 (1957), p. 466-488.
- Gottlieb, G. «Les évêques et les empereurs dans les affaires ecclésiastiques du 4<sup>e</sup> siècle». *MH* 33 (1976), p. 38-50.
- Greenslade, S.L. «The Illyrian Churches and the Vicariate of Thessalonica, 378-395». *JThS* 46 (1945), p. 17-30.
- Grisart, A. «La *Chronique* de saint Jérôme, le lieu et sa date de composition». *Helikon* 2 (1962), p. 248-258.
- Grumel, V. «La deuxième mission de saint Ambroise auprès de Maxime». *REByz* 9 (1951), p. 154-160.
- «L'Illyricum de la mort de Valentinien I<sup>er</sup> (375) à la mort de Stilicon (408)». *REByz* 9 (1951), p. 5-46.
- Gryson, R. «Les élections épiscopales en Occident au IV<sup>e</sup> siècle». *RHE* 75 (1980), p. 257-283.
- Guyon, J. «Sirmium chrétienne dans la Basse Antiquité et le Haut Moyen-Age». In «Recherches archéologiques à Sirmium : Campagne franco-yougoslave de 1973». *MEFRA* 86 (1974), p. 621-632.
- «Les Quatre Couronnés et l'histoire de leur culte des origines au milieu du IX<sup>e</sup> siècle». *MEFRA* 87 (1975), p. 505-561.
- «Sirmium chrétienne». In «Fouilles franco-yougoslaves à Sirmium». *RA* 23 (1976), p.
- Harries, J. «Christianity and the city in Late Roman Gaul». In J. Rich, éd. *The City in Late Antiquity*. Londres et New York, Routledge, 1996 (1992), p. 77-98.
- Hunt, E.D. «Did Constantius II have 'Court Bishops'?». *Studia Patristica* 19 (1987), p. 88-91.
- «The Successors of Constantine». In *CAH* XIII (1998), p. 1-43.

- Kannengiesser, C. «La date de l'Apologie d'Athanase *Contre les Païens et Sur l'Incarnation du Verbe*». *RecSR* 58 (1970), p. 383-428.
- Kaufman, P.I. «Diehard Homoians and the Election of Ambrose». *J ECS* 5 (1997), p. 421-440.
- Kent, J.P.C. «The Revolt of Trier against Magnentius». *NC* (1959), p. 105-108.
- Keresztes, P. «From the Great Persecution to the Peace of Galerius». *VChr* 37 (1983), p. 379-399.
- La Rocca, C. «Public Buildings and Urban Change in Northern Italy in the Early Mediaeval Period». In J. Rich, éd. *The City in Late Antiquity*. Londres et New York, Routledge, 1996 (1992), p. 161-180.
- Leedom, J.W. «Constantius II : Three Revisions». *Byzantion* 48 (1978), p. 132-145.
- Lenox-Conyngham, A. «The Topography of the Basilica Conflict of A.D. 385/6 in Milan». *Historia* 31 (1982), p. 353-363.
- Lizzi, R. «Ambrose's Contemporaries and the Christianization of Northern Italy». *JRS* 80 (1990), p. 156-173.
- Lucien-Brun, X. «Constance II et le massacre des princes». *BAGB* ser. 4, 32 (1973), p. 585-602.
- MacCormack, S. «Change and Continuity in Late Antiquity : The Ceremony of *Adventus*». *Historia* 21 (1972), p. 721-752.
- Maier, H.O. «Private Space as the Social Context of Arianism in Ambrose's Milan». *JThS* N.S. 45 (1994), p. 72-93.
- Marrou, H.-I. «Ammien Marcellin et les 'Innocents' de Milan». *RecSR* 40 (1952), p. 179-90.
- Matthews, J.F. «*Codex Theodosianus* 9.40.13 and Nicomachus Flavianus». *Historia* 46 (1997), p. 196-213.
- McLynn, N. «The 'Apology' of Palladius : Nature and Purpose». *JThS* N.S. 42 (1991), p. 52-76.
- . «From Palladius to Maximinus : Passing the Arian Torch». *J ECS* 4 (1996), p. 477-493.

- «Review of *Ambrose of Milan and the End of the Arian-Nicene Conflicts* by D.H. Williams». *JThS* N.S. 48 (1997), p. 271-272.
- «Diehards : A Response». *J ECS* 5 (1997), p. 446-450.
- Moreau, J. «Les *Litterae Licinii*». *Annales Universitatis Saraviensis, Litterae*, II (1953), p. 100-105 (*non vidi*).
- Nautin, P. «Les premières relations d'Ambroise avec l'empereur Gratien. Le *De fide* (livres I et II)». In Y.-M. Duval, éd. *Ambroise de Milan : XVI<sup>e</sup> Centenaire de son élection épiscopale : Dix études*. Paris, Études Augustiniennes, 1974, p. 229-244.
- Nixon, C.E.V. «The Occasion and Date of *Panegyric VIII* (V), and the Celebration of Constantine's Quinquennalia». *Antichon* 14 (1980), p. 157-169.
- «The 'Epiphany' of the Tetrarchs? An Examination of Mamertinus' Panegyric of 291». *TAPA* 111 (1981), p. 157-166.
- O'Donnell, J.J. «The Career of Virius Nicomachus Flavianus». *Phoenix* 32 (1978), p. 129-143.
- Odahl, C. «Constantine's Epistle to the Bishops at the Council of Arles : A Defense of Imperial Authorships». *JRH* 17 (1993), p. 274-289.
- Palanque, J.-R. «La date du transfert de la préfecture des Gaules de Trèves à Arles». *REA* 36 (1934), p. 359-365.
- «L'empereur Maxime». In *Les Empereurs romains d'Espagne, Madrid-Italica, 31 mars – 6 avril 1964*. Paris, CNRS, 1965, p. 255-267.
- «La Gaule chrétienne au temps de saint Hilaire». In E. R. Labande, éd. *Hilaire et son temps, Actes du Colloque de Poitiers, 29 septembre – 3 octobre 1968 à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Centenaire de la mort de saint Hilaire*. Paris, Études Augustiniennes – CNRS, 1969, p. 11-17.
- «Du nouveau sur la date du transfert de la Préfecture des Gaules de Trèves à Arles?». *Prov. hist.* 23 (1973), p. 29-38.
- «La politique de Constance II : un premier 'césaropapisme' ou l'*imitatio constantini*?». In A. Dihle, éd. *L'Église et l'Empire au IV<sup>e</sup> siècle*. Genève-Vandoeuvres, Fondation Hardt, 1989, p. 113-178.
- Pohldsander, H.A. «The Date of the *Bellum Cibalense* : A Re-examination». *AncW* 26 (1995), p. 89-101.

- Popovic, V. «Le dernier évêque de Sirmium». *REAug* 21 (1975), p. 91-111.
- Richard, M. «Saint Basile et la mission du diacre Sabinus». *AB* 67 (1949), p. 179-202.
- Rodgers, B.S. «Merobaudes and Maximus in Gaul». *Historia* 30 (1981), p. 82-105.
- Rousselle, A. «Quelques aspects politiques de l'affaire priscillianiste». *REA* 83 (1981), p. 85-96.
- Šašel, J. «The Struggle between Magnentius and Constantius II for Italy and Illyricum». *ZAnt* 21 (1971), p. 205-216.
- Seeck, O. «Das sogenannte Edikt von Mailand». *ZKG* 12 (1891), p. 381-386 (*non vidi*).
- Simonetti, M. «Osservazioni sull'Arlecatio Heracliani cum Germinio». *VChr* 21 (1967), p. 39-58.
- Sivan, H. «The Last Gallic Prose Panegyric : Paulinus of Nola on Theodosius I». In C. Deroux, éd. *Studies in Latin Literature and Roman History*, VII. Bruxelles, Latomus, 1994, p. 577-594.
- . «Was Theodosius I A Usurper?». *Klio* 78 (1996), p. 198-211.
- Steinhauser, J. «Hieronymus und Laktanz in Trier». *TZ* 20 (1951), p. 126-154.
- Ternes, Ch.-M. «Trèves, capitale d'empire». *Histoire et archéologie, les Dossiers* 20 (1984), p. 6-35.
- Testard, M. «Observations sur la rhétorique d'une harangue au peuple dans le *Sermo Contra Auxentium* de saint Ambroise». *REL* 63 (1985), p. 193-209.
- Thouvenot, R. «Salvien et la ruine de l'Empire romain». *MEFRA* 38 (1920), p. 145-163.
- Wardman, A.E. «Usurpers and Internal Conflicts in the 4<sup>th</sup> Century A.D.». *Historia* 33 (1984), p. 220-237.
- Williams, D.H. «The Anti-Arian Campaign of Hilary of Poitiers and the *Liber contra Auxentium*». *ChHist* 61 (1992), p. 7-22.
- . «When did the Emperor Gratian Return the Basilica to the Pro-Nicenes in Milan?». *Studia Patristica* 24 (1993), p. 208-215.

- «Polemics and Politics in Ambrose of Milan's *De Fide*». *JThS* N.S. 46 (1995), p. 519-531.
- «Another Exception to Later Fourth-Century 'Arian' Typologies : The Case of Germinius of Sirmium». *J ECS* 4 (1996), p. 335-57.
- «Politically Correct in Milan : A Reply to «Diehard Homoians and the Election of Ambrose». *J ECS* 5 (1997), p. 441-446.
- Woods, D. «A Note Concerning the Early Career of Valentinian I». *AS* 26 (1995), p. 273-288.
- Zeiller, J. «La date du concile d'Aquilée (3 septembre 381)». *RHE* 33 (1937), p. 39-44.
- Zeiller, J. «Sur l'ancien évêché de Sirmium». *OCP* 13 (1947), p. 669-674.

#### **IV. Articles de dictionnaires et d'encyclopédies:**

- Burrus, V. «Priscillianism». In G.W. Bowersock, P. Brown et O. Grabar, édd. *Late Antiquity. A Guide to the Postclassical World*. Cambridge (Mass.) et Londres, Belknap Press of Harvard University Press, 1999, p. 653-654.
- Di Bernardino, A. «Milan, II. Les conciles». *DECA* II (1990), p. 1641-1642.
- Frend, W.H.C. «Donatism». In G. Bowersock, P. Brown et O. Grabar, édd. *Late Antiquity. A Guide to the Postclassical World*. Cambridge (Mass.) et Londres, Belknap Press of Harvard University Press, 1999, p. 417-419.
- Kannengiesser, C. «Athanasius». *EEC* I (1993), p. 139-141.
- Leclercq, H. «Trèves». *DACL* XV (1953), col. 2727-2728.
- Mirabella-Roberti, M. «Milan, I. Les origines chrétiennes et l'archéologie». *DECA* II (1990), p. 1639-1640.
- Pasquato, O. «Provinces ecclésiastiques». *DECA*, II (1990), p. 1822.
- Pietri, C. «Trèves». *DECA* II (1990), p. 2481-2482.